

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2007

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT

Version du 29/09/2006 à 14:18:37

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours attendus) et les emplois demandés pour 2007 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours attendus en 2007 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens). Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.

■ Le projet annuel de performances qui regroupe

La présentation stratégique de ce projet.

La présentation du programme et de ses actions.

La présentation des objectifs et des indicateurs de performance.

La justification au premier euro des crédits. Elle développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre ne figure pour 2005 que lorsque l'information est disponible.

Une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.

La présentation des coûts associés.

En raison du passage d'un cadre budgétaire à l'autre, la présentation de l'exécution des crédits 2005 au format LOLF ne peut être fournie.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------------|
| RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION | 7 |
| Récapitulation des crédits et des emplois par programme | 8 |
| Récapitulation des crédits par programme et action | 9 |
| Présentation des crédits par programme et titre | 10 |
| Programme 105 | |
| ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE | 13 |
| Présentation stratégique du projet annuel de performances | 14 |
| Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées | 16 |
| Présentation du programme et des actions | 19 |
| Objectifs et indicateurs de performance | 29 |
| Justification au premier euro | 46 |
| Analyse des coûts du programme et des actions | 74 |
| Programme 185 | |
| RAYONNEMENT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE | 79 |
| Présentation stratégique du projet annuel de performances | 80 |
| Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées | 82 |
| Présentation du programme et des actions | 85 |
| Objectifs et indicateurs de performance | 94 |
| Justification au premier euro | 100 |
| Opérateurs | 114 |
| Analyse des coûts du programme et des actions | 121 |
| Programme 151 | |
| FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET ÉTRANGERS EN FRANCE | 127 |
| Présentation stratégique du projet annuel de performances | 128 |
| Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées | 130 |
| Présentation du programme et des actions | 133 |
| Objectifs et indicateurs de performance | 138 |
| Justification au premier euro | 144 |
| Opérateurs | 158 |
| Analyse des coûts du programme et des actions | 161 |

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

| Programme | Ministre intéressé | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Plafond d'emplois autorisé exprimé en ETPT |
|--|----------------------------------|-------------------------------|------------------------|--|
| Action de la France en Europe et dans le monde | Ministre des affaires étrangères | 1 752 257 010 | 1 450 805 762 | 8 732 |
| Rayonnement culturel et scientifique | Ministre des affaires étrangères | 526 393 507 | 526 393 507 | 1 350 |
| Français à l'étranger et étrangers en France | Ministre des affaires étrangères | 287 134 914 | 287 134 914 | 3 398 |
| Totaux | | 2 565 785 431 | 2 264 334 183 | 13 480 |

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

| Numéro et intitulé du programme et de l'action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------------|------------------------------------|--------------------------|--------------------|------------------------------------|
| | Ouvertes en LFI pour 2006 | Demandées pour 2007 | Fonds de concours attendus en 2007 | Ouverts en LFI pour 2006 | Demandés pour 2007 | Fonds de concours attendus en 2007 |
| 105 Action de la France en Europe et dans le monde | 1 458 979 234 | 1 752 257 010 | 12 346 000 | 1 417 948 737 | 1 450 805 762 | 12 346 000 |
| 01 Coordination de l'action diplomatique | 416 444 559 | 88 327 855 | 50 000 | 416 059 559 | 84 046 817 | 50 000 |
| 02 Action européenne | 72 144 213 | 64 789 478 | | 72 144 213 | 53 766 478 | |
| 03 Régulation de la mondialisation (ancien) | 259 814 803 | | | 259 814 803 | | |
| 04 Contributions internationales (libellé modifié) | 226 293 928 | 544 958 731 | | 226 293 928 | 544 958 731 | |
| 05 Coopération militaire et de défense | 113 315 722 | 108 321 949 | 1 000 000 | 112 515 722 | 106 418 616 | 1 000 000 |
| 06 Soutien | 370 966 009 | 512 619 130 | 9 478 500 | 331 120 512 | 228 375 253 | 9 478 500 |
| 07 Réseau diplomatique (nouveau) | | 433 239 867 | 1 817 500 | | 433 239 867 | 1 817 500 |
| 185 Rayonnement culturel et scientifique | 518 683 328 | 526 393 507 | 2 150 000 | 517 653 328 | 526 393 507 | 2 150 000 |
| 01 Animation du réseau | 19 946 041 | 22 133 663 | | 19 946 041 | 22 133 663 | |
| 02 Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle | 111 165 055 | 108 613 305 | 110 000 | 110 135 055 | 108 613 305 | 110 000 |
| 04 Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires | 63 272 232 | 63 077 345 | 2 040 000 | 63 272 232 | 63 077 345 | 2 040 000 |
| 05 Service public d'enseignement à l'étranger | 324 300 000 | 332 569 194 | | 324 300 000 | 332 569 194 | |
| 151 Français à l'étranger et étrangers en France | 281 458 017 | 287 134 914 | 180 000 | 281 458 017 | 287 134 914 | 180 000 |
| 01 Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 180 648 470 | 174 576 394 | 180 000 | 180 648 470 | 174 576 394 | 180 000 |
| 03 Instruction des demandes de visa | 47 624 179 | 63 068 981 | | 47 624 179 | 63 068 981 | |
| 04 Garantie de l'exercice du droit d'asile | 53 185 368 | 49 489 539 | | 53 185 368 | 49 489 539 | |
| 115 Audiovisuel extérieur (en PLF 2007 ce programme a été transféré à la mission Médias où son montant est de 160240000 euros) | 160 177 232 | | | 160 177 232 | | |
| 01 Audiovisuel extérieur | 160 177 232 | | | 160 177 232 | | |

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

| Numéro et intitulé du programme et du titre | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|----------------------|------------------------------------|--------------------------|----------------------|------------------------------------|
| | Ouvertes en LFI pour 2006 | Demandées pour 2007 | Fonds de concours attendus en 2007 | Ouverts en LFI pour 2006 | Demandés pour 2007 | Fonds de concours attendus en 2007 |
| 105 / Action de la France en Europe et dans le monde | 1 458 979 234 | 1 752 257 010 | 12 346 000 | 1 417 948 737 | 1 450 805 762 | 12 346 000 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 554 501 766 | 506 192 367 | | 554 501 766 | 506 192 367 | |
| Autres dépenses : | 904 477 468 | 1 246 064 643 | 12 346 000 | 863 446 971 | 944 613 395 | 12 346 000 |
| Titre 3. Dépenses de fonctionnement | 281 923 755 | 380 368 889 | 2 502 500 | 261 693 258 | 285 577 672 | 2 502 500 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 33 983 638 | 212 585 245 | 8 843 500 | 13 983 638 | 18 851 547 | 8 843 500 |
| Titre 6. Dépenses d'intervention | 588 570 075 | 653 110 509 | 1 000 000 | 587 770 075 | 640 184 176 | 1 000 000 |
| 185 / Rayonnement culturel et scientifique | 518 683 328 | 526 393 507 | 2 150 000 | 517 653 328 | 526 393 507 | 2 150 000 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 89 062 728 | 89 906 805 | 2 040 000 | 89 062 728 | 89 906 805 | 2 040 000 |
| Autres dépenses : | 429 620 600 | 436 486 702 | 110 000 | 428 590 600 | 436 486 702 | 110 000 |
| Titre 3. Dépenses de fonctionnement | 355 657 000 | 364 018 902 | 110 000 | 355 657 000 | 364 018 902 | 110 000 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 1 030 000 | | | 0 | | |
| Titre 6. Dépenses d'intervention | 72 933 600 | 72 467 800 | | 72 933 600 | 72 467 800 | |
| 151 / Français à l'étranger et étrangers en France | 281 458 017 | 287 134 914 | 180 000 | 281 458 017 | 287 134 914 | 180 000 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 196 599 658 | 189 469 854 | | 196 599 658 | 189 469 854 | |
| Autres dépenses : | 84 858 359 | 97 665 060 | 180 000 | 84 858 359 | 97 665 060 | 180 000 |
| Titre 3. Dépenses de fonctionnement | 64 269 374 | 65 412 212 | 130 000 | 64 269 374 | 65 412 212 | 130 000 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | | 10 000 000 | | | 10 000 000 | |
| Titre 6. Dépenses d'intervention | 20 588 985 | 22 252 848 | 50 000 | 20 588 985 | 22 252 848 | 50 000 |
| 115 / Audiovisuel extérieur (en PLF 2007 ce programme a été transféré à la mission Médias où son montant est de 160240000 euros) | 160 177 232 | | | 160 177 232 | | |
| Titre 6. Dépenses d'intervention | 160 177 232 | | | 160 177 232 | | |
| Totaux pour la mission | 2 419 297 811 | 2 565 785 431 | 14 676 000 | 2 377 237 314 | 2 264 334 183 | 14 676 000 |
| Dont : | | | | | | |
| Titre 2. Dépenses de personnel | 840 164 152 | 785 569 026 | 2 040 000 | 840 164 152 | 785 569 026 | 2 040 000 |
| Autres dépenses : | 1 579 133 659 | 1 780 216 405 | 12 636 000 | 1 537 073 162 | 1 478 765 157 | 12 636 000 |
| Titre 3. Dépenses de fonctionnement | 701 850 129 | 809 800 003 | 2 742 500 | 681 619 632 | 715 008 786 | 2 742 500 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | 35 013 638 | 222 585 245 | 8 843 500 | 13 983 638 | 28 851 547 | 8 843 500 |
| Titre 6. Dépenses d'intervention | 842 269 892 | 747 831 157 | 1 050 000 | 841 469 892 | 734 904 824 | 1 050 000 |

PROGRAMME 105

ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

MINISTRE CONCERNÉ : PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

| | |
|--|----|
| Présentation stratégique du projet annuel de performances | 14 |
| Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées | 16 |
| Présentation du programme et des actions | 19 |
| Objectifs et indicateurs de performance | 29 |
| Justification au premier euro | 46 |
| Analyse des coûts du programme et des actions | 74 |

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Gérard ARAUD

Secrétaire général adjoint, directeur général pour les affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » rassemble l'ensemble des moyens dévolus au ministère des affaires étrangères pour conduire la politique étrangère de la France, à l'exception de ceux spécifiquement dédiés à la direction des Français à l'étranger et à la direction générale de la coopération internationale et du développement.

Le programme vise à permettre que l'action diplomatique conduite par le ministère des affaires étrangères réponde aux objectifs fixés en ce domaine par le Président de la République et le Gouvernement :

- garantir la sécurité des Français,
- contribuer à la croissance, aider à la relance de notre dynamisme économique et relever le défi de la mondialisation,
- soutenir le rayonnement de la France,
- prendre part à la construction d'une Europe renforcée,
- agir de façon solidaire avec les pays en développement.

Les moyens du programme sont consacrés en premier lieu, au fonctionnement du réseau diplomatique et consulaire français, qui est l'un des plus importants au monde et qui est constitué, en particulier, de 156 ambassades bilatérales et 17 représentations permanentes auprès d'organisations internationales. Ce réseau est indispensable pour relayer partout et à tout moment les décisions diplomatiques prises par les plus hautes autorités de l'État, comme l'ont encore récemment démontré la conduite de la négociation concernant l'Iran et les questions nucléaires, la gestion de la crise libanaise ou l'initiative de la France concernant les financements innovants pour le développement et leur affectation à la lutte contre le SIDA et d'autres pandémies (contribution sur les billets d'avion et UNITAID). Ce réseau évolue pour être constamment adapté à un monde en pleine transformation et pour répondre à des défis toujours plus difficiles à relever, notamment la protection des Français à l'étranger et le soutien aux entreprises françaises agissant à l'étranger. Une action du programme (action 07 « Réseau diplomatique ») est dédiée spécifiquement à rassembler ces moyens, ce qui permettra de mieux les évaluer et de les faire évoluer dans le bon sens.

Les moyens du programme sont également consacrés aux contributions que notre pays doit verser aux 156 organisations internationales dont la France est membre et qui sont rattachées pour leur gestion au programme 105 (d'autres organisations internationales dont notre pays est membre sont rattachées soit à d'autres programmes du ministère des affaires étrangères, soit à des programmes dépendant d'autres missions). Ces contributions représentent la traduction de la volonté de la France d'être un acteur de premier ordre en faveur du multilatéralisme. Le coût de l'action du programme correspondante (action 04 « Contributions internationales ») pèse d'un poids considérable au sein du programme et est extrêmement difficile à maîtriser, ces contributions internationales s'imposant à nous presque toutes de façon rigoureusement obligatoire (exemple des contributions dues au titre des OMP/Opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies).

Les autres moyens du programme sont dévolus au fonctionnement de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, désormais encadré pour 3 ans (2006-2008) par le « contrat de modernisation » signé entre celui-ci et le ministère chargé du Budget, et à la coopération militaire et de défense, elle-même mise en œuvre en application d'orientations fixées en Conseil de défense.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**■ OBJECTIF 1 : Défendre et représenter à l'étranger les intérêts de la France**

- INDICATEUR 1.1 : Nombre de consultations des sites internet du Département et des postes.
- INDICATEUR 1.2 : Présence des Français et usage du français dans les organisations internationales et l'Union européenne.

■ OBJECTIF 2 : Construire l'Europe

- INDICATEUR 2.1 : Evaluation au sein des instances européennes du progrès des intérêts français concernant les principaux dossiers européens

■ OBJECTIF 3 : Renforcer la sécurité internationale

- INDICATEUR 3.1 : Evaluation du traitement des principales crises en fonction des objectifs poursuivis par la France.

■ OBJECTIF 4 : Promouvoir le multilatéralisme

- INDICATEUR 4.1 : Evaluation des principales négociations dans les enceintes multilatérales en fonction des objectifs poursuivis par la France.
- INDICATEUR 4.2 : Evaluation des principales réformes apportées au fonctionnement et à l'architecture des organisations internationales en fonction des objectifs poursuivis par la France.

■ OBJECTIF 5 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

- INDICATEUR 5.1 : Coefficient de gestion.
- INDICATEUR 5.2 : Coût moyen d'un envoi de la valise diplomatique
- INDICATEUR 5.3 : Dispersion immobilière.
- INDICATEUR 5.4 : Taux de dématérialisation des procédures

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME
ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES**

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2007 | Fonds de concours attendus en 2007 |
|--|-------------------------------------|--|---|---------------------------------------|-----------------------|--|
| 01 Coordination de l'action diplomatique | 43 555 298 | 41 208 606 | | 3 563 951 | 88 327 855 | 50 000 |
| 02 Action européenne | 4 024 642 | 1 305 381 | | 59 459 455 | 64 789 478 | |
| 04 Contributions internationales (libellé modifié) | | | | 544 958 731 | 544 958 731 | |
| 05 Coopération militaire et de défense | 57 116 689 | 6 076 888 | | 45 128 372 | 108 321 949 | 1 000 000 |
| 06 Soutien | 92 708 408 | 214 110 440 | 205 800 282 | | 512 619 130 | 9 478 500 |
| 07 Réseau diplomatique (nouveau) | 308 787 330 | 117 667 574 | 6 784 963 | | 433 239 867 | 1 817 500 |
| Totaux | 506 192 367 | 380 368 889 | 212 585 245 | 653 110 509 | 1 752 257 010 | 12 346 000 |

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2007 | Fonds de concours attendus en 2007 |
|--|-------------------------------------|--|---|---------------------------------------|-----------------------|--|
| 01 Coordination de l'action diplomatique | 43 555 298 | 36 927 568 | | 3 563 951 | 84 046 817 | 50 000 |
| 02 Action européenne | 4 024 642 | 1 305 381 | | 48 436 455 | 53 766 478 | |
| 04 Contributions internationales (libellé modifié) | | | | 544 958 731 | 544 958 731 | |
| 05 Coopération militaire et de défense | 57 116 689 | 6 076 888 | | 43 225 039 | 106 418 616 | 1 000 000 |
| 06 Soutien | 92 708 408 | 123 600 261 | 12 066 584 | | 228 375 253 | 9 478 500 |
| 07 Réseau diplomatique (nouveau) | 308 787 330 | 117 667 574 | 6 784 963 | | 433 239 867 | 1 817 500 |
| Totaux | 506 192 367 | 285 577 672 | 18 851 547 | 640 184 176 | 1 450 805 762 | 12 346 000 |

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2006 | Prévisions de fonds de concours 2006 |
|--|--|-------------------------------------|--|---|---------------------------------------|-----------------------|--|
| 01 | Coordination de l'action diplomatique | 265 662 599 | 145 988 523 | 1 090 000 | 3 703 437 | 416 444 559 | 2 307 500 |
| 02 | Action européenne | 12 698 913 | 11 262 393 | | 48 182 907 | 72 144 213 | |
| 03 | Régulation de la mondialisation | | | | 259 814 803 | 259 814 803 | |
| 04 | Contribution à la sécurité internationale | | | | 226 293 928 | 226 293 928 | |
| 05 | Coopération militaire et de défense | 62 515 722 | 225 000 | | 50 575 000 | 113 315 722 | 1 565 000 |
| 06 | Soutien | 213 624 532 | 124 447 839 | 32 893 638 | | 370 966 009 | 8 592 500 |
| Totaux | | 554 501 766 | 281 923 755 | 33 983 638 | 588 570 075 | 1 458 979 234 | 12 465 000 |

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2006 | Prévisions de fonds de concours 2006 |
|--|--|-------------------------------------|--|---|---------------------------------------|-----------------------|--|
| 01 | Coordination de l'action diplomatique | 265 662 599 | 145 603 523 | 1 090 000 | 3 703 437 | 416 059 559 | 2 307 500 |
| 02 | Action européenne | 12 698 913 | 11 262 393 | | 48 182 907 | 72 144 213 | |
| 03 | Régulation de la mondialisation | | | | 259 814 803 | 259 814 803 | |
| 04 | Contribution à la sécurité internationale | | | | 226 293 928 | 226 293 928 | |
| 05 | Coopération militaire et de défense | 62 515 722 | 225 000 | | 49 775 000 | 112 515 722 | 1 565 000 |
| 06 | Soutien | 213 624 532 | 104 602 342 | 12 893 638 | | 331 120 512 | 8 592 500 |
| Totaux | | 554 501 766 | 261 693 258 | 13 983 638 | 587 770 075 | 1 417 948 737 | 12 465 000 |

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------|--------------------------|----------------------|
| | Consommées en 2005 | Ouvertes en LFI pour 2006 | Demandées pour 2007 | Consommés en 2005 | Ouverts en LFI pour 2006 | Demandés pour 2007 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | | 554 501 766 | 506 192 367 | | 554 501 766 | 506 192 367 |
| Rémunérations d'activité | | 430 283 218 | 392 073 828 | | 430 283 218 | 392 073 828 |
| Cotisations et contributions sociales | | 121 452 388 | 109 863 579 | | 121 452 388 | 109 863 579 |
| Prestations sociales et allocations diverses | | 2 766 160 | 4 254 960 | | 2 766 160 | 4 254 960 |
| Titre 3. Dépenses de fonctionnement | | 281 923 755 | 380 368 889 | | 261 693 258 | 285 577 672 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | | 281 923 755 | 380 368 889 | | 261 693 258 | 285 577 672 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | | 33 983 638 | 212 585 245 | | 13 983 638 | 18 851 547 |
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat | | 33 983 638 | 212 585 245 | | 13 983 638 | 18 851 547 |
| Titre 6. Dépenses d'intervention | | 588 570 075 | 653 110 509 | | 587 770 075 | 640 184 176 |
| Transferts aux ménages | | 1 255 531 | 1 155 500 | | 1 255 531 | 1 155 500 |
| Transferts aux entreprises | | 3 730 648 | 15 900 000 | | 3 730 648 | 4 877 000 |
| Transferts aux autres collectivités | | 583 583 896 | 636 055 009 | | 582 783 896 | 634 151 676 |
| Totaux hors fonds de concours prévus | | 1 458 979 234 | 1 752 257 010 | | 1 417 948 737 | 1 450 805 762 |
| Fonds de concours | | 12 465 000 | 12 346 000 | | 12 465 000 | 12 346 000 |
| Totaux y compris fonds de concours prévus | | 1 471 444 234 | 1 764 603 010 | | 1 430 413 737 | 1 463 151 762 |

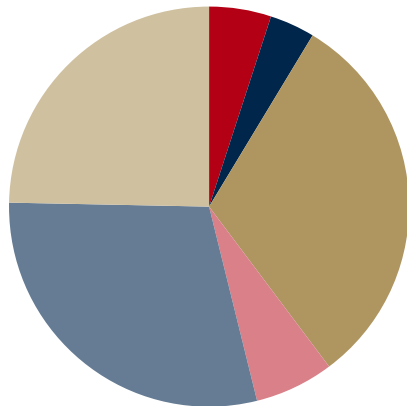
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--|---|----------------------------|----------------------|
| 01 | Coordination de l'action diplomatique | 88 327 855 | 84 046 817 |
| 02 | Action européenne | 64 789 478 | 53 766 478 |
| 04 | Contributions internationales (libellé modifié) | 544 958 731 | 544 958 731 |
| 05 | Coopération militaire et de défense | 108 321 949 | 106 418 616 |
| 06 | Soutien | 512 619 130 | 228 375 253 |
| 07 | Réseau diplomatique (nouveau) | 433 239 867 | 433 239 867 |
| Totaux | | 1 752 257 010 | 1 450 805 762 |

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (5,04%)
- Action n°02 (3,70%)
- Action n°04 (31,10%)



- Action n°05 (6,18%)
- Action n°06 (29,25%)
- Action n°07 (24,72%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'architecture du programme reflète une large partie de l'action diplomatique de l'État, laquelle se poursuit à travers les deux autres programmes de la mission ministérielle « Action extérieure de l'État » (programmes 151 « Français à l'étranger et étrangers en France » et 185 « Rayonnement culturel et scientifique »). Cette action diplomatique trouve sa continuité dans la mission interministérielle « Aide publique au développement », laquelle comprend un programme placé sous la responsabilité du ministre des affaires étrangères (programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement ») et un programme placé sous la responsabilité du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (programme 110 « Aide économique et financière au développement »), et dans la Mission interministérielle « Médias », laquelle comprend un programme placé sous la responsabilité du ministre des affaires étrangères (programme 115 « Audiovisuel extérieur ») et deux autres programmes placés sous la responsabilité du Premier Ministre (programmes « Presse » et « Chaîne française d'information internationale »).

1. La finalité du programme

Le programme rassemble les moyens des services qui assurent la conduite de notre action diplomatique, y compris quand celle-ci est mise en œuvre par les deux autres programmes de la mission ministérielle « Action extérieure de l'État ».

Le programme rassemble l'ensemble des moyens du ministère des affaires étrangères (MAE), à l'exception de ceux qui sont dévolus aux actions spécifiquement destinées aux Français de l'étranger (et aux étrangers en France), à notre coopération scientifique, technique et culturelle, à l'audiovisuel extérieur et à l'aide publique au développement. Globalement, les moyens du programme représentent près d'un tiers des crédits et des emplois du ministère et 64 % de ceux de la mission ministérielle « Action extérieure de l'État ». Il est à noter que l'essentiel des crédits liés au fonctionnement du réseau diplomatique et consulaire figure au programme.

Sont inscrits au programme les crédits de rémunération et de fonctionnement des services d'état-major du ministère et des directions dédiées à la conduite d'ensemble de notre diplomatie (direction politique, directions géographiques, direction économique) ainsi que les crédits des services qui ont vocation à soutenir l'action diplomatique (notamment presse et communication, affaires juridiques, archives et documentation, protocole, haut fonctionnaire de défense).

S'y ajoutent les fonctions « Soutien », gérées par la Direction générale de l'administration pour le compte commun des 5 programmes placés sous la responsabilité du ministre des affaires étrangères, afin de gérer au mieux les ressources humaines et les moyens du ministère des affaires étrangères (affaires budgétaires, ressources humaines, formation, système d'information et de télécommunications, politique immobilière, logistique diplomatique, sécurité).

Enfin, c'est au programme que sont inscrits les crédits correspondant aux contributions de la France aux organisations internationales et aux opérations de maintien de la paix (OMP) décidées par l'ONU, ainsi que les crédits de la coopération militaire et de défense.

2. Acteurs du programme et partenaires

L'activité du programme s'inscrit dans le cadre des décisions et orientations fixées par le Président de la République et le Gouvernement. Les ambassades bilatérales et les représentations permanentes auprès de l'Union européenne et des organisations internationales concourent quotidiennement à sa mise en œuvre.

De nombreuses autres administrations de l'État en sont les partenaires, notamment le ministère de l'intérieur, le ministère de la défense, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie pour l'action économique à l'étranger et dans les enceintes multilatérales et pour la promotion de nos entreprises, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la santé et des solidarités.

Conformément à la vocation interministérielle du MAE, qui trouve, à l'étranger, son expression dans le rôle et les pouvoirs de l'ambassadeur, les services rattachés au programme veillent spécialement à assurer la coordination de l'ensemble des décisions et des moyens concourant à l'action extérieure de l'État. Ces moyens sont décrits dans le Document de politique transversale (DPT) « Action extérieure de l'État » et soumis à l'examen du Comité Interministériel des Moyens de l'État à l'Étranger (CIMEE) présidé par le Premier Ministre.

3. Actions du programme

Le programme comprend 6 actions, dont la configuration a évolué sur deux points par rapport à la Loi de finances pour 2006, afin de tenir compte des remarques du Comité Interministériel d'Audit des Programmes (CIAP) :

- Une action « Réseau diplomatique » a été créée pour améliorer et simplifier la gestion des ambassades, consulats et autres services du programme qui contribuent à la réalisation des objectifs décrits dans le projet de performance, et pour donner plus de visibilité budgétaire à ce réseau (dont les crédits étaient précédemment dispersés entre les différentes actions du programme, principalement les actions 01, 02 et 06).

- Une action « Contributions internationales » a été créée pour avoir une vision globale et précise de l'ensemble des contributions dont la France doit s'acquitter en sa qualité d'État-membre des 156 organisations internationales rattachées pour leur gestion au programme 105 (d'autres organisations internationales sont rattachées pour leur gestion à d'autres programmes), que ces contributions correspondent au fonctionnement ordinaire desdites organisations ou à des actions engagées par elles et qui nous lient obligatoirement (cas des OMP/Opérations de maintien de la paix décidées par les Nations Unies). S'inscrivant dans le cadre d'un suivi plus fin et systématique du coût et de la justification des contributions aux organisations internationales, la fusion des anciennes actions 3 « Régulation de la mondialisation » et 4 « Contribution à la sécurité internationale » permet de regrouper dans une seule masse budgétaire l'ensemble des crédits d'intervention du programme consacrés à la diplomatie multilatérale.

1) « Coordination de l'action diplomatique »

Cette action ne regroupe désormais plus que les crédits des services politiques de l'administration centrale qui assurent le pilotage de l'action extérieure de l'État.

2) « Action européenne »

Figurent à ce titre les crédits d'intervention à la disposition du Ministre délégué aux affaires européennes, les crédits destinés à soutenir la présence d'experts français dans des missions européennes (qu'elles soient conduites dans le cadre de l'UE ou dans celui de l'OSCE), les contributions au Conseil de l'Europe et à quelques organisations européennes (hors UE) ainsi que les crédits consacrés par le MAE à renforcer le rôle de Strasbourg comme capitale européenne. Les moyens de fonctionnement des représentations permanentes auprès de l'UE et du Conseil de l'Europe ont été en revanche regroupés dans la nouvelle action « Réseau diplomatique ».

Les indemnités des parlementaires européens imputées sur cette action en 2006 sont transférées en 2007 à la mission « Pouvoirs publics ».

4) « Contributions internationales »

Cette nouvelle action regroupe l'ensemble des contributions aux 156 organisations internationales dont la France est membre et qui sont rattachées pour leur gestion au programme, y compris les contributions ressortissant à la sécurité internationale et notamment aux opérations de maintien de la paix (OMP) décidées par l'ONU. Seules les contributions internationales au Conseil de l'Europe et à quelques organisations européennes (hors UE) ne figurent pas dans cette action, mais à « l'action européenne » (action 02 du programme).

5) « Coopération militaire et de défense »

Sont inscrits à ce titre les crédits correspondant à la mise en œuvre par le ministère des affaires étrangères de notre coopération militaire et de défense, dont les orientations sont fixées en Conseil de défense et dont la conduite est partagée avec le ministère de la défense.

6) « Soutien »

Les crédits de cette action correspondent aux fonctions support du ministère des affaires étrangères dans son ensemble, pour le compte des 5 programmes placés sous sa responsabilité (les trois programmes de la mission « Action extérieure de l'État », le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement » et le programme « Audiovisuel extérieur » de la mission « Médias »).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

7) « Réseau diplomatique »

Cette nouvelle action regroupe l'ensemble des crédits de fonctionnement déconcentrés dans le réseau diplomatique de nos 156 ambassades et 17 représentations permanentes que la France a établies auprès de l'UE et des organisations internationales dont notre pays est membre. Elle comprend également les moyens de fonctionnement des consulats généraux, consulats et services consulaires (sauf les indemnités de représentation et les frais de tournée) et des services culturels et de coopération.

5. Responsabilité du programme

Le responsable du programme est le Secrétaire général adjoint, directeur général des affaires politiques et de sécurité.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Coordination de l'action diplomatique
- ACTION n° 02 : Action européenne
- ACTION n° 04 : Contributions internationales
- ACTION n° 05 : Coopération militaire et de défense
- ACTION n° 06 : Soutien
- ACTION n° 07 : Réseau diplomatique

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 Coordination de l'action diplomatique

5 %



Sous la haute responsabilité du Président de la République et dans le cadre des orientations fixées par le Gouvernement, le ministère des affaires étrangères conduit l'action diplomatique de la France.

L'action regroupe l'ensemble des moyens contribuant à la préparation et à la mise en œuvre de l'action diplomatique, au niveau de l'administration centrale et dans les postes.

Sont concernés les moyens de fonctionnement des services qui conçoivent et préparent les décisions d'orientation politique (direction politique, directions géographiques, direction économique) ou qui assurent une fonction transversale (presse et information, affaires juridiques, archives, protocole etc.).

La coordination de l'action diplomatique s'effectue en liaison avec l'ensemble des administrations de l'Etat intervenant à l'étranger et intègre toujours plus fortement la dimension européenne, à travers la participation à la Politique européenne de sécurité commune (PESC) et la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

1. Cabinets ministériels

Il s'agit des crédits afférents aux cabinets du Ministre et des ministres délégués. Les crédits relatifs aux visites et voyages officiels ainsi qu'à l'organisation des conférences internationales au niveau des Chefs d'État et de gouvernement sont rattachés à cette sous-action.

2. État-major, Affaires politiques

Sont visés le Secrétariat général (y compris les ambassadeurs en mission qui lui sont rattachés), l'Inspection générale des affaires étrangères, le Conseil des affaires étrangères, les conseillers diplomatiques du Gouvernement, le Centre d'analyse et de prévision, le conseiller pour les affaires religieuses ainsi que les directions placées sous l'autorité immédiate du Secrétaire général adjoint, directeur général des affaires politiques et de sécurité : la direction des Nations Unies et des organisations internationales, la direction des affaires stratégiques et du désarmement, le service de la PESC, tout comme les directions politiques à caractère transversal : directions géographiques, direction des affaires juridiques, direction des affaires économiques et financières, ainsi que celles intervenant en prolongement de l'action diplomatique : direction de la communication et de l'information, service du Protocole, direction des archives et de la documentation, Haut fonctionnaire de Défense.

Les crédits pris en compte sont les rémunérations des agents de ces services centraux ainsi que leurs frais de mission et, le cas échéant, de représentation.

ACTION n° 02 Action européenne

3,7 %



La construction européenne est au cœur de notre diplomatie et constitue l'un des objectifs du projet de performance. L'action comprend les crédits d'intervention du Ministre délégué aux affaires européennes.

Figurent également dans cette action les ETP correspondant aux « experts nationaux détachés » (END) mis en place par notre pays dans des institutions de l'UE, ainsi que les crédits d'intervention permettant l'envoi d'experts français dans des missions établies par l'UE et par l'OSCE.

S'y ajoutent les crédits consacrés par le MAE à renforcer le rôle de Strasbourg comme capitale européenne ainsi que les contributions internationales à vocation européenne, principalement nos contributions au Conseil de l'Europe.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Des masses financières plus importantes sont par ailleurs consacrées à l'action européenne :

- la participation de la France au Fond européen de développement (FED) est inscrite dans le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement » ;
- la contribution de la France au budget de l'Union Européenne prend la forme d'un prélèvement sur recettes, qui n'est pas retracé en dépenses.

La conduite de l'action européenne se fait selon les orientations définies par le Président de la République et le Gouvernement. Elle est menée en coopération avec l'ensemble des administrations concernées, dans le cadre de la coordination interministérielle assurée par le SGAE.

ACTION n° 04
Contributions internationales

31,1 %



Dans un monde en permanente transformation et souvent en crise, la sécurité internationale et la régulation de la mondialisation constituent des enjeux majeurs de notre action diplomatique.

La France est membre des Nations Unies¹ (avec un siège de membre permanent du Conseil de Sécurité), des autres enceintes internationales² en charge de la régulation mondiale (notamment dans les domaines commerciaux, techniques ou financiers) et des grandes organisations internationales en charge de la sécurité internationale (OTAN, OSCE, AIEA, OIAC, OTICE, Interpol, Europol etc.). Ces organisations internationales sont un lieu universel de dialogue et d'échanges sur les grands problèmes mondiaux, recueillent, traitent et diffusent à l'échelle mondiale l'information, contribuent à réguler la mondialisation par la négociation des normes, principes et objectifs à portée universelle et enfin permettent la prévention et le règlement des crises internationales les plus graves, le soutien aux opérations de maintien de la paix et la lutte contre le terrorisme et la prolifération. Au total, 156 organisations internationales sont rattachées pour leur gestion au programme. Ceci se traduit notamment par le versement de contributions obligatoires au budget de ces organisations. L'action a pour finalité d'accueillir les crédits correspondants.

Les contributions sont versées pour partie en euros et pour partie en devises étrangères. Les variations du taux de change entre le moment du vote de la loi de finances et le paiement effectif peuvent donc entraîner des modifications sur l'effort financier réel.

C'est pourquoi la nomenclature budgétaire distingue entre les contributions payées en € (165.971.161 € prévus pour 2007) et celles réglées en devises étrangères (192.788.965 € prévus pour 2007). Une troisième sous-action regroupe l'ensemble des crédits correspondant à nos contributions obligatoires aux Opérations de Maintien de la Paix décidées par les Nations Unies, mais par nature difficiles à prévoir, le lancement de nouvelles OMP pouvant intervenir en cours d'année en raison de l'apparition de nouvelles crises ou du développement inattendu de crises antérieures (montant prévu pour 2007 : 186.218.605 €).

Rôle du MAE et de ses partenaires dans la mise en œuvre de l'action

¹ ONU (dont les organes principaux - Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil économique et social, Secrétariat, Cour internationale de justice - ainsi que les organes subsidiaires des trois premiers, d'autres institutions - comme le Haut Commissaire aux droits de l'homme, les établissements de recherche et de formation, les organes conventionnels), les institutions spécialisées (OIT, OMS, OAA, UNESCO, OACI, OMI, OMM, OMPI, OMT, ONUDI)

² Diverses organisations intergouvernementales à vocation mondiale (OMC, OMD, OIM, BIPM, OIML, OIE, OIV, UPOV, IIF, OHI, etc.), organisations spécialisées ou à vocation généraliste (OCDE, G7/G8 etc.) ainsi que les Institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale, banques régionales de développement - BERD, BAfD, BAfD, BID etc -.)

Plusieurs directions du MAE (principalement les directions des Nations Unies et Organisations Internationales –NUO –, des Affaires Stratégiques et du Désarmement - ASD -, des Affaires Économiques et Financières - DAEF -) sont chargées de suivre l'action des organisations internationales rattachées au programme et d'effectuer, en liaison avec la direction des affaires financières (DGA/DAF), le suivi des contributions internationales afférentes.

Le MAE remplit, dans cette perspective, les fonctions suivantes :

- organiser la concertation interministérielle et assurer la liaison avec le Parlement et avec les organes consultatifs (comme la Commission nationale consultative pour les Droits de l'Homme) ;
- élaborer les concepts et propositions français dans les domaines de la régulation multilatérale de la mondialisation et de la sécurité internationale ;
- sélectionner et promouvoir les candidatures françaises à des postes électifs dans les organisations internationales et veiller à la préservation et à la promotion de la place du français dans ces instances ;
- concourir à la définition des stratégies et politiques des organisations internationales, en participant aux organes délibératifs et décisionnels des organisations ;
- consolider le rôle de l'UE dans les instances multilatérales et promouvoir les politiques européennes de sécurité commune (PESC) et de sécurité et de défense (PESD) ;
- concourir à l'élaboration et au contrôle des budgets des organisations internationales, en veillant à leur adéquation aux besoins réels et à nos propres capacités financières contributives, ainsi qu'à la justification au premier euro de ces contributions internationales.

Les principaux partenaires concourant à la mise en œuvre de l'action sont les suivants : ministères français (Défense, Intérieur, Économie et Finances), Union Européenne, organisations internationales à vocation universelle (ONU) ou régionale (OTAN, OSCE, organisations africaines régionales et sous-régionales : Union Africaine, CEDEAO, IGAD, SADC, CEMAC, CEEAC), organisations non-gouvernementales.

Le MAE s'appuie par ailleurs sur le réseau des représentations permanentes de la France et entretient des relations étroites avec le Parlement et avec la société civile (ONG, associations, monde universitaire et de la recherche, secteur privé), en vue de prendre en compte leurs préoccupations et propositions, et d'expliquer et valoriser les positions de la France dans les négociations internationales.

ACTION n° 05

Coopération militaire et de défense

6,2 %



L'action rassemble les crédits correspondant à la mise en œuvre des projets de coopération militaire et de défense. Ces projets de coopération s'inscrivent dans le cadre des orientations fixées en Conseil de Défense et sont mis en œuvre en liaison avec les directions géographiques concernées. Ils sont menés en partenariat avec des États étrangers, notamment, pour 80% d'entre eux, en Afrique sub-saharienne. Ces projets font l'objet de conventions préparées et validées par la Direction de la coopération militaire et de défense.

Les crédits de l'action ne comprennent pas la coopération militaire opérationnelle, qui relève du ministère de la défense. Néanmoins, les actions conduites par le ministère des affaires étrangères au titre de la coopération militaire et de défense sont conçues et exécutées en étroite liaison avec le ministère de la défense.

Ces projets de coopération prolongent et soutiennent l'action de la France dans les États concernés et participent pleinement de notre action diplomatique. Ils s'articulent autour de 3 volets principaux :

- la formation des élites et des cadres militaires des pays partenaires avec fourniture des équipements associés ;
- l'ingénierie de sécurité et de défense (conseil, audit) avec fourniture des équipements associés ;
- la conception, l'animation, la coordination et la réalisation de la coopération militaire et de défense (fonctions de direction et de soutien en France et à l'étranger).

L'action regroupe les crédits afférents à la rémunération du personnel (en administration centrale et affecté à l'étranger), à la réalisation de stages (essentiellement en écoles militaires en France et à l'étranger), à la commande

de matériels et d'équipements (50 % par l'administration centrale et 50 % sur crédits délégués à l'étranger) et à la réalisation de travaux d'infrastructure à l'étranger.

Les acteurs sont des administrations de l'État (Affaires étrangères et Défense) et des organismes publics ou parapublics pour des formations spécifiques (EGIDE), des séminaires de haut niveau (Institut des hautes études de défense nationale / IHEDN, Centre des hautes études de l'armement / CHEAR) ou l'enseignement du français (AGIR, CNOUS).

Au sein du MAE, le service chef de file est la direction de la coopération militaire et de défense.

ACTION n° 06 29,3 %
Soutien



Dans le souci d'assurer la rationalité de la gestion et de maintenir la cohérence du fonctionnement du ministère dans une organisation que la LOLF rend plus déconcentrée, un certain nombre de fonctions de nature administrative et logistique continuent d'être exercées, pour le compte commun des différents programmes, par les services de la Direction générale de l'administration. Les crédits correspondants sont regroupés dans cette action, support de l'ensemble des 5 programmes du ministère.

Dans un souci de rationaliser la présentation, le suivi et la mise en place de cette action, ne sont désormais distinguées que cinq sous-actions :

- Logistique diplomatique,
- Ressources humaines,
- Systèmes d'information et de télécommunications,
- Politique immobilière,
- Sécurité.

En ce qui concerne la logistique diplomatique, l'administration centrale et la fonction comptable, le regroupement correspond à la nécessité de maintenir un suivi horizontal de l'ensemble des crédits du ministère et d'assurer de façon coordonnée l'interface avec les interlocuteurs dans ce domaine (Parlement, ministère chargé du budget, Cour des Comptes). S'y ajoute un rôle de prescripteur de normes dans le domaine de la gestion.

S'agissant des ressources humaines, il convient de garantir aux agents titulaires de ce ministère la possibilité de mener une carrière permettant la mobilité entre les différents métiers du ministère des Affaires étrangères et entre programmes. Cette mobilité est pour tous une source d'enrichissement et ne peut être garantie que par une gestion commune des ressources humaines.

Font également l'objet d'une gestion centralisée les domaines essentiels pour la modernisation de l'outil diplomatique que sont la formation, l'informatique et les systèmes de communication et la politique immobilière.

Pour chacune de ces activités, l'inscription dans cette action du programme n'exclut pas que les autres programmes puissent également consacrer des moyens qui leur sont propres (à l'exception des crédits de titre 2 correspondant à des dépenses en personnel) au financement d'activités complémentaires, par exemple en matière de développements informatiques, lorsque ces activités complémentaires correspondent à des besoins spécifiques et répondent au souci des responsables de programme d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des services placés sous leur autorité, conformément à l'esprit de responsabilisation qui est celui de la LOLF. Le rôle de prestataires de services et de prescripteurs de normes des services concernés de la DGA/direction générale de l'administration n'en est pas affecté ; il est garant de la cohérence d'ensemble.

Enfin, le fonctionnement des services de l'administration centrale, sur les sites parisiens et nantais, est assuré pour compte commun par la DGA, pour des raisons de simplicité et d'efficacité de la gestion.

Dans chacun des cas ci-dessus, sont pris en compte les crédits de rémunération des agents des services concernés ainsi que les crédits de fonctionnement et d'immobilier dont ils ont la charge.

ACTION n° 07
Réseau diplomatique

24,7 %



Cette action regroupe l'ensemble des moyens de nos postes à l'étranger :

- la totalité des crédits de fonctionnement des 156 chancelleries diplomatiques et des 17 représentations permanentes auprès de l'UE et des organisations internationales,
- les moyens de fonctionnement des consulats généraux, consulats et sections consulaires et des services culturels et de coopération (à l'exception de leurs frais de représentation et des frais de tournée), qui ont été regroupés au sein du programme 105 afin de faciliter la fongibilité des moyens de l'État à l'étranger.

Le réseau de nos 156 ambassades bilatérales, des 17 représentations permanentes auprès de l'Union Européenne et des organisations internationales et de nos consulats généraux et consulats constitue un atout essentiel pour conduire l'action extérieure de la France, recueillir l'information nécessaire à l'élaboration de la politique étrangère, défendre nos compatriotes et nos intérêts, transmettre les impulsions politiques, développer notre influence, et assurer la coordination des différents services concourant à la mise en œuvre de l'action extérieure de la France, conformément à la vocation interministérielle du MAE.

L'utilisation optimale de ces moyens se fait conformément aux orientations fixées par le Comité interministériel des moyens de l'État à l'étranger, présidé par le Premier Ministre et qui s'est réuni, en dernier lieu, le 25 juillet 2006. Elle vise à permettre le redéploiement de ce réseau conformément à nos priorités politiques, en étroite coordination avec les autres services extérieurs de l'État à l'étranger. Elle passe notamment par la création de SAFU (services administratifs et financiers uniques), l'adoption de la DNO (directive nationale d'orientation) des ambassades, des regroupements immobiliers et une enquête annuelle sur les moyens de l'État à l'étranger quels que soient les programmes auxquels ces moyens sont rattachés.

Au sein du MAE, cet effort se traduit par l'activation du « comité des réseaux », qui réunit les différents programmes et services du ministère.

Liste des acronymes utilisés :

OIT : Organisation Internationale du Travail
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
OAA : Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la science et la Culture
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OMI : Organisation Maritime Mondiale
OMM : Organisation Météorologique Internationale
OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle
OMT : Organisation Mondiale du Tourisme
ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
OMD : Organisation Mondiale des Douanes
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
BIPM : Bureau International des Poids et Mesures
OIML : Organisation Internationale de Métrologie Légale
OIE : Office International des Épizooties
OIV : Office International de la Vigne et du vin
UPOV : Union internationale pour la Protection des Obtentions Végétales
IIF : Institut International du Froid
OHI : Organisation Hydrographique Internationale
OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OSCE : Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
AIEA : Agence Internationale pour l'Énergie Atomique
OIAAC : Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques
OTICE : Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires
INTERPOL : Organisation Internationale de Police criminelle
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SMSI : Sommet Mondial des Systèmes d'Information

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Défendre et représenter à l'étranger les intérêts de la France (du point de vue du citoyen)

Objectif concourant à la politique transversale « Action extérieure de l'État ».

La diffusion de nos idées, la promotion de nos valeurs, la défense des intérêts de la France à l'étranger passent notamment par une action résolue de communication par les médias, par les sites Internet du Département et des postes, ainsi que par des actions spécifiques d'information.

La consultation des sites Internet du Département et des postes traduit, sur le long terme, l'intérêt du public pour nos positions et nos analyses.

La présence française dans les instances de décision des grandes enceintes multilatérales est à la fois indicateur et vecteur de notre capacité à assurer efficacement, sur la scène internationale, la promotion de nos positions.

INDICATEUR 1.1 : Nombre de consultations des sites internet du Département et des postes.

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|---|--------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Volume de connexions au site de France Diplomatie | Nombre | 27 873 602 | 30 900 000 | 8 774 522 | 12 000 000 | 15 000 000 | 15 000 000 |
| Volume de connexions aux sites des postes | Nombre | 3 582 272 | 4 607 126 | 3 850 295 | 4 500 000 | 5 200 000 | 5 900 000 |

Sous-indicateur « Volume de connexions au site de France Diplomatie » :

Précisions méthodologiques : En 2005, un nouvel outil statistique (Xiti) a été choisi par le Service d'information du Gouvernement dans le cadre de son programme stat@gouv qui est beaucoup plus fiable que l'outil utilisé auparavant. Ce nouvel outil ne comptabilise que les pages téléchargées entièrement, alors que l'ancien compteur retenait toute visite, même d'une fraction de seconde, sur une page qui n'était par conséquent pas lue.

Sous-indicateur « Volume de connexions aux sites des Postes » : Ce sous-indicateur est la somme des consultations des sites Internet de nos postes à Athènes, Canberra & Sydney, Londres, Lima, Séoul et Washington. Il doit évoluer sur les prochaines années, avec la modernisation de l'outil statistique, afin de s'étendre aux sites de l'ensemble des postes.

INDICATEUR 1.2 : Présence des Français et usage du français dans les organisations internationales et l'Union européenne.

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|---|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| 1-Taux d'élections remportées par la France ou des français | % | 100 | | 90 | 100 | 100 | 100 |
| 2-Encadrement ONU | % | 6,16 | | 6,09 | 6 | 6 | 6 |
| 3-Encadrement UE | % | 13,11 | | 13 | 12,39 | 12 | 12 |
| 4-Usage du français à l'ONU | % | | | 12 | 12 | 12 | 12 |
| 5-Usage du français à l'Union Européenne | % | 26 | | 26 | 26 | 25 | 25 |

Précisions :

Source des données : MAE

Sous-indicateur 1 - « Élections internationales » :

Ce taux consiste à rapporter le nombre d'élections remportées par la France ou des Français au nombre d'élections pour lesquelles la France ou des Français étaient candidats.

Ce sous-indicateur porte sur les candidatures de la France ou de Français à des élections pour des instances décisionnelles d'organisations internationales du système des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods, de l'OMC, de l'OCDE, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

-Élections intervenues en 2004 : Un mandat à la Commission des droits de l'homme (organe subsidiaire), une élection au Conseil d'exploitation postale de l'UPU (enceinte décisionnelle d'agence des NU), le directeur général de l'UPU (chef d'agence), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (organe conventionnel), un juge au TPI pour l'ex-Yougoslavie et un juge au tribunal administratif des NU (organes subsidiaires).

-Élections intervenues en 2005 : Comité des Conférences (organe subsidiaire), Conseil d'administration du PNUE (enceinte décisionnelle d'agence des Nations Unies), Conseil exécutif de l'Organisation maritime internationale, le Directeur général de l'OMC, le Directeur général de l'Office international des épizooties, le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme, le Secrétaire général de l'OSCE, le Commissaire aux comptes de l'UNESCO, un expert au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'ONU.

Le candidat français au poste de Secrétaire général de l'OCDE ne s'est pas maintenu jusqu'au terme des élections.

-Élections en 2006 : Comité du programme et de la coordination de l'ONU, Commission du développement durable (organes subsidiaires), Conseil des droits de l'homme (élection remportée), Commission de la consolidation de la paix, Commission du droit international, ainsi que des experts au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, au Comité des droits de l'Homme et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

-Élections prévues en 2007 : La décision de présenter des candidatures françaises est généralement prise quelques mois seulement avant le début de l'année de référence. Pour l'année 2007, sont envisagées à ce stade les candidatures aux organismes suivants : Commission des stupéfiants, Conseil de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), Conseil de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), Conseil du Développement Industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

Sous-indicateur 2 - « Encadrement ONU » :

Ce sous-indicateur calcule la part de Français dans le nombre total d'administrateurs à l'ONU. Actuellement, cette part est de 6,09% (à titre de comparaison, la quote-part française au budget de l'ONU était de 6 %), correspondant à 1.965 Français.

Sous-Indicateur 3 - « Encadrement UE » :

L'évolution de cet indicateur est largement fonction des règles de fonctionnement des institutions de l'UE. Du fait de l'élargissement de l'UE, la proportion des Français dans les institutions européennes est amenée mécaniquement à se réduire. Actuellement de 12,39 % (voir détail ci-dessous) après l'élargissement de 2004, ce taux pourrait continuer de baisser légèrement avec l'arrivée prochaine de deux nouveaux États membres, la Bulgarie et la Roumanie.

Présence de Français au sein des institutions européennes (chiffres au 31 mai 2006 : L'actualisation des chiffres de la présence française dans les institutions européennes se fait dans le courant du mois de mai de chaque année) : 2152 administrateurs français titulaires au sein des institutions de l'Union Européenne sur un total de 17365, soit 12,39% (dont 1384 sur 11025 à la Commission – 12,35%- dont 6 Directeurs généraux, 6 Directeurs généraux adjoints et 30 directeurs, soit une position qui demeure favorable - ; 76 administrateurs sur 1207 au Secrétariat général du Conseil, 123 administrateurs sur 1.502 au Parlement européen et 103 administrateurs sur 824 à la Cour de justice des communautés européennes).

187 experts nationaux détachés (END) français sont également en poste dans les institutions européennes (1ère nationalité), dont 148 à la Commission, 28 au secrétariat du Conseil, 4 au Parlement, 1 au Comité des Régions et 6 dans des Agences.

Sous-indicateur 4 - « Usage du français aux Nations Unies » :

Rapport entre le nombre de discours en français et l'ensemble des discours prononcés pendant la session d'ouverture de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui se tient traditionnellement en septembre de chaque année. Ce calcul, qui n'était pas fait par les Nations Unies, est systématisé par le programme 105 depuis l'automne 2005.

Sous-indicateur 5 - « Usage du français dans l'Union Européenne » :

Le français est l'une des 21 langues officielles de l'Union Européenne, l'une des trois langues de travail effectives de la Commission européenne et l'une des deux langues de travail dans le cadre de la politique extérieure et de sécurité commune (PESC). L'élargissement a conduit à définir des arrangements en décembre 2003 pour l'interprétation dans les instances préparatoires du Conseil, avec :

-d'une part une extension du nombre des groupes sans interprétation. Conformément à l'usage, les délégués s'y expriment en français et/ou en anglais, comme c'est également l'usage dans le cadre de la PESC ;

-d'autre part, l'application d'un système d'interprétation à la demande dans une large majorité des groupes de travail. Le français y fait systématiquement l'objet d'une interprétation active et passive ; le coût financier correspondant est partagé entre le Secrétariat général du Conseil et les autorités françaises ;

-dans les autres groupes, un régime d'interprétation complète est maintenu.

Les personnes participant aux réunions européennes ont donc la possibilité d'intervenir en français dans toutes les instances et de déposer des textes en français. Pour encourager l'utilisation effective de cette possibilité, les autorités françaises interviennent de manière indirecte, en renforçant les formations linguistiques ciblées permettant d'accroître le nombre d'hommes et femmes politiques et de fonctionnaires des autres États membres (en particulier des nouveaux États membres) capables de pratiquer le français dans les instances européennes. Un programme spécial, le "plan pluriannuel pour le français dans l'Union Européenne", rattaché au programme 185, sert cet objectif. Quant aux diplomates français, ils ont pour instruction d'utiliser systématiquement le français oralement et pour le dépôt de documents.

Il est impossible d'établir un indicateur chiffré reflétant l'usage total, oral et écrit, du français, par lacune des sources statistiques. L'indicateur utilisé est donc partiel : il calcule le pourcentage de documents de la Commission rédigés à l'origine en français, lequel a été de 28% en 2003, puis de 26% en 2004. Lié pour beaucoup à la présence de Français et de Francophones d'origine au sein de la Commission (indicateur précédent), il risque de baisser mécaniquement au cours des prochaines années, avec les futurs élargissements.

OBJECTIF n° 2 : Construire l'Europe (du point de vue du citoyen)

Alors que le débat sur l'avenir institutionnel de l'UE se poursuit pour savoir que décider au niveau de l'UE en ce qui concerne le traité instituant une constitution pour l'Europe, les politiques communes continuent à se développer, de

même que la PESC (Politique Étrangère et de Sécurité Commune) et la PESD (Politique Européenne de Sécurité et de Défense).

La France continue à jouer le rôle déterminant qu'elle a toujours tenu pour que se poursuive la construction européenne. L'Union Européenne doit retrouver un élan lui permettant de maintenir et renforcer sa cohésion interne et d'accroître son rôle sur la scène internationale. Elle doit aussi veiller à sa sécurité et organiser ses relations extérieures avec son nouveau voisinage. La France promeut de manière prioritaire l'Europe des projets et des résultats proche des citoyens de manière à favoriser leur adhésion au projet européen en redonnant à celui-ci un sens et une lisibilité. Elle se prépare à assurer la présidence de l'Union Européenne au second semestre 2008.

INDICATEUR 2.1 : Evaluation au sein des instances européennes du progrès des intérêts français concernant les principaux dossiers européens

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2008 Cible |
|--|----------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Définition d'une liste de priorités européennes pour la France, assorties d'objectifs précis | Nombre | 11 | | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Moyenne de l'évaluation de la contribution du programme 105 à leur progression (sur 5) | tendance | 3,2 | | 4,2 | 4,2 | 4,1 | 4,8 |
| 1.Avenir de l'Union | tendance | 2 | | 3 | 4 | 4 | 5 |
| 2.Budget | tendance | 4 | | 5 | 4 | 3 | 5 |
| 3.Marché intérieur | tendance | 2 | | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 4.Croissance durable | tendance | | | 4 | 4 | 4 | 5 |
| 5.Justice affaires intérieures (JAI) | tendance | 3 | | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 6.Elargissement | tendance | 5 | | 5 | 4 | 4 | 4 |
| 7.Stabilisation environnement immédiat de l'UE | tendance | 2 | | 4 | 4 | 4 | 5 |
| 8.Relation de l'UE avec les Etats-Unis | tendance | 4 | | 4 | 4 | 4 | 5 |
| 9.Relations UE avec ses autres grands partenaires | tendance | 4 | | 4 | 4 | 4 | 5 |
| 10.Affirmer le rôle de l'UE dans le monde | tendance | 4 | | 4 | 4 | 5 | 5 |
| 11.Développement de la PESD | tendance | 3 | | 4 | 4 | 4 | 5 |
| 12.Relations commerciales extérieures | tendance | 2 | | 4 | 5 | 4 | 4 |

Précisions :

Source des données : MAE

Dans le cas d'une contribution positive ou très positive du programme 105 sur une année à la gestion d'un dossier européen, un 4 ou un 5 est inscrit dans la case correspondante ; un 3 correspond à une absence d'avancées notables ; un 2 ou un 1 indique que l'objectif correspondant s'est éloigné malgré nos efforts.

Les priorités principales suivies par le programme 105 et retenues dans le cadre de ce document sont :

Sous indicateur 1 - Avenir de l'Union. (Ce nouveau sous-indicateur est destiné à tenir compte d'un élément désormais essentiel du débat européen).

Objectifs : Permettre à l'Union européenne de répondre aux interrogations qui, lors du processus de ratification du traité constitutionnel, se sont exprimées sur le sens et les développements du projet européen.

Réalisation 2005-2006 : Conformément à la déclaration des Chefs d'État et de gouvernement de juin 2005, le Conseil européen de juin 2006 doit engager une réflexion.

Évaluation : Contribution importante du programme 105, en particulier en ce qui concerne la capacité d'absorption de l'UE, dans le cadre des directives fixées par le Chef de l'État et le Premier Ministre.

Perspectives 2007-2008 : Le débat sur l'avenir de l'Union est appelé à se poursuivre lors des semestres suivants, compte tenu également du rendez-vous fixé en 2008-2009 par le Conseil européen en décembre 2005 (voir point 2).

Sous indicateur 2 - Budget de l'Union européenne.

Objectif : Donner à l'Union Européenne les moyens de ses politiques dans le respect des intérêts de la France.

Réalisation : Le Conseil européen du 16-17 décembre 2005 a adopté un accord politique sur les perspectives financières 2007-2013 sur la base d'un budget de 862,36 Mds€, en augmentation d'une cinquantaine de milliards par rapport à la base 2006 fois sept. L'accord interinstitutionnel signé le 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission a conclu le volet dépenses des perspectives financières, sans s'éloigner sensiblement de l'équilibre atteint lors du Conseil européen de décembre 2005. Le budget européen pour 2007-2013 s'élèvera à 864,32 Mds€ et représente 1,048% du RNB de l'UE (la contribution française totale sur la période 2007-2013 devrait croître de l'ordre de 11 milliards d'euros par

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

rapport à 2006 fois sept). Ce budget répond aux objectifs de la France : un cadrage financier rigoureux (proche du budget à 1% du RNB que la France avait soutenu), qui garantit une progression soutenable de la contribution française et permet le financement des politiques communes, notamment à l'égard des nouveaux États membres, la préservation des intérêts directs français en matière de PAC et de politique régionale. L'accord sur le volet recettes, dont la traduction juridique est en cours de négociation (décision ressources propres), garantit un financement équitable avec la remise en cause durable du "chèque britannique"

Évaluation : Contribution déterminante du programme 105, dans le cadre des directives fixées par le Chef de l'État et le Premier Ministre, et en relation étroite avec les autres ministères concernés.

Perspectives : Après la signature de l'accord interinstitutionnel le 17 mai 2006, l'adoption des règlements afférents à la mise en œuvre des différentes politiques communautaires et l'adoption d'une décision sur le système des ressources propres conformément à l'accord trouvé entre les chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen de décembre 2005 permettront de clore le dossier des perspectives financières 2007-2013. Mais il conviendra immédiatement de préparer l'échéance suivante, à savoir le "rendez-vous" acté par le Conseil européen des 16-17 décembre 2005 en vue d'un examen, en 2008-2009, des politiques communes et de leur financement. Enfin, il faut noter que la France exercera la présidence au second semestre 2008.

Sous indicateur 3 - Marché intérieur.

Objectif : Poursuivre l'approfondissement du marché intérieur dans des conditions compatibles avec les exigences du modèle européen de développement durable.

Réalisation : Deux négociations cruciales se déroulent en 2005 et 2006 : la directive « services » et la politique énergétique européenne.

Parti d'une proposition de la Commission basée sur le « principe du pays d'origine », le texte actuel de la directive « services » après modification profonde par le Parlement européen, préserve nos intérêts (application du droit du pays de destination et nombreuses exclusions, dont les services publics).

La politique énergétique européenne fait partie des projets concrets lancés au Conseil européen informel de Hampton Court (nov. 2005) et poursuit sa formalisation (Conseil européen de mars puis de juin 2006).

Évaluation : Contribution déterminante du programme 105, dans le cadre des directives fixées par le Chef de l'État et le Premier Ministre, et en relation étroite avec les autres ministères concernés.

Perspectives : Poursuite de la construction d'une politique européenne de l'énergie, lancement de travaux sur l'harmonisation fiscale, poursuite de l'effort d'harmonisation législative, perspective du rapport annoncé par la Commission européenne sur le marché unique du XXI^{ème} siècle et, parallèlement, préparation de la future stratégie marché intérieur 2007-2009.

Sous indicateur 4 - Croissance durable.

Objectif : Développer l'Europe sociale et préserver l'environnement

Réalisation : Développement des financements consacrés à ces politiques pour la période 2007/2013 au titre du budget de l'Union ; renforcement des politiques communes pour l'environnement : mémorandum proposé par la France, avec l'Espagne et le Portugal, sur la sécurité maritime ; mémorandum sur l'énergie pour ses aspects environnementaux, décisions européennes relatives au protocole de Kyoto.

Évaluation : Contribution déterminante du programme 105, dans le cadre des directives fixées par le Chef de l'État et le Premier Ministre, et en relation étroite avec les autres ministères concernés.

Perspectives : Finalisation de la politique maritime de l'Union européenne sur la base du mémorandum franco-hispano-portugais, contribution de l'Union européenne à la définition du post-Kyoto ; élaboration d'un instrument juridique européen transversal sur les services publics et notamment les services sociaux ; travaux européens sur le droit du travail et la réussite des parcours professionnels.

Sous indicateur 5 - Justice et affaires intérieures.

Objectif : Approfondir l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice pour répondre aux attentes des Français en matière de libertés publiques et de sécurité.

Réalisation : Ces aspects ont été reconnus comme prioritaires au Conseil européen informel de Hampton Court. La maîtrise des migrations internationales a fait l'objet d'un travail approfondi dans un cadre euro-méditerranéen et euro-africain, concrétisé par une première Conférence, à l'initiative de la France, de l'Espagne et du Maroc, à Rabat en juillet 2006. La coopération JAI trouve dans le G5 (dorénavant élargi à la Pologne) un cadre informel efficace.

Évaluation : Contribution déterminante du programme 105, dans le cadre des directives fixées par le Chef de l'État et le Premier Ministre, et en relation étroite avec les autres ministères concernés.

Perspectives : Réussir le lancement d'un partenariat euro-africain sur les routes migratoires, progrès en matière de politiques JAI à droit européen constant (évaluation du mandat d'arrêt européen, COSI), renforcement de la lutte commune contre le terrorisme.

Sous indicateur 6 - Élargissement.

Objectif : Assurer la mise en œuvre des engagements pris par le Conseil européen et le Conseil.

Réalisation : Les traités d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie ont été signés le 25 avril 2005 et doivent être ratifiés par l'ensemble des États membres d'ici au 31 décembre 2006. Les négociations d'adhésion avec la Turquie d'une part et la Croatie d'autre part ont été ouvertes le 3 octobre 2005. Le Conseil européen de décembre 2005 a décidé de reconnaître à l'ARYM (Ancienne République Yougoslave de Macédoine) la qualité de candidat (sans décider toutefois d'ouvrir des négociations d'adhésion avec ce pays). Le CAG/Relex (Conseil Affaires Générales- Relations extérieures) du 12 décembre 2005 a acté la tenue en 2006 d'un débat sur l'élargissement. A cette occasion, la France insistera sur la capacité d'absorption de l'Union, l'un des critères d'élargissement déjà présent dans la liste définie par le Sommet européen de Copenhague en 1993, et qui doit être mieux pris en compte.

Évaluation : Contribution importante du programme 105, dans le cadre des directives fixées par le Chef de l'État et le Premier Ministre, et en relation étroite avec les autres ministères concernés.

Perspectives : La Bulgarie et la Roumanie devraient adhérer à l'UE en 2007 sous réserve du respect des conditions posées par le traité d'adhésion. Les négociations devraient se poursuivre avec la Croatie d'une part et la Turquie d'autre part. Pour la Turquie, il s'agit d'un processus ouvert, dont l'issue ne peut pas être garantie à l'avance. La Commission devrait continuer à évaluer les progrès de l'ARYM et des autres États des Balkans occidentaux sur la voie de leur rapprochement européen. Suite à la modification constitutionnelle adoptée début 2005, la ratification des traités d'adhésion pour tous les pays adhérant après la Croatie se fera obligatoirement par voie référendaire.

Sous indicateur 7 - Stabilisation de l'environnement immédiat de l'Union Européenne.

Objectifs : Permettre à l'UE de contribuer à la prospérité et à la stabilité de ses voisins. Inciter ces pays à poursuivre leurs réformes, en instaurant une proportionnalité entre l'aide européenne et leur degré d'engagement.

Réalisations : Des plans d'action de l'UE avec l'Ukraine, la Moldavie, le Maroc, la Tunisie, la Jordanie, l'Autorité palestinienne et Israël ont été adoptés en février 2005 dans le cadre de la politique européenne de voisinage ; ouverture en juin 2005 des négociations d'un plan d'action avec l'Égypte et en avril 2006 avec le Liban ; mise en place d'une mission d'assistance de l'UE à la frontière entre l'Ukraine et la Moldavie à partir du 1er décembre 2005 ; lancement fin 2005 de la négociation de plans d'action avec la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ; négociation en cours au Conseil et au Parlement européen de l'instrument européen de voisinage et de partenariat.

Évaluation : Contribution importante du programme 105, dans le cadre des directives fixées par le Chef de l'État et le Premier Ministre, et en relation étroite avec les autres ministères concernés.

Perspectives : Poursuite de la mise en œuvre des plans d'action adoptés, achèvement des négociations en cours. Progrès vers un statut avancé avec le Maroc.

Sous indicateur 8 - Maintenir une relation équilibrée et forte de l'Union Européenne avec les États-Unis

Objectif : Faire évoluer de façon positive l'ensemble des relations de l'Union Européenne avec les États-Unis

Réalisations : Le sommet UE-États Unis du 22 février 2005 a marqué au niveau le plus élevé la qualité de la relation directe entre l'UE et des États-Unis, relation ancienne, dense et extrêmement diversifiée, couvrant une très grande partie des domaines d'action de l'UE : relations économiques et commerciales, échanges universitaires et scientifiques, transport, environnement, consultations politiques sur l'ensemble des domaines couverts par la PESC, etc.

Évaluation : Contribution importante du programme 105 dans le cadre des directives fixées par le Chef de l'État et le Premier Ministre, et en relation étroite avec les autres ministères concernés.

Perspectives : Poursuivre le renforcement de la coopération entre l'Union européenne et les États-Unis sur l'ensemble des sujets d'intérêt commun.

Sous indicateur 9 - Renforcer les relations de l'Union Européenne avec ses autres grands partenaires (Russie, Chine, Inde, Japon, Afrique etc.)

Objectif : Développer les relations entre l'Union européenne et l'ensemble de ses grands partenaires

Réalisations : Les quatre feuilles de routes UE-Russie ont été signées en mai 2005 permettant le lancement concret de la coopération UE-Russie. En Asie, en 2005, l'Union a renforcé ses relations avec ses trois partenaires privilégiés (Chine, Inde, Japon) et a également développé sa coopération avec l'ASEAN, au travers notamment de la mission de surveillance de l'accord de cessez-le-feu à Aceh. À l'initiative de la France, l'Union Européenne a également décidé la mise en place d'un partenariat stratégique avec l'Afrique (décembre 2005). Nominations de nouveaux représentants spéciaux de l'Union Européenne (RSUE) au Soudan, en Asie centrale et en Moldavie.

Évaluation : Contribution importante du programme 105 dans le cadre des directives fixées par le Chef de l'État et le Premier Ministre, et en relation étroite avec les autres ministères concernés.

Perspectives : Poursuivre le développement des relations entre l'Union européenne et ses autres grands partenaires, dans la perspective d'un monde multipolaire. Une évaluation de la stratégie de l'UE pour l'Afrique sera effectuée à la fin de l'année 2006.

Sous indicateur 10 - Affirmer le rôle de l'UE dans le monde.

Objectifs : Contribuer à la sécurité internationale, notamment en luttant contre le terrorisme, les armes de destruction massive (ADM) et les armes légères et de petit calibre (ALPC).

Réalisations : Mise en œuvre du plan d'action contre la radicalisation et le recrutement, assistance aux pays prioritaires dans la lutte contre le terrorisme, élaboration et adoption d'une stratégie sur les armes de petit calibre à l'initiative de la France, adoption de plusieurs actions en soutien de l'AIEA ou de l'OIAEC dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et du désarmement.

Évaluation : Contribution très importante du programme 105, dans le cadre des directives fixées par le Chef de l'État et le Premier Ministre, et en relation étroite avec les autres ministères concernés.

Perspectives : Poursuite de la mise en œuvre des stratégies sur le terrorisme, sur les ADM et sur les armes de petit calibre.

Sous indicateur 11 - Développer la politique européenne de sécurité et de défense.

Objectifs : Oeuvrer en faveur d'un renforcement des organes et des institutions de la PESD pour leur donner plus de cohérence, de visibilité et d'efficacité.

Réalisations : L'Agence Européenne de défense est opérationnelle depuis 2005 (90 personnes et un budget de 20 M€) et va jouer un rôle moteur pour permettre une action concertée des Européens dans le domaine des capacités, de la recherche et de l'armement. Mise en place de la cellule civilo-militaire (lien entre organes civils et militaires dans la prévention et la gestion des crises. Mise en place de « groupements tactiques » (bataillons autonomes de 1.500 hommes à déploiement rapide). Lancement d'opérations en Europe et dans le monde conduites par l'Union Européenne (opération de stabilisation Althéa, complétée par une mission de police en Bosnie-Herzégovine, opérations au Soudan et en République démocratique du Congo, en Indonésie, opération d'assistance au contrôle des frontières EUBAM à Rafah).

Évaluation : Contribution importante du programme 105, dans le cadre des directives fixées par le Chef de l'État et le Premier Ministre, et en relation étroite avec les autres ministères concernés.

Perspectives : L'année 2006 devrait voir la constitution du Centre d'opérations pour le commandement d'opérations autonomes de l'Union, la constitution du Collège européen de sécurité et de défense, l'engagement de la Force de gendarmerie européenne (FGE), la poursuite des opérations de gestion de crises civiles et militaires en Europe et dans le monde, ainsi que la préparation de l'opération de police civile au Kosovo.

Sous indicateur 12 - Relations commerciales extérieures.

Objectif : Promouvoir et défendre les intérêts commerciaux de la France et de la CE, dans le respect des règles de l'OMC.

Réalisation : Avec ses partenaires, la France s'est attachée à insister auprès du Commissaire européen chargé de mener les négociations au nom de l'Union européenne, afin que celui-ci soit attentif à la compatibilité des engagements de l'Union en matière agricole avec la PAC réformée ; obtienne un résultat équilibré favorable aux intérêts économiques et aux emplois européens ; défende la vocation de ce cycle en faveur des pays en développement. Lors de la conférence ministérielle de Hong-Kong en décembre 2005, l'Union Européenne a contribué à préserver les chances d'aboutir à un accord final en 2006 et a accepté de fixer, sous réserve d'engagements équivalents de la part de nos partenaires, une date pour la suppression définitive des restitutions aux exportations agricoles. Le Conseil a soutenu le négociateur communautaire à l'unanimité. Au sein du Conseil et avec le soutien de 13 autres États membres, la France a continué à défendre ses intérêts en ce qui concerne le nécessaire équilibre de la négociation, en particulier sur le volet agricole.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Évaluation : Contribution importante du programme 105, dans le cadre des directives fixées par le Chef de l'État et le Premier Ministre, et en relation étroite avec les autres ministères concernés.

Perspectives : Poursuivre les négociations commerciales, dans le cadre du Cycle de Doha ou à travers des accords bilatéraux ou régionaux.

OBJECTIF n° 3 : Renforcer la sécurité internationale (du point de vue du citoyen)

Le monde est aujourd'hui confronté à des menaces qui sont plus variées et moins prévisibles : terrorisme, prolifération des armes de destruction massive, conflits régionaux, déliquescence de certains États, criminalité organisée... Pour répondre à toutes ces menaces et ainsi contribuer au renforcement de la sécurité internationale, notre action s'appuie sur toute une large palette d'activités, tant au niveau national que régional (Union Européenne, Alliance Atlantique, OSCE, Conseil de l'Europe) et universel (ONU). Mention spéciale doit être faite de l'effort de la communauté internationale qui contribue au règlement des conflits régionaux à travers les opérations de maintien de la paix (OMP).

La traduction budgétaire des OMP décidées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies dont la France est membre permanent, représente un enjeu financier important pour le budget de l'État, et même considérable à l'échelle du programme : leur montant pourrait d'ailleurs s'accroître pour faire face à deux crises majeures qui se sont récemment aggravées :

- la crise du Soudan, qui pourrait conduire à la création d'une nouvelle OMP incluant la fois l'actuelle OMP des Nations Unies au Sud-Soudan et l'opération AMIS de l'Union Africaine au Darfour.

- la crise du Liban, qui pourrait conduire à la création d'une Force internationale dont les contours ne sont cependant, à l'été 2006, pas encore définis, ce qui rend impossible l'évaluation de son impact éventuel sur le programme.

INDICATEUR 3.1 : Evaluation du traitement des principales crises en fonction des objectifs poursuivis par la France.

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2008 Cible |
|---|----------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Nombre de crises | nombre | 11 | | 11 | 11 | 11 | 11 |
| Moyenne de l'évaluation de la contribution du programme 105 à leur solution (sur 5) | tendance | 3,3 | | 3,9 | 3,6 | 3,8 | 4,3 |
| 1.Afghanistan | tendance | 4 | | 4 | 3 | 3 | 4 |
| 2.Côte d'Ivoire | tendance | 2 | | 4 | 4 | 4 | 5 |
| 3.Grands Lacs Africains | tendance | 4 | | 4 | 4 | 3 | 4 |
| 4.Soudan | tendance | 3 | | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 5.Haïti | tendance | 3 | | 4 | 3 | 4 | 4 |
| 6.Iran | tendance | 4 | | 2 | 3 | 4 | 4 |
| 7.Iraq | tendance | 4 | | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 8.Processus de paix au Proche-Orient | tendance | 4 | | 4 | 3 | 3 | 4 |
| 9.Syrie-Liban | tendance | 3 | | 5 | 4 | 4 | 5 |
| 10.Kosovo | tendance | 4 | | 4 | 4 | 4 | 5 |
| 11.Haut Karabakh | tendance | 2 | | 4 | 4 | 5 | 5 |

Dans le cas d'une contribution positive ou très positive du programme 105 sur une année à la gestion d'une crise, un 4 ou un 5 est inscrit dans la case correspondante ; un 3 correspond à une absence d'avancées notables ; un 2 ou un 1 indique que l'objectif correspondant s'est éloigné malgré nos efforts.

Source de données : MAE

Les crises principales suivies par le programme 105 et retenues dans le cadre du présent document concernent :

Sous-indicateur 1- l'Afghanistan

Objectifs : Stabiliser et reconstruire le pays dans le cadre du Pacte pour l'Afghanistan signé à Londres le 31 janvier 2006, et de la stratégie intérimaire afghane de développement national : il s'agira d'appuyer les forces de sécurité afghanes, notamment l'armée, d'étendre et de renforcer la présence de l'État dans l'ensemble des provinces, d'intensifier la lutte contre la drogue, d'enraciner la démocratie parlementaire et État de droit, de contribuer à l'effort de reconstruction.

Bilan des actions 2005-2006 : La France a poursuivi sa participation à la sécurisation du pays par une contribution de 600 hommes à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), une participation de forces spéciales et de la marine à l'opération de lutte contre le terrorisme "Liberté

immuable", et une contribution à la formation de la nouvelle armée afghane - ainsi qu'à la reconstruction du pays. La France a notamment assuré la coordination des efforts internationaux pour la mise en place du Parlement afghan, inauguré le 19 décembre 2005. L'Agence Française de Développement (AFD) a lancé un ambitieux projet de relance de la culture du coton dans deux provinces du Nord du pays.

Prévisions 2006-2008 : La France entend maintenir un niveau d'engagement significatif au sein de la F.I.A.S. Elle prendra en août 2006, pour huit mois, le commandement de la Zone Centre (province de Kaboul) au sein de la F.I.A.S., avec un contingent de 1000 soldats (avec l'Italie et la Turquie). Notre coopération militaire et de défense avec l'Afghanistan sera poursuivie. L'AFD mettra en œuvre les projets nouveaux annoncés lors de la conférence de Londres sur l'Afghanistan (31 janvier-1er février 2006), dans les domaines agricole, de la santé et de la relance du secteur privé (33 M€ sur plusieurs années). Un « document-cadre de partenariat » avec l'Afghanistan devrait être signé en fin d'année 2006.

Sous-indicateur 2- la Côte d'Ivoire

Objectifs : Assurer la sécurité de nos ressortissants ; prévenir une reprise des hostilités et la déstabilisation de l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble; veiller à ce que le nouveau Premier ministre puisse exercer les pouvoirs qui lui ont été dévolus par la résolution 1633 pour mettre en œuvre les accords de paix, les décisions du Groupe de Travail International (GTI) et sa feuille de route, en vue de l'organisation d'élections incontestables en octobre 2006

Bilan des actions 2005-2006 : La France a participé activement aux travaux du Conseil de Sécurité en rédigeant les différents projets de résolution concernant la RCI ; la Ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie participe systématiquement depuis novembre 2005 aux réunions mensuelles du GTI, chargé du suivi de la mise en œuvre du processus de paix. Elle y joue un rôle moteur. Un intense travail de concertation avec les membres concernés de la communauté internationale est mené (Conseil de Sécurité, CEDEAO, Union africaine, Afrique du Sud, Nigeria et Congo Brazzaville notamment).

Prévisions 2007-2008 et modalités : L'important engagement militaire français en Côte d'Ivoire par le biais de la force Licorne (plus de 4.000 soldats français), en soutien à l'ONUCI (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire), augmente fortement l'impact de nos démarches diplomatiques. La perspective d'organiser des élections incontestables avant fin octobre 2006 est néanmoins devenue irréaliste, ce qui pose la question des modalités de sortie de crise. La réunion de septembre 2006 à New York devra permettre de trancher entre un report technique de quelques mois et la mise en place de nouvelles règles de transition.

Sous-indicateur 3- Grands lacs africains

Objectifs : Soutenir l'achèvement du processus de transition en RDC -élections- et la sortie de crise dans l'ensemble de la région.

Réalisations 2005-2006 : Fin du processus de transition au Burundi (élections ; mise en place des nouvelles autorités issues des élections d'août 2005, soutien à la mi-2006 au processus de négociations avec la dernière rébellion active, les FLN) ; processus électoral en RDC (recensement réalisé au deuxième semestre 2005 ; referendum sur la Constitution le 18 décembre 2005 ; élections législatives et présidentielles le 30 juillet 2006).

Évaluation : Contribution importante du programme 105 à travers les contacts politiques avec tous les acteurs de la transition congolaise et burundaise ainsi qu'avec nos partenaires internationaux ; rôle moteur au Conseil de sécurité (présentation des résolutions, soutien au renforcement de la MONUC - opération de maintien de la paix en RDC - notamment afin de lui faire prendre en charge le volet logistique de l'organisation des élections ; travail sur les sanctions liées aux violations de l'embargo sur les armes ou aux activités des groupes étrangers ou à l'utilisation d'enfants-soldats, organisation des visites du CSNU) ; travail sur l'impunité (transfèrement de Thomas Lubanga, recherché par la CPI, à La Haye) ; contribution bilatérale du programme 209 (formation des policiers congolais ; aide à la mise en place d'un système douanier) sur les thématiques de gouvernance dans l'immédiate après-transition ; rôle-moteur dans les activités de l'Union Européenne (mise en place d'une mission de soutien à la police, EUPOL, et d'une mission d'assistance à la réforme de l'armée, EUSEC, dirigée par un Français ; déploiement de la mission de l'UE EUPOL en soutien de la MONUC pendant la période électorale en RDC).

Perspectives 2007-2008 : Stabilisation de la situation et engagement de la région sur la voie de la reconstruction et du développement ; accent sur la coopération régionale (conférence sur la paix et la sécurité dans les Grands Lacs), État de droit et la bonne gouvernance.

Sous-indicateur 4 - le Soudan

Objectifs : Favoriser la mise en œuvre des accords de paix Nord-Sud et le retour de la paix au Darfour ; oeuvrer au maintien de la stabilité régionale et en particulier celle du Tchad.

Réalisations 2005-2006 et évaluation :

- application de l'accord de paix Nord/ Sud : la France a décidé d'ouvrir (en 2006) un bureau d'Ambassade à Juba pour renforcer sa présence au Sud Soudan et assurer le suivi politique de la situation sur place.

- gestion de la crise du Darfour : la France a pris une part importante aux travaux du Conseil de Sécurité sur le Darfour. Elle a notamment joué un rôle moteur dans l'adoption de la résolution 1593 (en mars 2005) qui a saisi la Cour pénale internationale pour juger les crimes commis dans le Darfour. Elle a participé aux négociations d'Abuja sur le Darfour (via l'envoyé spécial du Président de la République pour le Soudan) qui ont abouti à la signature de l'accord de paix du 5 mai 2006 et au groupe de contact international sur le Darfour. La France a apporté une aide importante à la mission de l'Union africaine dans le Darfour (AMIS) : rôle moteur dans la mise en place d'une opération PESD de soutien civil et militaire à l'AMIS; mise à disposition d'officiers français dans la chaîne de commandement d'AMIS, et notamment à la vice-présidence de la commission de cessez-le feu; transport stratégique de bataillons africains.

Prévisions 2007-2008 : Veiller à la bonne application de l'accord de paix Nord-Sud. Intensifier nos liens avec les autorités du Sud Soudan (via le bureau d'ambassade de Juba). Soutenir la transition de la force de l'Union africaine dans le Darfour sous casques bleus. Poursuivre notre effort pour accompagner le processus de paix dans le Darfour : veiller à la bonne application de l'accord de paix d'Abuja du 5 mai 2006 et à le rendre plus inclusif. Oeuvrer pour la poursuite de l'engagement de l'Union Européenne sur le dossier soudanais. Continuer à sensibiliser nos partenaires sur l'importance de pleinement intégrer la dimension régionale dans le règlement de la crise du Darfour (impact sur le Tchad et la République Centrafricaine). Favoriser la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan.

Sous-indicateur 5- Haïti

Objectifs : Contribuer à la restauration d'un environnement stable, à la consolidation des institutions et de l'état de droit et au développement économique et social.

Réalisations 2005-2006 : La France en 2005 a pris l'initiative d'organiser à Cayenne une conférence des bailleurs de fonds qui a permis l'identification de 380 projets susceptibles d'être mis en œuvre rapidement au bénéfice des populations. Notre pays a participé aux conférences ministérielles de bailleurs de fonds de Montréal en juin 2005 et Bruxelles en octobre 2005 ainsi qu'aux différentes réunions du Groupe de contact - tant à New York qu'en Haïti - et aux débats au Conseil de Sécurité. Le premier Ministre du gouvernement de transition, M. Latortue, a été reçu en octobre 2005 par le Premier Ministre et Mme Girardin s'est rendue à Port-au-Prince en septembre. La France met en œuvre les engagements financiers à hauteur de 27 M€ pris au titre du CCI (cadre de coopération intérimaire) et participe à hauteur de 81 effectifs à la Minustah (2 officiers et 79 policiers et gendarmes).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Notre pays a par ailleurs mobilisé ses partenaires européens en vue d'obtenir le déblocage des reliquats de l'aide apportée par l'Union Européenne à Haïti au titre du 9ème FED. La France a accueilli en mars 2006 M. Valdes, le RSSGNU pour Haïti et le ministre Haïtien de l'intérieur.

Perspectives 2007-2008 : Cet effort qui s'inscrit dans la durée sera poursuivi en 2006 et 2007 en concertation étroite avec les autorités haïtiennes nouvellement élues et nos principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Sous-indicateur 6- l'Iran

Objectifs : Assurer le caractère non-proliférant du programme nucléaire iranien ; obtenir l'évolution de la politique iranienne dans d'autres domaines de préoccupation (respect des droits de l'homme, attitude responsable sur la scène régionale)

Bilan des actions 2005-2006 : L'action de la France a permis de ralentir significativement, jusqu'en août 2005, les progrès du programme proliférant ; de construire un large accord international sur l'objectif de non-prolifération en Iran ; de mettre l'Europe en mesure de jouer un rôle moteur sur une question de sécurité internationale majeure touchant directement à nos intérêts ; de faire entendre la voix de la France et de l'Union Européenne face aux violations croissantes des droits de l'homme et aux menaces inacceptables envers Israël ; de faire adopter le 31 juillet 2006 par le Conseil de Sécurité la résolution 1696.

Prévisions 2007 : Consolider le consensus international et régional et maintenir nos exigences sur les sujets de préoccupation, en particulier la question de la prolifération nucléaire.

Sous-indicateur 7 - l'Iraq

Objectifs : Favoriser le retour à la pleine souveraineté et à la stabilité de l'Iraq ; maintenir l'unité de ce pays.

Bilan des actions 2005-2006 : La France a entretenu un dialogue régulier avec les autorités et les milieux politiques irakiens, intensifié sa coopération et appuyé les initiatives visant à restaurer la pleine souveraineté de l'Iraq en associant au pouvoir l'ensemble des communautés qui constituent le pays. Elle reste très préoccupée devant l'aggravation de la violence et les tensions intercommunautaires. Elle apporte son soutien à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq ainsi qu'à la restauration d'un État de droit.

Prévisions 2007 : Aider à la consolidation du dialogue national et au retour de la pleine souveraineté, y compris en matière de sécurité et de défense ; contrecarrer les facteurs centrifuges à l'œuvre en Iraq ; limiter les effets néfastes du communautarisme à travers des actions de coopération ciblées et équilibrées ; encourager l'émergence d'un État de droit en Iraq par le biais de notre coopération bilatérale et au niveau de l'Union européenne ; poursuivre les contacts avec les autorités irakiennes ; travailler en liaison avec les acteurs concernés à une meilleure utilisation des ressources de l'Iraq et de l'assistance internationale, à travers notamment le projet de « pacte international pour l'Iraq ».

Sous-indicateur 8 - le Processus de Paix au Proche-Orient

Objectif : Relancer un processus aboutissant à l'objectif de deux États vivant côte-à-côte, en paix et en sécurité.

Bilan des actions 2005-2006 : La France a poursuivi son action au sein de l'Union Européenne dans plusieurs directions : soutien au plan de désengagement israélien de Gaza ; soutien à la reconstruction de l'économie de Gaza (participation aux missions européennes en matière de sécurité EU-COPPS) ; appui à l'initiative européenne pour l'ouverture de la frontière entre Gaza et l'Égypte (EU-BAM) ; soutien au processus de consolidation des institutions démocratiques de l'Autorité palestinienne (envoi d'experts et de missions d'observation pour les différentes étapes du processus électoral). La mise en place d'un gouvernement palestinien dirigé par le Hamas en janvier 2006 a conduit la France et l'Union Européenne à adapter leur action. La France a ainsi contribué à la définition des trois principes auxquels devra adhérer le gouvernement palestinien (renonciation à la violence, reconnaissance d'Israël, reconnaissance des accords passés entre Israël et l'OLP). La France a aussi contribué à la mise en place d'un mécanisme permettant la poursuite de l'aide à la population palestinienne.

Prévisions 2007 : Suivi des mécanismes permettant la poursuite de l'aide aux Palestiniens ; amener le Hamas à s'engager dans un processus le conduisant à respecter les 3 principes ; mettre fin aux violences et relancer le processus de négociations entre les parties, notamment au moyen d'initiatives européennes.

Sous-indicateur 9 - la Syrie et le Liban

Objectifs : Oeuvrer au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. Assurer le rétablissement de l'autorité de l'État libanais sur l'ensemble de son territoire. Soutenir la mise en œuvre des résolutions 1559, 1680 et 1701 du Conseil de Sécurité. Favoriser un règlement durable au conflit en Israël et au Liban selon la séquence politique présentée par la France à la conférence de Rome le 26 juillet 2006 et reprise dans les conclusions du CAG-RE de l'UE du 1er août 2006 (cessation des hostilités et déploiement sur le terrain d'une Force internationale chargée de garantir la mise en œuvre de ce règlement et d'apporter un soutien à l'armée libanaise -aujourd'hui obtenus par l'adoption par le Conseil de Sécurité de la résolution 1701-, fixation des principes et éléments d'un cessez-le-feu permanent et d'une solution de long terme de la crise, endossement par les parties de ce schéma).

Favoriser la pleine mise en œuvre des Résolutions 1595, 1636, 1644 et 1664 : poursuivre notre soutien aux travaux de la commission internationale d'enquête sur l'assassinat de Rafiq Hariri ; oeuvrer à la pleine coopération avec la commission de toutes les parties concernées ; accompagner la mise en place du tribunal international qui aura la charge de juger les commanditaires et exécutants présumés de ce crime.

Bilan des actions 2005-2006 : La France, qui est à l'origine avec les États-Unis du texte de la résolution 1559 du CSNU votée le 2 septembre 2004, a poursuivi son action pour parvenir à la mise en œuvre de ce texte : appui au retrait des troupes syriennes du Liban, intervenu au mois d'avril 2005 ; tenue d'élections législatives démocratiques, prise de fonction d'un gouvernement légitime. D'autre part, le rôle joué par la France dans la mobilisation du Conseil de Sécurité pour soutenir les travaux de la commission internationale d'enquête sur l'assassinat de Rafiq Hariri a permis de progresser sur ce dossier et d'entrevoir la perspective de la création d'un tribunal à caractère international. La France participe activement aux travaux du « Core Group », groupe de réflexion et de travail sur l'aide que peut apporter la communauté internationale aux projets de réforme du gouvernement libanais.

Enfin la France a joué un rôle majeur durant la crise du Liban de l'été 2006 : aux Nations Unies pour la négociation et la mise en œuvre de la résolution 1701 ; par le rapatriement de quelque 13.900 personnes, dont 10850 Français du Liban, et le suivi attentif de la situation d'environ 8.000 Français qui ont choisi à ce stade de rester au Liban ; par la mobilisation et la coordination de l'aide au Liban par l'organisation de l'opération « Un bateau pour le Liban », qui a permis d'acheminer à Beyrouth 1500 tonnes de produits d'urgence ; par l'octroi d'une aide d'un million € pour la lutte contre la marée noire au long des côtes libanaises ; par la participation à la Conférence organisée le 31 août 2006 à Stockholm portant sur l'aide humanitaire et les premiers travaux de reconstruction (cette conférence pourrait être suivie de l'organisation d'une autre -en principe en novembre- à Beyrouth).

Prévisions 2007 :

- Soutenir la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 1701 par l'ensemble des parties ;
- soutenir le désarmement des milices libanaises (Hezbollah) et non-libanaises (Palestiniens), qui n'a pu encore être accompli à ce stade et qui est prévu par la résolution 1559 ;

- oeuvrer à la mise en oeuvre de la R. 1680 (délimitation de la frontière syro-libanaise et établissement de relations diplomatiques complètes entre Beyrouth et Damas) ;
- soutenir les efforts des autorités libanaises qui cherchent à atteindre ces objectifs dans le cadre du "dialogue national";
- assurer le suivi des travaux du "Core Group" à l'issue de la "Conférence des Amis du Liban" sur la reconstruction du pays.

Sous-indicateur 10- le Kosovo

Objectif : Poursuivre le processus politique de négociations engagé devant mener à l'établissement d'un statut pour le Kosovo, tout en veillant à la mise en œuvre des normes sur le terrain.

Bilan des actions 2005-2006 : La France a continué de participer activement aux travaux du Conseil de Sécurité et du Groupe de contact, dans le cadre des négociations en cours sur le statut final du Kosovo. En portent témoignage la visite du Ministre à Belgrade et Pristina (9-10 décembre 2005), l'accueil à Paris de l'Envoyé spécial du Secrétaire général chargé de conduire cette négociation, M. Martti Ahtisaari (6 février 2006) et du RSSGNU M. Jessen-Petersen, ainsi que des plus hautes autorités de Serbie (MM. Boris Tadic, Président, Kostunica, Premier Ministre, et Draskovic, Ministre des affaires étrangères) et du Kosovo (M. Sejdiu, octobre 2005, devenu depuis Président du Kosovo).

Le maintien à un niveau élevé de l'engagement militaire français au sein de la KFOR (environ 2.200 soldats français sur un total de 16.500) et la préparation par la France de plusieurs "non-papiers", discutés au sein du Groupe de contact puis transmis à l'Envoyé spécial du SGNU afin d'alimenter sa réflexion et de participer à l'élaboration de sa stratégie pour les négociations, ont aussi contribué à la réalisation de cet objectif.

Prévisions : Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé des négociations envisage de présenter ses propositions concernant le statut futur du Kosovo au Conseil de Sécurité d'ici à la fin de l'année 2006. Le CSNU sera appelé à prendre une décision à ce sujet.

Sous-indicateur 11- Le Haut Karabagh

Objectif : Favoriser, par notre médiation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans le cadre de la co-présidence du Groupe de Minsk de l'OSCE (France, États-unis, Russie), un règlement pacifique et durable du conflit qui oppose ces deux pays depuis vingt ans pour le contrôle du Haut Karabagh.

Bilan des actions 2005-2006 :

- relance vigoureuse des négociations de paix entre début 2005 et mi 2006 (18 sessions avec les Ministres des A.E., 10 sessions avec les deux Chefs d'État, 4 Sommets entre ces derniers) ;
- implication accrue de Paris, Washington et Moscou dans le soutien aux médiateurs (entretiens des Présidents à Paris avec le Président de la République, Sommet entre les Présidents arménien et azerbaïdjanais à Rambouillet en février 2006) ;
- implication directe des 2 Présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan dans la négociation ;
- élaboration d'un document écrit sur « les principes de base du futur règlement du conflit », approuvé et soutenu par le G8 à Saint Petersburg, qui a appelé les parties à entériner ces principes avant fin 2006.

Évaluation : Contribution décisive de la France dans la relance de la négociation, avec un rôle moteur dans la définition d'une nouvelle stratégie (recherche d'un accord préliminaire sur les principes de base avant de négocier le règlement lui-même), dans l'initiative de la rédaction du projet de document sur les principes, et dans l'implication personnelle des Présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan dans la négociation.

Perspectives 2007-2008 : Si la percée sur les principes est finalement obtenue fin 2006/début 2007 malgré les échecs des sommets de Rambouillet (02/06) et de Bucarest (06/06), 2007 pourrait permettre un accord-cadre de règlement global dont la 1ère phase devrait être le déploiement d'une Force de maintien de la paix, et l'évacuation par l'Arménie des territoires azerbaïdjanais qu'elle occupe autour du Haut Karabagh.

En 2007, il est vraisemblable que ces 11 foyers de crise subsisteront pour la plupart d'entre eux, même si, cas par cas, le caractère et l'intensité de ces crises devaient évoluer. Au surplus, certaines tensions critiques pourraient se faire jour ailleurs, en particulier en Asie centrale : les crises qu'ont connues le Kirghizstan et l'Ouzbékistan en 2005 amènent à s'interroger sur la stabilité de la région. En dépit des fortes disparités, notamment économiques, entre les pays qui la composent, les mêmes symptômes se retrouvent en effet dans tous les pays : personnalisation du pouvoir, absence de contre-pouvoirs, corruption, paupérisation d'une partie de la population et, en particulier pour l'Ouzbékistan, montée de l'extrémisme islamiste.

OBJECTIF n° 4 : Promouvoir le multilatéralisme (du point de vue du citoyen)

Conformément à un engagement ancien et profond, la France souhaite contribuer activement à l'avènement d'un monde multipolaire, fondé sur le droit et la justice. Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les organisations et agences qui forment la famille des Nations Unies, membre fondateur de l'Union Européenne et de toutes les organisations internationales européennes, notamment le Conseil de l'Europe et l'OSCE, membre fondateur de l'Alliance atlantique et de l'OCDE mais aussi du G7/G8, notre pays a toujours défendu l'idée que la vie internationale doit être organisée de telle sorte que tous les États mais aussi les organisations non-gouvernementales et la société civile puissent participer à l'édification d'un monde sûr, juste et prospère.

Dans cette perspective, l'action diplomatique de la France vise notamment à participer activement à toute grande négociation internationale dans quelque domaine que ce soit, politique, économique ou technique, de l'activité internationale mais aussi à contribuer, par ses propositions et son action diplomatique, à ce que les organisations internationales dont notre pays est membre sachent répondre aux défis de notre temps.

Le programme rassemble, en son action 4, les crédits permettant le paiement des contributions obligatoires à 156 Organisations internationales dont la France est membre (ces contributions correspondent aux budgets ordinaires de

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ces organisations et aux opérations décidées par elles conformément à leur statut). En dépit de nos efforts et de ceux de nos grands partenaires, ces contributions internationales augmentent d'année en année de façon importante et s'imposent inéluctablement à nous, qu'il s'agisse du fonctionnement ordinaire de ces organisations ou de leurs opérations, en particulier les OMP.

INDICATEUR 4.1 : Evaluation des principales négociations dans les enceintes multilatérales en fonction des objectifs poursuivis par la France.

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2008 Cible |
|---|----------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Nombre de négociations retenues dans le cadre de ce document | nombre | | | 14 | 14 | 14 | 14 |
| Moyenne de l'évaluation de la contribution du programme 105 à leur réussite (sur 5) | tendance | | | 3,9 | 3,8 | 4 | 4,8 |
| 1.Clonage | tendance | | | 1 | 2 | 3 | 3 |
| 2.Bioéthique | tendance | | | 5 | 4 | 4 | 5 |
| 3.Diversité biologique | tendance | | | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 4.Règlement sanitaire international | tendance | | | 5 | 4 | 4 | 5 |
| 5.Diversité culturelle | tendance | | | 5 | 4 | 4 | 5 |
| 6.Disparitions forcées | tendance | | | 5 | 4 | 4 | 5 |
| 7.Populations autochtones | tendance | | | 3 | 5 | 4 | 5 |
| 8.Dopage dans le sport | tendance | | | 5 | 4 | 4 | 5 |
| 9.Société de l'information | tendance | | | 4 | 5 | 5 | 5 |
| 10.Financement innovant du développement | tendance | | | 4 | 4 | 4 | 5 |
| 11.Négociation climat | tendance | | | 4 | 4 | 4 | 5 |
| 12.Prolifération des armes de destruction massive | tendance | | | 4 | 3 | 4 | 5 |
| 13.Terrorisme et criminalité organisée | tendance | | | 4 | 4 | 4 | 5 |
| 14.Prolifération classique | tendance | | | 4 | 4 | 4 | 5 |

Dans le cas d'une contribution positive ou très positive du programme 105 sur une année à une négociation, un 4 ou un 5 est inscrit dans la case correspondante ; un 3 correspond à une absence d'avancées notables ; un 2 ou un 1 indique que l'objectif correspondant s'est éloigné malgré nos efforts.

Source des données : MAE

Les principales négociations suivies par le programme 105 et retenues dans le cadre de ce document concernent :

Sous-indicateur 1 - le clonage

Objectif : Dans le cadre d'une initiative franco-allemande, l'objectif était la conclusion d'une convention d'interdiction du clonage reproductif de portée universelle.

Bilan des actions 2005-2006 : L'opposition d'un groupe d'États favorables à une interdiction de toutes les formes de clonage a empêché l'expression d'un consensus sur l'interdiction du clonage reproductif. A défaut, une déclaration aux termes ambigus a été adoptée à une courte majorité.

Prévision 2007-2008 : La perspective d'une convention de portée universelle paraît hors de portée à moyen terme. Il conviendra de continuer à faire progresser les normes internationales en matière de bioéthique et de droits de l'homme dans d'autres contextes : ratification de la convention pour la protection des droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, instrument relatif à des normes universelles en matière de bioéthique.

Sous-indicateur 2 - la bioéthique

Objectif : Disposer d'une déclaration fixant un ensemble de principes universels en matière de bioéthique relatifs aux êtres humains et ouvrant la voie à une convention.

Bilan des actions 2005-2006 : La Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme a été adoptée par acclamation le 19 octobre 2005 par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 33e session. Elle fixe, dans son champ d'application, une large gamme de principes, tels que : dignité humaine et droits de l'homme ; maximisation des effets bénéfiques ; autonomie et responsabilité individuelle ; consentement ; respect de la vulnérabilité humaine et de l'intégrité personnelle, vie privée et confidentialité, égalité, justice et équité ; non-discrimination et non-stigmatisation ; partage des bienfaits ; protection des générations futures ; protection de l'environnement, de la biosphère et de la biodiversité. La France a facilité la mise au point de consensus entre États sur le texte, qui ouvre la voie à la mise au point d'instruments contraignants. Elle a également œuvré pour que la portée de la déclaration soit restreinte à l'application des questions de bioéthique aux seuls êtres humains.

Prévision 2007-2008 : Nous comptons maintenir à l'ordre du jour de notre diplomatie les questions traitées par la Déclaration, afin de favoriser, éventuellement, l'élaboration d'instruments contraignants fondés sur les principes qu'elle a établis.

Sous-indicateur 3 - la promotion de la diversité biologique

Objectif : Améliorer l'efficacité de la convention sur la biodiversité.

Réalisations 2005-2006 : Le programme 105 s'est engagé significativement en 2005 et 2006 dans la préparation des négociations tenues dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et dans la mise en oeuvre de l'initiative de la Présidence de la République pour un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité, qui s'inspirerait de celui existant sur le climat, et qui permettrait de communiquer largement auprès du public, des médias et des décideurs. Des progrès ont été enregistrés depuis la Conférence de Paris sur la biodiversité (janvier 2005) et cette initiative est maintenant bien connue des Parties à la Convention sur la diversité biologique, bien qu'elle ne soit pas encore consensuelle.

Il convient désormais de développer le soutien international à cette initiative qui permettrait de relever le profil de cette convention, pénalisée par un déficit d'image et d'intérêt en comparaison au changement climatique.

Sous-indicateur 4 - le règlement sanitaire international (RSI)

Objectif : Nouveau RSI comprenant l'élargissement du champ d'application du RSI, le développement des capacités d'alerte et de surveillance dans les PED, la garantie de la conformité du texte aux autres accords internationaux.

Bilan des actions 2005-2006 : Par la résolution WHA58.3 du 23 mai 2005, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté le nouveau RSI, qui, sans contredire le droit international existant, étend l'obligation de notification pesant sur les États à toutes les urgences de santé publique d'intérêt international. L'OMS, pour sa part, se voit reconnaître une obligation et un droit de surveillance (c'est elle qui appréciera le risque, à partir des informations qu'elle est en droit d'exiger). Elle assiste également les États en développement dans le renforcement des capacités de surveillance et d'action qui sont exigées d'eux. La France a apporté son soutien à ce succès, par son implication dans les négociations communautaires et internationales, le renouvellement de la Convention du Bureau de l'OMS à Lyon qui contribue à ce renforcement de capacités, et en obtenant du Conseil exécutif de janvier 2006 qu'il recommande une entrée en vigueur volontaire anticipée du RSI pour parer au risque majeur de pandémie de grippe.

Prévisions 2007-2008 : Assurer l'entrée en vigueur du texte sans réserves des États, et de manière anticipée pour la grippe.

Sous-indicateur 5 - la diversité culturelle

Objectif : Faire adopter et assurer la mise en oeuvre d'une convention comprenant la reconnaissance de la légitimité des politiques culturelles, la non-subordination aux règles de l'OMC et une portée universelle.

Bilan des actions 2005-2006 : Dans le cadre de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a été adoptée à Paris le 20 octobre 2005, par vote (148 pour, 2 contre : États-unis d'Amérique et Israël, 4 abstentions : Australie, Honduras, Libéria, Nicaragua). Si la « diversité » des cultures est mentionnée dans l'Acte constitutif de l'UNESCO et inspire, depuis six décennies, toutes sortes d'activités de l'Organisation, elle n'avait jamais fait l'objet d'un instrument juridique contraignant.

La France a œuvré pour cette reconnaissance de la diversité culturelle, qui est apparue comme un axe de mobilisation plus fédérateur que « l'exception culturelle », notamment à l'OMC. Nous nous étions donnés pour objectif de faire reconnaître dans ce traité international, élaboré dans une enceinte universelle appropriée, la légitimité des politiques culturelles des États : la Convention répond à nos vœux. Un État partie peut adopter des mesures au niveau national destinées à protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur son territoire (articles 5 à 7). De même, un État partie peut, lorsqu'il existe des situations où les expressions culturelles, sur son territoire, sont soumises à une grave menace, ou nécessitent une sauvegarde urgente, prendre toutes les mesures appropriées pour protéger et préserver les expressions culturelles (article 8). Ce texte contribue donc à reconnaître le rôle et la légitimité des politiques publiques dans la protection et la promotion de la diversité culturelle et l'importance de la coopération internationale pour faire face aux situations de vulnérabilité. Le texte reflète notre conception d'une nécessaire régulation de la mondialisation. Nous avons fortement pesé sur la mise au point des positions communautaires sur l'avant-projet, amenant plusieurs États membres de l'Union européenne initialement peu favorables à l'élaboration de la Convention à se conformer au consensus. Ce faisant, nous avons constitué un bloc soudé dans la négociation et défini des compromis qui ont pu être avalisés à l'échelle de l'ensemble des États participant à la négociation à l'UNESCO. Dans cette action, la France a bénéficié du soutien des associations françaises. Le processus d'adhésion de la France est déjà avancé.

Prévisions 2007-2008 : Alors que la France devrait avoir achevé son processus d'adhésion au texte, elle devra mener campagne auprès des États de toutes les régions du monde pour assurer à la Convention la plus large adhésion possible (trente dépôts de ratification sont nécessaires pour que la Convention entre en vigueur).

Sous-indicateur 6 - la lutte contre les disparitions forcées

Objectif : Une convention comprenant l'engagement des États à pénaliser dans leur droit la pratique des disparitions forcées, un accord sur le mécanisme de suivi, la reconnaissance du droit des familles.

Bilan 2005-2006 : Conformément à l'objectif qu'elle s'était fixé, la France, qui présidait les négociations sur ce projet, est parvenue à clore les négociations par consensus le 20 septembre 2005. Il s'agit de l'aboutissement de 20 années d'effort pour faire reconnaître comme crime spécifique la pratique des disparitions, enlèvements politiques suivis de détentions secrètes, de torture et le plus souvent d'exécutions, dont furent victimes notamment des citoyens français sous la dictature argentine. La Convention demande aux États d'inscrire ce crime dans leur législation pénale, de prendre des mesures pour éviter toute détention secrète, de reconnaître le droit des familles et des proches à l'information et à la justice. Elle crée un comité de surveillance du respect des obligations. La Convention doit maintenant être soumise au Conseil des Droits de l'Homme et à l'Assemblée Générale pour adoption solennelle. La France a su mobiliser pendant cette négociation le soutien de toutes les associations de défense des droits de l'homme. Les pays latino-américains, notamment l'Argentine, sont désormais des alliés de notre pays sur ce thème qui a une dimension historique pour ce continent.

Prévisions 2007-2008 : La France s'est engagée à ratifier le texte dans l'année suivant son adoption à l'AGNU, donc en 2007 ; elle devra ensuite faire campagne pour la ratification du plus grand nombre d'États (20 sont requis pour l'entrée en vigueur).

Sous-indicateur 7 - les populations autochtones

Objectif : Déclaration des NU sur les peuples autochtones conforme à notre soutien politique aux revendications identitaires des autochtones et à la défense de nos conceptions juridiques - droits individuels, unicité du peuple français –coopération avec les mécanismes des Nations unies sur cette question.

Bilan 2005-2006 : L'engagement de la France envers la défense des peuples autochtones et de leur droit résulte d'une volonté politique affirmée, en particulier par le Président de la République. Le projet de déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, porté à titre principal par les États latino-américains et les États nordiques, est en discussion depuis 1994, l'objectif initial était de la faire adopter en 2005 par la Commission des Droits de l'Homme (CDH). Cet objectif n'ayant pu être atteint, une résolution adoptée par la 61^{ème} CDH (mars-avril 2005) et co-parrainée par l'UE a prolongé le mandat du groupe de travail chargé de rédiger ce texte pour au moins un an. Les travaux du Groupe de travail ont ainsi pu se conclure en février 2006 en dépit de débats difficiles sur l'articulation entre des droits des individus et des droits collectifs qui seraient

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

conférés à un groupe sur un fondement communautaire et non pas territorial ; la reconnaissance d'un droit à l'autodétermination. Le projet de Déclaration pourra être soumis à la première session du Conseil des droits de l'Homme.

Prévisions 2007-2008 : Après l'adoption probable par l'Assemblée générale des Nations Unies de la déclaration sur les droits des peuples autochtones, nous favoriserons sa diffusion, et nous contribuerons à des actions de coopération en faveur des autochtones (participation au fonds de la seconde décennie des peuples autochtones) – Nous recevrons le rapporteur spécial des Nations Unies sur les populations autochtones.

Sous-indicateur 8 - la lutte contre le dopage dans le sport

Objectif : Convention fixant des règles universelles anti-dopage et donnant un statut de droit international public aux standards existants.

Bilan 2005-2006 : La Convention internationale contre le dopage dans le sport a été adoptée à l'unanimité à la 33e session de la Conférence générale de l'UNESCO le 19 octobre 2005. Elle vise à harmoniser les efforts contre le dopage et fournit, en s'appuyant sur le Code mondial antidopage auquel elle donne un statut de droit international public, un cadre juridique universel qui permettra aux gouvernements, en complément des efforts entrepris par le mouvement sportif, d'orienter leur action en faveur de l'éradication du dopage dans le sport. La majorité des dispositions de la Convention sont rédigées dans un langage non-directif : les États parties sont appelés à prendre des mesures conformes aux principes du Code par voie législative, réglementaire ou de Politiques publiques. Par ailleurs, la Convention exige d'eux qu'ils adoptent des mesures appropriées au niveau national et international afin d'encourager et de stimuler toutes les formes de coopération internationale protégeant les athlètes et promouvant le combat contre le dopage dans le sport.

Prévisions 2007-2008 : La France devra mener des actions bilatérales de sensibilisation à la lutte contre le dopage, en vue notamment de favoriser l'entrée en vigueur de la Convention (qui nécessite rente dépôts de ratification).

Sous-indicateur 9 - la société de l'information

Objectif : Garantir une gouvernance de l'Internet multilatérale, transparente et démocratique, et assurer le financement des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique.

Bilan des actions 2005-2006 : La France, au sein de l'UE, a pris une part active au Sommet de Tunis (phase II du Sommet mondial sur la société de l'information, novembre 2005) et milité en faveur de l'internationalisation de la gouvernance de l'Internet. Elle veille à ce que les mesures décidées lors de ce Sommet (création d'un Forum de la gouvernance de l'Internet et mise en place d'un mécanisme de coopération renforcée) trouvent une concrétisation rapide. En ce qui concerne la réduction de la fracture numérique, la France, est un des membres fondateurs du Fonds de Solidarité numérique (FSN), officiellement inauguré en mars 2005 à Genève. Elle y a versé une contribution volontaire de 300 000 €.

Prévisions 2007-2008 et modalités : Alors que le Forum sur la gouvernance de l'Internet doit tenir sa première réunion à l'automne 2006 à Athènes, les modalités de mise en oeuvre du mécanisme de coopération renforcée restent encore à définir et à organiser. La France, qui attache toute son importance à ce mécanisme, entend y consacrer ses efforts en menant une action de mobilisation auprès de ses partenaires européens et dans les enceintes internationales appropriées.

Sous-indicateur 10 - la promotion de mécanismes innovants de financement

Objectif : Financer des programmes de solidarité au niveau international, en particulier en matière de santé publique (lutte contre les grandes pandémies).

Bilan des actions : Organisée par le programme 105, la conférence de Paris sur les financements innovants du développement (28 février-1er mars 2006) a largement répondu aux trois objectifs que nous lui avons assignés :

- 1- approfondir le consensus autour de la nécessité de mettre en oeuvre des financements innovants du développement qui constituent désormais un thème important pour les 93 états, les 18 organisations internationales et les 62 ONG représentées à la conférence ;
- 2- élargir le cercle des pays déterminés à créer une contribution de solidarité sur les billets d'avion, qui compte aujourd'hui 12 États aux côtés de la France ;
- 3- présenter à la communauté internationale le projet de Facilité Internationale d'Achat de Médicaments (FIAM) qui a été endossé à nos côtés par le Brésil et le Chili. Le « Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement » créé à l'issue de la conférence réunit 43 pays. Comme le Ministre l'avait souhaité, la France en assurera le secrétariat permanent.

Prévisions 2007-2008 : Poursuite de notre action pour encourager le plus grand nombre de pays à mettre en oeuvre la contribution de solidarité sur les billets d'avion et lancement et montée en puissance de la FIAM.

Sous-indicateur 11- les négociations sur le climat

Objectif : Soutenir la mise en oeuvre du protocole de Kyoto et négociations sur le régime post 2012).

Bilan des actions : La conférence de Montréal qui s'est tenue au titre de la convention de Rio et du Protocole de Kyoto (28 nov - 10 décembre 2005 - COP11/COP-MOP1) a permis au Département, en liaison avec la MIES, de contribuer à atteindre les trois grands objectifs politiques assignés :

- l'adoption des modalités d'application du protocole de Kyoto rendant notamment effectifs les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, et les moyens de mesure et de contrôle de réduction de ces émissions,
- la consolidation des mécanismes de flexibilité (Mécanismes de Développement Propre et Mise en Oeuvre Conjointe) et notamment des structures de gestion de ces projets d'investissements qui feront face à une croissance du plan de charge,
- l'obtention - dans un contexte initial délicat - d'un consensus politique sur les conditions de négociation du futur régime après 2012. Une première décision prise, au titre du protocole, porte sur les conditions de négociation des futurs engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre après 2012 pour les pays industrialisés Parties au protocole. Une deuxième décision prise dans le cadre plus large de la convention instaure un processus de dialogue informel et non contraignant. Elle permet d'envisager une participation plus large, selon des modalités et des types d'engagement encore à définir, à la lutte contre le changement climatique.

Prévisions 2007-2008 : Contribuer à assurer la mise en oeuvre effective des mécanismes de flexibilité et progresser sur la définition du futur régime post-2012.

Sous-indicateur 12- la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (biologiques, chimiques et nucléaires) et de leurs vecteurs (missiles)

Objectifs : Renforcement des instruments existants (conventions et groupes de contrôle aux exportations) et mise en place de procédures correctives de nature coopérative et coercitive (PSI, résolution 1540, éventuelle résolution du conseil de sécurité des Nations Unies).

Bilan des actions 2005-2006 : Notre action s'est développée dans plusieurs cadres. Dans le cadre de l'ONU: poursuite des travaux du comité de la résolution 1540. Dans le cadre européen, poursuite de la mise en oeuvre des plans d'universalisation des conventions existantes et de la sensibilisation au respect de ces instruments, inclusion d'une clause de prolifération dans les accords commerciaux conclus par l'Union. Dans le cadre du G8, conclusion du cadre juridique indispensable au lancement de notre coopération avec la Russie en vue du démantèlement de certaines de ses

armes de destruction massive. Dans des cadres sui generis (PSI, groupes de contrôles aux exportations), resserrement des dispositifs existants en vue d'une meilleure efficacité. Dans le cadre national, renforcement des procédures existantes pour prévenir le plus en amont possible les risques de fraudes. Poursuite de l'initiative des trois Européens (EU3/EU) pour résoudre dans le cadre du système multilatéral de sécurité collective la crise de prolifération nucléaire iranienne et assurer le caractère non-proliférant du programme nucléaire iranien (cf. supra), en collaboration avec les États-unis, la Russie et la Chine, tant à l'AIEA qu'au Conseil de Sécurité.

Prévisions 2007-2008 : Poursuite de cette action dans les différentes enceintes concernées. Nécessité de trouver une solution satisfaisante, de notre point de vue, à la crise nucléaire iranienne en utilisant tous les canaux existants pour assurer le respect par Téhéran de ses engagements internationaux au titre du Traité de non-prolifération.

Sous-indicateur 13 - la lutte contre le terrorisme et contre la criminalité organisée

Objectifs : Conclure dans les meilleurs délais la convention générale pour la répression du terrorisme international et assurer le meilleur suivi des conventions de Mérida et de Palerme grâce à l'action conjuguée des services du Ministère, de nos représentations diplomatiques (bilatérales et multilatérales), du pôle de Zagreb sur les Balkans et de l'Ambassadeur thématique en charge de ces questions.

Bilan des actions 2005-2006 : Si la conclusion de la convention sur le terrorisme n'a pu intervenir en raison d'une divergence importante entre États membres de l'ONU sur la définition même du terrorisme, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour réduire celles-ci. Dans le domaine de la criminalité organisée, les actions menées vont dans le bon sens et les résultats sont particulièrement encourageants.

Prévisions 2007-2008 : Nous espérons conclure la convention sur le terrorisme et maintenir nos efforts pour lutter contre la criminalité organisée qui constitue un des éléments importants de déstabilisation des États les plus faibles et par là même de leur voisinage plus ou moins immédiat.

Sous-indicateur 14 - la lutte contre la prolifération des armes classiques qui constituent de véritables armes de destruction de masse

Objectifs : Veiller à l'application des instruments d'interdiction (Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines anti-personnel) ou de réglementation de l'usage de certaines armes (Convention de 1980 sur certaines armes classiques). Renforcer les instruments existants. Négocier un instrument international sur le marquage et la traçabilité des armes légères et de petit calibre (ALPC). Promouvoir l'initiative française sur le transport aérien illicite des ALPC et de leurs munitions.

Bilan des actions 2005-2006 : Notre action s'est développée dans plusieurs cadres. Dans le cadre universel, désignation de la France à la présidence de la conférence dite CCW pour 2006, négociation d'un nouvel instrument de réglementation de l'utilisation des mines anti-véhicules et poursuite à New York des négociations sur les ALPC. Dans le cadre européen, adoption de la stratégie européenne de lutte contre les ALPC (sur la base d'une initiative française) et appui à l'universalisation de la convention d'Ottawa. Dans la cadre régional (OSCE), lancement de l'initiative française sur le transport aérien illicite des ALPC et de leurs munitions. Dans le cadre national, contribution avec les autres ministères concernés aux travaux de la CNEMA (commission nationale pour l'élimination des mines anti-personnel).

Prévisions 2007-2008 : Nous soutiendrons, individuellement et collectivement (union européenne, OSCE), nos efforts en vue d'une plus grande universalisation de la convention d'Ottawa. Nous poursuivrons nos efforts en vue parvenir à la conclusion d'un protocole sur les mines anti-véhicules. Nous développerons nos initiatives sur les ALPC dans toutes les instances pertinentes (ONU, Union européenne, OSCE, G8, OACI, arrangement de Wassenaar...) afin de faire avancer nos propositions.

INDICATEUR 4.2 : Evaluation des principales réformes apportées au fonctionnement et à l'architecture des organisations internationales en fonction des objectifs poursuivis par la France.

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2008 Cible |
|---|----------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Nombre de réformes retenues dans le cadre de ce document | nombre | | | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Moyenne de l'évaluation de la contribution du programme 105 à leur réussite (sur 5) | tendance | | | 4 | 4,3 | 4,3 | 5 |
| 1. Gouvernance internationale de l'environnement | tendance | | | 3 | 5 | 5 | 5 |
| 2. Conseil de sécurité | tendance | | | 3 | 3 | 4 | 5 |
| 3. Consolidation de la paix | tendance | | | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 4. Gouvernance internationale en matière économique et sociale | tendance | | | 4 | 3 | 4 | 5 |
| 5. Promotion et protection des droits de l'homme | tendance | | | 5 | 5 | 4 | 5 |
| 6. Réforme de l'OCDE | tendance | | | 5 | 5 | 4 | 4 |

Précisions :

Source des données : MAE

Dans le cas d'une contribution positive ou très positive du programme 105 sur une année à une réforme des O.I., un 4 ou un 5 est inscrit dans la case correspondante ; un 3 correspond à une absence d'avancées notables ; un 2 ou un 1 indique que l'objectif correspondant s'est éloigné malgré nos efforts.

Les principales réformes suivies par le programme 105 et retenues dans le cadre de ce document concernent :

Sous-indicateur 1 - la gouvernance internationale de l'environnement (GIE)

Objectif : Renforcer la GIE en transformant le PNUE en une ONU.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Bilan des actions 2005-2006 : La France a fortement soutenu les débats sur la GIE. Elle a notamment pris l'initiative de favoriser l'adoption d'une position commune de l'Union européenne sur le sujet en février 2005. S'appuyant sur le rapport du Secrétaire général des Nations unies « Dans une liberté plus grande » paru en mars 2005, elle a joué un rôle déterminant dans l'insertion du paragraphe 169 dans la déclaration des chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du Sommet des Nations unies en septembre. Celui-ci reconnaît l'intérêt de réfléchir à la mise en place d'une structure plus intégrée en matière d'environnement. Sur cette base, le Président de l'Assemblée générale des Nations unies a mis en place un groupe de travail sur ce thème. Parallèlement, un groupe de personnalités a été désigné par le SGNU pour formuler des propositions en matière de réforme des activités opérationnelles des Nations unies. La France souhaite s'assurer de la cohérence entre les réflexions de ces deux groupes et travaille en ce sens par le biais des contacts de la représentation permanente de la France à New York, des entretiens bilatéraux réguliers avec les États intéressés et du membre français du groupe de personnalités.

Prévisions 2007-2008 et modalités : Ces consultations devraient aboutir à l'adoption d'une résolution à la prochaine Assemblée Générale des Nations Unies, créant un groupe de travail formel avec pour mandat de faire des propositions concrètes en faveur du renforcement de la GIE.

Sous-indicateur 2 - le Conseil de sécurité

Objectif : Favoriser une réforme du Conseil de sécurité permettant de conforter la légitimité et l'autorité de cet organe par un élargissement à de nouveaux membres permanents – en particulier Japon, Allemagne, Inde, Brésil - et non permanents.

Bilan des actions 2005-2006 : Les discussions autour d'une réforme du Conseil de sécurité ont été particulièrement intenses en juin-juillet 2005 lorsque le G4 (Allemagne, Japon, Inde, Brésil) a déposé un projet de résolution devant l'Assemblée générale des Nations unies prévoyant un élargissement du CSNU à 6 nouveaux permanents et quatre nouveaux non-permanents. La France a co-parrainé ce projet et a mené des démarches de soutien dans tous les États membres. Malgré un soutien important au sein de l'Assemblée générale, la proposition du G4 n'a jamais été soumise au vote par ses initiateurs car elle s'est heurtée à certains obstacles importants : opposition de la Chine, des États-Unis et des États du groupe « Unis pour le consensus » ; impossibilité de parvenir à un accord avec l'Union africaine. Le groupe Afrique représente 53 États à l'AGNU : un accord entre le G4 et l'Union africaine aurait permis à coup sûr au G4 d'obtenir les 2/3 des voix nécessaires pour que la résolution soit votée. L'impossibilité de dépasser ces obstacles explique l'enlisement du projet du G4 depuis l'automne 2005.

Prévisions 2007-2008 et modalités : Le Japon semble vouloir rechercher une voie alternative tenant compte des réserves américaines. Cette option est vouée à l'échec et la seule chance de réussite pour le G4 repose sur l'unité au sein du groupe. Il n'est donc pas à exclure que le G4 relance, courant 2006, une nouvelle initiative (le cas échéant avec quelques modifications du texte original).

Sous-indicateur 3 - le traitement international de la consolidation de la paix

Objectifs : Mise en place rapide de la Commission de Consolidation de la Paix (CCP) dans des conditions permettant d'asseoir sa crédibilité et son insertion harmonieuse dans le système existant de traitement politique et économique des crises, en évitant une politisation de cet organe.

Bilan des actions 2005-2006 : La Commission de Consolidation de la Paix a été créée conjointement par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité le 20 décembre 2005 au terme de négociations dans lesquelles la France a joué un rôle moteur. Réunissant les principaux États et organisations internationales concernés, cette Commission devrait assurer la cohérence de l'action de la communauté internationale, et notamment l'articulation entre le volet politico-militaire, l'action humanitaire et l'aide au développement, ainsi que le maintien de l'engagement de la communauté internationale pendant la phase de sortie de crise. L'articulation entre cette Commission et les organes principaux des Nations Unies est satisfaisante dans la mesure où elle prend en compte le rôle primordial du Conseil de Sécurité dans le maintien de la paix internationale, ce à quoi la France était attachée à la fois par souci d'efficacité et afin d'éviter que la CCP ne devienne un organe de contestation des décisions du Conseil.

Prévisions 2007-2008 et modalités : La CCP devrait commencer ses travaux avant l'été 2006. Elle sera assistée d'une structure légère, le Bureau de consolidation de la paix, et pourra recourir à un Fonds de consolidation de la paix (auquel la France envisage de contribuer à partir de 2007) pour financer des actions non éligibles aux mécanismes d'aide existants. Elle devrait commencer à travailler sur un nombre très limité de pays en 2006, avant d'élargir progressivement son champ d'action dans les prochaines années. La France, qui siègera au sein de la Commission en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, entend participer activement à ses travaux afin d'assurer une mise en place réussie de ce nouvel organe. Elle agira aussi à cette fin dans le cadre européen.

Sous-indicateur 4 - la gouvernance internationale en matière économique et sociale

Objectif : Promotion de la création d'une enceinte politique représentative de gouvernance économique et sociale.

Bilan des actions 2005-2006 : La France a obtenu une référence à l'intérêt d'une telle enceinte dans la déclaration du Sommet des Nations unies en septembre 2005. Néanmoins, le sujet n'est pas repris à ce stade dans des discussions plus précises.

Sous-indicateur 5 - la promotion et la protection des droits de l'homme

Objectif : Renforcer l'autorité et l'efficacité des institutions de promotion et de protection des droits de l'homme au Sommet du Millénaire.

Bilan des actions 2005-2006 : Pour la France, le principal enjeu consistait à restaurer la place centrale des mécanismes onusiens dans la défense des droits de l'homme face à des États radicalement hostiles à la notion de valeurs universelles ou à l'action de l'ONU en ce domaine. L'affirmation du concept de « responsabilité de protéger », la transformation de la Commission des droits de l'homme en un « Conseil des droits de l'homme » permanent et le renforcement du Haut Commissariat aux droits de l'homme étaient les principaux volets de la réforme que nous souhaitons. Ces trois ambitions, et en particulier la création du Conseil des droits de l'homme, ont rencontré l'opposition d'un front de radicaux emmenés par la Russie et la Chine et les hésitations des États-Unis enclins à privilégier des coalitions ad hoc (Communauté des Démocraties). In fine, la France et l'UE ont obtenu trois avancées importantes :

- la reconnaissance de la « responsabilité de protéger » : pour la première fois, la communauté internationale reconnaît sa responsabilité d'agir, via les Nations Unies et notamment le Conseil de sécurité, pour protéger des populations en cas de génocide ou de nettoyage ethnique, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, lorsque l'État concerné refuse ou est incapable de le faire. La légitimité incontournable des Nations Unies est renforcée, le droit des gens à recevoir protection, ou encore l'idée française de « droit d'ingérence » sont endossés.

- le renforcement du Haut Commissariat aux droits de l'homme : le doublement du budget régulier du HCDH a été entériné dans l'accord budgétaire 2006-2008 grâce à un consensus entre les pays du Sud, demandeurs d'assistance technique, et ceux du Nord, principaux promoteurs et pourvoyeurs de ressources du HCDH, soucieux de faire financer sur le budget régulier les mécanismes de surveillance et d'enquête. Un tel accroissement renforce la main de l'ONU.

- la création d'un Conseil des droits de l'homme, entérinée le 15 mars par l'adoption (170 voix pour, 4 contre, 3 abstentions) d'une résolution de l'Assemblée Générale des Nations unies : le nouvel organe présente l'avantage d'un statut rehaussé (rattachement à l'Assemblée Générale), d'une composition plus exigeante, d'une plus grande réactivité (sessions plus régulières, possibilité de sessions d'urgence). Les principaux acquis de la Commission des droits de l'homme, les procédures spéciales (enquêteurs sur des thèmes – torture, détention – ou des pays) et la participation des ONG, sont préservés. La France a été élue membre du Conseil des droits de l'homme dès les premières élections.

Prévisions 2007-2008 : Nous devons veiller à ce que le Conseil soit pleinement opérationnel à partir de 2007, et y impulser des actions de défense des droits de l'homme à forte valeur symbolique ou faisant progresser le droit international.

Sous-indicateur 6 - la réforme de l'OCDE

Objectif : Renforcer la capacité de direction stratégique et de coordination du Conseil de l'OCDE, en vue d'un élargissement futur de l'Organisation.

Bilan des actions 2005-2006 : Un groupe ad hoc sur la réforme interne de l'OCDE, au niveau des représentants permanents des États membres, a été constitué à l'été 2005 avec le mandat de proposer, sous un an, des réformes au système de gouvernance interne de l'Organisation. Dans un contexte de lent démarrage des discussions, la France a présenté, en novembre 2005, un mémorandum formulant un ensemble cohérent et ambitieux de propositions, articulant la volonté d'ouvrir rapidement l'OCDE, notamment aux grands pays émergents, et une concentration de ses activités et des moyens sur son « cœur de métier », sous le contrôle de son Conseil. Celui-ci réunit les ambassadeurs auprès de l'OCDE.

Au terme de l'année de négociation, un consensus a été trouvé, proche des propositions françaises initiales :

- Le rôle du Conseil, à la fois pour orienter le travail de l'Organisation et contrôler le travail des comités thématiques, est rappelé et précisé. Il examine à tour de rôle chacun de ces comités sur un intervalle maximal de deux ans, coïncidant avec la périodicité budgétaire de l'OCDE.

- Le Conseil travaille également sur les autres sujets stratégiques : élargissement, activités avec les partenaires non membres de l'Organisation, budget, adoption des grands textes (traités, recommandations) de l'Organisation. La préparation de son travail et l'exécution de ses décisions de gestion par des organes subsidiaires sont mieux encadrées, et les tâches secondaires sont désormais essentiellement du ressort de ces derniers.

- La majorité qualifiée est applicable dans un nombre accru de domaines.

- Le statut du français comme langue de l'Organisation (aux côtés de l'anglais) est réaffirmé et renforcé.

Cette réforme, comme c'était notre objectif, doit être adoptée formellement lors de la réunion ministérielle des 23 et 24 mai à Paris.

Prévisions 2007-2008 : Le caractère satisfaisant de la réforme, y compris la capacité de l'OCDE à élaguer dans un foisonnement d'activités thématiques et à mieux hiérarchiser les priorités politiques, devra se vérifier à l'usage. Nous soutenons l'ouverture, dès l'automne 2006, d'une nouvelle négociation, sur l'élargissement. L'objectif en serait de déterminer, d'ici à la réunion ministérielle du printemps 2007, les modalités de l'élargissement et une première liste de candidats. Sur cette base, et compte tenu des contraintes propres à la procédure d'élargissement elle-même (reprise de l'« acquis OCDE », procédures constitutionnelles), une nouvelle vague d'adhésion pourrait ensuite avoir lieu.

OBJECTIF n°5 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité (du point de vue de l'utilisateur et du contribuable)

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'outil diplomatique, dans un souci de coûts maîtrisés, constitue une préoccupation constante du ministère des affaires étrangères.

Le « contrat de modernisation » 2006-2008, signé le 18 avril 2006 par le ministère des affaires étrangères avec le ministère chargé du Budget, concrétise ce souci en prévoyant seize réformes structurelles touchant principalement le personnel, le réseau à l'étranger, le suivi des opérateurs, les procédures comptables et la politique immobilière, ainsi que quatre axes de développement concernant la gestion des carrières et la rémunération des agents, le plan informatique, l'attractivité de la France dans les domaines universitaire et scientifique et sa présence dans les institutions européennes. De plus, ce contrat comprend quatre accords de gestion relatifs aux variations de change, au traitement budgétaire des contributions obligatoires aux organisations internationales, au produit des cessions immobilières et aux recettes issues des visas.

Par ailleurs, la mise en place effective du contrôle de gestion, en administration centrale au 1er janvier 2006 puis à partir du 1er janvier 2007 pour la totalité du réseau du MAE à l'étranger, permettra d'améliorer la gestion de l'ensemble du programme tout en développant le dialogue de gestion.

Appliqué au réseau à l'étranger, le contrôle de gestion et la comptabilité analytique aideront à progresser vers la mise en place souhaitable et d'ailleurs recommandée par le CIAP mais pour le moment impossible à réaliser, d'un indicateur de performance du réseau, permettant d'évaluer sa « valeur ajoutée » par rapport aux objectifs du programme et à ceux de la mission « Action extérieure de l'État » dans son ensemble.

INDICATEUR 5.1 : Coefficient de gestion.

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|---|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Coût des fonctions support (rémunérations + fonctionnement) / Coût global (rémunérations + fonctionnement) du MAE | % | | 5 | 4,7 | 4,5 | 4,5 | 4,5 |

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Précisions :

Source des données : MAE

Le chiffre « réalisé 2005 » a été calculé à partir des données comptables en format Loi organique de 1959. Il convient également de souligner qu'avec le passage à la LOLF depuis le 1er janvier 2006, la composition des éléments de calcul de cet indicateur évolue en lien avec l'application des nouvelles nomenclatures et règles d'imputation comptables.

Dans le prolongement de l'audit du CIAP sur le programme 105 dont les conclusions ont été communiquées le 3 avril 2006, il est envisagé, pour la préparation des prochains PAP, de distinguer des sous-indicateurs « thématiques », qualitatifs, relatifs à cet indicateur « coefficient de gestion » (informatique, immobilier, ressources humaines...). Certains de ces sous-indicateurs pourraient être issus de ceux du contrôle de gestion.

Les prévisions ambitieuses de réduction d'un demi-point du coefficient de gestion pour 2006-2007 intègrent les engagements pris dans le contrat de modernisation 2006-2008 du Ministère des affaires étrangères signé le 18 avril 2006 avec le Ministère chargé du Budget. Les principales dispositions sont la mise en œuvre des externalisations souhaitables, la professionnalisation de la politique domaniale et immobilière, la maîtrise des fonctions de soutien et de contrôle, notamment la fonction achat (échanges de bonnes pratiques avec les autres grands clients administratifs du secteur « déplacements et voyage », mutualisation dans le secteur informatique...), la modernisation de la chaîne de la dépense en administration centrale (mise en œuvre d'un plan de contrôle interne, développement du contrôle partenarial...), le plan triennal de modernisation du système d'information (gouvernance partagée des systèmes d'information, rationalisation du plan d'urbanisme informatique, développement de synergies interministérielles, voire européennes...).

INDICATEUR 5.2 : Coût moyen d'un envoi de la valise diplomatique

| Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| € | | | 486 | 366 | 366 | 366 |

Précisions méthodologiques

Source de données MAE

Le coût moyen de l'envoi de la valise diplomatique en euros de Paris vers les postes comprend l'ensemble des charges directes identifiées (prestataires, location de matériels, billets d'avion, indemnités et excédents de bagages pour la valise accompagnée) et le coût standard théorique des ETP du service.

La valeur 2006 est une estimation (extrapolation) calculée à partir des données réelles constatées sur le premier trimestre.

Il est à noter qu'une stabilisation du coût à 366 € est ambitieuse, les envois « Schumann » de la DSI (envois par valise accompagnée impérativement) ne permettront pas de réduire le coût moyen d'un envoi de valise en 2006 et 2007. En outre, le coût de la modernisation des matériels de sécurité devant assurer la confidentialité des envois est chaque année en hausse.

INDICATEUR 5.3 : Dispersion immobilière.

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|---|--------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Propriété (UE 25 - France) | Nombre | | | 134 | 128 | 119 | 119 |
| Locations (UE 25 - France) | nombre | | | 176 | 176 | 178 | 178 |
| Location et propriété (UE 25 - France) | nombre | | | 310 | 304 | 297 | 297 |
| Propriété (reste du monde - France) | nombre | | | 853 | 837 | 824 | 824 |
| Locations (reste du monde - France) | nombre | | | 460 | 460 | 460 | 460 |
| Locations et propriétés (reste du monde - France) | nombre | | | 1313 | 1297 | 1284 | 1284 |

Précisions :

Source des données : MAE

Les données concernant le MAE comprennent toutes les adresses MAE figurant dans les 25 pays de l'UE, moins la France (le MAE avait 79 propriétés en France en 2005 et 2006) et les adresses MAE dans le reste du monde (hors UE et France).

INDICATEUR 5.4 : Taux de dématérialisation des procédures

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|------------|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Télégramme | % | | | 100 | 100 | 100 | 100 |

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|---|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Base d'information unifiée | % | | | 30 | 50 | 70 | 70 |
| Demande de visa | % | | | 0 | 1 | 20 | 20 |
| Demande d'actes d'Etat civil | % | | | 47 | 54 | 60 | 60 |
| Administration des français | % | | | 0 | 10 | 25 | 25 |
| Prise de rendez-vous en ligne | % | | | 5 | 10 | 40 | 40 |
| Inscription des étudiants étrangers dans une université française | % | | | 5 | 10 | 50 | 50 |
| Gestion et circulation du courrier | % | | | 0 | 0 | 30 | 30 |
| Inscription aux concours | % | | | 69,9 | 69 | 70 | 70 |
| Notation | % | | | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Absences et congés | % | | | 25 | 25 | 25 | 25 |
| Mutations | % | | | 50 | 50 | 100 | 100 |

Précisions méthodologiques

Source de données MAE

Mode de calcul : 4 domaines de dématérialisation (diplomatie, consulaire, coopération développement, gestion) sont identifiés, répartis en 12 téléprocédures ou téléservices, dont 7 sont de nature interne aux services du MAE et 5 de nature externe accessibles au public.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|-------------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------------------------|--------------------|----------------------|
| | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total |
| 01 Coordination de l'action diplomatique | 43 555 298 | 44 772 557 | 88 327 855 | 43 555 298 | 40 491 519 | 84 046 817 |
| 02 Action européenne | 4 024 642 | 60 764 836 | 64 789 478 | 4 024 642 | 49 741 836 | 53 766 478 |
| 04 Contributions internationales (libellé modifié) | | 544 958 731 | 544 958 731 | | 544 958 731 | 544 958 731 |
| 05 Coopération militaire et de défense | 57 116 689 | 51 205 260 | 108 321 949 | 57 116 689 | 49 301 927 | 106 418 616 |
| 06 Soutien | 92 708 408 | 419 910 722 | 512 619 130 | 92 708 408 | 135 666 845 | 228 375 253 |
| 07 Réseau diplomatique | 308 787 330 | 124 452 537 | 433 239 867 | 308 787 330 | 124 452 537 | 433 239 867 |
| Totaux | 506 192 367 | 1 246 064 643 | 1 752 257 010 | 506 192 367 | 944 613 395 | 1 450 805 762 |

DÉPENSES DE PERSONNEL

| Catégorie d'emplois | Emplois exprimés en ETPT | | | | Crédits |
|--|--------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------|--|
| | Exécution 2005 | Plafond autorisé pour 2006 | Demandés pour 2007 | Variation 2007 / 2006 | Demandés pour 2007 (y c. charges sociales) |
| Titulaires et CDI en administration centrale | | 2 414 | 2 389 | -25 | 115 756 700 |
| Titulaires et CDI dans le réseau | | 1 690 | 1 709 | +19 | 196 834 105 |
| CDD et volontaires internationaux | | 736 | 732 | -4 | 37 456 631 |
| Militaires | | 814 | 780 | -34 | 105 446 610 |
| Agents de droit local | | 3 158 | 3 122 | -36 | 50 698 321 |
| Totaux | | 8 812 | 8 732 | -80 | 506 192 367 |

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--|----------------------------|---------------------|
| Rémunérations d'activité | 392 073 828 | 392 073 828 |
| Cotisations et contributions sociales | 109 863 579 | 109 863 579 |
| Prestations sociales et allocations diverses | 4 254 960 | 4 254 960 |

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

La ventilation de la masse salariale par programme se base sur la répartition des effectifs PLF 2007 et des coûts réels 2006 par catégorie d'emploi, ajustés des modifications prévues en gestion 2007 (GVT, point fonction publique, mesures catégorielles), des transferts intervenant en 2007 et des prestations sociales et allocations diverses.

Les coûts moyens annuels 2007 par catégorie d'emploi pour le programme 105 sont détaillés dans le tableau suivant :

| Catégorie d'emploi | Catégorie 21 | Catégorie 22 | Coût moyen |
|---|--------------|--------------|------------|
| 1. titulaires et CDI en administration centrale | 32 097 € | 5 103 € | 37 200 € |
| 2. titulaires et CDI dans le réseau | 97 303 € | 1 731 € | 99 034 € |
| 3. CDD et volontaires internationaux | 43 554 € | 3 614 € | 47 168 € |
| 4. militaires | 96 394 € | 3 928 € | 100 322 € |
| 5. agents de droit local | 13 500 € | 2 565 € | 16 065 € |

(hors CAS pensions, hors prestations sociales et allocations diverses, hors transferts en provenance d'autres ministères)

La rémunération des expatriés se compose du traitement indiciaire (ou équivalent le cas échéant pour les militaires et les volontaires internationaux) et des éléments attribuables à l'étranger (indemnité de résidence à l'étranger, supplément familial et majorations familiales spécifiques). Ces éléments varient en fonction de l'évolution des taux de change et des inflations locales.

La rémunération des agents de droit local relève du droit du travail et des règles de rémunération du pays de résidence.

Ce programme connaîtra dans le cadre du contrat de modernisation une diminution de 93 ETPT en 2007 (-25 ETPT catégorie 1, +6 ETPT catégorie 2, -4 ETPT catégorie 3, -34 ETPT catégorie 4 et - 36 ETPT catégorie 5).

Parallèlement, 13 ETP d'administrateurs civils seront transférés (programme 105, catégorie G2) depuis les services du Premier ministre (ancienne réserve interministérielle) – programme 129 de la mission « direction de l'action du gouvernement » - pour l'affectation de fonctionnaires français dans les institutions internationales (1,14 M€ dont 0,21 M€ au titre de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions »). Un transfert en provenance du ministère de la culture (programme 175 de la mission « culture ») est également prévu à hauteur de 0,04M€ pour couvrir la rémunération d'un architecte en fonction au service des travaux et des bâtiments de France en Italie.

HYPOTHESES DE SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concernent que les titulaires et CDI en centrale et dans le réseau.

A ce titre, la prévision ministérielle pour 2007 est, à l'échelle du plafond d'emploi, de 285 départs définitifs, dont 250 départs à la retraite.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, sont affectées d'un « turn over » beaucoup plus rapide (de l'ordre de 25 à 35 % par an).

HYPOTHESES D'ENTREES

Au niveau ministériel, le remplacement de tous les partants est envisagé sauf pour les suppressions d'effectifs au titre du contrat de modernisation, soit 241 recrutements de titulaires civils (non remplacement de 15 %). Le renouvellement des autres catégories d'effectif est prévu sauf, au même motif, le non remplacement de 174 CDD, 34 personnels militaires et 40 agents de droit local.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

L'impact du GVT solde pour le ministère est estimé à 1,02 M€, dont à 0,48 M€ pour le programme 105 (hors CAS pensions).

Le GVT positif du ministère est de 1,79%, soit une incidence totale en crédits de 2,83 M€ dont 1,29 M€ pour le programme 105 (hors CAS pensions).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

Le PLF 2007 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,9795 € le 1^{er} janvier 2007 puis de 54,2494 € le 1^{er} février 2007. La valeur moyenne du point en 2007 est ainsi en progression de 0,71% par rapport à la moyenne annuelle de la valeur du point en 2006, ce qui représente un montant total pour le ministère de 2,80 M€ dont 1,25 M€ pour le programme 105 (hors CAS pensions).

En outre, l'attribution uniforme d'un point au 1^{er} novembre 2006 représente 0,66 M€ pour le ministère en 2007 dont 0,3M€ pour le programme 105 (hors CAS pensions).

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 134,01 M€ pour l'ensemble du ministère, dont 106,17 M€ au titre des personnels civils (taux de 50,74%), 27,19 M€ au titre des personnels militaires (taux de 101,05%) et 0,65 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité (taux de 0,31%). En ce qui concerne le programme 105, la contribution totale est de 80,67 M€, dont 53,15 M€ au titre des pensions civiles, 27,19 M€ au titre des personnels militaires et 0,33 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité.

PRINCIPALES MESURES CATEGORIELLES

Une enveloppe pour les mesures catégorielles de 3,8 M€ a été prévue pour le ministère, dont 2,1 M€ pour le programme 105 (hors CAS pensions). Elle tient compte des mesures d'amélioration des carrières prévues par le protocole d'accord conclu dans la fonction publique le 25 janvier 2006.

Ces crédits serviront à financer les mesures catégorielles suivantes :

- mise en place du dispositif de fin d'activité pour les ministres plénipotentiaires et conseillers hors classe ;
- poursuite de la revalorisation indemnitaire des agents du ministère à l'administration centrale ;
- revalorisation de certaines fonctions à l'étranger ;
- rémunération des agents de droit local.

Le montant global du titre 2 du programme (y compris prestations sociales et allocations diverses) est de **425 521 032 €** hors CAS pensions et de **506 192 367 €** avec CAS pensions.

■ EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | ETPT |
|--|---|--------------|
| 01 | Coordination de l'action diplomatique | 894 |
| 02 | Action européenne | 38 |
| 04 | Contributions internationales (libellé modifié) | |
| 05 | Coopération militaire et de défense | 451 |
| 06 | Soutien | 1 889 |
| 07 | Réseau diplomatique (nouveau) | 5 460 |
| Total | | 8 732 |

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

| ETPT autorisés en 2007 (*) | | Titulaires et CDI en adm. centrale. | Titulaires et CDI dans le réseau | CDD et V.I. | Militaires | Recrutés locaux | Total |
|----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-------------|------------|-----------------|--------------|
| Programme 105 | | 2 389 | 1 709 | 732 | 780 | 3 122 | 8 732 |
| Action 01 | Coordination de l'action diplomatique | 646 | | 248 | | | 894 |
| Action 02 | Action européenne | | 38 | | | | 38 |
| Action 04 | Contributions internationales | | | | | | |
| Action 05 | Coopération militaire et de défense | 6 | | | 417 | 28 | 451 |
| Action 06 | Soutien | 1 737 | | 152 | | | 1 889 |
| Action 07 | Réseau diplomatique | 0 | 1 671 | 332 | 363 | 3 094 | 5 460 |

(*) hors recrutés locaux des établissements à autonomie financière (EAF)

LES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS ET L'ACTIVITÉ DES SERVICES

Les 8 732 ETPT du programme rassemblent les personnels servant dans les directions et services suivants :

- état-major du ministère (Cabinet du ministre et des ministres délégués, secrétariat général, inspection générale, conseil des affaires étrangères, conseillers diplomatiques du gouvernement, centre d'analyse et de prévision, conseiller pour les affaires religieuses) (action 01) ;
- direction générale des affaires politiques et directions placées sous l'autorité du Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques (direction des Nations Unies et des organisations internationales, direction des affaires stratégiques et du désarmement, service de la PESC) (action 01) ;
- directions politiques à caractère transversal : direction des affaires juridiques, direction des affaires économiques et financières (action 01) ;
- les 6 directions géographiques (action 01) ;
- les experts nationaux détachés (END) servant dans les institutions de l'UE (principalement le secrétariat général du Conseil et la Commission) et rémunérés par le programme (action européenne) (action 02) ;
- la direction de la coopération militaire et de défense (DCMD) (action 05) ;
- la direction générale de l'administration (ressources humaines, affaires budgétaires et financières, politique immobilière, logistique diplomatique notamment) (action 06) ;
- directions dont l'action soutient et prolonge l'action diplomatique : service du Protocole, direction des archives et de la documentation, Haut fonctionnaire de Défense (action 06) ;
- les ambassades bilatérales, les représentations permanentes (action 07) ;
- les personnels servant au support d'autres programmes, lorsque localement les nécessités du service l'exigent (action 07).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

AUTRES ÉLÉMENTS

Le montant du titre 2 hors masse salariale s'élève à 4 254 960 €.

| Prestations sociales (hors famille) | Nombre de bénéficiaires | Prestation moyenne par bénéficiaire | Dotations 2007 Titre 2 |
|--|----------------------------|---|---------------------------|
| Trajet domicile travail | 1 912 | 360 | 688 320 € |
| Congé de longue durée | 45 | 16 902 | 760 590 € |
| Accidents du travail | 222 | 6 112 | 1 356 864 € |
| Congé de fin d'activité | 18 | 13 604 | 244 872 € |
| Allocations pour perte d'emploi | ND | ND | 599 820 € |
| Autres prestations | ND | ND | 254 774 € |
| Action sociale interministérielle | | | |
| Etudiants handicapés | 14 | 1 670 | 23 380 € |
| Aide aux mères | CESU | CESU | CESU |
| Séjours d'enfants | 290 | 109 | 31 610 € |
| Action sociale ministérielle | | | |
| Services médico-sociaux | ND | ND | 89 538 € |
| Secours | 13 | 1 000 | 13 000 € |
| Rentrées scolaires | 624 | 308 | 192 192 € |

Action sociale interministérielle

L'action sociale interministérielle comprend principalement trois allocations :

- l'allocation spéciale pour enfants handicapés poursuivant des études ou un apprentissage, versée par le ministère des affaires étrangères, mais attribuée par les commissions départementales de l'éducation spéciale ;
- « aide aux mères », correspondant à l'allocation pour les gardes d'enfants de moins de 3 ans. Elle sera remplacée en 2007 par le CESU – chèque emploi service universel ;
- « séjours d'enfants » qui recouvre les aides aux agents dont les enfants vont en colonie de vacances, centres de loisirs sans hébergement, maisons familiales de vacances et gîtes, classe de découverte et séjours linguistiques.

Action sociale ministérielle

L'action sociale ministérielle se traduit par trois dispositifs principaux :

- la rubrique « services médicaux-sociaux » inclut les frais médicaux du personnel de recrutement local délégués aux postes à l'étranger ainsi que les frais médicaux des infirmeries du ministère ;
- le dispositif « secours » correspond aux aides individualisées attribuées principalement à des recrutés locaux en activité ou à la retraite pour régler des frais médicaux ;
- les aides de « rentrées scolaires ».

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Coordination de l'action diplomatique

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|------------|--------------|-------------------|
| Autorisations d'engagement | 43 555 298 | 44 772 557 | 88 327 855 |
| Crédits de paiement | 43 555 298 | 40 491 519 | 84 046 817 |

VENTILATION DES EFFECTIFS

Cette action regroupe l'ensemble des personnels en poste dans les cabinets ministériels, les services d'état major, ainsi que des directions géographiques et politiques.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 41 208 606 | 36 927 568 |

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement courant de l'action couvrent :

- les moyens consacrés aux conférences internationales et voyages officiels ;
- les frais de déplacements des délégations ministérielles ;
- les crédits affectés aux réceptions organisées par les ministres et les services d'état major ;
- les frais de déplacement et de représentation des services politiques du programme 105 ;
- les autres frais de fonctionnement liés au pilotage de l'action extérieure ;
- les frais de justice.

Au total, les crédits de fonctionnement courant de l'action correspondent à 41 258 606 € d'autorisations d'engagement et à 36 977 568 € de crédits de paiement, y compris 50 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement qui sont attendus en cours de gestion au titre de recettes sur fonds de concours.

| Dépenses de fonctionnement courant (titre 3 y compris fonds de concours) | AE | CP |
|--|-------------------|-------------------|
| Conférences internationales et Voyages Officiels | 20 902 114 | 18 585 714 |
| Dt Visites d'Etat, de Chefs d'Etat ou de travail | 6 279 571 | 3 963 171 |
| Accueils des personnalités en transit en France | 1 117 981 | 1 117 981 |
| Déplacements à l'étranger | 5 977 459 | 5 977 459 |
| Conférences internationales organisées en France | 6 925 301 | 6 925 301 |
| Frais d'interprétations | 601 802 | 601 802 |

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

| Dépenses de fonctionnement courant (titre 3 y compris fonds de concours) | AE | CP |
|---|-------------------|-------------------|
| Déplacements des délégations ministérielles | 4 700 000 | 4 700 000 |
| Réceptions organisées par les Ministres et les services d'Etat Major | 2 881 504 | 2 881 504 |
| Frais de missions et de représentation des services d'Etat Major | 3 369 006 | 3 369 006 |
| Dt Missions | 3 264 581 | 3 264 581 |
| Représentation | 104 425 | 104 425 |
| Autres frais de fonctionnement liés au pilotage de l'action extérieure | 8 491 288 | 6 526 650 |
| Acquisition d'ouvrages, de documents et abonnements | 4 371 638 | 2 407 000 |
| Publication et édition d'ouvrages et de magazines promouvant le rayonnement de la France à l'étranger | 1 470 000 | 1 470 000 |
| Autres actions de communication externe du MAE (audiovisuelle, événementielle, internet et mise en valeur des collections archivistiques) | 875 000 | 875 000 |
| Programme d'invitation de Journalistes étrangers | 639 122 | 639 122 |
| Entretien et conservation des archives (numérisation, microfilmage, ...) | 535 432 | 535 432 |
| Frais de traduction et d'interprétation pour les services | 513 596 | 513 596 |
| Dépenses de fonctionnement spécifiques à la CNEMA et au CAP | 86 500 | 86 500 |
| Frais de justice | 914 694 | 914 694 |
| Total | 41 258 606 | 36 977 568 |

18 585 714 € en crédits de paiement sont consacrés aux **conférences internationales et voyages officiels** :

Les coûts afférents aux visites d'Etat, de Chefs d'Etat ou de travail, soit 6 279 571 € en AE et 3 963 171 € en CP, concernent essentiellement l'hébergement et le transport des délégations et agents du Service de Protection des Hautes Personnalités et, lorsque cela est nécessaire, le pavoisement. La dotation a été calculée à partir des coûts moyens constatés les années antérieures pour chaque type de visites (visites d'Etat : 334 000 € ; visites de Chefs d'Etat : 44 000 € ; visites de travail : 4 000 €).

Les frais occasionnés par l'ouverture des pavillons ou des salons d'honneur dans les aéroports de Paris à l'occasion de l'arrivée ou du départ des personnalités bénéficiant de ce privilège s'élèvent à 1 117 981 € (AE = CP) ; de la même manière, un coût moyen de 580 € par ouverture a permis de calculer la dotation pour 1 927 ouvertures par an.

Les déplacements à l'étranger dans le cadre de visites bilatérales et de sommets internationaux recouvrent essentiellement des dépenses de transports et d'hébergement pour 5 977 459 € (AE = CP).

601 802 € (AE = CP) sont prévus pour les dépenses d'interprétariat. Cette dotation correspond au recrutement d'interprètes indépendants pour des missions ponctuelles, en fonction des demandes et sur la base de prix négociés avec l'Association Internationale des Interprètes de Conférences (soit 942 € la journée d'interprétation consécutive et 753 € la journée d'interprétation simultanée).

6 925 301 € (AE = CP) seront consacrés à l'organisation de la Conférence des Chefs d'Etat d'Afrique et de France qui se tiendra dans notre pays en 2007 (site à déterminer). Le montant demandé pour 2007 correspond à un coût forfaitaire qui se base sur le montant du précédent sommet de cette nature organisé à Paris en 2003.

Les frais de **déplacements des délégations ministérielles** sont évalués à 4 700 000 € pour 2007 et portent sur le transport et l'hébergement de ces délégations.

Les crédits affectés aux **réceptions organisées par les Ministres et les services d'Etat Major** qui s'élèvent à 2 881 504 € (AE = CP) comprennent :

- l'achat des denrées alimentaires et boissons et les prestations de traiteurs (48% de la dotation) ;
- des prestations de service en cuisine, en salle et pour l'aménagement des locaux (30% de la dotation) ;
- des dépenses de fonctionnement de l'Hôtel du Ministre (nettoyage du linge, décoration florale, sonorisation, imprimerie etc ; 22% de la dotation).

Sur la base du nombre d'invités constatés en 2005 (88 254), le coût moyen d'un invité s'élève à 32,65 €.

Les **autres frais de fonctionnement liés au pilotage de l'action extérieure** recouvrent :

L'approvisionnement des bibliothèques du Ministère et des postes (hors SCAC) en ouvrages, monographies, CD-Roms de référence, documents d'archives privées intéressant l'histoire de la diplomatie française ainsi que les souscriptions d'abonnements pour l'administration centrale et les postes aux organes de presse, aux agences de presse et banques de données électroniques pour un montant total de 4 321 638 € en AE et 2 357 000 € en CP ; 50.000 € sont attendus sur ce poste de dépense au titre de recettes sur fonds de concours.

Les frais de publication et d'édition d'ouvrages et de magazines promouvant le rayonnement de la France à l'étranger pour 1 470 000 € (par exemple le magazine « Label France » est destiné aux personnalités d'influence et aux relais d'opinions étrangers ; le magazine « Ouvrage France » présente notre pays et sa politique étrangère ; le magazine « Actualités en France » propose des articles destinés à être repris par les médias locaux ; les « Documents diplomatiques français », de la collection Diplomatie et histoire, sont des ouvrages de chercheurs rédigés à partir des archives du MAE).

Les autres actions de communication externe du MAE (par exemple participation du ministère dans les salons professionnels (étudiant, journaliste...), « Journée du patrimoine », « Journée de la femme en Europe », anniversaires dans le domaine des relations internationales, mise en valeur des collections archivistiques du Ministère...), pour un montant estimé à 875 000 €.

Le Programme d'invitation de journalistes étrangers nécessite 639 122 € pour être financé et permet de sensibiliser et de relayer auprès des acteurs de la presse étrangère les positions de la France ; environ 150 journalistes étrangers seront invité en 2007 portant le coût moyen d'une invitation à 4 261 €.

L'entretien et la conservation des archives par numérisation ou microfilmage qui a pour triple but de protéger les collections en restreignant l'accès direct au document original, d'améliorer leur diffusion en permettant leur accès par Internet, d'approvisionner directement des bases de données destinées à la gestion ou à l'information, et ce pour un montant de 535 432 €.

Les frais de traduction et d'interprétation pour les services s'élèvent à 513 596 €.

86 500 € sont destinés à financer les dépenses spécifiques de la Commission Nationale pour l'Elimination des Mines Anti-personnel (notamment pour la publication de son rapport annuel) et du Centre d'Analyse et de Prévision (documentation spécifique).

Par ailleurs, les crédits de fonctionnement de l'action incluent également l'enveloppe dédiée aux **frais de justice** pour un montant de 914 694 €.

Certains postes de dépenses sont en AE > CP : le montant d'AE supérieur au montant des CP (4.281.038€), correspondant aux AE pluriannuelles, a été calculé sur la base du cumul des seuils minimum des marchés pluriannuels à renouveler en 2007, déduction faite des décaissements annuels estimés, ainsi que sur la base du cumul des seuils minimum des marchés pluriannuels renouvelés ou à renouveler en 2006, déduction faite des décaissements 2006 et des AE pluriannuelles de la LFI 2006 (soit 3 330 438 d'AE pluriannuelles demandées en 2007 à titre de régularisation).

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Transferts aux ménages | 1 155 500 | 1 155 500 |
| Transferts aux autres collectivités | 2 408 451 | 2 408 451 |

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits d'intervention de cette action s'élèvent à 3 563 951 € (AE = CP) et se concrétisent sous deux formes :

- d'une part, en subventions au profit d'une soixantaine d'associations, d'instituts et centres de recherche pour 2 408 451 €. Le tableau ci-dessous indique les domaines dans lesquels se font ces interventions :

| Dépenses d'intervention (titre 6) | AE =CP |
|---|------------------|
| Subventions aux associations, instituts et centres de recherche portant réflexion et débats sur les questions internationales | 941 347 |
| Subventions aux associations promouvant l'action diplomatique | 377 783 |
| Subventions aux associations représentatives des expatriés | 275 205 |
| Subventions aux associations promouvant les droits de l'homme | 360 581 |
| Subventions aux associations de presse françaises et étrangères | 365 878 |
| Aides et secours en faveur de personnes étrangères | 87 857 |
| Total | 2 408 451 |

- d'autre part, dans le Programme d'invitation des Personnalités d'avenir (PIPA) pour 1.155.500 €. Ce programme a pour objet l'invitation en France de jeunes représentants des futures élites d'une quarantaine de pays. Pour 2007, les objectifs du Ministère des affaires étrangères portent d'une part sur le renforcement de la qualité des prestations offertes aux invités par l'élargissement du vivier des intervenants afin de susciter de nouveaux contacts au sein des milieux politiques, de la société civile ainsi qu'auprès des administrations centrales et des collectivités territoriales et, d'autre part, sur l'encouragement des initiatives des postes à l'étranger visant à dynamiser le réseau des personnalités d'avenir invitées les années précédentes.

En 2007, il est prévu d'inviter environ 120 personnalités portant le coût moyen d'un invité à 9 629 €.

ACTION n° 02 : Action européenne

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|-----------|--------------|-------------------|
| Autorisations d'engagement | 4 024 642 | 60 764 836 | 64 789 478 |
| Crédits de paiement | 4 024 642 | 49 741 836 | 53 766 478 |

VENTILATION DES EFFECTIFS

Les effectifs de cette action concernent les experts français détachés dans les institutions de l'UE en qualité d'END (experts nationaux détachés), quand leur rémunération échoit au programme (pour mémoire, 187 experts nationaux détachés français sont en poste dans les institutions européennes, dont 148 à la Commission, 28 au secrétariat du Conseil, 4 au Parlement, 1 au Comité des Régions et 6 dans des Agences). Par extension, ils peuvent concerner le renforcement de notre présence chez nos partenaires européens, en particulier à l'occasion des présidences successives de l'UE.

Les ETPT rattachés en 2007 au programme au titre des END sont au nombre de 25. Ils correspondent à une première création de 5 postes en loi de finances 2004, puis à l'exécution d'un plan de 30 créations d'ETP engagé à compter de 2006 à raison de 10 par an sur trois ans.

Enfin cet effectif est renforcé par le transfert de 13 ETPT depuis la réserve interministérielle des administrateurs civils.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 1 305 381 | 1 305 381 |

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Le montant total des crédits de fonctionnement de l' « Action européenne » s'élève à 1 305 381 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Ces dépenses concernent :

- la moitié du budget de fonctionnement du Secrétariat franco-allemand de défense et de sécurité (31 248 €), l'autre moitié étant prise en charge par l'Ambassade d'Allemagne en France ;
- les actions d'information et de communication soutenant la politique d'intervention du Cabinet des affaires européennes (1 274 133 €).

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Transferts aux entreprises | 15 900 000 | 4 877 000 |
| Transferts aux autres collectivités | 43 559 455 | 43 559 455 |

Nota bene : Les indemnités versées aux parlementaires européens qui étaient imputées à cette action en 2006 pour un montant de 7,87 M€ sont transférées en 2007 pour un montant de 8,02 M€ à la mission « Pouvoirs publics ».

Les **crédits d'intervention du Ministre délégué aux Affaires européennes** prennent la forme de subventions au profit d'une trentaine d'associations, d'instituts et centres de recherche pour 1 806 111 € : le tableau ci-dessous précise l'objet de l'intervention accordée.

Les **subventions d'exploitation pour la desserte aérienne de Strasbourg** s'élèvent à 15 900 000 € en autorisations d'engagement et 4 877 000 € en crédits de paiement.

Dans le but de promouvoir la ville de Strasbourg comme capitale européenne, et pour permettre aux Parlementaires européens de venir remplir leur mandat dans les meilleures conditions, l'Etat a passé un contrat avec la Région Alsace pour prendre en charge une partie du déficit d'exploitation des compagnies aériennes qui assurent la desserte aérienne de Strasbourg à partir d'autres villes européennes (Milan, Copenhague, Madrid, Vienne, Munich).

En outre, l'Etat verse des subventions à des associations dont l'objet est de renforcer le rôle européen de Strasbourg.

Le versement de certaines **contributions aux organisations internationales à vocation européenne** nécessite l'inscription de 41 753 344 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur cette action européenne.

Ces contributions recouvrent les objets suivants :

- les contributions de la France versées par le ministère des affaires étrangères au Conseil de l'Europe (le montant total des contributions françaises au Conseil de l'Europe se décompose en une contribution au budget général de l'organisation et des contributions à différents "accords partiels" de l'organisation portant sur des thèmes spécifiques, parfois très techniques), le ministère de la culture versant une contribution à l'accord partiel EURIMAGE du Conseil de l'Europe ;

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- les contributions que la France verse à l'UE et à l'OSCE au titre d'un complément de rémunération des experts français placés dans des missions de l'UE (par exemple les missions EUBAM aux frontières entre la Moldavie et l'Ukraine ou entre Gaza et l'Égypte) et dans les missions de terrain de l'OSCE (quelque 45 experts français de longue durée présents dans 18 missions de terrain de l'OSCE, principalement dans les Balkans, le Caucase et l'Asie centrale) et les missions temporaires de surveillance électorale. Ces contributions sont rassemblées dans deux Fonds d'expertise européenne destinés à payer respectivement nos contributions à l'UE (lorsque celle-ci décide d'établir une mission ad hoc et que notre pays décide de soutenir cette mission par l'envoi d'experts - soit un crédit de 700.000 € pour 10 experts de longue durée) et nos contributions à l'OSCE (pour soutenir la présence de Français dans les missions de terrain – soit un crédit de 650.000 € - et pour participer aux missions de surveillance des élections dans des pays où la situation politique est critique – soit un crédit de 250.000 € -).

- diverses autres contributions à des organisations à vocation européenne.

Le tableau ci-dessous précise la destination de ces crédits :

| Dépenses d'intervention (titre 6) | AE | CP |
|---|-------------------|-------------------|
| Interventions de la Ministre déléguée aux Affaires européennes | 1 806 111 | 1 806 111 |
| Soutien aux relais d'information sur l'Europe | 1 247 667 | 1 247 667 |
| Actions en faveur de la jeunesse et des jeunes leaders européens | 201 547 | 201 547 |
| Soutien aux colloques et manifestations promouvant l'idée européenne | 204 167 | 204 167 |
| Actions régionales et formations sur le fonctionnement des institutions européennes | 152 730 | 152 730 |
| Subventions d'exploitation pour la desserte aérienne de Strasbourg | 15 900 000 | 4 877 000 |
| Contrat de plan Etat - Région Alsace 2006-2008 | 12 500 000 | 1 737 000 |
| Contrat de plan Etat - Région Alsace 2003-2005 | 3 010 000 | 3 010 000 |
| Subvention au centre d'information sur les Institutions européennes | 390 000 | 130 000 |
| Contributions à des organisations internationales à vocation européenne | 41 753 344 | 41 753 344 |
| Conseil de l'Europe | 34 000 000 | 34 000 000 |
| Fonds d'expertise UE (missions d'experts) | 700 000 | 700 000 |
| Fonds d'expertise OSCE (missions de terrain et missions électorales) | 900 000 | 900 000 |
| Autres contributions européennes * | 6153 344 | 6 153 344 |
| Total | 59 459 455 | 48 436 455 |

* dont UEO, Institut universitaire européen de Florence, Centre satellitaire de l'Union Européenne, secrétariat d'Euréka, Secrétariat général du Conseil des Communautés européennes – COST, Institut européen de Washington, droits de paissance en pays Quint

ACTION n° 04 : Contributions internationales

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|---------|--------------|--------------------|
| Autorisations d'engagement | | 544 958 731 | 544 958 731 |
| Crédits de paiement | | 544 958 731 | 544 958 731 |

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Transferts aux autres collectivités | 544 958 731 | 544 958 731 |

Les contributions versées par la France aux organisations internationales dont elle est membre sont, dans leur ensemble, regroupées sous cette action « Contributions internationales » (à l'exception des contributions internationales figurant à l'action 02 : contributions au Conseil de l'Europe et à d'autres organisations à vocation européenne). Elles se montent en 2007 à 544 958 731 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le montant effectif des versements qui seront à opérer à ce titre pourra varier dans la mesure où plusieurs facteurs influent sur leur coût en cours de gestion :

- l'évolution de la situation internationale et notamment des foyers de tension peuvent amener le Conseil de Sécurité à créer ou à étendre des Opérations de Maintien de la Paix (des négociations sont en cours, à l'été 2006, au sujet du Soudan/Darfour et du Liban) ;
- les budgets des organisations peuvent évoluer, indépendamment de notre volonté d'Etat-membre, pour prendre en compte des dépenses non budgétées initialement ou plus importantes que prévues ou bien encore pour amortir le retrait de contributeurs importants ; cette évolution peut aussi affecter les quotes-parts appliquées à ces budgets ;
- enfin, plus de 75% de ces contributions en terme financier sont tributaires de l'évolution de six taux de change (une évolution de 5 centimes de dollar américain peut modifier le coût des contributions internationales du programme 105 d'une dizaine de millions €).

Pour palier ces difficultés, le contrat de modernisation signé le 18 avril 2006 entre le ministère des affaires étrangères et le ministère chargé du Budget, prévoit un mécanisme de couverture contre le risque de change ainsi que le rebasage progressif des contributions obligatoires aux Opérations de Maintien de la Paix. Selon les termes du contrat, une première tranche de 50 millions d'euros figure en loi de finances 2007.

Au total, les crédits de l'Action 04 « Contributions internationales » augmentent fortement (60 M€) par rapport aux dotations correspondantes de la Loi de finances 2006 (ces crédits figuraient dans les actions 03 et 04 du PAP 2006). Cette augmentation marque la détermination du gouvernement en ce domaine. Ces crédits supplémentaires sont affectés principalement aux Opérations de Maintien de la Paix (OMP), lesquelles augmentent de 50 M€ en LFI 2007 par rapport à la LF 2006, tandis que la dotation des autres contributions internationales augmente de 10 M€ dont 9 M€ pour les contributions payables en euros et 1 M€ pour les contributions payables en d'autres devises.

Le tableau ci-dessous liste les principaux appels à contributions :

| Appels à contributions prévisionnels en € | AE =CP |
|---|--------------------|
| Sous-action 41 : Opérations de Maintien de la Paix (OMP) | 186 218 605 |
| Sous-action 42 : Contributions internationales payables en euros (en M€) | 165 951 161 |
| <i>dont :</i> | |
| Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) | 27 620 000 |
| Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) | 25 290 000 |
| Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) | 17 910 648 |
| Agence Internationale pour l'Energie Atomique (AIEA) | 13 246 336 |
| Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA) | 11 335 264 |
| Cour pénale internationale (CPI) | 10 727 963 |
| Institut du Monde Arabe (IMA) | 9 146 941 |
| Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) | 9 072 460 |

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

| Appels à contributions prévisionnels en € | AE =CP |
|---|--------------------|
| Comité International de la Croix Rouge (CICR) | 7 000 000 |
| Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) | 6 615 718 |
| Autres contributions | 27 985 831 |
| Sous-action 43 : Contributions internationales payables en devises (valorisées en €) | 192 788 965 |
| <i>dont :</i> | |
| Organisation des Nations Unies (ONU)* | 104 297 521 |
| Organisation Mondiale de la Santé (OMS) | 23 377 711 |
| Organisation Internationale du Travail (OIT) | 14 583 501 |
| ONU : Plan cadre d'équipement | 14 049 587 |
| Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA) | 9 096 540 |
| Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) | 7 349 941 |
| Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) | 7 770 871 |
| Tribunal criminel international pour le Rwanda (TCIR) | 7 470 345 |
| Autres contributions | 4 792 948 |

* Ces prévisions sont réalisées sur la base de la seule résolution 60/247 du 23 décembre 2005 fixant le budget 2006 / 2007 de l'ONU.

Il est nécessaire de préciser que certaines organisations internationales effectuent des appels à contribution à la fois en euros et en devises (comme, par exemple, l'OAA, l'UNESCO ou encore l'AIEA).

Dans le tableau, toutes les contributions payables en devises ont été valorisées en euros. Les principaux taux de changes retenus sont les suivants :

1 EUR = 1,21 USD

1 EUR = 1,534 CHF

Le tableau ci-dessus adopte une présentation budgétaire en listant les principales contributions par sous-action : Opérations de Maintien de la Paix ; contributions payables en euros ; contributions payables en devises.

Toutefois, il est important d'exposer explicitement la diversité des attributions de ces organisations internationales que l'on peut regrouper et présenter ainsi par destination en 9 domaines principaux :

- stratégique et de défense (OMP, OTAN, OSCE, OPCW, OTICE...);
- environnemental (Convention de Rio, PNUE...);
- industriel et commercial (OCDE, ONUDI...);
- judiciaire (CPI, TPIY, TCIR, TKR...);
- culturel (UNESCO, Institut du monde arabe, Union Latine...);
- agricole (OAA, CIHEAM...);
- santé (OMS, Centre International de Recherche sur le Cancer...).
- action humanitaire (CICR, OIM...);
- coopération régionale (Communauté du Pacifique...).

Enfin, il convient de noter qu'à côté des organisations intergouvernementales au sens strict (OTAN, OCDE, OIM par exemple), figurent bon nombre d'institutions spécialisées du système des Nations Unies (OACI, OAA, UNESCO, AIEA, ONUDI, OMS..) et une Organisation Non Gouvernementale (le CICR qui a, cependant, la particularité de tirer son mandat d'instruments internationaux).

ACTION n° 05 : Coopération militaire et de défense

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|------------|--------------|--------------------|
| Autorisations d'engagement | 57 116 689 | 51 205 260 | 108 321 949 |
| Crédits de paiement | 57 116 689 | 49 301 927 | 106 418 616 |

VENTILATION DES EFFECTIFS

Les emplois affectés à cette action correspondent aux effectifs de la direction de la coopération militaire et de défense et aux assistants techniques militaires.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 6 076 888 | 6 076 888 |

Les crédits de fonctionnement courant de cette action couvrent le fonctionnement individualisé en administration centrale de la Direction de la Coopération militaire et de défense (crédits de missions et réceptions courantes pour 224.964 euros).

L'appui logistique à l'assistance technique, prévue sur le titre 6 en LFI 2006 a été regroupé sur le titre 3 pour se conformer aux règles d'imputation des dépenses de la Comptabilité Publique. Le montant de ces crédits est de 6 076 888 €.

| Dépenses de fonctionnement courant (titre 3) | AE =CP |
|--|------------------|
| Fonction de direction et de soutien pour la France et l'étranger | 6 076 888 |
| Transport et changement de résidence des coopérants militaires techniques et de leurs familles | 4 987 589 |
| Stage des coopérants militaires techniques en métropole. | 28 497 |
| Transport des missions de courtes durées de plus de 15 jours | 714 102 |
| Missions de courte durée de moins de 15 jours | 121 736 |
| Frais de missions de la direction de la coopération militaire et de défense | 220 000 |
| Frais de réception de la Direction de la coopération militaire et de défense | 4 964 |

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Transferts aux autres collectivités | 45 128 372 | 43 225 039 |

Le montant total des crédits de titre 6 pour l'action 5 « Coopération militaire et de Défense » est de 46 128 372 € d'autorisations d'engagement et de 44 225 039 € de crédits de paiement y compris 1 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de prévisions de fonds de concours.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces crédits d'intervention se décomposent de la manière suivante :

| Dépenses d'intervention (titre 6 y compris fonds de concours) | AE | CP |
|---|-------------------|-------------------|
| Formation des élites et cadres militaires | 30 907 319 | 30 907 319 |
| Formation des élites et cadres militaires en France | 17 184 145 | 17 184 145 |
| Participation de la France à la formation militaire à l'étranger | 4 581 380 | 4 581 380 |
| Formation en Ecole Nationale à Vocation Régionale | 6 865 718 | 6 865 718 |
| Enseignement du Français | 2 276 076 | 2 276 076 |
| Ingénierie de Sécurité et de Défense | 15 221 053 | 13 317 720 |
| <i>dont missions d'audit et de conseil :</i> | | |
| Expertise auprès des armées | 975 565 | 975 565 |
| Renforcement de l'Etat de droit et sécurité intérieure | 3 044 067 | 2 231 630 |
| Appui au commandement - maintien en condition opérationnel des armées | 4 874 079 | 3 783 183 |
| Renforcement de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées | 2 109 269 | 2 109 269 |
| Appui au service santé des armées | 769 452 | 769 452 |
| <i>dont coopération militaire avec les organisations régionales :</i> | | |
| Réseau de coopération régionale - maintien de la paix | 1 348 622 | 1 348 622 |
| <i>dont soutien aux priorités d'action</i> | | |
| Acheminement des matériels et équipements | 900 000 | 900 000 |
| Soutien des CMT | 1 199 999 | 1 199 999 |
| Total | 46 128 372 | 44 225 039 |

Les crédits d'intervention de cette action concernent :

- la formation des élites et des cadres militaires ;
- l'ingénierie de sécurité et de défense (missions d'audit et de conseil, coopération militaire avec les autorités régionales et soutien aux priorités d'action).

1/ - 30 907 319 € en (AE=CP) sont consacrés à la **formation des élites et des cadres militaires** qui met en œuvre les modes d'action prioritaires suivants :

La formation des élites et des cadres militaires **en France** (17 184 145 € en AE = CP) dont 200 000 € de prévisions de fonds de concours) comprend plusieurs volets : la formation initiale et complémentaire des officiers ; l'enseignement militaire supérieur dispensé à des cadres destinés à occuper des postes en Etat-Major national ou interallié et à assumer des fonctions à hautes responsabilités ; la formation des experts, qui s'adresse aux officiers ou aux personnels non officiers qui désirent acquérir une spécialité particulière ; des séminaires organisés périodiquement par l'IHEDN et le CHEAR pour des auditeurs de haut niveau.

Le Ministère des Affaires étrangères prend en charge les frais de scolarité, qui font l'objet d'une circulaire annuelle pour chaque stage, et les frais de transport (ces frais sont différents suivant l'appartenance au pays, prise en charge totale ou partielle). Pour certaines formations, le Ministère délivre également des bourses.

La participation de la France à la formation militaire à **l'étranger** (4 581 380 € en AE = CP dont 400 000 € de prévisions de fonds de concours) : cette catégorie de dépense regroupe les projets visant à soutenir la capacité de formation des écoles d'enseignement militaire. Les dépenses afférentes sont de trois niveaux. Des dépenses d'infrastructure et de rénovation de l'appareil de formation, des dépenses de soutien au fonctionnement par la fourniture de matériel et de consommable, et des dépenses de matériel pédagogique. Les projets de coopération sont habituellement régis par une convention pluriannuelle qui définit annuellement les contributions respectives des deux parties.

La formation en **Ecole Nationale à Vocation Régionale** – ENVR (6 865 718 € en AE = CP) : il existe plusieurs Ecoles Nationales à Vocation Régionale à travers le monde (Mali, Sénégal, Cameroun, Benin, Niger, Burkina Faso, Gabon,

Roumanie, Sénégal...) qui proposent des formations dans les domaines suivants : encadrement militaire, aéronautique, maintien de la paix, état de droit , médecine militaire, logistique.

Le coût des formations en ENVR est calculé sur la base des conventions qui sont établies entre la partie française et les autorités militaires nationales, lesquelles stipulent un forfait mensuel correspondant au coût d'un stagiaire.

L'enseignement du français (2 276 076 € en AE = CP) : une formation d'experts formateurs d'une durée de 4 mois est dispensée au Centre International de Français de Rochefort (CIFR). Elle s'adresse aux candidats possédant une très bonne connaissance de la langue française et ayant réussi les tests proposés par le centre.

Par ailleurs, des moyens pédagogiques sont mis en œuvre localement pour exporter et développer la langue française dans les zones non francophones.

2/ - Les crédits consacrés à l'**ingénierie de sécurité et de défense** sont évalués à 15 221 053 € en AE et 13 317 720 € en CP. Les projets de coopération dans ce domaine sont habituellement régis par une convention pluriannuelle qui définit annuellement les contributions respectives des parties.

Les principales missions d'audit et de conseil concernent notamment les domaines suivants :

L'expertise auprès des armées (975 565 € en AE = CP) : ce poste regroupe les projets centrés sur des actions de conseil, d'études et de soutien dans les domaines de la prospective, de la doctrine d'emploi, de l'organisation et de la restructuration des Armées ainsi que des projets visant à la mise en place et à l'amélioration de la gestion des ressources humaines au sein des Armées.

Les dépenses afférentes concernent les matériels informatiques et l'aménagement de locaux de travail (mobilier, aménagement d'infrastructures, matériels de fonctionnement et pédagogiques) nécessaires aux travaux d'expertise.

Les projets portant sur le **renforcement de l'état de droit et la sécurité intérieure** (3 044 067 € en AE et 2 231 630 € en CP dont 100 000 € de prévisions de fonds de concours) : ils constituent des projets d'appui à la Gendarmerie : organisation, doctrine d'emploi, restructuration, amélioration des capacités d'intervention, aménagement des infrastructures et des télécommunication. Les dépenses afférentes concernent principalement les matériels spécifiques à la Gendarmerie (véhicules, équipements vestimentaires, matériels de maintien de l'ordre et de police judiciaire).

Les projets visant à **renforcer les capacités opérationnelles et d'entraînement** de nos partenaires particulièrement dans le domaine de la surveillance du territoire, des frontières et des eaux territoriales (7 752 800 € en autorisations d'engagement et 6 661 904 € en CP dont 300 000 € de prévisions de fonds de concours). Les dépenses afférentes concernent notamment des équipements informatiques, des équipement spécifiques aux missions (terre, air, marine), ainsi que l'aménagement de locaux de travail.

1 348 622 € en AE = CP sont consacrés aux projets ayant vocation à **développer la coopération militaire et de défense régionale** ainsi que les capacités de pays, d'organismes et organisations à vocation régionale aux opérations de maintien de la paix. Les dépenses afférentes comportent des contributions volontaires directes, de l'équipement informatique ainsi que l'aménagement de locaux de travail. Ces projets ont vocation à participer à la stabilité et au maintien de la paix dans les zones où ils sont conduits.

Enfin, 2 099 999 € en AE = CP sont consacrés au « **Soutien aux priorités d'action** », poste qui comprend notamment l'acheminement, par voie terrestre maritime ou aérienne vers les pays bénéficiaires, des matériels et équipements achetés par la DCMD sur les crédits centralisés ainsi que le soutien des coopérants militaires techniques (CMT) afin de pallier l'insuffisance de financement mis à disposition de nos CMT par les pays co-contractants.

ACTION n° 06 : Soutien

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|------------|--------------|--------------------|
| Autorisations d'engagement | 92 708 408 | 419 910 722 | 512 619 130 |
| Crédits de paiement | 92 708 408 | 135 666 845 | 228 375 253 |

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

VENTILATION DES EFFECTIFS

Cette action intègre l'ensemble des personnels de soutien en particulier ceux en poste à la Direction générale de l'administration.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 214 110 440 | 123 600 261 |

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement courant de l'action 6 s'élèvent à 31 904 438 € en autorisations d'engagement et à 26 563 027 € en crédits de paiement. Ces montants comprennent 100 000 € au titre des prévisions de fonds de concours.

Ces crédits sont justifiés en distinguant les dépenses de fonctionnement au sens strict de certains autres postes de dépenses spécifiques pour le Ministère : la Valise diplomatique, la formation, et les dépenses de sécurité active.

11 450 549 € en autorisations d'engagement et 9 169 138 € en crédits de paiement sont prévus pour les dépenses de **fonctionnement courant de l'administration centrale** :

| Fonctionnement courant des services d'administration centrale | AE | CP |
|--|-------------------|------------------|
| Achat, entretien et transport de mobilier de décoration et d'œuvres d'art | 1 746 113 | 1 746 113 |
| Frais de fonctionnement du CCI (hors dépenses d'immobilier) | 2 228 508 | 1 425 588 |
| Frais de missions des services soutien | 1 332 388 | 1 332 388 |
| Achats de fournitures et de papier | 1 486 229 | 1 115 029 |
| Frais d'affranchissement | 704 404 | 704 404 |
| Frais d'aménagement et de déménagement des bureaux (matériels et fournitures spécifiques inclus) | 640 284 | 640 284 |
| Location salle de concours | 1 161 320 | 578 320 |
| Achat de mobilier et luminaire | 703 333 | 525 333 |
| Frais d'études et honoraires | 587 952 | 285 661 |
| Achat et entretien des matériels d'impression, travaux d'impression et travaux d'édition | 322 197 | 278 197 |
| Achats et entretien de matériels de restauration et de cuisine | 195 389 | 195 389 |
| Enlèvement des déchets et encombrants | 123 926 | 123 926 |
| Autres prestations de service | 104 033 | 104 033 |
| Parutions au JO et au MAPA | 86 159 | 86 159 |
| Achat et entretien de matériels divers | 28 314 | 28 314 |
| Total | 11 450 549 | 9 169 138 |

Les recettes de fonds de concours sont estimées à 100 000 € et devraient être utilisés sur le poste « Frais de fonctionnement du CCI ».

Sur la base de 3 234 ETPT, le coût moyen du fonctionnement courant est de 2835,23 € par ETPT.

Le montant d'AE supérieur au montant des CP, correspondant aux AE pluriannuelles, a été calculé à partir du cumul des seuils minimum des marchés pluriannuels à renouveler en 2007, déduction faite des décaissements annuels estimés, ainsi que sur la base du cumul des seuils minimum des marchés pluriannuels renouvelés ou à renouveler en 2006, ces 435 491 € d'AE pluriannuelles sont demandées en 2007 à titre de régularisation.

Le fonctionnement de la **Valise diplomatique** nécessite 11 939 606 € en autorisations d'engagement et 8 879 606 € en crédits de paiement :

| Valise diplomatique | AE | CP |
|--|-------------------|------------------|
| Prestations de stockage et d'emballage du matériel destiné aux postes | 1 189 270 | 1 189 270 |
| Transport de la valise diplomatique par cargo (valise fret) | 6 335 518 | 5 924 318 |
| Atténuation de dépenses de la Valise fret | -2 000 000 | -2 000 000 |
| Externalisation de la valise fret | 3 371 701 | 722 901 |
| Transport de la valise accompagnée (sacoche diplomatique et sacs en soute) | 2 104 064 | 2 104 064 |
| Transit et transport commerciaux des matériels et marchandises pour les postes | 622 071 | 622 071 |
| Achats de matériels spécifiques au Service de la Valise diplomatique (Achats de sacs, scellés, vignettes de sécurisation, étiquettes pour imprimantes spécifiques) | 316 982 | 316 982 |
| Total | 11 939 606 | 8 879 606 |

La dénomination « Valise accompagnée » comprend le voyage du courrier de cabinet (billets d'avion ou de train), ses frais de mission et le paiement des excédents de bagages.

L'externalisation de la Valise diplomatique consiste à confier le traitement du courrier et de la mise en sacs des envois pour les postes à une société qui apportera son savoir faire et ses techniques.

Par ailleurs, le Service de la Valise table sur 2 M€ d'atténuations de dépenses correspondant au montant des prestations qu'il effectue au profit d'autres administrations.

Le montant d'AE supérieur au montant des CP, correspondant aux AE pluriannuelles, a été calculé sur la base du cumul des seuils minimum des marchés pluriannuels renouvelés ou à renouveler en 2006, déduction faite des décaissements 2006 et des AE pluriannuelles de la LFI 2006 (soit 3 060 000 € d'AE pluriannuelles demandées en 2007 à titre de régularisation).

La dotation de fonctionnement de la Valise a été déterminée en fonction des coûts moyens constatés les années précédentes, notamment par rapport des coûts par surface de stockage et des poids transportés.

Les dépenses de **formation** s'élèvent à 3 559 925 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement :

| Formation | AE = CP |
|---|------------------|
| Formations aux affaires administratives et consulaires (cat. B et C) | 857 831 |
| Formations des personnels culturels | 642 752 |
| Formations permanentes et supérieures des agents d'encadrement (cat. A) | 592 028 |
| Préparations aux concours internes du MAE | 295 806 |
| Formations initiales | 255 301 |
| Frais de missions des agents en formation | 916 207 |
| Total | 3 559 925 |

Chaque rubrique a été calculée en croisant le coût moyen constaté d'une journée de formation avec le nombre de journées de formation prévues pour 2007. Par exemple, pour un coût moyen de 91,61 € par journée de formation, il est prévu de réaliser 9 363 journées de formation aux affaires administratives et consulaires.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La **sécurité active** regroupe les dépenses relatives à la mise à disposition de moyens humains. L'enveloppe de 4 954 358 € en AE = CP se décompose en trois postes :

- les frais de changement de résidence des gardes de sécurité de la gendarmerie nationale 3 095 179 € ;
- les frais missions de renfort temporaires des gendarmes et policiers 1 613 492 € ;
- les frais de missions du Haut Fonctionnaire de Défense pour 245 687 €.

DÉPENSES D'ACTION SOCIALE

L'action sociale du Ministère représente 4 474 135 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement :

Action sociale interministérielle (987 844 €) :

- logement (550.000 €) : consiste en l'achat de droits de réservation logement (décret n°2004-246) et table sur 10 logements pour des droits dont la valeur atteint 55 000 € en moyenne ;
- restauration (437 844 €) : repose, d'une part, sur la subvention Fonction Publique restauration, versée pour chaque repas des agents dont l'indice brut est égal ou inférieur à 548 servi dans les cantines (405 726 repas pour une subvention moyenne de 1,05 €) et, d'autre part, sur la subvention patronale fixée par le Comité Technique paritaire de l'OFPPA (1 529 repas pour 2,66 € selon le 1^{er} taux et 4 197 repas pour 1,85 € selon le 2nd taux).

Action sociale ministérielle (3 486 291 €)

- subventions sociales (2 693 306 €) : essentiellement pour l'association des Œuvres sociales du MAE (2 372 000 €) ainsi que pour huit autres associations (montant moyen versé : 40 163,25 €, soit 321 306 € au total) ;
- participation de l'Etat employeur au financement de la protection complémentaire mutualiste santé et prévoyance des personnels (770 985 €) ;
- frais médicaux de l'administration centrale (22 000 €) : infirmeries du Ministère et hospitalisations en France.

DÉPENSES D'IMMOBILIER

Les crédits de titre 3 se rattachant à des dépenses d'immobilier s'élèvent à 66 273 803 € en autorisations d'engagement et 51 959 405 € en crédits de paiement. Ils se répartissent ainsi :

| Dépenses d'immobilier (titre 3) | AE | CP |
|--|-------------------|-------------------|
| Locations et charges immobilières | 1 108 303 | 1 108 303 |
| Impôts et taxes relatifs à l'immobilier | 712 943 | 712 943 |
| Nettoyage des locaux (dont CCI) | 3 812 075 | 2 472 075 |
| Autre entretien immobilier | 27 860 | 27 860 |
| Gardiennage des locaux (dont CCI) | 6 859 459 | 4 859 459 |
| Maintenance des installations immobilières | 11 997 629 | 2 551 551 |
| Energie et fluides | 2 358 701 | 2 358 701 |
| Travaux et fourniture de matériel de sécurité (sécurité passive) | 5 740 322 | 4 212 002 |
| Bureau d'études et conseils architectes | 159 663 | 159 663 |
| Loyers budgétaires Paris et Nantes | 33 496 848 | 33 496 848 |
| Total | 66 273 803 | 51 959 405 |

Le périmètre de l'expérimentation « loyers budgétaires » est étendu à plusieurs autres immeubles, tous situés en métropole, appartenant au Ministère des Affaires étrangères. Alors que l'estimation de la valeur vénale des bâtiments reste la même, le loyer budgétaire qui leur est appliqué passe de 5,12% à 5,4% de cette valeur. Par conséquent, la dotation passe de 6 602 342 € en 2006 à 33 496 848 € en 2007.

Le montant d'AE supérieur au montant des CP (14 314 398 €), correspondant aux AE pluriannuelles, a été calculé sur la base du cumul des seuils minimum des marchés pluriannuels à renouveler en 2007, déduction faite des décaissements annuels estimés, ainsi que sur la base du cumul des seuils minimum des marchés pluriannuels renouvelés ou à renouveler en 2006, déduction faite des décaissements 2006 et des AE pluriannuelles de la LFI 2006 (soit 8.848.200 € d'AE pluriannuelles demandées en 2007 à titre de régularisation).

Le coût moyen des dépenses d'immobilier (hors loyers budgétaires) est de :

169,46 € par m² (pour 108 952 m² de surface utile brute en métropole) ;
4 739 € par ETPT (pour 3 896 ETPT).

Le ratio des surfaces par ETPT est de 27,96 m² par ETPT.

DÉPENSES D'INFORMATIQUE

Les dépenses d'informatique et de télécommunication relevant du titre 3 de l'action « Soutien » représentent 111 593 065 € en autorisations d'engagement et 40 738 694 € en crédits de paiement; y compris 35 000 € au titre des prévisions de recette sur fonds de concours.

Ces crédits sont justifiés en distinguant les dépenses de bureautique, les dépenses relatives aux plates-formes techniques et les dépenses relatives aux applications.

Le coût des articles a été calculé en multipliant le coût unitaire d'une famille d'articles par le nombre d'article à renouveler en 2007 (par exemple, le Ministère prévoit d'acheter 5 000 unités centrales à 496 € l'unité soit un besoin identifié de 2 480 000 €).

Le coût des prestations a été calculé sur la base du nombre et du coût moyen d'une unité d'œuvre (nombre de dossiers traités par les prestataires).

Les crédits nécessaires à l'**équipement bureautique** des agents du Ministère qui s'élèvent à 45 053 544 € en AE et 12.843.824 € en CP sont détaillés dans le tableau suivant :

| Dépenses de bureautique | AE | CP |
|---|-------------------|-------------------|
| Achats d'ordinateurs et de périphériques | 13 699 919 | 5 411 572 |
| Prestations d'assistance aux utilisateurs | 21 589 787 | 3 212 929 |
| Paiement des licences logicielles | 1 516 358 | 1 449 298 |
| Location de photocopieurs et coût de la reprographie | 2 274 892 | 1 329 957 |
| Achats de consommables informatiques | 1 334 191 | 876 964 |
| Achats de matériel audiovisuel | 908 633 | 332 324 |
| Prestations de gestion bureautique (maintenance matériel/logiciel ; gestion du parc informatique) | 3 729 764 | 230 780 |
| Total | 45 053 544 | 12 843 824 |

Les recettes de fonds de concours sont estimées à 35 000 € et devraient être utilisées sur le poste « Achats d'ordinateurs et de périphériques ».

Sur la base de 16 450 ETPT, le coût moyen des dépenses de bureautique est de 780,78 € par ETPT.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les dépenses relatives aux **plates-formes techniques** s'élèvent à 48 562 103 € en autorisations d'engagement et à 18.248.270 € en crédits de paiement. Elles sont décrites dans le tableau suivant :

| Dépenses relatives aux plates-formes techniques : | AE | CP |
|--|-------------------|-------------------|
| Serveurs | 4 269 580 | 2 593 082 |
| Maintenance et prestations sur le système et les serveurs | 624 952 | 624 952 |
| Achat de serveurs et des articles associés | 2 096 424 | 572 335 |
| Paiement des licences spécifiques d'exploitation | 461 560 | 461 560 |
| Externalisation du système GCOS | 461 560 | 461 560 |
| Financement de mise en place du Back-up | 429 345 | 276 936 |
| Achats de matériels spécifiques d'exploitation et consommables associés (robots de sauvegarde, équipements de supervision, etc.) | 184 661 | 184 661 |
| Achats de consommables informatiques propres aux équipements d'exploitation | 11 078 | 11 078 |
| Réseaux de télécommunication | 44 292 523 | 15 655 188 |
| Coûts des communications téléphoniques | 7 753 441 | 2 843 208 |
| Coûts des réseaux de transmission de données | 13 781 577 | 8 215 766 |
| Achats de matériels de réseaux (commutateurs, routeurs, proxy, pare-feu...) | 2 880 187 | 857 578 |
| Prestations de supervision et exploitation des réseaux de transmission de données du Ministère | 17 019 964 | 1 661 616 |
| Prestations d'accueil standard téléphonique | 1 200 056 | 1 200 056 |
| Equipements de protection des réseaux | 1 657 298 | 876 964 |
| Total | 48 562 103 | 18 248 270 |

Sur la base de 16 450 ETPT, le coût moyen des dépenses relatives aux plates-formes techniques est de 1 109,32 € par ETPT.

Pour ce qui est des **applications**, il est prévu de dépenser 17 977 418 € en autorisations d'engagement et 9 646 600 € en crédits de paiement :

| Dépenses relatives aux applications : | AE | CP |
|---|-------------------|------------------|
| Architecture logicielle : | 3 908 638 | 2 907 827 |
| Réalisation de bases de données et d'une base documentaire | 308 800 | 276 936 |
| Déploiement du serveur de messagerie | 369 248 | 369 248 |
| Evolution et maintenance de l'infrastructure bureautique | 738 495 | 738 495 |
| Réalisation de télé-procédures | 323 092 | 323 092 |
| Prestations de maintenance des logiciels | 2 169 003 | 1 200 056 |
| Projet Ministériel : Télégramme Diplomatique SCHUMAN | 937 498 | 923 119 |
| Projet Métier du Programme 105 : | 13 131 282 | 5 815 654 |
| Développement de Corège (Comptabilité étranger) | 92 312 | 92 312 |
| Optimisation du fonctionnement et évolution réglementaire des applications de gestion | 830 808 | 830 808 |
| Développement d'une application de contrôle de gestion | 738 495 | 738 495 |
| Refonte du Système d'Information sur les Ressources Humaines | 11 469 667 | 4 154 039 |
| Total | 17 977 418 | 9 646 600 |

L'objet de chacun de ces postes de dépenses est décrit succinctement :

- réalisation de bases de données documentaires pour les directions du MAE et réalisation d'une base documentaire unifiée ayant vocation à contenir tous les documents de référence du MAE ;

- déploiement de la nouvelle version du serveur de messagerie : le marché de tierce maintenance applicative sera donc fortement sollicité pour des corrections et évolutions ;
- évolution et maintenance de l'infrastructure bureautique du MAE (Eole), de l'outillage de sa filière de développement principale (A Cube) qui a été versée sur Admisource et est à la disposition des autres administrations, des anciennes filières de développement en cours de disparition et de toutes les briques nécessaires à l'urbanisation des systèmes d'Information du Ministère ;
- réalisation de télé-procédures diverses pour les agents du Ministère. Cette dépense couvre aussi la maintenance logicielle de l'infrastructure sur laquelle reposera l'intranet et le site internet du Ministère (Agora) ainsi que le portail applicatif ;
- maintenance des logiciels développés par le Ministère ;
- Schuman est la nouvelle application de télégramme diplomatique du MAE, qui a vocation en 2007 à devenir l'application de messagerie formelle du MAE (messagerie de 'commandement', dématérialisation des échanges de notes entre les directions) mais aussi toutes les autres administrations ainsi que l'Elysée et nos partenaires européens ;
- le projet Corège a été lancé en 1998 afin de doter les postes diplomatiques et consulaires d'un outil de gestion, de comptabilité et de régie en conformité avec la réforme comptable applicable à l'étranger. Le projet palier 2006 LOLF dont Corège constitue la pièce maîtresse pour la comptabilité à l'étranger a généré un ensemble de besoins nouveaux qui nécessitent la prolongation du développement de ce projet ;
- optimisation du fonctionnement et adaptation à la réglementation des 50 applications du domaine Comptabilité et gestion ;
- développement d'une application de contrôle de gestion en mutualisant techniquement les besoins fonctionnels exprimés par les 4 programmes du Ministère des Affaires Étrangères ;
- refonte du Système d'Information sur les Ressources Humaines du MAE basé sur le Noyau Commun InterMinistériel.

Sur la base de 16 450 ETPT, le coût moyen des dépenses relatives aux applications est de 604,65 € par ETPT.

La plupart des postes de dépenses d'informatiques sont en AE > CP : le montant d'AE supérieur au montant des CP (70.854.371 €), correspondant aux AE pluriannuelles, a été calculé sur la base du cumul des seuils minimum des marchés pluriannuels à renouveler en 2007, déduction faite des décaissements annuels estimés, ainsi que sur la base du cumul des seuils minimum des marchés pluriannuels renouvelés ou à renouveler en 2006, déduction faite des décaissements 2006 et des AE pluriannuelles de la LFI 2006 (soit 47 769 995 € d'AE pluriannuelles demandées en 2007 à titre de régularisation).

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat | 205 800 282 | 12 066 584 |

DÉPENSES D'IMMOBILIER

La dotation pour les investissements immobiliers est de 203 243 408 € en autorisations d'engagement et 16 643 138 € en crédits de paiement. Celle-ci comprend 8.843.500 € de prévisions de fonds de concours.

Les principales opérations immobilières antérieures à 2006 poursuivies en 2007 sont les suivantes :

| Poste | Opération | AE affectées au 30/06/06 | AE 2007 | CP 2007 |
|----------|--|--------------------------|---------|---------|
| AMMAN | CONSTRUCTION NEUVE ET RÉNOVATION AMBASSADE | 2 682 692 | | 100 000 |
| BELGRADE | RÉFECTION FAÇADES ET TOITURE | 35 000 | 472 000 | 507 000 |

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

| Poste | Opération | AE affectées au 30/06/06 | AE 2007 | CP 2007 |
|-------------------|--|-----------------------------|------------------|------------------|
| ISTANBUL | PALAIS DE FRANCE - RÉNOVATION | 950 000 | | 397 000 |
| JERUSALEM | CONSULAT GÉNÉRAL - EXTENSION - ÉTUDES | 1 275 528 | | 850 000 |
| MADRID | REGROUPEMENT DES SERVICES - ETUDES | 1 105 000 | | 556 000 |
| ORAN | REOUVERTURE CONSULAT GENERAL | 12 219 592 | | 2 000 000 |
| OTTAWA | DIAGNOSTIC PLOMBERIE CHAUFFAGE ET TRAVAUX URGENTS | 947 365 | | 468 301 |
| PARIS | 37 QDO - RENOVATION INTERIEURE DES LOCAUX | 600 000 | 900 000 | 1 500 000 |
| SOFIA | RÉNOVATION COMPLÈTE DE L'ANCIEN IMMEUBLE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE | 200 000 | 600 000 | 800 000 |
| TOKYO | CONSTRUCTION AMBASSADE | 2 866 510 | | 815 000 |
| / | ENSEMBLE DES OPERATIONS D'ENTRETIEN ET URGENTES | 2 103 245 | | 1 000 000 |
| Sous-total | | 24 984 932 | 1 972 000 | 8 993 301 |

Il subsiste, sur le programme 105, des projets culturels ou des opérations concernant des lycées français qui ont été lancé antérieurement à 2006 :

| Poste | Opération | AE affectées au 30/06/06 | AE 2007 | CP 2007 |
|-------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------|------------------|
| DAMAS | ECOLE FRANÇAISE - ÉTUDES | 1 136 226 | | 340 000 |
| BELGRADE | RÉNOVATION IMMEUBLE UNION | 45 000 | 135 000 | 180 000 |
| TALLINN | AMÉNAGEMENT DU CCCL | 783 588 | 66 412 | 850 000 |
| Sous-total | | 1 964 814 | 201 412 | 1 370 000 |

6 279 837 en AE = CP permettront d'effectuer des petites opérations (réhabilitation, entretien lourd) qui ne dureront que quelques mois, au profit des postes qui en exprimeront le besoin.

Le volume important d'autorisation d'engagement restant (38 190 159 €) sera affecté à des opérations immobilières plus lourdes qui nécessitent un investissement sur plusieurs années.

De surcroît, le ministère des Affaires étrangères sollicite 156,6 M€ d'AE mais sans CP (premiers loyers en 2008) afin de signer le bail locatif qui sera passé pour 30 ans, du site « La Courneuve » (accueillant les archives du ministère).

DÉPENSES D'INFORMATIQUE

Les dépenses d'investissement pour les réseaux de télécommunication représentent 9 911 602 € en autorisations d'engagement et 3 527 904 € en crédits de paiement :

| Réseaux de télécommunication | AE | CP |
|--|------------------|------------------|
| Gestion des architectures de la téléphonie | 4 145 620 | 904 797 |
| Rénovation et maintenance des installations téléphoniques à l'étranger | 5 006 631 | 1 863 756 |
| Architecture de câblages courants faibles (téléphone et informatique) | 759 351 | 759 351 |
| Total | 9 911 602 | 3 527 904 |

La gestion des architectures de la téléphonie en France comporte la modernisation des installations téléphoniques, la maintenance et réparation des infrastructures (maintenance locale par l'agent chargé des communications avec accès à la Hot Line, missions du prestataire), la mise en place de périphériques (taxation, musique d'attente, messagerie vocale) et le raccordement des autocommutateurs aux équipements de secours.

La maintenance des installations téléphoniques à l'étranger porte sur 360 autocommutateurs implantés à travers le monde. La durée de vie d'une installation étant de 10 ans, 40 autres installations sont renouvelées annuellement. Des missions de maintenance (environ 50/an) sont indispensables pour assurer une continuité de service.

DÉPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement de titre 5 s'élèvent à 1 989 042 € en autorisations d'engagement et 1 239 042 € en crédits de paiement (dont 500 000 € de crédits de fonds de concours). Elles concernent :

- l'achat de véhicules pour 252 994 € en AE = CP : 14 véhicules devront être renouvelés en 2007 ;
- l'entretien et le fonctionnement du parc automobile pour 1 236 048 € en AE et 486 048 € en CP, soit un coût moyen d'entretien de 3 423 € par véhicule (pour un parc de 142 véhicules en administration centrale).

Le montant d'AE supérieur au montant des CP, correspondant aux AE pluriannuelles, a été calculé sur la base du cumul des seuils minimum des marchés pluriannuels à renouveler en 2007, déduction faite des décaissements annuels estimés.

500 000 € du fonds de concours qui reçoit le produit des ventes de véhicules sont affectés à l'entretien ou l'achat de véhicules blindés.

ACTION n° 07 : Réseau diplomatique

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|-------------|--------------|--------------------|
| Autorisations d'engagement | 308 787 330 | 124 452 537 | 433 239 867 |
| Crédits de paiement | 308 787 330 | 124 452 537 | 433 239 867 |

VENTILATION DES EFFECTIFS

Cette action regroupe l'ensemble des personnels du programme qui servent à l'étranger à l'exception des assistants techniques militaires et des experts nationaux détachés auprès des institutions européennes.

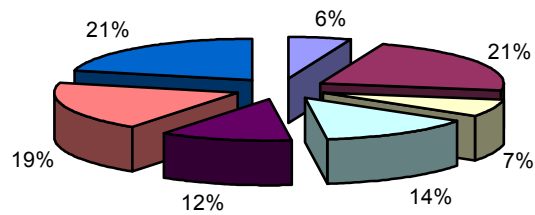
JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 117 667 574 | 117 667 574 |

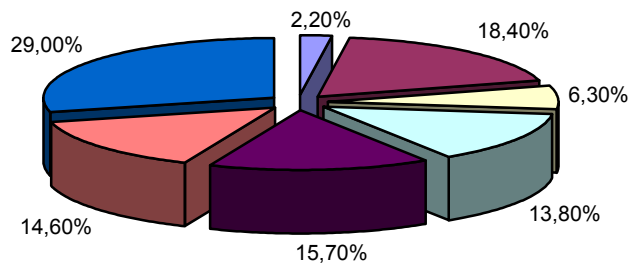
REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT GLOBALISES ET DES ETP DU RESEAU

PLF 2007 : Programme 105
Crédits de fonctionnement globalisés du Réseau



- Représentations Permanentes auprès des Organisations Internationales
- Union européenne
- Europe continentale
- Asie
- Afrique du Nord - Moyen Orient
- Amérique
- Afrique et Océan Indien

PLF 2007 Programme 105
Répartition des ETP en poste à l'étranger



- Représentations permanentes auprès des organisations internationales
- Union européenne
- Europe continentale
- Asie
- Afrique du nord Moyen Orient
- Amérique
- Afrique et Océan Indien

Les tableaux ci dessus donnent la répartition par zone géographique des crédits de fonctionnement et des ETPT des ambassades de France . le facteur immobilier (location ou pleine propriété) est la principale explication des écarts entre les parts relatives relevés sur les deux tableaux.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Le fonctionnement courant du réseau diplomatique nécessite 48 493 493 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement :

| Dépenses de fonctionnement (titre 3) | AE = CP |
|---|-------------------|
| Crédits globalisés des postes | 48 080 669 |
| Frais de représentations, de manifestation, de tournées et de déplacement | 21 891 405 |
| Prestations de service | 6 783 142 |
| Frais de bureau et entretien de machines de bureau | 4 261 900 |
| Achat de mobilier | 1 962 142 |
| Journaux et documentation | 1 825 865 |
| Frais de valises et transports de matériel | 1 720 936 |
| Affranchissements | 1 396 658 |
| Achat de matériels | 1 013 149 |
| Formation linguistique | 467 175 |
| Contrats de sécurité réseau | 339 584 |
| Contrats de gardiennage réseau | 6 418 713 |
| Achats de matériels et fourniture en central pour les postes | 412 824 |
| Total | 48 493 493 |

Les achats de matériel et de fourniture en France pour le compte des postes comprend essentiellement des médailles des quatre ordres pour les étrangers, puis dans une moindre mesure du matériel de réception orné du monogramme RF, des drapeaux français et des cartons d'archive.

Sur la base de 12 554 ETPT, le coût moyen du fonctionnement courant est de 3 863 € par ETPT.

A ces dépenses de fonctionnement courant, il convient d'ajouter les crédits relatifs aux départs en poste ou retour de poste des agents du Ministère des affaires étrangères (hors AT, ATM et gardes de sécurité), pour un montant de 14.967.084 €. Cette catégorie de dépenses comprend les frais de voyages des agents mutés et de leurs familles ainsi que les frais de déménagements. Elle est calculée sur la base du coût unitaire moyen d'un agent muté constaté les années précédentes (6 388 €) et d'une estimation du nombre de mutations pour 2007 (2 343 agents mutés).

DÉPENSES D'INFORMATIQUE

8 646 918 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sont affectés aux dépenses d'informatiques et de télécommunication selon la répartition suivante :

| Dépenses d'informatiques et de télécommunication (titre 3) | AE = CP |
|--|------------------|
| Equipement bureautique : | |
| Achats de consommables informatiques | 1 145 313 |
| Réseaux de télécommunication : | |
| Téléphone et internet | 7 044 987 |
| Lignes téléphoniques et informatiques spécifiques | 456 618 |
| Total | 8 646 918 |

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'IMMOBILIER

Les dépenses d'immobilier de titre 3 s'élèvent à 42 182 779 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Elles comprennent 1 817 500 € de prévisions de fonds de concours qui devraient être affectés au poste « entretien immobilier ».

| Dépenses d'immobilier (titre 3 y compris fonds de concours) | AE= CP |
|---|-------------------|
| Locations immobilières | 17 160 549 |
| Entretien immobilier | 10 746 195 |
| Energie | 9 510 070 |
| Charges de copropriété et charges locatives | 2 726 751 |
| Impôts et taxes | 604 111 |
| Achat matériel de sécurité | 978 782 |
| Vidéo/inter phonie, vidéosurveillance, alarmes | 456 321 |
| Total | 42 182 779 |

A cette dotation, il convient d'ajouter les crédits relatifs à l'expérimentation « loyers budgétaires » pour les immeubles appartenant au Ministère des Affaires étrangères qui sont situés à l'étranger. Le périmètre de cette expérimentation reste le même. Cependant, si l'estimation de la valeur vénale des bâtiments reste la même, le loyer budgétaire qui leur est appliqué passe de 5,12% à 5,4% de cette valeur.

Par conséquent, la dotation passe de 4 981 760 € en 2006 à 5 194 800 € en 2007.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat | 6 784 963 | 6 784 963 |

DÉPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement de titre 5 s'élèvent à 6 784 963 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Elles concernent :

- l'achat de véhicules « normaux » pour 1 781 595 € ;
- l'achat et l'entretien de véhicules blindés pour les postes en zone dangereuse (Bagdad, Kaboul, Beyrouth...) pour 2.000.000 € (pour un parc de 63 véhicules blindés) ;
- l'entretien et le fonctionnement du parc automobile pour 3 003 368 € , soit un coût moyen d'entretien de 2 450 € par véhicule (pour un parc de 1 226 véhicules dans le réseau).

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Affectées non engagées au 31/12/2005 | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | | Différence |
|--------------------------------------|---|--------------------|---------------------|---------------------|---|---|-------------|
| | Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005 | LFI 2006 + reports | Demandées pour 2007 | LFI 2006 + reports | Demandés sur autorisations d'engagement antérieures | Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles | |
| 102 397 027 | 0 | 1 473 435 975 | 1 752 257 010 | 1 433 815 478 | 10 462 015 | 1 440 343 747 | 443 468 772 |

En 2006 le montant des AE pluriannuelles s'est élevé à 39 620 597 €.

Les AE pluriannuelles antérieures à 2007 de ce programme correspondent :

- pour les crédits de titre 3 (20.648.772 €) à des marchés pluriannuels (de presse, d'impression, de communication, de fourniture, d'informatique...) passés en 2005 et qui s'exécuteront sur la période 2006-2008 ;
- pour les crédits de titre 5 (20.000.000 €) à l'achèvement après 2006 d'opérations immobilières pluriannuelles (cf. justification des dépenses d'immobilier de titre 5 de l'action 6) ;
- pour les crédits de titre 6 (800.000 €) à l'achèvement de marchés en 2007 (cf. justification des dépenses d'intervention de l'action 5).

Les AE pluriannuelles pour 2007 soit 301.451.248 € seront affectées comme suit :

- régularisation du déficit d'AE 2006 : 63.444.124 € ;
- archives de la Courneuve :156 600 000 € ;
- opérations nouvelles 2007 : 81.407.124 € (dont 37.940.640 € au titre des marchés informatiques et 30.390.251 € au titre d'opérations immobilières nouvelles).

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

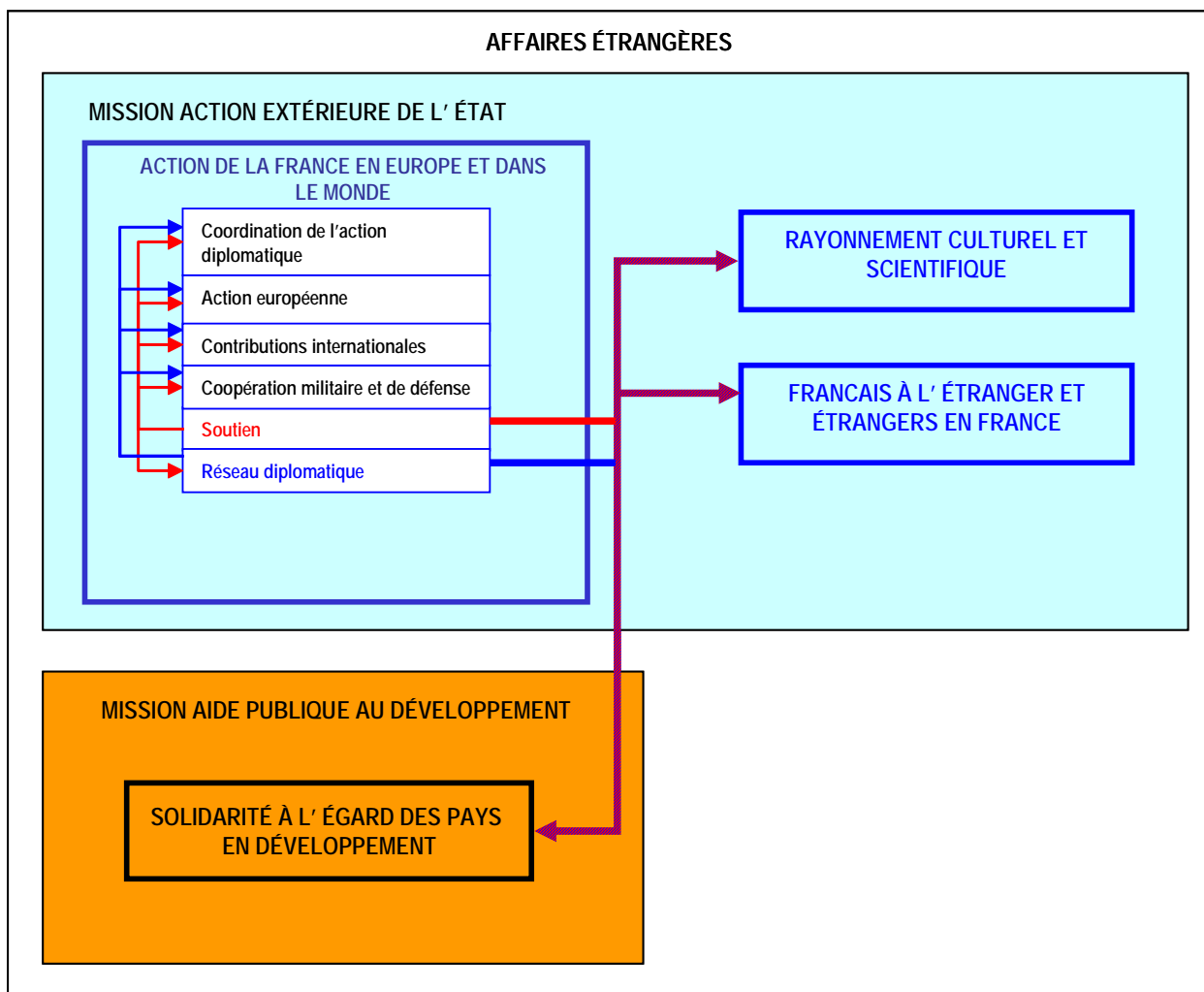
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

| Intitulé de l'action | PLF 2007 (y c. fonds de concours) | Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence | | PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours) | LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours) |
|---|--------------------------------------|--|---------------------|--|--|
| | | au sein du programme | entre programmes | | |
| Coordination de l'action diplomatique | 84 096 817 | +12 074 791 | | +96 171 608 | +177 863 049 |
| Action européenne | 53 766 478 | +1 566 860 | | +55 333 338 | +80 487 525 |
| Régulation de la mondialisation (ancien) | | | | | +278 940 270 |
| Contributions internationales (libellé modifié) | 544 958 731 | +1 354 109 | | +546 312 840 | +245 327 005 |
| Coopération militaire et de défense | 107 418 616 | +9 303 893 | | +116 722 509 | +140 452 731 |
| Soutien | 237 853 753 | -108 162 008 | -129 691 745 | 0 | 0 |
| Réseau diplomatique (nouveau) | 435 057 367 | +83 862 355 | -18 322 480 | +500 597 242 | |
| Total | 1 463 151 762 | 0 | -148 014 225 | 1 315 137 537 | 923 070 580 |

| | |
|--|---------------------|
| Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes | +148 014 225 |
| Français à l'étranger et étrangers en France (Mission Action extérieure de l'État) | +64 833 318 |
| Rayonnement culturel et scientifique (Mission Action extérieure de l'État) | +25 850 502 |
| Solidarité à l'égard des pays en développement (Mission Aide publique au développement) | +57 330 405 |

OBSERVATIONS

AVERTISSEMENT

Les ventilations ci-dessus détaillées sont basées sur des données statistiques dont la précision sera affinée dans le RAP 2007 et dans les prochains PAP. Ces éléments à apprécier avec les réserves appropriées sont notamment la répartition des équivalents temps pleins et les montants des crédits de titre 2 qui en découlent.

Pour faciliter la compréhension, il a été décidé d'appeler ETP analytiques les ETP après ventilation des ETP soutiens.

De plus, afin de mieux refléter l'activité de l'action « Contributions Internationales » correspondant à la Direction des Nations-Unies et des Organisations Internationales et à la Direction des Affaires stratégiques, de sécurité et de désarmement, 110 ETP ont été affectés sur cette action, engendrant un déversement de crédits en provenance de l'action « Coordination de l'action diplomatique ».

PRESENTATION DES FONCTIONS DE CONDUITE, DE PILOTAGE ET DE SOUTIEN

Une nouvelle action « **Réseau diplomatique** » a été créée, regroupant toutes les activités liées au réseau tandis que l'action « Coordination de l'action diplomatique » ne regroupe plus que deux composantes principales : les crédits d'état-major et ceux du protocole. Ces derniers, ventilés sur l'ensemble des programmes au prorata des poids budgétaires pour la LFI 2006, ne sont plus répartis en 2007 en application des recommandations du CIAP.

Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » comprend deux actions de soutien à l'ensemble des autres actions des quatre programmes du MAE : l'action « Réseau diplomatique » et l'action « Soutien ». Leur dimension transversale est décrite dans la partie « présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs ».

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | ANALYSE DES COÛTS

MODALITES DE RAPPROCHEMENT ET DE VENTILATION DES DEPENSES DE CONDUITE, DE PILOTAGE ET DE SOUTIEN

Les modes de ventilation retenus sont détaillés ci-après. Ils sont fonction de trois critères :

- la nature des crédits à répartir (ressources humaines, informatiques, etc.) ;
- la clé de ventilation retenue, sachant que les ETP analytiques est la principale clef utilisée. Une répartition analytique de ces derniers a été effectuée afin de vider les ETP des actions « soutien » des programmes ;
- la destination, c'est-à-dire la sélection des actions politiques sur lesquelles ces crédits sont ventilés.

Action « Réseau diplomatique »

La nouvelle action « Réseau diplomatique » résulte des recommandations du CIAP. Cette dernière est évaluée à 435 millions d'euros et rassemble tous les crédits afférents au réseau.

Une seule nature de crédit au sein de l'action réseau a été identifiée comme concourant à tous les programmes : les crédits relatifs aux rémunérations du personnel des Services Administratifs et Financiers en poste (SAF), soit 34,5 millions d'euros au total. Ces derniers sont donc répartis sur tous les programmes au prorata des ETP analytiques.

Action « Soutien »

L'action Soutien est évaluée à 237,3 millions d'euros. Quatre natures de crédits ont été isolées.

Les crédits relatifs au **réseau de communication, au chiffre et à l'informatique** sont répartis au prorata des ETP (plafond d'emploi) de chaque action. La répartition reflète ainsi les consommations des programmes estimées pour 2007.

Ceux alloués à la **gestion des ressources humaines et à la formation** sont ventilés sur toutes les actions politiques au prorata des ETP analytiques en application des recommandations du CIAP.

Les crédits relatifs aux **investissements, à l'équipement immobilier et à la sécurité** sont répartis au prorata des mètres carrés utilisés, pour les frais de maintenance des sites parisiens, et au prorata des ETP (plafond d'emploi) pour les autres frais. Ainsi, la ventilation reflète les besoins de financement des projets pour 2007. Par exemple, la proportion attribuable aux projets immobiliers relatifs à la construction d'antennes consulaires est ventilée sur l'ensemble des actions du programme « Français à l'étranger et étrangers en France ». La proportion relative aux projets communs est répartie sur l'ensemble des programmes.

Les **autres crédits de soutien**, soit les postes de dépenses correspondant à l'administration centrale, la comptabilité et la logistique diplomatique, sont ventilés au prorata des ETP analytiques suite aux recommandations du CIAP.

IMPACT DE LA VENTILATION DES DEUX ACTIONS :

Ces ventilations analytiques génèrent une baisse globale de 10,1 % des crédits du programme 105. Pour mémoire, en LFI 2006 cette répartition analytique des coûts générerait une ventilation externe de 507 millions d'euros. Cette variation est principalement liée à deux effets :

- à la redéfinition en 2007 de l'action « coordonner l'action diplomatique » ainsi que la création de l'action « réseau » qui ont conduit à conserver en analyse des coûts les crédits relatifs à l'état-major et au réseau (hors crédits des Services administratifs et financiers) au sein du Programme « Action de la France en Europe et dans le monde » ;
- aux clefs de répartition qui ont été affinées en application des recommandations du CIAP. Indexées majoritairement l'an dernier sur des poids budgétaires, elles sont en 2007 appuyées sur les ETP. Ainsi, la répartition des déversements en provenance des actions "soutien" et "réseau diplomatique" vers les autres actions du programme et les autres programmes relevant du ministère des affaires étrangères a sensiblement évolué entre la LFI 2006 et le PLF 2007 (notamment : hausse de 26 points de la part des déversements internes au programme « Action de la France en Europe et dans le monde », hausse de 16,3 points de celle du programme « Français à l'étranger et étrangers en France » et baisse de 23 points de celle du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement »).

Parmi les déversements externes, 90,7 millions d'euros sont ventilés sur les actions des autres programmes de la mission et 57,3 millions d'euros sont répartis sur celles du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement ».

La totalité des crédits de l'action « Soutien » a été ventilée, dont 108,2 millions d'euros sur les actions du programme. Parmi ceux-ci, l'action « Réseau diplomatique » reçoit 87,1 millions d'euros et l'action « Contributions internationales » 1,1 millions d'euros.

L'action « Réseau diplomatique », d'un montant après ventilation de 500,6 millions d'euros, reverse, au titre des crédits SAF, 3,2 millions d'euros sur les autres actions du programme et 18,2 millions d'euros sur les actions des autres programmes.

PROGRAMME 185

RAYONNEMENT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE

MINISTRE CONCERNÉ : PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

| | |
|--|-----|
| Présentation stratégique du projet annuel de performances | 80 |
| Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées | 82 |
| Présentation du programme et des actions | 85 |
| Objectifs et indicateurs de performance | 94 |
| Justification au premier euro | 100 |
| Opérateurs | 114 |
| Analyse des coûts du programme et des actions | 121 |

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Philippe ETIENNE

Directeur général de la coopération internationale et du développement

Responsable du programme n° 185 : Rayonnement culturel et scientifique

Le programme 185 a pour objet :

- la coopération avec les États membres de l'Union européenne et les grands pays industriels du monde développé ;
- le service d'enseignement public français à l'étranger.

Il vise à permettre à la France de rayonner dans une zone vitale en matière d'attractivité, d'influence et de recherche. C'est là, en effet, que s'élabore la science du XXI^e siècle, qu'œuvrent nombre des étudiants et des chercheurs dont nos établissements et notre économie ont besoin, que se cristallisent les idées qui orientent la gouvernance mondiale, que se trouvent les institutions et les publics qui constituent l'aire naturelle de la créativité française, que se joue la position du français en tant que langue internationale et surtout européenne, et que le mode français de gouvernance peut influencer les pratiques judiciaires, sécuritaires ou administratives qui fondent les sociétés modernes, en particulier dans les nouveaux États membres de l'Union européenne et les pays de son voisinage oriental.

Ces enjeux motivent les axes essentiels du programme 185 :

- **Renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur** : suite aux **Séminaires gouvernementaux sur l'attractivité de la France de 2005 et de 2006**, encourager la mobilité entrante et sortante des étudiants dans les disciplines prioritaires, rééquilibrer les flux en notre faveur (la France attire deux fois moins d'étudiants européens que l'Allemagne et trois fois moins que le Royaume-Uni) et former ainsi les décideurs de demain.
- **Insérer la recherche française là où se décide l'avenir de la science** : placer les laboratoires français au cœur des réseaux en pointe sur les sciences du vivant, les nanotechnologies et sciences pluridisciplinaires, et associer les entreprises et pôles de compétitivité aux actions menées, sur le modèle des partenariats noués avec le Japon.
- **Établir la créativité culturelle et intellectuelle française comme une référence mondiale** : faire de nos partenaires les diffuseurs de notre création et de nos industries culturelles et organiser avec eux le débat d'idées sur les thèmes transversaux à nos sociétés (immigration, bioéthique, laïcité, etc.).
- **Repositionner le français comme une langue européenne et internationale** : dans le cadre du **plan d'action pour le français**, former les élites politiques et médiatiques de l'Europe élargie à la pratique du français, aider nos partenaires à former leurs enseignants et agir envers nos publics cibles (hauts fonctionnaires, étudiants et chercheurs, relais d'opinion).
- **Diffuser le modèle français de gouvernance auprès des nouveaux membres de l'Union européenne et des candidats à l'adhésion** : coopérer dans les domaines de la justice, de l'administration et de la sécurité, en mobilisant les collectivités locales et les organisations non-gouvernementales, françaises et étrangères, et en s'appuyant sur les ressources communautaires.

Il vise également à assurer **le service public d'enseignement français à l'étranger**, conformément aux missions que le Code de l'Éducation (ordonnance du 13 mai 2005) a fixé à l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE).

Grâce aux établissements relevant de l'AEFE³, les enfants des familles françaises bénéficient du même enseignement que celui dispensé en France, un système de bourses compensant les frais de scolarité pour les plus démunies d'entre elles.

Au sein de ces lycées français se joue le rayonnement durable de la France dans le monde. En formant les futures élites locales et étrangères (familles tiers), la France démultiplie et enracine son rayonnement.

Enfin les établissements relevant de l'Agence contribuent aux actions du programme en formant des bacheliers dont les meilleurs poursuivront leurs études supérieures en France et en nouant des partenariats linguistiques et éducatifs à long terme avec les établissements locaux.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Promouvoir la langue française

- INDICATEUR 1.1 : Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les sections scolaires bilingues, dans les filières universitaires francophones et dans les établissements culturels
- INDICATEUR 1.2 : Nombre de candidats aux certifications et tests de langue française

■ OBJECTIF 2 : Promouvoir les idées, expressions artistiques et productions audiovisuelles françaises

- INDICATEUR 2.1 : Montant des ventes de programmes audiovisuels, de livres, de disques et de films français

■ OBJECTIF 3 : Renforcer le rôle de la France dans la formation des élites

- INDICATEUR 3.1 : Nombre d'étudiants étrangers inscrits en master et doctorat de l'enseignement supérieur français
- INDICATEUR 3.2 : Qualité des projets éligibles aux programmes scientifiques bilatéraux
- INDICATEUR 3.3 : Part des jumelages institutionnels de la Commission européenne remportés par les opérateurs français

■ OBJECTIF 4 : Assurer un service culturel et de coopération efficient et de qualité

- INDICATEUR 4.1 : Nombre de visiteurs du site de l'ADIT dédié à la base de connaissances produites par les services scientifiques
- INDICATEUR 4.2 : Taux d'autofinancement des établissements culturels
- INDICATEUR 4.3 : Ratio d'efficacité du réseau de coopération et d'action culturelle

■ OBJECTIF 5 : Garantir l'accès des jeunes Français de l'étranger à l'enseignement français et faciliter celui des élèves étrangers

- INDICATEUR 5.1 : Nombre et répartition des élèves français (dont boursiers), nationaux et étrangers tiers dans les établissements d'enseignement français à l'étranger
- INDICATEUR 5.2 : Taux de réussite au baccalauréat
- INDICATEUR 5.3 : Part des ressources propres dans les ressources des établissements français à l'étranger.
- INDICATEUR 5.4 : Coût moyen par élève pour l'Etat

³ 73 en gestion directe et 178 par conventionnement

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME
ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES**

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2007 | Fonds de concours attendus en 2007 |
|---|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-----------------------|--|
| 01 Animation du réseau | 19 371 663 | 2 762 000 | | 22 133 663 | |
| 02 Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle | 50 933 797 | 26 711 708 | 30 967 800 | 108 613 305 | 110 000 |
| 04 Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires | 19 601 345 | 1 976 000 | 41 500 000 | 63 077 345 | 2 040 000 |
| 05 Service public d'enseignement à l'étranger | | 332 569 194 | | 332 569 194 | |
| Totaux | 89 906 805 | 364 018 902 | 72 467 800 | 526 393 507 | 2 150 000 |

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2007 | Fonds de concours attendus en 2007 |
|---|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-----------------------|--|
| 01 Animation du réseau | 19 371 663 | 2 762 000 | | 22 133 663 | |
| 02 Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle | 50 933 797 | 26 711 708 | 30 967 800 | 108 613 305 | 110 000 |
| 04 Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires | 19 601 345 | 1 976 000 | 41 500 000 | 63 077 345 | 2 040 000 |
| 05 Service public d'enseignement à l'étranger | | 332 569 194 | | 332 569 194 | |
| Totaux | 89 906 805 | 364 018 902 | 72 467 800 | 526 393 507 | 2 150 000 |

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2006 | Prévisions de fonds de concours 2006 |
|--|--|-------------------------------------|--|---|---------------------------------------|-----------------------|--|
| 01 | Animation du réseau | 16 274 041 | 2 672 000 | | 1 000 000 | 19 946 041 | |
| 02 | Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle | 52 998 455 | 26 709 000 | 1 030 000 | 30 427 600 | 111 165 055 | 110 400 |
| 04 | Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires | 19 790 232 | 1 976 000 | | 41 506 000 | 63 272 232 | 2 040 000 |
| 05 | Service public d'enseignement à l'étranger | | 324 300 000 | | | 324 300 000 | |
| Totaux | | 89 062 728 | 355 657 000 | 1 030 000 | 72 933 600 | 518 683 328 | 2 150 400 |

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2006 | Prévisions de fonds de concours 2006 |
|--|--|-------------------------------------|--|---|---------------------------------------|-----------------------|--|
| 01 | Animation du réseau | 16 274 041 | 2 672 000 | | 1 000 000 | 19 946 041 | |
| 02 | Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle | 52 998 455 | 26 709 000 | 0 | 30 427 600 | 110 135 055 | 110 400 |
| 04 | Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires | 19 790 232 | 1 976 000 | | 41 506 000 | 63 272 232 | 2 040 000 |
| 05 | Service public d'enseignement à l'étranger | | 324 300 000 | | | 324 300 000 | |
| Totaux | | 89 062 728 | 355 657 000 | 0 | 72 933 600 | 517 653 328 | 2 150 400 |

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|--------------------|
| | Consommées en 2005 | Ouvertes en LFI pour 2006 | Demandées pour 2007 | Consommés en 2005 | Ouverts en LFI pour 2006 | Demandés pour 2007 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | | 89 062 728 | 89 906 805 | | 89 062 728 | 89 906 805 |
| Rémunérations d'activité | | 81 568 577 | 75 976 742 | | 81 568 577 | 75 976 742 |
| Cotisations et contributions sociales | | 6 976 036 | 13 053 947 | | 6 976 036 | 13 053 947 |
| Prestations sociales et allocations diverses | | 518 115 | 876 116 | | 518 115 | 876 116 |
| Titre 3. Dépenses de fonctionnement | | 355 657 000 | 364 018 902 | | 355 657 000 | 364 018 902 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | | 22 077 000 | 22 146 266 | | 22 077 000 | 22 146 266 |
| Subventions pour charges de service public | | 333 580 000 | 341 872 636 | | 333 580 000 | 341 872 636 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | | 1 030 000 | | | 0 | |
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat | | 1 030 000 | | | 0 | |
| Titre 6. Dépenses d'intervention | | 72 933 600 | 72 467 800 | | 72 933 600 | 72 467 800 |
| Transferts aux ménages | | 19 366 000 | 26 543 769 | | 19 366 000 | 26 543 769 |
| Transferts aux entreprises | | 0 | | | 0 | |
| Transferts aux collectivités territoriales | | 500 000 | 1 012 048 | | 500 000 | 1 012 048 |
| Transferts aux autres collectivités | | 53 067 600 | 44 911 983 | | 53 067 600 | 44 911 983 |
| Totaux hors fonds de concours prévus | | 518 683 328 | 526 393 507 | | 517 653 328 | 526 393 507 |
| Fonds de concours prévus au titre 2 | | | 2 040 000 | | | 2 040 000 |
| Fonds de concours prévus sur les autres titres | | 2 150 400 | 110 000 | | 2 150 400 | 110 000 |
| Totaux y compris fonds de concours prévus | | 520 833 728 | 528 543 507 | | 519 803 728 | 528 543 507 |

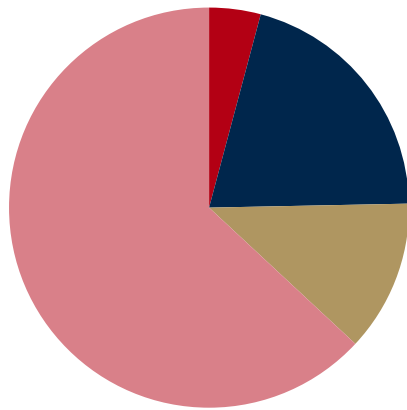
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--|---|----------------------------|---------------------|
| 01 | Animation du réseau | 22 133 663 | 22 133 663 |
| 02 | Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle | 108 613 305 | 108 613 305 |
| 04 | Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires | 63 077 345 | 63 077 345 |
| 05 | Service public d'enseignement à l'étranger | 332 569 194 | 332 569 194 |
| Totaux | | 526 393 507 | 526 393 507 |

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (4,20%)
- Action n°02 (20,63%)



- Action n°04 (11,98%)
- Action n°05 (63,18%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Structuré en 4 actions⁴ sous la responsabilité du Directeur général de la coopération internationale et du développement, le programme «Rayonnement culturel et scientifique» représente 23 % des crédits de la mission « Action extérieure de l'État ».

1. Finalités générales du programme

Il a pour objet le service d'enseignement public français à l'étranger et la coopération avec les États membres de l'Union européenne et les grands pays industriels du monde développé. Il est consacré au renforcement de l'attractivité du territoire à travers nos filières d'enseignement supérieur, au développement de notre influence et à l'insertion de la recherche française dans les réseaux internationaux de pointe.

Ces enjeux motivent les méthodes du programme :

- **Le programme 185 s'appuie sur des partenariats durables à modalité souple.** Il adapte ses moyens et ses réseaux à ses objectifs. Il augmente sa présence directe chez ses partenaires, diminue le nombre de ses propres structures, réduisant ses coûts de fonctionnement (19 centres culturels fermés de 2000 à 2006), et renforce le pilotage des principaux opérateurs du programme.

- **Il développe des niches à forte valeur ajoutée,** en subsidiarité et complémentarité avec les structures internationales et locales (financement à 3% du programme multilatéral « Frontières humaines des sciences » dont le budget total est de 60 M€ ; ce programme pluridisciplinaire des sciences du vivant a permis l'obtention à onze reprises du Prix Nobel).

- **Il recourt systématiquement au cofinancement,** en créant des fondations, en développant des programmes bilatéraux cofinancés à parité et en ne menant de projets qu'en partenariat (quatre fondations établies aux États-unis - Stanford, Berkeley, MIT et Chicago - financent désormais les échanges d'étudiants autrefois pris en charge par le ministère des Affaires étrangères).

- **Il réalise des économies d'échelle importantes** et peut imposer à son réseau d'atteindre d'ici 2010 un **taux d'autofinancement de 60%** (toutes charges comprises), contre 51,1 % actuellement.

- **Le programme 185 optimise ainsi ses crédits** en utilisant leur effet de levier. Leur taux moyen de retour s'établit à 2 pour 1 (deux euros levés pour 1 euro financé par l'État), mais ce taux peut atteindre 11 pour 1 (action culturelle aux États-unis).

2. Environnement dans lequel s'inscrit le programme

Le document de politique transversale sur l'action extérieure de l'État précise le cadre stratégique dans lequel s'inscrit la coopération et l'action culturelle françaises dans les pays développés.

Dans le cadre de ce programme, le MAE met en place des partenariats avec des organismes nationaux, multinationaux et de pays tiers, étatiques ou non, et favorise la participation des acteurs français dans les domaines concernés.

3. Services et opérateurs

Le programme est planifié et mis en œuvre par la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID), selon les objectifs décrits ci-après et par les 49 services de coopération et d'action culturelle (SCAC).

⁴ L'action n° 3 consacrée à l'audiovisuel extérieur a été retirée du programme 185 sur proposition parlementaire, pour constituer le programme 115

Les SCAC sont chargés, sous l'autorité de l'Ambassadeur et dans le cadre du plan d'action de l'Ambassade, d'une mission de conception, de mise en œuvre et d'animation des actions de coopération de la France dans les domaines de la culture et du développement. Ils s'appuient sur un réseau de 59 centres et instituts culturels français, 73 Alliances françaises et 7 centres de recherches.

Dans le cadre de ce programme, le MAE s'appuie notamment sur les opérateurs suivants :

- AFAA (Association française d'action artistique) qui, à la suite de la fusion avec l'ADPF (Association pour la diffusion de la pensée française) est appelée à donner naissance à CulturesFrance ;
- GIP FCI (Groupement d'intérêt public France Coopération internationale) ;
- EDUFRANCE (Groupement d'intérêt public assurant la promotion dans le monde de l'offre française de formation supérieure) ;
- EGIDE (Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux) ;
- AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger).

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Animation du réseau
- ACTION n° 02 : Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle
- ACTION n° 04 : Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires
- ACTION n° 05 : Service public d'enseignement à l'étranger

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01
Animation du réseau

4,2 %



L'animation et la coordination des services de l'administration centrale et à l'étranger, dans ce programme, se rapportent à la coopération et à l'action culturelle françaises dans les pays développés au sens de l'OCDE (cf. annexe). Elles visent en priorité nos partenaires membres de l'Union européenne, soit par le biais de la coopération bilatérale, soit par le biais de notre participation aux programmes communautaires. Elles sont centrées autour de deux axes majeurs :

1. L'évolution du réseau culturel et de coopération

La coordination des moyens et de la mise en œuvre de la politique de coopération internationale est réalisée en conformité avec les directives arrêtées par le Gouvernement. Elle repose sur la cohérence entre les interventions du Ministère et celles des organisations européennes et internationales.

Dans le but d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts, elle repose principalement sur la mise en place d'une véritable politique de restructuration du réseau culturel et de coopération, entraînant l'évolution de la carte des implantations. Celle-ci se traduit notamment par :

- le regroupement des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et des établissements culturels (Londres et Amsterdam – La Haye en 2006) ;
- la transformation d'établissement en Alliance française (Gênes) ;
- la mise en place d'implantations communes avec des partenaires européens (Alliances ou centres franco-allemands à Glasgow, Luxembourg, Palerme et Santa Cruz) ;
- la fusion d'établissements et de SCAC au profit d'une structure diplomatique unique, généralement un consulat « à gestion simplifiée » (notamment à Cracovie, Sarrebruck, Porto et Naples) ;
- l'évolution du positionnement des agents du MAE, en particulier de l'assistance technique au profit de certaines zones (notamment les nouveaux adhérents à l'Union européenne et l'Amérique) ou des institutions régionales et multilatérales, qui bénéficient de contributions importantes.

Ces évolutions sont la preuve de la capacité d'adaptation et de souplesse du MAE, ainsi que de la volonté de modernisation de son réseau.

2. Les relations avec les opérateurs

Les opérateurs français sont invités à participer aux programmes et projets élaborés par les organisations européennes et internationales ou les principaux partenaires étrangers de la France.

Selon les principes de subsidiarité et de complémentarité, le MAE a davantage recours aux opérateurs, qui sont aujourd'hui devenus des acteurs à part entière de la coopération française. Le rôle principal du MAE se concentre sur la définition d'orientations stratégiques, qui servent de cadres d'action et permettent la rationalisation des relations entre ces opérateurs et les services de l'État à l'étranger.

Pour les principaux opérateurs au sens de la LOLF, le MAE exerce sa fonction de tutelle, en établissant des objectifs précis pour la période 2006-2008, dans le cadre du contrat de modernisation signé avec le ministère chargé du budget. Ceux-ci se concrétisent par un dialogue de gestion avec plusieurs opérateurs⁵ et l'élaboration de conventions d'objectifs et de moyens, notamment avec Edufrance.

⁵ Notamment AFVP, EGIDE, ADPF avant l'été 2006.

Les projets de constitution d'agences (CampusFrance et CulturesFrance) répondent également à l'objectif de rationalisation et de meilleure coordination entre l'État et ses partenaires. Ils sont destinés à prendre forme dans le courant de l'année 2007.

Annexe : pays développés au sens de l'OCDE :

| | |
|---------------------|----------------------|
| ALLEMAGNE | ITALIE |
| ANDORRE | JAPON |
| AUSTRALIE | KOWEIT |
| AUTRICHE | LETONIE |
| BAHREIN | LITUANIE |
| BELGIQUE | LUXEMBOURG |
| BRUNEI | MALTE |
| BULGARIE | NORVEGE |
| CANADA | NOUVELLE-ZELANDE |
| CHYPRE | PAYS-BAS |
| COREE DU SUD | POLOGNE |
| DANEMARK | PORTUGAL |
| EMIRATS ARABES UNIS | QATAR |
| ESPAGNE | ROUMANIE |
| ESTONIE | RUSSIE |
| ETATS UNIS | SAINT-SIEGE |
| FINLANDE | SINGAPOUR |
| GRANDE BRETAGNE | SLOVAQUIE |
| GRECE | SLOVENIE |
| HONG KONG | SUEDE |
| HONGRIE | SUISSE |
| IRLANDE | TAIWAN |
| ISLANDE | TCHEQUE (REPUBLIQUE) |
| ISRAEL | |

ACTION n° 02
Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle

20,6 %



Cette action est dédiée à la perception et l'utilisation de la langue française comme une langue européenne et internationale, et au positionnement de la créativité culturelle et intellectuelle française comme une référence pertinente pour nos partenaires, en Europe, en Russie et dans les grands pays prescripteurs d'Amérique du Nord (États-unis, Canada) et d'Asie - Océanie (Japon, Corée, Australie).

1. La langue française, un outil international

Dans le cadre du plan de relance du français et en s'appuyant sur le réseau des Alliances françaises (73) et des établissements à autonomie financière (EAF – 59 centres et instituts culturels et 7 centres de recherche), le programme dynamise l'usage du français :

- en l'élargissant à des publics sensibles à ce moyen d'accès à des savoirs et à des métiers (enseignement bilingue scolaire et universitaire, certifications, formation linguistique générale et spécialisée pour adultes), en cohérence avec les actions menées au titre de l'attractivité ;

- en développant une expertise ad hoc et en offrant une formation continue aux professionnels (formation des enseignants, formation de formateurs, TICE, partenariat avec les systèmes éducatifs nationaux) ;
- en poursuivant les objectifs adoptés et adaptés aux publics européens spécialisés (fonctionnaires et journalistes) ;
- en veillant à sa position dans les pays en transition, y compris en liaison avec la formation technique des cadres des pays candidats à l'adhésion.

2. La culture française, une référence à valoriser

Parce que l'aire naturelle de la création et de la production culturelle française s'étend désormais au monde développé dans son ensemble, le programme :

- ▶ y diffuse la production culturelle et audiovisuelle française, en apportant un appui spécifique à la jeune création, et mobilise pour ce faire ses opérateurs spécialisés (TVFI, Bureau Export de la Musique, Francophonie Diffusion, Unifrance) pour qu'ils développent les relais locaux de cette diffusion
- ▶ accompagne la coopération entre professionnels établis (musées, artistes, designers, etc.), par exemple dans le cadre de sessions d'accueil des cultures étrangères en France, et forme les jeunes professionnels étrangers ;
- ▶ met en œuvre des fonds et des projets dédiés à la coopération culturelle franco-allemande, y compris par la création de centre culturel commun, tel qu'à Moscou.

3. Participer en l'influençant au débat mondial des idées

Les sociétés d'Europe et du monde développé sont traversées par des débats de fonds sur ce qui fonde leur identité et leur devenir (laïcité, immigration, environnement, etc.). La France participe à ce débat, faisant ainsi mieux connaître sa réalité et ses idées, y compris en matière de diversité culturelle.

Par l'organisation de cycles thématiques, souvent confiés aux établissements culturels, elle identifie et associe à ses actions ses relais d'opinion à l'étranger et prépare la possibilité d'échanges constructifs parce que fondés sur l'évolution réelle des sociétés et non sur des mythes ou des clichés.

ACTION n° 04
Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires



L'attractivité de la France en matière de formation supérieure et de recherche n'est pas à la hauteur de son potentiel. Les étudiants et chercheurs des pays membres de l'OCDE choisissent trop souvent d'autres pays que le nôtre.

Il s'agit donc de corriger, voire d'inverser, les flux, afin que l'enseignement supérieur et la recherche française s'affirment comme autant d'espaces de formation et de partenariat de référence.

1. Renforcer l'attractivité universitaire et scientifique de la France

L'accroissement de la mobilité étudiante, et donc la formation en France des décideurs de demain, passe par quatre volets d'action complémentaires :

- la promotion de l'enseignement supérieur français. A travers l'action du MAE, de ses établissements à autonomie financière (dont c'est devenu l'une des quatre missions prioritaires), et d'Edufrance, les étudiants étrangers sont informés sur l'offre française par des campagnes permanentes et un accueil spécialisé. La création de trois nouveaux CEF (Centre pour les études en France) au Canada, aux États-unis et en Russie (en plus du CEF de Corée créé en 2006) accroîtra la capacité du MAE à attirer les étudiants, à identifier ceux correspondant à ses priorités (2^e et 3^e cycles en sciences, droit, gestion et médecine), et à faciliter les inscriptions dans les établissements concernés ;

- le soutien direct à la mobilité entrante et sortante par l'octroi de bourses d'études et de stage, produit d'appel et de fidélisation des meilleurs étudiants étrangers ;
- le renforcement des réseaux universitaires bilatéraux, via les contributions aux structures conjointes (université franco-allemande, franco-italienne, franco-néerlandaise etc.) et le soutien aux formations supérieures délocalisées. Cet axe, qui contribue aussi à la construction de l'espace européen du savoir, est largement cofinancé ;
- l'aide à la projection à l'international de consortiums scientifiques régionaux en direction de pays à fort potentiel, en cofinancement paritaire avec les régions, s'appuyant sur les PRES et les pôles de compétitivité (programme ARCUS).

2. Insérer la recherche française dans les réseaux internationaux de pointe

Cette insertion se concrétise :

- par des partenariats scientifiques (PAI, P2R, ECONET) structurant le soutien à la mobilité des jeunes chercheurs (bourses de court séjour et subvention à des associations de jeunes chercheurs), des échanges réguliers d'experts et la mobilisation du réseau des centres de recherche en sciences humaines et sociales en tant que plates-formes de partenariat ;
- par des actions de veille et de valorisation de la science française, confiées aux services scientifiques des ambassades et aux centres de recherche en sciences humaines et sociales, dont la production est elle-même valorisée ;
- par la présence de la France dans les grandes enceintes scientifiques, dont les Conventions intergouvernementales (Frontières humaines, Institut Polaire) et les Programmes mondiaux de recherche, en particulier ceux portant sur le climat (programme géosphère-biosphère, programme international sur les dimensions humaines du changement global, etc.). Cette présence permet aussi la mutualisation des moyens et donc des taux de cofinancement particulièrement élevés (350% dans le cas de Frontières humaines).

3. Contribuer à la gouvernance et aux échanges techniques

La France dispose d'un mode de gouvernance fondé sur le triptyque État – collectivités locales – société civile qui intéresse nombre de nos partenaires par son aptitude à fournir des solutions à leurs évolutions.

Il fonde le soutien que le MAE apporte en matière de gouvernance aux nouveaux membres de l'Union européenne, aux pays candidats et aux voisins orientaux de l'Union et sa capacité à répondre aux appels à projets, notamment ceux liés à la gouvernance locale et à l'appui au processus de décentralisation, à la gouvernance, à la lutte contre la criminalité et les grands trafics, ainsi qu'à la promotion du droit et des droits de l'homme.

Il se concrétise aussi par le Fonds prioritaire avec le Québec en faveur de la coopération décentralisée.

Il permet la valorisation de l'expertise non-gouvernementale française et du volontariat de solidarité internationale, structurés par des partenariats entre Organisations de Solidarité internationale (rapprochement entre plates-formes d'ONG françaises, européennes et d'autres pays membres du G8) et un meilleur positionnement du volontariat de solidarité internationale, notamment via le projet franco-allemand de volontariat de solidarité internationale et le renforcement du programme pluri-acteurs sur l'enfance en Roumanie.

ACTION n° 05
Service public d'enseignement à l'étranger

63,2 %



Entièrement consacrée au service public d'enseignement à l'étranger dans le monde entier, cette action est dédiée à l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger.

L'AEFE et les établissements qui en relèvent sont un outil de rayonnement et de coopération essentiel.

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

En permettant la scolarisation des enfants français, y compris par l'octroi de bourses scolaires, ces établissements favorisent l'implantation durable à l'étranger des entreprises et communautés françaises, implantation qui est l'un des meilleurs gages d'une influence pérenne.

Liste des acronymes utilisés:

ADIT : Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique
ADPF : Association pour la Diffusion de la Pensée Française
AEFE : Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
AFAA : Association Française d'Action Artistique
AFVP : Association Française des Volontaires du Progrès
AUDECAM : Association Universitaire pour le Développement, l'Éducation et la Communication en Afrique et dans le Monde
CARDS : Programme Communautaire d'Assistance à la Reconstruction, au Développement et à la Stabilisation des Balkans occidentaux
CAS : Compte d'Affectation Spéciale
CCC : Centre Culturel et de Coopération
CCCL : Centre Culturel et de Coopération Linguistique
CCIP : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée Indéterminée
CEF : Centre pour les Études en France
CESU : Chèque Emploi Service Universel
CIAP : Comité Interministériel des Audits de Programme
CIEP : Centre International d'Études Pédagogiques
CLEF : Club des Lecteurs d'Expression Française
CNED : Centre National d'Enseignement à Distance
CNOUS : Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
DAF : Direction des Affaires Financières
DALF : Diplôme Approfondi de Langue Française
DCM : Département Comptable Ministériel
DELF : Diplôme d'Études en Langue Française
DGCID : Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement
EAF : Établissement à Autonomie Financière
EGD : Établissement à Gestion Directe
EGIDE : Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux
ETP : Équivalent Temps Plein
ETPT : Équivalent temps Plein Travaillé
FASEF : Fonds de Scolarisation des Enfants Francophones
FNAL : Fonds National d'Aide au Logement
GIP FCI : Groupement d'Intérêt Public France Coopération Internationale
GVT : Glissement Vieillesse Technicité
LFI : Loi de Finances Initiale
LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAE : Ministère des Affaires Étrangères
MEDA : Programme de Coopération pour le partenariat Euro-Méditerranéen
MENESR : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MINEFI : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
P2R : Programme de Recherche en Réseaux
PAI : Programme d'Action Intégrée

PAP : Projet Annuel de Performance

PLF : Projet de Loi de Finances

PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

Programme ARCUS : Action en Région de Coopération Universitaire et Scientifique

OCDE : Organisation de Coopération et de développement Économique

PHARE : Programme d'Aide Communautaire aux pays d'Europe Centrale et Orientale

RAP : Rapport Annuel de Performance

SCAC : Services de Coopération et d'Action Culturelle

SNEP : Syndicat national de l'Édition Phonographique

TACIS : Assistance technique à la Communauté des États Indépendants

TCF : Test de Connaissance du Français

TEF : Test d'Évaluation de Français

TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

TVFI : TéléVision France International

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

VI : Volontaire International

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Promouvoir la langue française (du point de vue du citoyen)

Il s'agit de mesurer :

- L'engagement des systèmes éducatifs locaux à l'aune de la constitution de filières d'enseignement secondaire et supérieur, critère de partenariat sur le long terme ;
- L'attractivité des cours de langue dispensés par nos établissements culturels ;
- L'intérêt des apprenants pour l'offre de certifications et tests de langue française, critère de performance du MAE en termes de promotion de la langue française et de l'enseignement supérieur français puisque les tests de français sont dorénavant demandés lors d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.

INDICATEUR 1.1 : Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les sections scolaires bilingues, dans les filières universitaires francophones et dans les établissements culturels

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2008 Cible |
|--------------------------------------|--------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Sections scolaires bilingues | Nombre | indisponible | 397 | | 400 | 400 | 400 |
| Elèves inscrits | Nombre | indisponible | 50 000 | | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Filières universitaires francophones | Nombre | 73 | 74 | indisponible | 77 | 80 | 90 |
| Etudiants inscrits | Nombre | 3789 | 3800 | indisponible | 3850 | 4000 | 4500 |
| Etablissements culturels | Nombre | 67 | | 67 | 61 | 59 | 58 |
| Elèves inscrits au cours de langue | Nombre | 68 000 | | 69 098 | 69 035 | 70 000 | 75 000 |

Précisions méthodologiques :

Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle.

Sections bilingues : Un mode de comptage homogène, mis en place pour l'année scolaire 2005-2006 et couplé avec le questionnaire de l'IGAE 2006, permettra de disposer à compter de septembre 2006 de données fiables. On comptabilise les sections bilingues aux niveaux primaire et secondaire, qui s'étalent sur plusieurs années académiques. Dans le cas où un établissement accueille plusieurs sections bilingues, on comptabilise chaque section et on comptabilise les élèves inscrits dans chaque section, toutes années confondues.

Filières francophones : Une enquête détaillée est réalisée tous les deux ans par le MAE et fait l'objet d'une publication. La dernière enquête a été réalisée au cours de l'été 2005 et concerne l'année académique 2004-2005. Les données relatives à l'année 2005-2006 ne seront pas disponibles à cause de la périodicité bisannuelle de l'enquête. On comptabilise les filières francophones, qui peuvent s'étaler sur plusieurs années académiques. Dans le cas où un établissement accueille plusieurs filières francophones, on comptabilise chaque filière et on comptabilise les étudiants inscrits dans chaque filière, toutes années confondues. Par ailleurs, l'élargissement de l'assiette de l'indicateur est à l'étude afin de tenir également compte de la création de filiales d'établissements d'enseignement supérieur français à l'étranger pour lesquelles le MAE mène une action d'accompagnement.

Établissements culturels : Les établissements culturels sont des établissements dotés de l'autonomie financière qui ont une vocation dans le domaine linguistique au sens de l'arrêté de 30 avril 1999, mis à jour chaque année. Cela n'inclut pas les Alliances françaises. On considère que l'établissement est fermé au 1er janvier de l'année N si aucune subvention ne lui sera versée au cours de l'année N. Les élèves inscrits sont les élèves ayant payé leur inscription. Par ailleurs, l'élargissement de l'assiette de l'indicateur aux Alliances françaises conventionnées est à l'étude.

En outre, le MAE réfléchit à la mise en place d'indicateurs de qualité portant par exemple sur le taux de réussite au baccalauréat des élèves en terminale dans les sections bilingues ainsi que sur les filières francophones (formation diplômante ou pas, etc.).

INDICATEUR 1.2 : Nombre de candidats aux certifications et tests de langue française

| Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2008 Cible |
|--------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Nombre | 250 896 | | 51 300 | 52 700 | 54 200 | 56 000 |

Précisions méthodologiques :

Source des données : Centre international d'études pédagogiques (CIEP), Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP).

Seuls les candidats inscrits aux examens pour l'obtention des certifications et tests de langue française proposés par le CIEP (DEL F, DALF, test de connaissance du français [TCF] y compris pour la demande d'admission préalable [TCF-DAP] et le test « relations internationales » [TCF-RI]) et la CCIP (test d'évaluation de français [TEF], diplômes de français des affaires et des professions) sont comptabilisés.

La réforme du DELF et du DALF est entrée en vigueur en septembre 2005. Les unités capitalisables ont disparu et sont remplacées par des diplômes indépendants (DEL F A1, A2, B1, B2 et DALF C1, C2) ce qui rend impossible la comparaison avec les données 2004. Les données 2005 sont présentées selon le nouveau mode de comptage.

OBJECTIF n° 2 : Promouvoir les idées, expressions artistiques et productions audiovisuelles françaises (du point de vue de l'utilisateur)

Les ambitions de notre pays dans le domaine culturel et audiovisuel nécessitent des instruments efficaces et adaptés aux actions menées à l'égard des marchés étrangers solvables en faveur des quatre grands secteurs que sont le cinéma, le livre, le disque et les programmes audiovisuels.

L'indicateur mesure l'impact du travail de diffusion et de promotion mené par le réseau de coopération et d'action culturelle et ses opérateurs (Unifrance films, Syndicat national de l'édition, Bureau export de la musique française et TV France International) auprès des partenaires commerciaux de la France.

INDICATEUR 2.1 : Montant des ventes de programmes audiovisuels, de livres, de disques et de films français

| Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2010 Cible |
|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| M€ | 779,8 | 780,0 | | 782,0 | 785,0 | 800,0 |

Précisions méthodologiques

Source de données : TV France International (programmes audiovisuels), Syndicat national de l'édition (livres), Syndicat national des éditeurs phonographiques / Bureau export de la musique française (disques), Centre national de la cinématographie / Unifrance films (films).

Mode de calcul : Les données, à l'exception de celles relatives aux livres, sont mondiales car fournies par zone géographique.

Le SNEP et le Bureau-export de la musique française réfléchissent actuellement à une refonte du mode de calcul du chiffre d'affaires à l'exportation des disques français : l'indicateur ne comprend donc pas à ce stade le montant des ventes de disques.

L'introduction d'un sous indicateur en euros constants et d'un sous indicateur « base 100 » est envisagé pour le PLF 2008, sous réserve que les opérateurs concernés en fournissent les données.

OBJECTIF n°3 : Renforcer le rôle de la France dans la formation des élites (du point de vue du citoyen et du contribuable)

L'attractivité de l'enseignement supérieur français, l'établissement de partenariats scientifiques durables et la promotion de l'expertise technique française à l'étranger se mesurent, en ce qui concerne la performance du MAE, par les trois indicateurs suivants :

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'étudiants étrangers inscrits en master et doctorat de l'enseignement supérieur français

| Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2008 Cible |
|--------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Nombre | indisponible | | 29 580 | 30 400 | 31 200 | 32 100 |

Précisions méthodologiques :

Sources des données : Enquête (SISE) de la DEP du MENESR.

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Pour l'année universitaire 2005-2006, les données communiquées par le MENESR sont présentées, pour la première fois, selon le nouveau système L/M/D ce qui rend impossible la comparaison avec les données des années précédentes (40 % des effectifs en licence étaient auparavant comptabilisés en 2^{ème} cycle).

Les étudiants inscrits dans les établissements hors-tutelle du MENESR ne sont pas comptabilisés par cet indicateur. Il mesure ainsi une évolution et ne reflète qu'en partie les efforts réalisés par le MAE dont bénéficient nombre d'écoles ne relevant pas du MENESR (Écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, instituts d'études politiques, écoles d'architecture, etc.).

INDICATEUR 3.2 : Qualité des projets éligibles aux programmes scientifiques bilatéraux

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2008 Cible |
|---|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Nombre de projets bénéficiant de la meilleure note possible / nombre de projets éligibles à la notation | % | 15,9 | | 16,7 | 16,7 | 17,5 | 18,0 |

Précisions méthodologiques :

Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle.

Les programmes scientifiques bilatéraux soutiennent la mobilité des chercheurs français et étrangers, dans le cadre de projets conjoints de recherche, sélectionnés à l'issue d'un appel à propositions et sur la base d'une double évaluation réalisée par des experts français et étrangers.

Cet indicateur rapporte le nombre de projets éligibles ayant reçu la meilleure notation possible (excellent ou "A+") au nombre total de projets éligibles.

En 2004 et 2005, les 33 pays partenaires étaient les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada [2], Chypre, Corée du sud, Espagne, Estonie, États-unis, Grèce, Hongkong, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Ukraine.

Certains programmes sont bisannuels (l'appel à propositions est lancé tous les deux ans) et de nouveaux programmes sont en préparation ou envisagés avec Taiwan et la Biélorussie, ce qui amènera à modifier l'assiette de cet indicateur.

INDICATEUR 3.3 : Part des jumelages institutionnels de la Commission européenne remportés par les opérateurs français

| Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2010 Cible |
|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| % | 9,6 | | 12,5* | 10,0 | 11,0 | 13,0 |

Précisions méthodologiques

Source de données : SGAE

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre de jumelages remportés par les opérateurs français pour les programmes suivants : PHARE (nouveaux États membres), CARDS (Balkans), TACIS (Asie centrale, Europe de l'Est et Caucase), MEDA (pays méditerranéens). On considère qu'un jumelage est remporté par la France si elle est seule à se présenter et a été retenue ou si elle est chef de file au sein d'un consortium avec un autre État membre pour partenaire. Les participations simples ne sont donc pas comptabilisées.

Dénominateur : Nombre total de jumelages remportés par les opérateurs européens en cours d'exercice.

Cet indicateur ne concerne donc pas que les pays du programme « Rayonnement culturel et scientifique ».

En 2004, les résultats pour chacun des programmes entrant dans le périmètre de l'indicateur sont les suivants : PHARE (8 %), CARDS (7 %), TACIS (14 %), MEDA (23 %).

(*) Pour 2005, les résultats sont partiels à ce stade et ne concernent que les programmes PHARE et CARDS.

OBJECTIF n°4 : Assurer un service culturel et de coopération efficient et de qualité (du point de vue du citoyen et du contribuable)

La qualité du réseau de coopération et d'action culturelle relevant du programme se mesure par les trois indicateurs suivants :

INDICATEUR 4.1 : Nombre de visiteurs du site de l'ADIT dédié à la base de connaissances produites par les services scientifiques

| Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2010 Cible |
|--------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Nombre | indisponible | | 452 115 | 550 000 | 650 000 | 750 000 |

Précisions méthodologiques et commentaires sur les prévisions et cibles de résultat :

Sources des données : ADIT (Agence pour la diffusion de l'information technologique).

Les institutions de recherche et les entreprises ont accès, via le site Internet de l'ADIT, à la production issue de la veille scientifique menée par les postes diplomatiques.

Le nombre de visiteurs correspond au nombre de demandes individuelles d'accès à la base de connaissances produite par les services scientifiques, constituée par les Bulletins électroniques et les Rapports d'ambassades et disponible sur un site maintenu par l'ADIT. Il est calculé en faisant la somme du nombre d'adresses IP uniques qui se sont connectées sur le site.

Les prévisions sont données à production constante d'informations des services scientifiques.

INDICATEUR 4.2 : Taux d'autofinancement des établissements culturels

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2010 Cible |
|--|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Taux d'autofinancement des établissements culturels | % | indisponible | 50,3 | Été 2006 | 51,1 | 51,5 | 60,0 |
| Taux d'autofinancement de l'activité de cours de langue des établissements culturels | % | indisponible | | indisponible | 94,8 | 96,0 | 100,0 |

Précisions méthodologiques :

Sources des données : Établissements culturels et DAF.

Numérateur : Chiffre d'affaires = Vente de biens et services et produits divers de l'activité courante hors subventions versées par le MAE (sur titre 3 et titre 6).

Dénominateur : Charges de fonctionnement courant = Charges salariales des recrutés locaux, achats divers, charges locatives, dépenses d'énergie, etc. + Charges salariales des expatriés.

Les établissements culturels sont les établissements dotés de l'autonomie financière (EAF) au sens de l'arrêté de 30 avril 1999 mis à jour chaque année. Les Alliances françaises ne sont pas concernées par cet indicateur.

Le calcul des données de réalisation 2005 sera effectué lorsque tous les comptes financiers auront été approuvés par la DGCID et le DCM.

Il conviendra, dans l'interprétation de cet indicateur, de tenir compte de la diversité des domaines de compétence des établissements culturels. En particulier, les centres culturels et de coopération linguistique (CCCL) et les centres culturels et de coopération (CCC) mettent en oeuvre des actions régaliennes dans les domaines linguistiques, universitaires, audiovisuelles, etc., dont certaines n'ont pas vocation à s'autofinancer.

INDICATEUR 4.3 : Ratio d'efficience du réseau de coopération et d'action culturelle

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2008 Cible |
|--|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Ratio d'efficience sans les cofinancements | % | 60,5 | | 61,9 | 61,9 | 61,9 | 61,9 |
| Ratio d'efficience avec les cofinancements | % | indisponible | | indisponible | 71,6 | 72,3 | 73,1 |

Précisions méthodologiques :

Sources des données : DAF, DCM, DGCID et Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques.

L'indicateur compare les coûts structurels du réseau de coopération et d'action culturelle, ses crédits d'intervention et sa capacité à obtenir des cofinancements.

Mode de calcul : (Crédits d'intervention [+ Cofinancements]) / (Dépenses de personnel + Dépenses de fonctionnement + Crédits d'intervention [+ Cofinancements]).

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ces premiers résultats doivent être interprétés avec une grande prudence et devront être remis à plat lorsque les données 2006 seront connues. En effet, la mise en œuvre de la LOLF entraîne des modifications au niveau de l'imputation des dépenses de personnel (expatriés et recrutés locaux), des dépenses de fonctionnement (inscrites sur le programme 105 à l'exception des frais de réception et de tournée) et des crédits d'intervention (périmètre en cours de discussion) et aura donc un impact sur le calcul de cet indicateur.

D'autre part, le ratio d'efficacité deviendra pertinent lorsque les données relatives aux cofinancements levés par les postes diplomatiques seront disponibles. Testée en 2006 auprès de postes-pilotes, la collecte de ces données sera progressivement étendue dans le cadre de la généralisation du contrôle de gestion dans le réseau à l'étranger. Les hypothèses retenues à ce stade sont une croissance des cofinancements de 10 % par an sur une base de 1 € de cofinancements levés pour 2 € de crédits d'intervention en 2005.

OBJECTIF n°5 : Garantir l'accès des jeunes Français de l'étranger à l'enseignement français et faciliter celui des élèves étrangers (du point de vue du citoyen et du contribuable)

INDICATEUR 5.1 : Nombre et répartition des élèves français (dont boursiers), nationaux et étrangers tiers dans les établissements d'enseignement français à l'étranger

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|---|--------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Nombre d'enfants français dans les établissements d'enseignement français à l'étranger | Nombre | 70 449 | | 71 763 | 72 149 | 72 510 | 72 510 |
| Part d'enfants français dans les établissements d'enseignement français à l'étranger | % | 44,5 | | 45,2 | 45,2 | 45,2 | 45,2 |
| Nombre d'enfants étrangers nationaux dans les établissements d'enseignement français à l'étranger | Nombre | 66 537 | | 66 133 | 66 488 | 66 821 | 66 821 |
| Part d'enfants étrangers nationaux dans les établissements d'enseignement français à l'étranger | % | 42,1 | | 41,6 | 41,6 | 41,6 | 41,6 |
| Nombre d'enfants étrangers tiers dans les établissements d'enseignement français à l'étranger | Nombre | 21 146 | | 21 050 | 21 163 | 21 269 | 21 269 |
| Part d'enfants étrangers tiers dans les établissements d'enseignement français à l'étranger | % | 13,4 | | 13,2 | 13,2 | 13,2 | 13,2 |
| Total | Nombre | 158 132 | | 158 946 | 159 800 | 160 600 | 160 600 |

Précisions méthodologiques :

Sources des données : AEFÉ.

L'indicateur rend compte de l'évolution du nombre d'élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger. Dans la mesure où l'inscription à nos établissements résulte d'un libre choix, la connaissance des effectifs scolarisés permet d'apprécier l'attractivité du système éducatif français.

Pour une année N, sont comptabilisées les inscriptions de la rentrée scolaire N/N+1 dans les établissements à gestion directe (EGD) et les sections homologuées des établissements conventionnés (CONV) et pour tous les cycles à l'exception du post-bac.

Le nombre d'établissements entrant dans le périmètre de l'indicateur peut donc varier d'une année sur l'autre. La liste des établissements est publiée au Journal Officiel autant que de besoin. La publication prise en compte pour ce PAP est celle de juillet 2005 : 251 établissements dont 73 EGD et 178 CONV.

Hypothèses retenues pour 2006 et 2007 :

Augmentation de 800 élèves chaque année, correspondant à la tendance 2004/2005,

Répartition constante entre nationalités,

Proportion constante d'élèves français boursiers,

Périmètre constant en terme du nombre d'établissements,

Dans la limite de la capacité d'accueil existante des établissements

INDICATEUR 5.2 : Taux de réussite au baccalauréat

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|--------------|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Baccalauréat | % | 93,77 | | 93,82 | 93,8 | 93,8 | 93,8 |

Précisions méthodologiques :

Sources des données : AEFÉ.

Pour une année N, sont comptabilisés les résultats aux sessions du baccalauréat (sessions de juin et septembre de l'année N pour l'hémisphère Nord et sessions de décembre de l'année N-1 pour l'hémisphère Sud) pour les élèves de toute nationalité des établissements à gestion directe et des sections homologuées des établissements conventionnés disposant de classe(s) terminale(s). Toutes les séries du baccalauréat sont concernées y compris le baccalauréat international (OIB) et les baccalauréats bi-nationaux.

Le nombre d'établissements à gestion directe et conventionnés disposant de classe(s) terminale(s) est de 125 (35 EGD et 90 CONV) en 2005.

Le nombre d'élèves (hors CNED) inscrits en classe terminale au 1er octobre est de 7 967 en 2004 et de 8 217 en 2005.

Hypothèse retenue pour 2006 et 2007 : maintien du taux de réussite au baccalauréat au niveau 2005 (93,8 %) tout en poursuivant l'augmentation du nombre d'élèves inscrits en classe terminale.

INDICATEUR 5.3 : Part des ressources propres dans les ressources des établissements français à l'étranger.

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|-----------------------------|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Part des ressources propres | % | 56,4 | | 59,5 | 62,0 | 62,4 | 62,4 |

Précisions méthodologiques :

Sources des données : AEFÉ et DGCID.

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres).

Ressources propres = Frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1+ Subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les établissements à gestion directe et conventionnés. Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1er octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.).

Subvention de fonctionnement = Subvention versée par le MAE au cours de l'année N. Elle comprend le financement des bourses aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau et bourses FASEF). Le financement des bourses FASEF (Fonds de scolarisation des enfants francophones) est inclus dans la subvention de l'État français depuis 2005. La part de la subvention dédiée aux élèves français scolarisés dans les établissements non conventionnés n'a pas été, ici, sortie du calcul. Le biais peut-être estimé à moins de 1%.

L'indicateur est renseigné dans les PAP 2006 et 2007 à partir de données prévisionnelles. La création par l'AEFE d'une cellule d'audit, chargée d'analyser les comptes financiers des établissements conventionnés, devrait permettre de produire, à moyen terme, cet indicateur à partir des données réelles.

INDICATEUR 5.4 : Coût moyen par élève pour l'Etat

| Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| € | 2029 | | 1967 | 1954 | 1994 | 1994 |

Précisions méthodologiques :

Sources des données : AEFÉ et DGCID.

Formule de calcul : (Subvention de fonctionnement – Total bourses spécifiques) / (Nombre total d'élèves)

Subvention de fonctionnement = Subvention versée par le MAE au cours de l'année N. Elle comprend le financement des bourses aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau et bourses FASEF [Fonds de scolarisation des enfants francophones]). La part de la subvention dédiée aux élèves français scolarisés dans les établissements non conventionnés n'a pas été, ici, sortie du calcul. Le biais peut-être estimé à moins de 1%.

L'indicateur est renseigné dans les PAP 2006 et 2007 à partir de données prévisionnelles. La création par l'AEFE d'une cellule d'audit, chargée d'analyser les comptes financiers des établissements conventionnés, devrait permettre de produire, à moyen terme, cet indicateur à partir des données réelles.

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|-------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total |
| 01 Animation du réseau | 19 371 663 | 2 762 000 | 22 133 663 | 19 371 663 | 2 762 000 | 22 133 663 |
| 02 Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle | 50 933 797 | 57 679 508 | 108 613 305 | 50 933 797 | 57 679 508 | 108 613 305 |
| 04 Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires | 19 601 345 | 43 476 000 | 63 077 345 | 19 601 345 | 43 476 000 | 63 077 345 |
| 05 Service public d'enseignement à l'étranger | | 332 569 194 | 332 569 194 | | 332 569 194 | 332 569 194 |
| Totaux | 89 906 805 | 436 486 702 | 526 393 507 | 89 906 805 | 436 486 702 | 526 393 507 |

DÉPENSES DE PERSONNEL

| Catégorie d'emplois | Emplois exprimés en ETPT | | | | Crédits Demandés pour 2007 (y c. charges sociales) |
|--|--------------------------|----------------------------------|-----------------------|--------------------------|---|
| | Exécution 2005 | Plafond autorisé pour 2006 | Demandés pour 2007 | Variation 2007 / 2006 | |
| Titulaires et CDI en administration centrale | | 94 | 94 | 0 | 4 526 838 |
| Titulaires et CDI dans le réseau | | 60 | 60 | 0 | 6 923 141 |
| CDD et volontaires internationaux | | 971 | 950 | -21 | 70 535 142 |
| Agents de droit local | | 246 | 246 | 0 | 7 921 684 |
| Totaux | | 1 371 | 1 350 | -21 | 89 906 805 |

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--|-------------------------------|------------------------|
| Rémunérations d'activité | 75 976 742 | 75 976 742 |
| Cotisations et contributions sociales | 13 053 947 | 13 053 947 |
| Prestations sociales et allocations diverses | 876 116 | 876 116 |

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

La ventilation de la masse salariale par programme se base sur la répartition des effectifs PLF 2007 et des coûts réels 2006 par catégorie d'emploi, ajustés des modifications prévues en gestion 2007 (GVT, point fonction publique, mesures catégorielles), des transferts intervenant en 2007 et des prestations sociales et allocations diverses.

Les coûts moyens annuels 2007 par catégorie d'emploi pour le programme 185 sont détaillés dans le tableau suivant :

| Catégorie d'emploi | Rémunérations d'activité | Cotisations et contributions sociales | Coût moyen |
|---|--------------------------|---------------------------------------|------------|
| 1. titulaires et CDI en administration centrale | 32 097 € | 5 103 € | 37 200 € |
| 2. titulaires et CDI dans le réseau | 97 303 € | 1 731 € | 99 034 € |
| 3. CDD et volontaires internationaux | 63 581 € | 2 123 € | 65 704 € |
| 5. agents de droit local | 27 274 € | 4 832 € | 32 106 € |

La rémunération des expatriés se compose du traitement indiciaire (ou équivalent le cas échéant pour les militaires et les volontaires internationaux) et des éléments attribuables à l'étranger (indemnité de résidence à l'étranger, supplément familial et majorations familiales spécifiques). Ces éléments varient en fonction de l'évolution des taux de change et des inflations locales.

La rémunération des agents de droit local relève du droit du travail et des règles de rémunération du pays de résidence.

Ce programme connaîtra dans le cadre du contrat de modernisation une diminution de 21 ETPT (catégorie 3) en 2007.

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concerne que les titulaires et CDI en centrale et dans le réseau.

A ce titre, la prévision ministérielle pour 2007 est, à l'échelle du plafond d'emploi, de 285 départs définitifs, dont 250 départs à la retraite.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, sont affectées d'un « turn over » beaucoup plus rapide (de l'ordre de 25 à 35 % par an).

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Au niveau ministériel, le remplacement de tous les partants est envisagé sauf les suppressions d'effectifs au titre du contrat de modernisation, soit 241 recrutements de titulaires civils (non remplacement de 15 %). Le renouvellement des autres catégories d'effectif est prévu sauf, au même motif, le non remplacement de 174 CDD, 34 personnels militaires et 40 agents de droit local.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

L'impact du GVT solde est estimé à 0,1M€ pour le programme 185 (hors CAS pensions).

Le GVT positif du ministère est de 1,79 %, soit une incidence de 0,29 M€ pour le programme 185 (hors CAS pensions).

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2007 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,9795 € le 1^{er} janvier 2007 puis de 54,2494 € le 1^{er} février 2007. La valeur moyenne du point en 2007 est ainsi en progression de 0,71 % par

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

rapport à la moyenne annuelle de la valeur du point en 2006, ce qui représente un montant de 0,29 M€ pour le programme 185 (hors CAS pensions).

En outre, l'attribution uniforme d'un point au 1^{er} novembre 2006 représente 0,07 M€ en 2007 pour le programme 185 (hors CAS pensions).

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL) est de 0,07 M€.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 9,06 M€ pour le programme 185, dont 9 M€ au titre des personnels civils (taux de 50,74%) et 0,06 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité (taux de 0,31%).

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Une enveloppe pour les mesures catégorielles de 0,1 M€ a été prévue pour le programme 185 (hors CAS pensions). Elle tient compte des mesures d'amélioration des carrières prévues par le protocole d'accord conclu dans la fonction publique le 25 janvier 2006.

Ces crédits serviront principalement à financer les mesures catégorielles suivantes :

- mise en place du dispositif de fin d'activité pour les ministres plénipotentiaires et conseillers hors classe ;
- poursuite de la revalorisation indemnitaire des agents du ministère à l'administration centrale ;
- revalorisation de certaines fonctions à l'étranger ;
- rémunération des agents de droit local.

Le montant global du titre 2 du programme (y compris prestations sociales et allocations diverses) est de **80 844 980 €** hors CAS pensions et de **89 906 805 €** avec CAS pensions.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | ETPT |
|--|---|--------------|
| 01 | Animation du réseau | 400 |
| 02 | Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle | 686 |
| 04 | Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires | 264 |
| 05 | Service public d'enseignement à l'étranger | |
| Total | | 1 350 |

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

| ETPT autorisés en 2006 (*) | | Titulaires et CDI en Adm. Cent. | Titulaires et CDI dans le réseau | CDD et V.I. | Militaires | Agents de droit local | Total |
|----------------------------|---|---------------------------------|----------------------------------|-------------|------------|-----------------------|-------|
| Programme 185 | | 94 | 60 | 950 | 0 | 246 | 1 350 |
| Action 01 | Animation du réseau | 94 | 60 | | | 246 | 400 |
| Action 02 | Langue et culture françaises, diversité linguistique et culturelle | | | 686 | | | 686 |
| Action 04 | Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires | | | 264 | | | 264 |
| Action 05 | Service public d'enseignement français | | | | | | |

(*) Hors recrutés locaux des établissements à autonomie financière (EAF).

LES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS ET L'ACTIVITÉ DES SERVICES

Ces 1 350 ETPT rassemblent les personnels relevant :

- Des différentes **directions de la direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID)** :

Cette direction générale étant responsable, outre le présent programme, du programme « Solidarité avec les pays en développement », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. A noter que plus de 70% des agents de catégorie A ne sont pas des agents titulaires du ministère des affaires étrangères (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, ... - et non titulaires), traduisant la diversité des métiers de la DGCID.

- de 49 **services de coopération et d'action culturelle (SCAC)** à l'étranger :

Ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs des agents recrutés localement, généralement affectés à des tâches administratives.

- de 59 **établissements culturels**, établissements à autonomie financière :

Les personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du ministère des affaires étrangères, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Les établissements culturels emploient en outre un nombre important de personnels de recrutement local, pour une grande part en charge des cours de langues, activité génératrice d'autofinancements très importants. Du fait de cet autofinancement, ces personnels de recrutement local (1.140 ETPT) ne sont actuellement pas dénombrés dans le plafond d'emploi ministériel de 16 463 ETPT.

- de 7 **centres de recherche** :

Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention, la recherche en archéologie et en sciences sociales. Leurs personnels ont des statuts comparables.

- du réseau des 73 «**alliances françaises**», établissements de droit local :

En 2006, 69 agents expatriés (55 contractuels et 14 VI) sont mis à la disposition de ces structures pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles.

- de l'**assistance technique** mise à la disposition des institutions des pays partenaires :

En 2006, l'effectif s'établit à environ 197 ETPT, dont 103 agents sous contrat avec le ministère et 94 volontaires internationaux. Cet effectif est globalement réparti à 65% sur l'action 2 (en quasi-totalité dans les secteurs de la

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

diffusion et de l'enseignement du français) et 35% sur l'action 4 (10,47% du secteur de la coopération universitaire, 17,27% dans celui de la recherche et 7,26% en coopération technique, notamment dans le cadre de l'intégration européenne).

■ AUTRES ÉLÉMENTS

Le montant du titre 2 du programme hors masse salariale est de 876 116 €.

| Prestations sociales (hors famille) | Nombre de bénéficiaires | Prestation moyenne par bénéficiaire | Dotations 2007 Titre 2 |
|--|--------------------------------|--|-------------------------------|
| Trajet domicile travail | 158 | 364 | 57 512 € |
| Congé de longue durée | 0 | 0 | 0 |
| Accidents du travail | 0 | 0 | 0 |
| Congé de fin d'activité | 0 | 0 | 0 |
| Allocations pour perte d'emploi | ND | ND | 740 000 € |
| Autres prestations | ND | ND | 25 703 € |
| Action sociale interministérielle | | | |
| Étudiants handicapés | 1 | 1 670 | 1 670 € |
| Aides aux mères | CESU | CESU | CESU |
| Séjours d'enfants | 45 | 109 | 4 905 € |
| Action sociale ministérielle | | | |
| Services médico-sociaux | ND | ND | 14 758 € |
| Secours | 2 | 1 000 | 2 000 € |
| Rentrées Scolaires | 96 | 308 | 29 568 € |

Action sociale interministérielle

L'action sociale interministérielle comprend principalement 3 allocations :

- allocation spéciale pour enfants handicapés poursuivant des études ou un apprentissage, versée par le ministère des affaires étrangères, mais attribuée par les commissions départementales de l'éducation spéciale ;
- «aides aux mères», correspondant à l'allocation pour les gardes d'enfants de moins de 3 ans. Elle sera remplacée en 2007 par le CESU – chèque emploi service universel ;
- «séjours d'enfants», qui recouvre les aides aux agents dont les enfants vont en colonies de vacances, centres de loisir sans hébergement, maisons familiales de vacances et gîtes, classe de découverte et séjours linguistiques.

Action sociale ministérielle

L'action sociale ministérielle se traduit par trois dispositifs principaux :

- la rubrique «services médicaux sociaux» inclut les frais médicaux du personnel de recrutement local délégués aux postes à l'étranger ainsi que les frais médicaux des infirmeries du ministère ;
- le dispositif «secours» correspond aux aides individualisées attribuées principalement à des recrutés locaux en activité ou à la retraite pour régler des frais médicaux ;
- les aides de « rentrées scolaires ».

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

Les moyens d'intervention de la DGCID sont mobilisés au profit des instruments suivants, qui concernent les actions 2 et 4 du programme :

- **Échange d'expertise** : On regroupe sous ce terme les missions de courte et moyenne durées (titre 6), les invitations de professionnels, les missions Stendhal, les programmes de mobilité des chercheurs, les actions de formation et de veille scientifique. Au sein des échanges d'expertise, les moyens suivants sont mis en œuvre par EGIDE (cf. partie consacrée aux opérateurs du programme 209 de la mission « Aide publique au développement).

- Missions d'experts : En 2006, environ 2 600 missions d'experts seront organisées dans le cadre de ce programme, pour un montant de 3,8 M€, totalisant ainsi 5 600 homme/jour. A titre indicatif, le coût moyen d'une mission s'élève à environ 1.500 €.

- Invitations : 1.000 invitations de cadres et de professionnels partenaires de nos projets sont prévues en 2006 dans le cadre du programme pour un montant total de 1,68 M€. Le coût moyen d'une invitation s'élève à 1.680 €.

- **Bourses** (hors AEFÉ) : Elles sont mises en œuvre soit par l'administration centrale (programmes de bourses d'excellence) soit par les Postes dans le cadre des moyens qui leur sont alloués. EGIDE et le CNOUS sont les opérateurs de cette programmation. Toutes catégories confondues (bourses de stage, bourses de longue durée), elles représentent en prévision d'exécution 2006 un total de 18,47 M€, pour un effectif de 4 333 bénéficiaires. Les bourses nouvelles en constituent environ 51 %. Le coût d'une bourse récurrente sur un exercice budgétaire s'élève actuellement à environ 5 100 €, celui d'une bourse nouvelle s'élevant à 4 000 €. En 2007, le montant programmé au titre des bourses s'élève à 20,2 M€ qui permettront d'allouer 18 400 mois/bourse.

- **Partenariats et programmes intergouvernementaux** : ils recouvrent, dans le domaine de la promotion de la langue et de la culture françaises (action 2) les filières d'enseignement bilingue, les outils de mise en œuvre d'objectifs spécifiques de valorisation de notre langue en Europe, y compris par le biais de projets franco-allemands communs. Dans le domaine du renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires (action 4), cette catégorie d'instrument recouvre les partenariats et réseaux de coopération scientifique (Programmes d'action intégrée, fonds partenariaux type d'Alembert, P2R, ECONET).

- **Opérateurs LOLF** : la DGCID s'appuie, dans le cadre de ce programme, sur les opérateurs suivants : AEFÉ, EDUFRANCE, l'AFAA et l'ADPF. Les budgets de ces deux opérateurs ont fusionné en juin 2006 dans la perspective de la création de l'agence culturelle unique CulturesFrance.

La justification des crédits de ces opérateurs est développée dans la partie du PAP qui leur est consacrée infra.

- **Diffusion** : cet instrument recouvre l'ensemble des opérations de promotion des actions de coopération mises en œuvre par le MAE dans les domaines linguistique, culturel et scientifique mais également les actions de diffusion linguistique. 12,42 M€ sont programmés en 2007 à ce titre.

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Animation du réseau

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|------------|--------------|-------------------|
| Autorisations d'engagement | 19 371 663 | 2 762 000 | 22 133 663 |
| Crédits de paiement | 19 371 663 | 2 762 000 | 22 133 663 |

VENTILATION DES EFFECTIFS

La plupart des agents du ministère des Affaires étrangères, en particulier dans les postes diplomatiques, sont en charge de la mise en œuvre de plusieurs actions. À titre purement indicatif, la ventilation des effectifs et des crédits par action est présentée dans les éléments transversaux du programme.

Une enquête fine est en cours de finalisation, elle permettra de déterminer la part du temps de travail de chacun à la réalisation des actions du programme auquel il est rattaché.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 2 762 000 | 2 762 000 |

Les dépenses de fonctionnement de l'action support (2.762.000 €) recouvrent les besoins dans les domaines décrits dans le tableau ci-dessous :

| | |
|--|------------------|
| Communication et évaluation | 786 000 |
| Journées du réseau/expositions/divers | 189 000 |
| Documentations /publications | 127 000 |
| Mise à jour Internet | 30 000 |
| Évaluations | 100 000 |
| Informatique | 340 000 |
| Dépenses de formation | 80 000 |
| Crédits de missions et frais de représentations | 1 896 000 |
| Frais de tournées et de représentation des postes | 1 411 000 |
| Frais de missions et de représentation | 485 000 |
| Total action 1 | 2 762 000 |

- **Communication** : la DGCID édite de la documentation portant sur ses activités et assure des opérations de communication sous forme de séminaires, comme les Journées annuelles du réseau de coopération du MAE, ou de publications. Ces crédits de fonctionnement sont programmés pour 2007 à hauteur de 316 000 €.

- **Évaluation** : le programme 185 a couvert en 2006 une opération d'évaluation de nos actions de promotion de l'enseignement du français en Europe centrale et orientale à destination des dix nouveaux pays membres, de la Roumanie et de la Bulgarie. Ces crédits sont programmés à 100 000 € pour 2007, soit une baisse de 15 000 € par rapport à la LFI 2006. La campagne d'évaluation 2007 portera sur un thème non déterminé au moment de l'élaboration du PAP. A titre de comparaison, la DGCID a réalisé 6 évaluations dans le cadre de l'action 1 du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement ».

- **Frais de mission et de représentation** des services de la DGCID et frais de tournées et de représentation des services de coopération et d'action culturelle (SCAC). Les crédits correspondant à ces dépenses de déplacement, d'un montant de 1,6 M€ en LFI 2006, demeurent une charge importante en 2007 (1,9 M€ dont 1,4 M€ pour les seuls SCAC, soit pour ces derniers une augmentation de 0,25 M€ par rapport à la LFI 2006). Ils contribuent à l'animation de notre réseau de partenaires étrangers et par ce biais, à la recherche de co-financements pour nos projets.

- **Dépenses informatiques** liées à la mise en place et au fonctionnement de logiciels et systèmes d'exploitation. Ces outils informatiques s'appliquent aux fonctions de programmation budgétaire ainsi qu'aux grands dispositifs du programme. La DGCID est maître d'ouvrage de leur déploiement, la Direction des services informatiques assurant la maîtrise d'oeuvre. La programmation 2007 (370 000 €) comprend la poursuite du plan d'informatisation des centres des études en France (100 000 € demandés en moyens nouveaux), le logiciel de programmation SCOP ainsi que les coûts de mise à jour des données de l'intranet du Ministère et de son site Internet.

- **Dépenses liées à la formation métiers des personnels de la DGCID**. Il s'agit en 2007, à partir d'une enveloppe programmée de 80 000 €, de dispenser une formation spécialisée aux agents du réseau de la DGCID, notamment dans le domaine de la gestion financière et comptable en mode LOLF. Cela implique de créer un plan de formation spécifique au programme 185, en le déliant du plan de formation commun à l'ensemble du MAE, qui relève du programme 105.

ACTION n° 02 : Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|------------|--------------|--------------------|
| Autorisations d'engagement | 50 933 797 | 57 679 508 | 108 613 305 |
| Crédits de paiement | 50 933 797 | 57 679 508 | 108 613 305 |

VENTILATION DES EFFECTIFS

La plupart des agents du ministère des Affaires étrangères, en particulier dans les postes diplomatiques, sont en charge de la mise en œuvre de plusieurs actions. À titre purement indicatif, la ventilation des effectifs et des crédits par action est présentée dans les éléments transversaux du programme.

Une enquête fine est en cours de finalisation, elle permettra de déterminer la part du temps de travail de chacun à la réalisation des actions du programme auquel il est rattaché.

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|-------------------------------|------------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 17 721 081 | 17 721 081 |
| Subventions pour charges de service public | 8 990 627 | 8 990 627 |

L'ensemble des crédits de cette action (titre 3) est réparti en trois sous-actions, dont la ventilation en crédits de paiement, est programmée comme suit :

| PLF 2007 | Titre 3 |
|--|-------------------|
| 1. plan de relance du français | 202 000 |
| 2. création et industries culturelles | 8 438 708 |
| 3. animer un réseau d'établissements culturels | 18 071 000 |
| Total action 2 | 26 711 708 |

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Fonctionnement des établissements culturels : 59 centres et instituts culturels dotés de l'autonomie administrative et financière mettent en œuvre des actions de diffusion et de coopération dans l'ensemble des domaines de la coopération française. Ils ont bénéficié en 2006 d'un montant total de crédits de fonctionnement de 17,36 M€. Ce montant enregistrera une légère baisse en 2007 (17 045 011 €). L'autofinancement hors charges d'expatriés de ces établissements est de 62 % en 2006, et de 52 % en prenant en compte les charges des personnels expatriés.

Indemnités de changement de résidence des assistants techniques, des expatriés des Alliances françaises et de leurs ayant-droits : 676 070 €, ventilés au sein de chaque sous-action.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La subvention de l'État s'élèvera à 8.990.627 € en 2007 dans le cadre du budget agrégé AFAA-ADPF au titre de l'agence « **CulturesFrance** » qui fait l'objet d'une fiche spécifique dans l'annexe opérateur.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------------------|-------------------------------|------------------------|
| Transferts aux ménages | 3 746 673 | 3 746 673 |
| Transferts aux autres collectivités | 27 221 127 | 27 221 127 |

L'ensemble des crédits de cette action (titre 6) est réparti en trois sous-actions, dont la ventilation en crédits de paiement, est programmée comme suit :

| PLF 2007 | Titre 6 |
|--|-------------------|
| 1. Plan de relance du français | 8 086 138 |
| 2. Création et industries culturelles | 18 958 714 |
| 3. Animer un réseau d'établissements culturels | 3 922 948 |
| Total action 2 | 30 967 800 |

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Bourses : En LFI 2007, il est prévu de consacrer 1 833 958 € aux bourses linguistiques et bourses de stages pédagogiques. (LFI 2006 : 2,1 M€). 1.700 mois/bourse environ seront ainsi financés.

Invitations et missions d'experts : En LFI 2007, il est prévu de financer des invitations et missions d'experts à hauteur de 1 912 715 M €. (LFI 2006 : 2.100.695 €).

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

1. Alliances françaises : 73 Alliances françaises ont bénéficié de subventions de fonctionnement et pour projet, au titre des actions de coopération culturelle et de français, représentant un montant total de 3,935 M€ en LFI 2006. 3.999.286 € sont prévus à cet effet en LFI 2007. Ces crédits comprennent également des subventions d'appui aux projets immobiliers (acquisition, construction, rénovation, mise en sécurité). Sont concernés notamment certains projets pluriannuels à New-York (100.000 € en 2007), Madrid (250 000 € en 2006 et 300 000 € en 2007), Miami ou encore Dublin (600.000 € en 2006).

2. Dotations pour opération (organisation de manifestations culturelles) aux 59 établissements culturels : la dotation sera de 4 962 354 € en 2007 (4,5 M€ en LFI 2006).

3. Autres opérations d'intervention :

Ces opérations d'intervention, dont plusieurs exemples sont détaillés ci-dessous, s'établissent à 18.259.487€ (16,2 M€ en LFI 2006).

Différents types d'opérations (coût total évalué à 8.817.617 M€) sont prévus pour l'année 2007, visant à **promouvoir, à diffuser et valoriser la langue française**, parmi lesquels figure le **plan pluriannuel pour le français en Europe**, qui regroupent :

- Diffusion du français auprès des nouveaux publics (jeunes publics, enseignement bilingue, certifications, départements universitaires de français) : **469 488 €** ;
- Expertise et formation (Expertise, formation des enseignants, formation de formateurs, TICE) : **1 206 547 €** ;
- Français sur objectifs spécifiques (publics cibles : journalistes, fonctionnaires, diplomates) dans l'union européenne élargie : **5 332 381 €** ;
- Partenariat avec les systèmes éducatifs nationaux : (soutien à l'action du réseau de coopération linguistique en direction des systèmes éducatifs nationaux) : **1 711 980 €**
- Soutien au français dans les pays en transition : **97 221 €**.

Dans le domaine de la **coopération culturelle et audiovisuelle**, les opérations d'intervention prévues pour 2007 devraient notamment prendre les formes suivantes pour un total évalué à **9 441 870 €** :

- appui aux exportations de biens audiovisuels (subventions à Unifrance, TVFI, Bureau Export de la musique, Francophonie diffusion) (1.040.000 €) ;

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- opérations de promotion des produits culturels français et d'appui à la jeune création : soutien aux festivals du cinéma et du documentaire français, appui à la diffusion du film français en salles (réseau Europa Cinémas), leçons de cinéma, soutien à la jeune création (Bourses Louis Lumière, Villa Médicis hors les murs) et valorisation de la filière française des médias numériques (organisation des 2^{èmes} rencontres internationales des médias numériques (1.170.000 €) ;
- mise à disposition des établissements culturels et de leurs partenaires d'un catalogue exceptionnel de films (300) et documentaires (3000) français souvent l'unique source pour les programmeurs à l'étranger désireux de se procurer la copie d'un film sous-titré en anglais ou en espagnol (1.675.000 €) ;
- promotion de la diversité culturelle par l'accompagnement de la mise en œuvre de la convention de l'UNESCO sur la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée le 20 octobre 2005 (38.870 €) ;
- actions de diffusion de la pensée et de la culture françaises (programmes d'aide à la publication, mobilité et formation des artistes et des professionnels de la culture; échange de jeunes et coopération, programme d'appui aux projets culturels franco-allemands en pays tiers) (5.518.000 €).

ACTION n° 04 : Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|------------|--------------|-------------------|
| Autorisations d'engagement | 19 601 345 | 43 476 000 | 63 077 345 |
| Crédits de paiement | 19 601 345 | 43 476 000 | 63 077 345 |

VENTILATION DES EFFECTIFS

La plupart des agents du ministère des Affaires étrangères, en particulier dans les postes diplomatiques, sont en charge de la mise en œuvre de plusieurs actions. La ventilation des effectifs et des crédits par action est présentée dans les éléments transversaux au programme.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 1 663 185 | 1 663 185 |
| Subventions pour charges de service public | 312 815 | 312 815 |

L'ensemble des crédits de cette action (titre 3) est réparti en trois sous-actions dont la ventilation en crédits de paiement est programmée comme suit :

| PLF 2007 | Titre 3 |
|--|------------------|
| Sous-action 41 - Renforcer l'attractivité du territoire pour les étudiants et chercheurs étrangers | 402.000 |
| Sous-action 42 - Valoriser la science française et affirmer son image hors de nos frontières | 1.532.000 |
| Sous-action 43 - Contribuer à la gouvernance et aux échanges techniques | 42.000 |
| Total action 04 | 1.976.000 |

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Fonctionnement des centres de recherche : en LFI 2006 les centres de recherche ont bénéficié d'une dotation de fonctionnement de 1,4 M€. En LFI 2007, elle s'élèvera à 1 356 063 €

Centres d'études en France : Il est prévu d'installer en 2007 (équipement et aménagement de locaux) trois nouveaux CEF, au Canada, aux États-unis et en Russie. Y seront consacrés 169 115 €.

Indemnités de changement de résidence des assistants techniques, des expatriés des Alliances françaises et de leurs ayant-droits : 138.007 € ventilés au sein de chaque sous-action.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

La subvention versée à l'opérateur **EDUFRANCE** était en LFI 2006 de 390 000 €. Elle sera de 312 815 € en 2007. La promotion de nos formations supérieures dans l'espace européen, ainsi que dans les pays du programme rayonnement, est une priorité du plan d'action stratégique d'Edufrance.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--|----------------------------|---------------------|
| Transferts aux ménages | 22 797 096 | 22 797 096 |
| Transferts aux collectivités territoriales | 1 012 048 | 1 012 048 |
| Transferts aux autres collectivités | 17 690 856 | 17 690 856 |

L'ensemble des crédits de cette action (titre 6) est réparti en trois sous-actions, dont la ventilation en crédits de paiement est programmée comme suit :

| PLF 2007 | Titre 6 |
|--|-------------------|
| Sous-action 41 - Renforcer l'attractivité du territoire pour les étudiants et chercheurs étrangers | 20.554.000 |
| Sous-action 42 - Valoriser la science française et affirmer son image hors de nos frontières | 12.883.000 |
| Sous-action 43 - Contribuer à la gouvernance et aux échanges techniques | 8.063.000 |
| Total action 04 | 41.500.000 |

TRANSFERTS AUX MENAGES

(cf. coûts synthétiques transversaux) : 22.797.096 €

Bourses : 18.400.875 € de bourses sont inscrites en LFI 2007 ; (LFI 2006 : 16.504.424 €°) qui devraient permettre le financement de 16.500 mois/bourse. D'une façon générale, ces bourses sont mises en oeuvre selon un processus rigoureux et sélectif. Des programmes de bourses d'excellence sont mis en oeuvre sur crédits centraux : les bourses « Major » (588 000 €) destinées à prendre le relais des bourses d'excellence de l'AEFE, le programme Eiffel de bourses d'excellence (2 194 650 €) destiné aux futurs décideurs, dont le nouveau programme Eiffel Doctorat (247 500 €) qui finance des bourses de mobilité dans le cadre de thèses en cotutelle ou en codirection.

Invitations et missions d'experts : En LFI 2007, il est prévu de financer des invitations et missions d'experts pour un montant de 4 396 221 €. (LFI 2006 : 7.336.381 €).

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

TRANSFERT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

1 012 048 €

Coopération décentralisée : Les collectivités territoriales françaises conduisent des projets avec leurs homologues étrangers. Ces projets servent l'attractivité de la France. Ils s'inscrivent aussi dans la stratégie d'influence des villes, des départements, des régions et de leurs associations intervenant de plus en plus dans le débat international, dans les domaines de leur compétence et acquérant une reconnaissance auprès des organisations des Nations Unies. Grâce aux crédits de ce programme, l'État accompagne et parfois stimule l'action internationale des collectivités territoriales. Ces transferts ont été évalués à hauteur de 1 012 048 € en LFI 2007 tandis qu'ils étaient de 500 000 € en LFI 2006.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

17 690 856 €

Subventions pour opérations aux établissements de recherche : ces établissements agissent comme maître d'œuvre et d'ouvrage de projets de recherche correspondants à des thématiques et enjeux d'actualité en sciences humaines et sociales. En LFI 2007, ces subventions devraient s'élever à 1 196 057 €. Elles étaient de 978 000 € en LFI 2006.

Autres subventions et prestations : le montant des transferts prévu en 2007 s'établit à 10 606 519 €. (14,5 M€ en LFI 2006).

Ces transferts ont pour objet d'une part, le renforcement de l'attractivité universitaire de la France par l'intermédiaire de réseaux universitaires bilatéraux : contributions aux structures universitaires conjointes (universités franco-allemandes, franco-italienne, franco-néerlandaise notamment) et soutien aux formations supérieures délocalisées : en Russie notamment, d'autre part, la mise en oeuvre de projets dans le domaine de la gouvernance avec les nouveaux membres de l'Union européenne, les pays candidats et voisins orientaux de l'Union, par exemple en soutien à la lutte contre les grands trafics, l'immigration illégale, appui institutionnel aux ministères de la justice de ces pays.

Programmes d'échanges scientifiques (PAI – Projets d'actions intégrés et assimilés) : ces programmes visent à accompagner la construction de l'Espace Européen de la Recherche et à favoriser l'internationalisation de la recherche française tout en contribuant à l'excellence scientifique des équipes sélectionnées. Ils s'élèveront en 2007 à 4 600 219 €. Ils représentaient 2,8 M€ en LFI 2006.

Organisations non gouvernementales : les subventions versées aux ONG concernent l'appui à des plates-formes et à des collectifs porteurs de projets significatifs (l'enfance en Roumanie par exemple). Ces appuis visent aussi le plaidoyer international quand les ONG adhèrent aux politiques définies par le gouvernement. Les actions en direction de la société civile des pays européens seront soutenues pour mieux faire connaître les positions françaises et percevoir les attentes de nos partenaires. Le volontariat et la mobilisation de la jeunesse recevront une attention particulière. En PLF 2007, le montant de ces subventions s'établit à 1 288 061€ (1,4 M€ en LFI 2006).

ACTION n° 05 : Service public d'enseignement à l'étranger

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|---------|--------------|--------------------|
| Autorisations d'engagement | | 332 569 194 | 332 569 194 |
| Crédits de paiement | | 332 569 194 | 332 569 194 |

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--|----------------------------|---------------------|
| Subventions pour charges de service public | 332 569 194 | 332 569 194 |

L'activité de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger (AEFE), opérateur du programme 185, est présentée dans l'annexe spécifique qui lui est consacrée.

En 2007, l'agence sera dotée d'une subvention pour charge de service public d'un montant de 332,57 M€.

En même temps qu'elle assure la continuité du service public d'enseignement à l'étranger, L'AEFE est un vecteur important de notre influence dans le monde, y compris par le soutien qu'elle apporte au déploiement de nos entreprises à l'étranger.

Elle a la responsabilité de 251 des 429 écoles et lycées français à l'étranger. Les établissements liés à l'AEFE scolarisent 160 000 élèves, dont 56 % d'étrangers, dans un contexte d'attractivité croissante, puisqu'en 15 ans, les effectifs d'élèves se sont inscrits à la hausse de près de 10%.

L'aide du MAE apportée aux établissements couvre principalement la prise en charge de personnels titulaires (6 450 emplois), l'attribution de bourses et la formation continue des enseignants.

Des moyens additionnels sont programmés en 2007 (+ 8,3 M€ par rapport à la LFI 2006). Ils permettront notamment de mobiliser des crédits pour répondre aux priorités suivantes :

- la revalorisation de la dotation pour les bourses scolaires. Ces moyens additionnels contribueront à hauteur de 4,6 M€ à compenser l'augmentation des frais de scolarité. Ils permettront de faciliter l'accès aux établissements d'enseignement français pour les familles de nos compatriotes aux revenus les plus modestes.
- l'évolution indiciaire des personnels employés par l'Agence en année pleine et le GVT à hauteur de 3,4 M€ dans le cadre du paiement des rémunérations.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Affectées non engagées au 31/12/2005 | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | | Différence |
|--------------------------------------|---|--------------------|---------------------|---------------------|---|---|------------|
| | Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005 | LFI 2006 + reports | Demandées pour 2007 | LFI 2006 + reports | Demandés sur autorisations d'engagement antérieures | Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles | |
| 100 | 0 | 519 182 213 | 526 393 507 | 518 152 213 | 0 | 526 393 507 | 1 030 100 |

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

| Nature de la dépense | Exécution 2005 | | LFI 2006 | | PLF 2007 | |
|--|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| Subventions pour charges de service public (titre 3-2) | | | 333 580 000 | 333 580 000 | 341 872 636 | 341 872 636 |
| Dotations en fonds propres (titre 7-2) | | | | | | |
| Transferts (titre 6) | | | | | | |
| Totaux | | | 333 580 000 | 333 580 000 | 341 872 636 | 341 872 636 |

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

| | Exécution 2005 | Prévision 2006 | Prévision 2007 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère | | 1 371 | 1 350 |
| Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère | | 6 602 | 6 614 |

2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

| | ETPT | ETP (à défaut) | Effectifs employés (à défaut) |
|---------------|----------------|-------------------|----------------------------------|
| AFAA | 80,9 | | |
| ADPF | 34 | | |
| EDUFRANCE | 21 | | |
| AEFE | 6.412 | | |
| Totaux | 6.547,9 | | |

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

ASSOCIATION FRANÇAISE D'ACTION ARTISTIQUE - ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION DE LA PENSÉE FRANÇAISE

A compter du 22 juin 2006, l'Association française d'action artistique (AFAA) et l'Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF) fusionnent pour devenir CulturesFrance.

L'**Association française d'action artistique (AFAA)**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, est l'un des principaux acteurs contribuant à la mise en œuvre de la politique culturelle internationale de la France.

Opérateur commun des ministères des affaires étrangères et de la culture et de la communication, l'association a pour mission première la promotion de la création contemporaine française dans les domaines des arts de la scène et du spectacle, des arts visuels, de l'architecture, du patrimoine, et de l'ingénierie culturelle. Elle est également en charge d'actions d'échanges participant à la promotion à l'étranger de la culture contemporaine et patrimoniale et au dialogue des cultures en France, notamment par l'organisation le cas échéant de saisons étrangères. Elle contribue, en troisième lieu, au développement culturel des pays du Sud, singulièrement ceux de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP), et participe ainsi à la politique de coopération au développement.

L'AFAA se rattache d'une part à l'action « Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle » du programme « Rayonnement culturel et scientifique », d'autre part à l'action « Affirmation de la dimension culturelle du développement » du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » et enfin à l'action « Action culturelle internationale » du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » :

- au sein de l'action « langue et culture française, diversité linguistique et culturelle » du programme « Rayonnement culturel et scientifique », l'AFAA qui a fusionné avec l'ADPF devrait être dotée de 8 990 627 € (AE et CP) en 2007 ;
- au sein de l'action « Affirmation de la dimension culturelle du développement » du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement », l'AFAA devrait être dotée de 6 000 000 € (AE et CP) ;
- au sein de l'action « Action culturelle internationale » du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'AFAA devrait être dotée de 2 252 500 € en (AE et CP).

L'**Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF)**, est une association soumise aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901, constituée par acte sous seing privé en date du 3 janvier 1946, publiée au Journal Officiel du 10 janvier 1946 et ayant absorbé, le 30 juin 1999, l'Association universitaire pour le développement, l'éducation et la communication en Afrique et dans le monde (AUDECAM) et le Club des lecteurs d'expression française (CLEF).

L'ADPF a pour objet statutaire la promotion de la langue française, des cultures francophones et des échanges culturels dans le monde, ainsi que l'aide au développement, par le soutien de la coopération culturelle, scientifique et technique, au moyen de :

- l'édition et la diffusion de tous ouvrages sur tous supports, à visée culturelle, d'information et de communication ;
- la fourniture de tous appuis logistiques, tels que matériels, équipements, outils informatiques et télématiques, formations ou autres ;
- la gestion des projets de développement dans les domaines de l'éducation, la formation, la recherche et la communication.

Suite au rapport Blot, l'AFAA a fusionné (fusion-absorption) avec l'ADPF. Cette fusion est devenue effective le 22 juin 2006 et les membres de l'ADPF sont devenus membres de l'AFAA.

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

Des nouveaux statuts ont été adoptés par l'assemblée générale de l'AFAA. Ceux-ci entreront en vigueur lorsqu'ils seront approuvés par le ministère de l'intérieur (l'AFAA étant une association reconnue d'utilité publique). Les principaux changements contenus dans les nouveaux statuts sont les suivants :

- changement du nom de l'association : l'AFAA devient « **CulturesFrance** » ;
- élargissement de l'objet social de façon à faire entrer dans le périmètre de la nouvelle association les activités de l'ADPF (livre et écrit, cinémathèque africaine) ;
- modification de la composition du conseil d'administration : l'association sera administrée par un conseil d'administration de 22 membres composé de 7 représentants du ministère des affaires étrangères, 3 représentants du ministère de la culture et de la communication et 12 personnalités qualifiées.

Pour l'application de son objet statutaire et des missions qui lui sont confiées par l'État, ce dernier apporte un soutien financier à l'AFAA par l'attribution d'une subvention annuelle versée par le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture et de la communication. Le montant de cette subvention est fixé par convention annuelle spécifique à chaque département ministériel. Pour le ministère des affaires étrangères, elle se décompose en subvention versée au titre du fonctionnement et en subvention versée au titre des opérations menées par l'AFAA.

Une convention triennale d'orientation entre l'État et l'AFAA est entrée en vigueur le 16 novembre 2004. Ce contrat clarifie les missions confiées par l'administration à l'opérateur et garantit, à périmètre constant, les ressources affectées par l'État à l'AFAA. Il assigne à l'association des objectifs précis assortis d'indicateurs et définit les modalités de compte-rendu d'exécution analytique conformes aux réquisitions de la LOLF.

Suite à la fusion de l'AFAA et de l'ADPF, il est prévu d'élaborer avant la fin de l'année 2006 une nouvelle convention d'orientation entre l'association fusionnée et ses tutelles.

FINANCEMENTS DE L'ETAT

| Programme ou action intéressé / nature de la dépense | Exécution 2005 | | LFI 2006 | | PLF 2007 | |
|---|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| Action n°2 : Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle - Subventions pour charges de service public | 8.160.000 | 8.160.000 | 7.600.000 | 7.600.000 | 8.990 627 | 8.990 627 |
| Programme Solidarité à l'égard des pays en développement: | 6.120.000 | 6.120.000 | 6.000.000 | 6.000.000 | 6.000.000 | 6.000.000 |
| Programme Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture: | 2.148.000 | 2.148.000 | 2.473.000 | 2.473.000 | 2.252.500 | 2.252.500* |
| Totaux | 16.428.000 | 16.428.000 | 16.073.000 | 16.073.000 | 17.243 127 | 17.243 127 |

* sous réserve de signature de la convention triennale d'orientation entre l'État et CulturesFrance

L'écart entre les ressources et les dépenses de l'opérateur qui peut être constaté dans ces tableaux résulte de différences de présentation entre les documents comptables de l'opérateur et les chiffres volontairement simplifiés du tableau de synthèse des dépenses figurant dans les PAP.

BUDGET PREVISIONNEL 2006 (AGREGES AFAA + ADPF)

(en milliers d'euros)

| Ressources de l'opérateur | | | | |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------|------------------------------|--------|
| Subventions de l'État | Autres subventions et dotations | Ressources fiscales | Ressources propres et autres | Total |
| 19.556 | 6.943 | 0 | 1.528 | 28.027 |

(en milliers d'euros)

| Dépenses de l'opérateur | | | |
|-------------------------|----------------|----------------|--------|
| Personnel | Fonctionnement | Investissement | Total |
| 4.493 | 23.285 | 0 | 27.778 |

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR (AGRÉGÉ AFAA + ADPF)

| | Exécution 2005 | Prévision 2006 | Prévision 2007 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur | 114,9 | 113,9 | 99,2 |
| Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur | 8 | 7 | 6 |
| Total | 122,9 | 120,9 | 105,2 |

Les autres emplois correspondent à des agents mis à disposition.

AGENCE DE PROMOTION DES FORMATIONS ET DES ÉCHANGES ÉDUCATIFS ET SCIENTIFIQUES (EDUFRANCE)

Edufrance est un groupement d'intérêt public constitué en 1998 entre l'État, représenté par le ministère des affaires étrangères, le ministère chargé de l'enseignement supérieur, le ministère de la culture et de la communication, le secrétariat d'État chargé du commerce extérieur et 180 établissements d'enseignement supérieur.

Le groupement a pour objet :

- d'assurer la promotion à l'étranger de l'offre française de formation et d'expertise en matière éducative, scientifique et culturelle ;
- de contribuer à l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers ;
- de coordonner et d'aider à élaborer des réponses françaises aux appels d'offre internationaux. Le groupement peut également se présenter en tant qu'opérateur et répondre lui-même à un appel d'offre international.

Acteur institutionnel au service des établissements d'enseignement supérieur, EDUFRANCE a la responsabilité du secrétariat permanent du « Conseil pour l'accueil des étudiants étrangers » créé en août 2001. C'est également un dispositif international qui entretient une coopération étroite avec les postes diplomatiques et qui a conclu des partenariats avec les Alliances françaises et un accord avec l'AEFE.

EDUFRANCE se rattache d'une part à l'action « Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires » du programme 185 « Rayonnement culturel et scientifique », d'autre part à l'action « Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement » du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » et enfin à l'action « Pilotage » du programme « Formation supérieure et recherche universitaire » :

- au sein de l'action « Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires » du programme « Rayonnement culturel et scientifique », EDUFRANCE est doté de 312 815 € (AE et CP) ;
- au sein de l'action « Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement » du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement », EDUFRANCE est doté de 1 100 000 € (AE et CP) ;
- au sein de l'action « Pilotage » du programme « Formation supérieure et recherche universitaire », EDUFRANCE est doté de 1 596 245 € (AE et CP).

Le groupement est administré par un conseil d'administration de 16 membres représentant à parité l'État et les autres membres du GIP. Il compte 3 représentants du ministère des affaires étrangères et 3 représentants du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Le président du groupement est élu par le Conseil avec l'agrément du Ministre des affaires étrangères et du Ministre chargé de l'enseignement supérieur. Le directeur général est nommé par le Conseil dans les mêmes conditions d'agrément.

Pour financer ses activités, Edufrance perçoit des ressources propres et est rémunéré pour les services rendus. Elle perçoit une commission proportionnelle au montant des appels d'offres qui lui sont attribués en tant qu'opérateur ou à

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

l'attribution desquels elle a contribué. En outre, les membres du groupement sont appelés à contribuer en tant que de besoin aux charges du groupement non couvertes par les ressources propres. A ce titre, Edufrance bénéficie de contributions financières annuelles des membres autres que l'État. Le montant de ces « cotisations » est arrêté chaque année par l'assemblée générale. Enfin, le groupement bénéficie de contributions financières de l'État (subventions) déterminées par convention spécifique.

Dans le cadre d'une simplification du dispositif d'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers dans un environnement de plus en plus compétitif, un projet de création d'une agence de mobilité universitaire et scientifique qui reprendra les missions actuellement confiées à EDUFRANCE mais également celles exercées par EGIDE a été retenu par le ministre. La future agence « Campus France » (appellation provisoire non encore définitivement arrêtée) sera chargée de promouvoir à l'étranger les formations supérieures françaises, d'attirer les étudiants étrangers, de mettre en œuvre des partenariats avec des universités étrangères, d'instaurer progressivement un guichet unique pour l'accueil des étudiants étrangers en France, depuis leur orientation jusqu'à la gestion de leur bourse, de soutenir la mobilité internationale des chercheurs.

Un groupe de travail associant les deux tutelles (MAE et MENESR) et les deux opérateurs (EDUFRANCE et EGIDE) a été constitué et a tenu sa première réunion le 3 mai 2006. Un contrat d'objectifs et de moyens sera négocié avec la nouvelle structure qui sera mise en place en 2007 (voir également EGIDE, opérateur rattaché au programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement »).

FINANCEMENTS DE L'ÉTAT

| Programme ou action intéressé / nature de la dépense | Exécution 2005 | | LFI 2006 | | PLF 2007 | |
|--|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| Action n° 4 : Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires - Subventions pour charges de service public | 399.027 | 399.027 | 340.000 | 340.000 | 312.815 | 312.815 |
| Programme Solidarité à l'égard des pays en développement | 1.125.463 | 1.125.463 | 1.100.000 | 1.100.000 | 1.100.000 | 1.100.000 |
| Programme Formation supérieure et recherche universitaire | 1.540.315 | 1.540.315 | 1.596.245 | 1.596.245 | 1.596.245 | 1.596.245 |
| Totaux | 3.064.805 | 3.064.805 | 3.036.245 | 3.036.245 | 3.009.060 | 3.009.060 |

BUDGET PRÉVISIONNEL 2006

(en milliers d'euros)

| Ressources de l'opérateur | | | | |
|---------------------------|------------------------------------|------------------------|---------------------------------|-------|
| Subventions de l'État | Autres subventions et dotations | Ressources fiscales | Ressources propres et autres | Total |
| 3.260 | 270 | 0 | 6.100 | 9.630 |

(en milliers d'euros)

| Dépenses de l'opérateur | | | |
|-------------------------|----------------|----------------|-------|
| Personnel | Fonctionnement | Investissement | Total |
| 1.406 | 8.045 | 100 | 9.551 |

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

| | Exécution 2005 | Prévision 2006 | Prévision 2007 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur | 21 | 21 | 23 |
| Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur | 15 | 16 | 15 |
| Total | 36 | 37 | 38 |

Les autres emplois correspondent à des agents mis à disposition.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Créée en 1990, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères.

L'AEFE est un élément central dans le dispositif d'enseignement à programme français à l'étranger. Ce dispositif, présent dans 130 pays, compte 429 établissements de tous niveaux homologués par le ministère de l'éducation nationale français. Sur ces 429 établissements dont l'enseignement est certifié conforme aux programmes en vigueur en France (homologation), 251 relèvent de ce qu'il convient d'appeler le « réseau » de l'AEFE.

Ces 251 établissements sont soit des services déconcentrés de l'agence (73 établissements en gestion directe, EGD), soit des entités juridiquement distinctes de l'agence avec lesquelles celle-ci entretient des liens contractuels : les établissements conventionnés (178).

L'AEFE est chargée de scolariser les élèves français à l'étranger et d'aider les familles à supporter les frais de scolarité, notamment par l'attribution des bourses scolaires aux enfants français. Elle a également pour mission de développer des actions de coopération éducative et de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture française par l'accueil d'élèves étrangers.

L'agence suit et anime ce réseau qui scolarise près de 160.000 élèves dont 45,4% de Français et qui emploie près de 19.000 personnes dont 6.467 titulaires (prévision 2006) de la fonction publique. L'agence organise la formation continue de ces personnels.

Elle attribue aux établissements des subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement sur le modèle de ce que sont amenés à faire en France, en fonction de la nature des établissements, les collectivités territoriales.

L'activité de l'AEFE est retracée dans l'action 5 « Service public d'enseignement à l'étranger » du programme « Rayonnement culturel et scientifique ». Au sein de cette action, l'AEFE sera dotée de 332 569 193 € (AE et CP) en 2007 (324,3 M€ en 2006).

Le conseil d'administration de l'agence est placé sous la présidence du directeur général de la coopération internationale et du développement (DGCID).

Le décret 2005-551 du 19 mai 2005 modifiant le décret du 23 décembre 2003 relatif à l'organisation administrative, budgétaire et comptable de l'AEFE, lui attribue des compétences immobilières sur les bâtiments des EGD et des établissements conventionnés et homologués appartenant à l'État. Cette compétence nouvelle en qualité d'opérateur immobilier de l'État dans le réseau des établissements scolaires à l'étranger a fait l'objet d'un audit par la mission d'audit de modernisation (audit conjoint IGAE/Contrôle général économique et financier – rapport de juin 2006). Parmi les principales recommandations, on peut citer :

- la nécessité de fixer par un décret le périmètre des immeubles susceptibles d'être remis en dotation à l'AEFE ;
- un examen détaillé des modalités d'application du futur régime de conventions d'utilisation (assorties de loyers) destiné à remplacer le régime actuel de la remise en dotation (gratuite) ;
- l'intégration de la compétence immobilière de l'agence dans la négociation du contrat d'objectifs et de moyens que le MAE doit mettre en oeuvre avec l'AEFE dès 2007.

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

■ FINANCEMENTS DE L'ÉTAT

| Programme ou action intéressé / nature de la dépense | Exécution 2005 | | LFI 2006 | | PLF 2007 | |
|--|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| Action n° 5 : Service public d'enseignement à l'étranger - Subventions pour charges de service public | 325.109.515 | 325.109.515 | 324.300.000 | 324.300.000 | 332.569 193 | 332.569 193 |
| Totaux | 325.109.515 | 325.109.515 | 324.300.000 | 324.300.000 | 332.569 193 | 332.569 193 |

Budget prévisionnel 2006 de l'AEFE

(en milliers d'euros)

| Ressources de l'opérateur | | | | |
|---------------------------|-------------------------------------|------------------------|---------------------------------|---------|
| Subventions de l'État | Autres subventions et dotations* | Ressources fiscales | Ressources propres et autres | Total |
| 324.300 | 2.000 | 0 | 282.937 | 609.237 |

(en milliers d'euros)

| Dépenses de l'opérateur | | | |
|-------------------------|----------------|----------------|---------|
| Personnel | Fonctionnement | Investissement | Total |
| 429.132 | 196.683 | 50.770 | 676.585 |

Le budget de l'AEFE correspond au périmètre de l'agence et des établissements en gestion directe (EGD) qui sont des services déconcentrés de l'agence. Les ressources de l'agence sont constituées d'une subvention de l'État et des frais de scolarité payés par les parents des élèves des EGD et des établissements conventionnés.

Les montants ci-dessus sont extraits des budgets primitifs de l'agence et de ses EGD après agrégation. Ce tableau comprend les recettes encaissables et les dépenses décaissables tant de l'agence que des EGD. Il fait apparaître un double enregistrement de certaines recettes et de certaines dépenses. A titre d'exemple l'agence reverse 18,34 M€ de subventions aux EGD augmentant d'autant les montants figurant sur la ligne « subvention de l'État ». Parallèlement, 90,7 M€ versés à l'agence par l'ensemble des établissements du réseau au titre des participations diverses augmentent les dépenses des EGD et les recettes propres de l'agence.

* cette somme correspond aux contributions des Länder allemands au fonctionnement des établissements franco-allemands.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

| | Exécution 2005 | Prévision 2006 | Prévision 2007 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur* | 6.412 | 6.467 | 6.492 |
| Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur** | 23 | 23 | 41 |
| Total | 6.435 | 6.490 | 6.533 |

Les ETPT détaillés dans le présent tableau sont gérés et rémunérés directement par l'agence sur son budget. La masse salariale correspondante était de 356,4 M€ en 2006.

Il convient d'y ajouter, les emplois gérés et rémunérés par les établissements en gestion directe, qui déclarent employer 3.484 agents de recrutement local. Ces emplois sont financés grâce aux recettes que ces établissements tirent des droits de scolarité.

Les établissements conventionnés, qui sont juridiquement distincts de l'agence, financent sur leurs recettes propres 10.073 agents de recrutement local (nombre estimé à partir du déclaratif des établissements).

* pour 2007, l'agence demande la création de 25 postes de résidents à la charge complète des établissements.

** emplois mis à disposition de l'AEFE par le ministère des Affaires étrangères, dont 18 ETPT au titre d'un apport de compétences en matière de paye.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

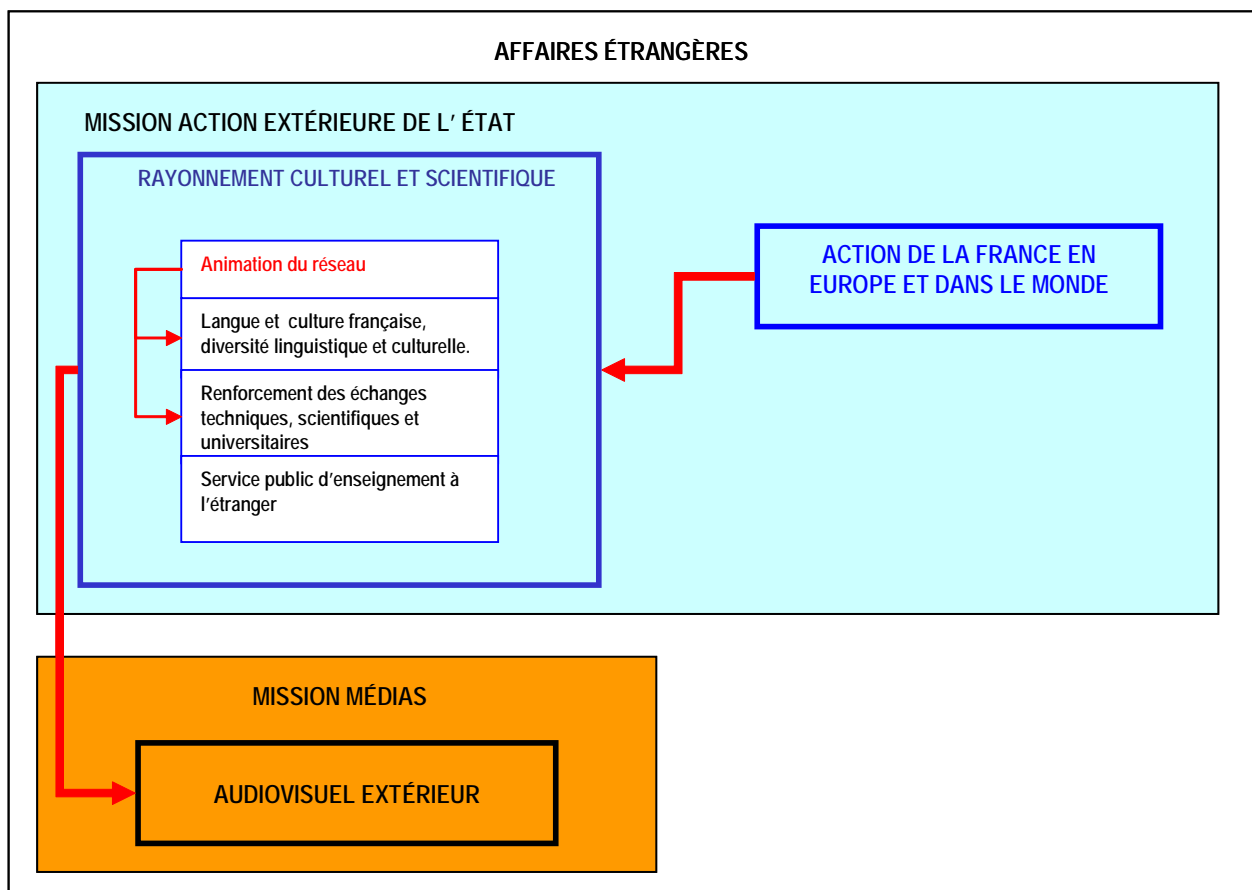
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

| Intitulé de l'action | PLF 2007 (y c. fonds de concours) | Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence | | PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours) | LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours) |
|---|--------------------------------------|--|--------------------|--|--|
| | | au sein du programme | entre programmes | | |
| Animation du réseau | 22 133 663 | -21 833 663 | -300 000 | 0 | 0 |
| Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle | 108 723 305 | +15 766 203 | +18 658 592 | +143 148 100 | +158 468 873 |
| Audiovisuel extérieur (ancien) | | | | | |
| Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires | 65 117 345 | +6 067 460 | +7 191 910 | +78 376 715 | +86 022 132 |
| Service public d'enseignement à l'étranger | 332 569 194 | 0 | 0 | +332 569 194 | +357 914 934 |
| Total | 528 543 507 | 0 | +25 550 502 | 554 094 009 | 602 405 939 |

| | |
|--|--------------------|
| Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes | -25 550 502 |
| Action de la France en Europe et dans le monde (Mission Action extérieure de l'État) | -25 850 502 |
| Audiovisuel extérieur (Mission Médias) | +300 000 |

OBSERVATIONS**AVERTISSEMENT**

Les ventilations ci-dessus détaillées sont basées sur des données statistiques dont la précision sera affinée dans le RAP 2007 et dans les prochains PAP. Ces éléments à apprécier avec les réserves appropriées sont notamment la répartition des équivalents temps pleins et les montants des crédits de titre 2 qui en découlent.

Faute de disponibilité d'informations sur le temps de travail effectué, en soutien aux lycées français à l'étranger, par le personnel des services de coopération et d'action culturelle, affecté sur les programmes « Rayonnement culturel et scientifique » et « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission interministérielle « Aide publique au développement », et par le personnel des services consulaires, affecté sur le programme « Français à l'étranger et étrangers en France », l'action « Service public d'enseignement à l'étranger » ne reçoit à ce stade aucun déversement en provenance de ces trois programmes.

Cependant, les premières données pourraient être disponibles en gestion 2007 et permettront une ventilation plus précise des crédits pour le PLF 2008.

PRESENTATION ET MODALITES DE DEVERSEMENT DES CREDITS DE CONDUITE, DE PILOTAGE ET DE SOUTIEN**Les fonctions de soutien du programme « Rayonnement culturel et scientifique »**

Le programme « Rayonnement culturel et scientifique » comprend une action de soutien à l'ensemble de ses actions de politique. Il s'agit de l'action « **Animation du réseau** ». Sa dimension transversale est décrite dans la partie « présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs ».

Cette action a été ventilée sur les actions politiques du programme ainsi que sur le programme « Audiovisuel extérieur » de la mission interministérielle « Médias » au prorata des ETP analytiques de chaque action hors subvention de fonctionnement versée à l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger).

Ainsi, sur les 22,1 millions d'euros de l'action, 15,8 millions d'euros sont ventilés sur l'action «Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle », 6,1 millions d'euros sur l'action « Renforcement des échanges techniques, scientifiques et universitaires » et 0,3 millions d'euros sur le programme « Audiovisuel extérieur ».

Les moyens de gestion de politique issus du programme « Action de la France, en Europe et dans le monde »

Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » comprend deux actions de soutien à l'ensemble des autres actions des quatre programmes du MAE : l'action « Réseau diplomatique » et l'action « Soutien ». Leur dimension transversale est décrite dans la partie « présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs ».

Les modes de ventilations retenus sont détaillés ci-après. Ils sont fonction de trois critères :

- la nature des crédits à répartir (ressources humaines, informatiques, etc.) ;
- la clé de ventilation retenue sachant que les ETP analytiques (ETP après ventilation des ETP soutiens) est la principale clef utilisée. Une répartition analytique de ces derniers a été effectuée afin de vider les actions « soutien » des programmes ;
- la destination, c'est-à-dire la sélection des actions politiques sur lesquelles ces crédits sont ventilés.

1- Action « Réseau diplomatique » du Programme « Action de la France en Europe et dans le monde »

La nouvelle action « Réseau diplomatique » résulte des recommandations du CIAP. Cette dernière est évaluée à 435 millions d'euros et rassemble donc tous les crédits afférents au réseau.

Une seule nature de crédit au sein de l'action réseau a été identifiée comme concourant à tous les programmes : les crédits relatifs aux rémunérations du personnel des Services Administratifs et Financiers en poste (SAF), soit 34,5 millions d'euros au total. Ces derniers sont donc répartis sur tous les programmes au prorata des ETP analytiques.

2- Action « Soutien » du programme « Action de la France en Europe et dans le monde »

L'action Soutien est évaluée à 237,9 millions d'euros.

Quatre natures de crédits ont été isolées.

Les crédits relatifs au **réseau de communication, au chiffre et à l'informatique** sont répartis au prorata des ETP (plafond d'emploi) de chaque action. La répartition reflète ainsi les consommations des programmes estimées pour 2007.

Ceux alloués à la **gestion des ressources humaines** et à la formation sont ventilés sur toutes les actions politiques au prorata des ETP analytiques en application des recommandations du CIAP.

Les crédits relatifs aux **investissements, à l'équipement immobilier et à la sécurité** sont répartis au prorata des mètres carrés utilisés, pour les frais de maintenance des sites parisiens, et au prorata des ETP (plafond d'emploi) pour les autres frais. Ainsi, la ventilation reflète les besoins de financement des projets pour 2007. Par exemple, la proportion attribuable aux projets immobiliers relatifs à la construction d'antennes consulaires est ventilée sur l'ensemble des actions du programme « Français à l'étranger et étrangers en France ». La proportion relative aux projets communs est répartie sur l'ensemble des programmes.

Les **autres crédits de soutien**, soit les postes de dépenses correspondant à l'administration centrale, la comptabilité et la logistique diplomatique, sont ventilés au prorata des ETP analytiques en application des recommandations du CIAP.

IMPACT DE LA VENTILATION DES CREDITS

Le programme 185 est abondé par le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » de 25,9 millions d'euros, soit une augmentation de 4,9%.

Rayonnement culturel et scientifique

Programme n° 185 | ANALYSE DES COÛTS

L'action « Soutien » du Programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » se déverse sur le programme à hauteur de 22,7 millions d'euros, dont 18,7 millions d'euros sur l'action « Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle » et 7,2 millions d'euros sur l'action « Renforcement des échanges techniques, scientifiques et universitaires ».

3,2 millions d'euros proviennent de l'action « Réseau diplomatique » du programme « Action de la France en Europe et dans le monde ».

L'action « Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle » reçoit, après ventilation, 34,4 millions d'euros, dont 15,8 millions d'euros de l'action soutien « Animation du réseau ».

L'action « Renforcement des échanges techniques, scientifiques et universitaires » reçoit 13,3 millions d'euros, dont 6,1 millions d'euros de l'action soutien « Animation du réseau ».

the 1990s, the number of people with diabetes has increased in all industrialized countries. In the Netherlands, the prevalence of diabetes is estimated to be 6.5% in 1995, which corresponds to 1.5 million people (1). The prevalence of diabetes is expected to increase to 10% in 2010 (2).

Diabetes is a chronic disease with a high prevalence and a high mortality. The most common complications of diabetes are cardiovascular disease, nephropathy, retinopathy, and neuropathy. The prevalence of these complications is high, and the mortality is high. In the Netherlands, the mortality of diabetes is estimated to be 10% in 1995, which corresponds to 1.5 million people (1).

The prevalence of diabetes is expected to increase to 10% in 2010 (2). The mortality of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The prevalence of complications of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The mortality of complications of diabetes is expected to increase to 20% in 2010 (2).

The prevalence of diabetes is expected to increase to 10% in 2010 (2). The mortality of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The prevalence of complications of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The mortality of complications of diabetes is expected to increase to 20% in 2010 (2).

The prevalence of diabetes is expected to increase to 10% in 2010 (2). The mortality of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The prevalence of complications of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The mortality of complications of diabetes is expected to increase to 20% in 2010 (2).

The prevalence of diabetes is expected to increase to 10% in 2010 (2). The mortality of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The prevalence of complications of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The mortality of complications of diabetes is expected to increase to 20% in 2010 (2).

The prevalence of diabetes is expected to increase to 10% in 2010 (2). The mortality of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The prevalence of complications of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The mortality of complications of diabetes is expected to increase to 20% in 2010 (2).

The prevalence of diabetes is expected to increase to 10% in 2010 (2). The mortality of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The prevalence of complications of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The mortality of complications of diabetes is expected to increase to 20% in 2010 (2).

The prevalence of diabetes is expected to increase to 10% in 2010 (2). The mortality of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The prevalence of complications of diabetes is expected to increase to 15% in 2010 (2). The mortality of complications of diabetes is expected to increase to 20% in 2010 (2).

PROGRAMME 151

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET ÉTRANGERS EN FRANCE

MINISTRE CONCERNÉ : PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

| | |
|--|-----|
| Présentation stratégique du projet annuel de performances | 128 |
| Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées | 130 |
| Présentation du programme et des actions | 133 |
| Objectifs et indicateurs de performance | 138 |
| Justification au premier euro | 144 |
| Opérateurs | 158 |
| Analyse des coûts du programme et des actions | 161 |

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

François BARRY DELONGCHAMPS

Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et étrangers en France

Près de 15 000 décisions individuelles sont prises chaque jour dans le réseau consulaire. 50 000 décisions ont été prises en matière d'asile en 2005 à l'OFPRA. Tels sont les grands chiffres caractéristiques du programme « Français à l'étranger et étrangers en France ». En animant le travail et l'action de 227 postes consulaires à l'étranger et en veillant notamment à la sécurité de nos compatriotes, ce programme développe également une activité plus difficilement quantifiable.

Ce programme de service public est engagé dans une entreprise de modernisation du réseau et de l'administration consulaires, pour améliorer l'accès du public tout en dégagant des marges de manœuvre. Il s'y emploie en recherchant la simplicité des procédures, en favorisant le regroupement de compétences et l'externalisation de certaines tâches et en investissant dans l'administration électronique. Le contrat de modernisation signé entre le ministère des affaires étrangères et le ministère chargé du budget confirme cette évolution.

Ce programme vise également à améliorer l'information de nos compatriotes sur leur sécurité à l'étranger et la préparation de l'administration, le cas échéant, à gérer les crises. Il étudie à cet effet la possibilité de mettre en place des partenariats nouveaux (externalisation de l'accueil téléphonique de crise).

Ces efforts portent d'ores et déjà leurs fruits :

- simplification des procédures et recentrage de l'offre administrative autour de services essentiels : réforme de l'immatriculation consulaire, suppression du notariat consulaire en Europe, délivrance des visas, fusion des listes électorales ;
- expérimentation de partenariats nouveaux en matière d'aide sociale (comités consulaires) ;
- élargissement du recours à l'administration électronique : accès par Internet au service central de l'état civil ; transmission électronique des données nécessaires à la fabrication des passeports, vote électronique ;
- résorption significative du stock de dossiers de demandes d'asile en attente d'une décision.

Les trois objectifs de ce programme - **Veiller à la sécurité des Français à l'étranger** - **Assurer un service consulaire de qualité** - **Garantir l'examen des demandes d'asile conformément aux textes en vigueur** - et les indicateurs de performance associés ont été choisis pour guider l'action du ministère des Affaires étrangères et de son opérateur dans cet esprit et rendre compte de la qualité des services offerts au public.

Certes, les activités analysées à cette occasion ne reflètent pas la totalité de l'offre de ce programme ; elles en représentent cependant des aspects significatifs, tant en termes d'attente du public qu'en termes d'effort financier consenti par le contribuable.

C'est la raison pour laquelle les indicateurs retenus sont principalement des indicateurs d'efficacité et de qualité, témoins de l'esprit du programme et mesure de l'efficacité des réformes qui auront été menées.

Cependant, pas de réforme efficace sans investissement préalable. Pour réussir, trois types de défis doivent être relevés :

- le développement de la téléadministration de masse, qui seule permettra d'offrir des services efficaces, rapides et simples, libérant des moyens pour l'accueil du public et l'écoute individuelle ;
- une meilleure connaissance du coût complet du réseau consulaire (immobilier, personnel, formation, informatique), qui permettra de procéder aux arbitrages nécessaires en toute connaissance de cause ;
- la qualité humaine de l'accueil et l'attention aux cas particuliers qui devront, comme aujourd'hui, s'accorder avec la valeur des décisions au regard du juge et du contribuable.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

- INDICATEUR 1.1 : Evolution de la consultation du site "Conseils aux voyageurs"

■ OBJECTIF 2 : Assurer un service consulaire de qualité

- INDICATEUR 2.1 : Délai de délivrance des passeports, des cartes nationales d'identité et des actes d'état civil ; délai de traitement d'une demande de visa.
- INDICATEUR 2.2 : Coût par type de document
- INDICATEUR 2.3 : Proportion de décisions annulées par le juge (relatives à l'activité de traitement des demandes de visas).

■ OBJECTIF 3 : Garantir l'examen des demandes d'asile conformément aux textes en vigueur

- INDICATEUR 3.1 : Délai de traitement d'un dossier de demande d'asile par l'OFPPRA et d'un dossier de recours par la commission de recours des réfugiés.
- INDICATEUR 3.2 : Coût de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPPRA et de traitement d'un dossier de recours par la commission de recours des réfugiés

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2007 | Fonds de concours attendus en 2007 |
|--|-------------------------------------|--|---|---------------------------------------|-----------------------|--|
| 01 Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 138 666 394 | 13 857 152 | | 22 052 848 | 174 576 394 | 180 000 |
| 03 Instruction des demandes de visa | 47 068 981 | 6 000 000 | 10 000 000 | | 63 068 981 | |
| 04 Garantie de l'exercice du droit d'asile | 3 734 479 | 45 555 060 | | 200 000 | 49 489 539 | |
| Totaux | 189 469 854 | 65 412 212 | 10 000 000 | 22 252 848 | 287 134 914 | 180 000 |

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2007 | Fonds de concours attendus en 2007 |
|--|-------------------------------------|--|---|---------------------------------------|-----------------------|--|
| 01 Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 138 666 394 | 13 857 152 | | 22 052 848 | 174 576 394 | 180 000 |
| 03 Instruction des demandes de visa | 47 068 981 | 6 000 000 | 10 000 000 | | 63 068 981 | |
| 04 Garantie de l'exercice du droit d'asile | 3 734 479 | 45 555 060 | | 200 000 | 49 489 539 | |
| Totaux | 189 469 854 | 65 412 212 | 10 000 000 | 22 252 848 | 287 134 914 | 180 000 |

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2006 | Prévisions de fonds de concours 2006 |
|--|---|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-----------------------|--|
| 01 | Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger | 144 948 470 | 15 269 374 | 20 430 626 | 180 648 470 | 165 000 |
| 03 | Instruction des demandes de visa | 47 624 179 | | | 47 624 179 | |
| 04 | Garantie de l'exercice du droit d'asile | 4 027 009 | 49 000 000 | 158 359 | 53 185 368 | |
| Totaux | | 196 599 658 | 64 269 374 | 20 588 985 | 281 458 017 | 165 000 |

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2006 | Prévisions de fonds de concours 2006 |
|--|---|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-----------------------|--|
| 01 | Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger | 144 948 470 | 15 269 374 | 20 430 626 | 180 648 470 | 165 000 |
| 03 | Instruction des demandes de visa | 47 624 179 | | | 47 624 179 | |
| 04 | Garantie de l'exercice du droit d'asile | 4 027 009 | 49 000 000 | 158 359 | 53 185 368 | |
| Totaux | | 196 599 658 | 64 269 374 | 20 588 985 | 281 458 017 | 165 000 |

Français à l'étranger et étrangers en France

Programme n° 151 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|--------------------|
| | Consommées en 2005 | Ouvertes en LFI pour 2006 | Demandées pour 2007 | Consommés en 2005 | Ouverts en LFI pour 2006 | Demandés pour 2007 |
| Titre 2. Dépenses de personnel | | 196 599 658 | 189 469 854 | | 196 599 658 | 189 469 854 |
| Rémunérations d'activité | | 157 665 406 | 153 485 034 | | 157 665 406 | 153 485 034 |
| Cotisations et contributions sociales | | 37 920 669 | 35 035 218 | | 37 920 669 | 35 035 218 |
| Prestations sociales et allocations diverses | | 1 013 583 | 949 602 | | 1 013 583 | 949 602 |
| Titre 3. Dépenses de fonctionnement | | 64 269 374 | 65 412 212 | | 64 269 374 | 65 412 212 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | | 15 269 374 | 19 857 152 | | 15 269 374 | 19 857 152 |
| Subventions pour charges de service public | | 49 000 000 | 45 555 060 | | 49 000 000 | 45 555 060 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | | | 10 000 000 | | | 10 000 000 |
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat | | | 10 000 000 | | | 10 000 000 |
| Titre 6. Dépenses d'intervention | | 20 588 985 | 22 252 848 | | 20 588 985 | 22 252 848 |
| Transferts aux ménages | | 658 359 | 16 889 517 | | 658 359 | 16 889 517 |
| Transferts aux autres collectivités | | 19 930 626 | 5 363 331 | | 19 930 626 | 5 363 331 |
| Totaux hors fonds de concours prévus | | 281 458 017 | 287 134 914 | | 281 458 017 | 287 134 914 |
| Fonds de concours | | 165 000 | 180 000 | | 165 000 | 180 000 |
| Totaux y compris fonds de concours prévus | | 281 623 017 | 287 314 914 | | 281 623 017 | 287 314 914 |

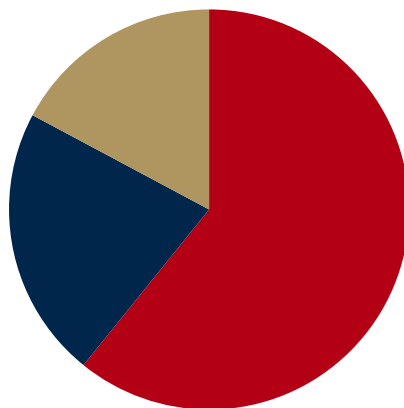
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--|--|----------------------------|---------------------|
| 01 | Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 174 576 394 | 174 576 394 |
| 03 | Instruction des demandes de visa | 63 068 981 | 63 068 981 |
| 04 | Garantie de l'exercice du droit d'asile | 49 489 539 | 49 489 539 |
| Totaux | | 287 134 914 | 287 134 914 |

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (60,80%)
- Action n°03 (21,96%)



- Action n°04 (17,24%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

1. Finalités

Le programme « Français à l'étranger et étrangers en France » a pour objet de :

- fournir aux Français établis hors de France ou de passage à l'étranger des services essentiels ;
- participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée, de séjour et d'établissement des étrangers en France ;
- participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique d'asile.

Il s'y emploie à travers :

a) l'animation du réseau consulaire français dont les fonctions sont notamment :

- la sécurité et la protection des Français établis à l'étranger ou de passage hors de France ;
- la fourniture de services administratifs (état civil, délivrance de documents d'identité et de voyage, élections) ;
- l'aide sociale ;
- l'emploi et la formation professionnelle ;
- l'instruction des demandes de visas des étrangers.

b) le traitement des demandes d'asile et la protection des réfugiés.

Ce programme regroupe le réseau consulaire et la direction d'administration centrale chargée de coordonner son action (Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France - DFAE).

Il s'appuie également sur un opérateur, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

2. Environnement

Ce programme est mené en liaison avec plusieurs directions du ministère des Affaires étrangères (MAE) et notamment la direction générale de la coopération internationale et du développement (activité bourses de l'AEFE).

Plusieurs activités de ce programme sont réalisées en liaison avec d'autres ministères : Intérieur (documents d'identité et de voyage, asile, visas, sécurité), Justice (adoption internationale, état civil, conventions bilatérales), Famille (adoption internationale), Défense (sécurité), Santé (sécurité).

3. Acteurs

La DFAE a des fonctions d'état-major. Elle fixe les orientations de l'activité des consulats ; elle participe à la définition de la carte des implantations consulaires. Elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'immigration (entrée, séjour et éloignement des étrangers) et d'asile. Elle négocie et gère les accords internationaux touchant à la situation des personnes (circulation, fiscalité, sécurité sociale). Elle assure la tutelle de l'OFPRA. Elle coordonne des fonctions de veille et de gestion des crises lorsque la sécurité des Français à l'étranger est menacée.

La DFAE a des activités de gestion directe et de production, notamment en matière d'état civil, de documents de voyage, ainsi qu'en matière d'adoption internationale. Elle intervient également directement (analyses, fourniture de services et de matériels) en matière de sécurité des Français à l'étranger. Elle assure le secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger.

En juillet 2006, le réseau consulaire français est composé de 227 consulats généraux, consulats, chancelleries détachées et sections consulaires d'ambassade et de 503 consuls honoraires. Sous l'autorité de l'ambassadeur, les consulats offrent aux Français établis hors de France une protection et un large périmètre de services administratifs. Ils instruisent les demandes de visas des étrangers. Ils entretiennent également des relations suivies avec les autorités du pays d'accueil au titre de leurs activités d'analyse et d'influence.

4. Opérateur

L'OFPRA, établissement public administratif placé sous la tutelle du MAE, est composé de deux entités : l'OFPRA proprement dit qui a pour mission d'instruire les demandes d'asile et de protéger les réfugiés et la Commission des recours des réfugiés (CRR), compétente pour examiner les recours formés contre les décisions de l'OFPRA.

5. Responsabilité - Gestion

Le responsable du programme est le Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France.

6. Trois actions composent le programme

L'action « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » correspond à une partie importante de l'activité de la DFAE et des postes consulaires à destination des Français établis hors de France ou de passage à l'étranger.

L'action « Instruction des demandes de visa » correspond à l'activité de traitement des demandes de visa des postes consulaires et de la DFAE, service des étrangers en France.

L'action « Garantie de l'exercice du droit d'asile » correspond principalement à l'activité de l'OFPRA.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger
- ACTION n° 03 : Instruction des demandes de visa
- ACTION n° 04 : Garantie de l'exercice du droit d'asile

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

60,8 %



Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger

L'action « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » a pour objet d'assurer la meilleure sécurité possible aux Français résidant à l'étranger, comme aux Français de passage, et de leur offrir des services essentiels, sans pour autant chercher à reproduire à l'étranger, à l'identique, les services de toute nature disponibles sur le territoire national.

L'action recouvre cinq champs :

- Veiller à la sécurité des Français à l'étranger ;
- Offrir aux Français à l'étranger des services publics administratifs ;
- Aider les Français en difficulté à l'étranger ;
- Aider les Français à trouver un emploi ou une formation à l'étranger ;
- Animer le réseau consulaire.

1) L'activité liée à la **sécurité des Français** établis ou de passage à l'étranger a pour objet :

- d'analyser les risques auxquels les Français établis dans un pays ou s'y rendant peuvent être exposés ;
- d'informer le public des risques existants ;
- de mettre en place des procédures ainsi que des moyens utiles en cas de crise (plans de sécurité, matériels de télécommunication, rations alimentaires...) ;
- en cas de crise, d'informer les personnes directement concernées et leurs proches et de coordonner les secours appropriés.

2) La fourniture de **services administratifs** représente l'activité la plus visible pour le public. Chaque année, plus de 200 000 passeports sont délivrés, trois millions de documents d'état civil sont établis ou délivrés (établissement d'actes, transcriptions d'actes d'état civil étrangers dans l'état civil français, délivrance d'extraits ou de copies).

L'activité consulaire comprend également l'inscription au registre des Français établis hors de France (plus d'un million de personnes inscrites), l'inscription sur les listes électorales, l'organisation d'élections, l'enregistrement de contrats (PACS, contrats de mariages...), le recensement des jeunes et l'organisation des journées d'appel de préparation à la Défense.

Réalisée pour l'essentiel dans les postes, cette activité mobilise également des ressources à l'administration centrale. L'élaboration des actes d'état civil des étrangers accédant à notre nationalité est en grande partie faite à Nantes, comme la délivrance de la majeure partie des copies et extraits. La production de passeports est regroupée à Nantes et dans plusieurs pôles régionaux.

La modernisation en cours des services consulaires se traduit par un recours croissant à la téléadministration et par un décloisonnement territorial qui faciliteront l'accès du public.

3) Les postes consulaires assurent une **aide sociale** à certains de nos compatriotes à l'étranger à travers les comités consulaires pour la protection et l'action sociale. Ils peuvent apporter une aide aux Français de passage en difficulté.

4) À travers les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, ils peuvent aussi aider nos compatriotes à trouver un **emploi** ou à obtenir une **formation professionnelle**.

5) **L'animation du réseau consulaire** regroupe les fonctions de direction et d'organisation, à l'administration centrale comme dans les postes consulaires.

Outre leurs activités de services, les consulats ont une importante fonction d'analyse et d'influence. Ils entretiennent à cet effet des contacts étroits avec les autorités politiques, les acteurs économiques, culturels et sociaux des pays où ils résident, sous l'autorité des ambassadeurs auprès desquels ils sont placés.

Cette rubrique recouvre également les crédits de formation, de réception, de tournée et de mission correspondant aux personnels du programme ainsi que les crédits d'informatique et d'immobilier relatifs à des projets consulaires.

ACTION n° 03
Instruction des demandes de visa

22 %



L'action « Instruction des demandes de visa » a pour finalité d'organiser l'accès au territoire national des étrangers désireux de se rendre dans notre pays.

Par extension, elle couvre également le suivi de leur séjour (au titre de la protection consulaire) et de leur départ éventuel du territoire.

Pour l'administration centrale, il s'agit d'une activité d'instruction de certains dossiers (pour les postes consulaires), de directives et de conseils aux postes consulaires, de gestion des recours et des contentieux. La production de normes, y compris sous l'aspect de la négociation de normes européennes, est un axe important d'activité : la simplification des tarifs de visas Schengen est, à l'origine, une initiative française. De même, la France a pu convaincre ses partenaires Schengen de porter le tarif d'un visa Schengen de 35 à 60 euros. La France devra mettre en application ce nouveau tarif dès l'automne 2006.

En 2005, 2 400 000 demandes de visas ont été traitées. Un dixième des demandes de visas ont fait l'objet d'un refus.

ACTION n° 04
Garantie de l'exercice du droit d'asile

17,2 %



L'action « Garantie de l'exercice du droit d'asile » correspond pour l'essentiel à l'activité de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), établissement public à caractère administratif, compétent pour traiter les demandes d'asile et pour protéger les réfugiés et de la commission des recours des réfugiés (CRR), juridiction spécialisée, compétente pour les recours formés contre les décisions de l'office en matière d'asile.

L'enjeu de la réforme de l'asile introduite par la loi du 10 décembre 2003 est de traiter avec plus d'efficacité des demandes de protection légitimes. Elle a notamment pour but de remédier aux dysfonctionnements constatés et de raccourcir la longueur excessive des délais de traitement des demandes.

Pour tenir compte de l'élargissement du champ de compétence de l'OFPRA à toutes les demandes, y compris l'asile territorial (désormais « protection subsidiaire ») qui relevait du ministère de l'Intérieur, les crédits et les emplois de l'établissement ont fait l'objet d'une augmentation significative.

L'Office a pris 70 000 décisions sur des dossiers de demandes d'asile en 2004 et 50 000 en 2005 (dont 90% ont fait l'objet d'un refus) ; l'Office a reconstitué et authentifié l'état civil de 13 000 réfugiés.

L'action « Garantie de l'exercice du droit d'asile » regroupe également des subventions versées par la DFAE à des ménages et à des associations oeuvrant dans le domaine de l'aide aux réfugiés.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger (du point de vue du citoyen)

La sécurité des Français à l'étranger est une préoccupation majeure du ministère des Affaires étrangères. Nos compatriotes peuvent être soumis à des risques multiples : politique, terroriste, sanitaire, naturel, industriel. Il est donc nécessaire de se doter d'une capacité d'évaluation des situations locales.

La veille sur la sécurité des Français est une activité où la qualité de l'analyse est un élément central. Les acteurs du programme doivent disposer de procédures de révision régulière de l'information et communiquer vers le public.

L'indicateur retenu porte sur la consultation du site « Conseils aux voyageurs ». L'accroissement constant des consultations de ce site est sans aucun doute la meilleure démonstration de son utilité ; chaque crise, chaque événement, a fortiori lorsqu'une destination touristique est concernée (en 2004 : Égypte, Thaïlande), amène un pic dans les consultations.

Il convient également de maintenir une capacité opérationnelle suffisante en cas de crise. Pour ce faire, des plans de sécurité sont établis et mis à jour dans chaque pays, validés par la DFAE. Ils ne sont certes pas des garanties de risque zéro. Mais un bon plan se caractérise par une analyse appropriée des facteurs de risque, une identification des personnes ressources du pays d'accueil et une connaissance satisfaisante de la communauté française. La procédure de validation des mises à jours successives de ces plans, qui dépend de leur conformité à ces critères, est un gage de son efficacité.

INDICATEUR 1.1 : Evolution de la consultation du site "Conseils aux voyageurs"

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|--------------------------------|----------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Nombre de visites méthode 2005 | Milliers | 3 769 | 4 400 | 4 521 | 4 500 | 4 600 | 4 600 |
| Nombre de visites méthode 2006 | ND | ND | ND | ND | 3 200 | 3 500 | 3 500 |

Le ministère a mis en place, à compter du 1er janvier 2006, le même logiciel de décompte des consultations Internet (XITI) que les autres ministères. Cela permettra des comparaisons interministérielles.

La valeur de la cible a été actualisée selon le nouveau mode de décompte.

OBJECTIF n° 2 : Assurer un service consulaire de qualité (du point de vue du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable)

Les services consulaires accueillent les Français établis hors de France ou de passage à l'étranger qui souhaitent accomplir des démarches administratives ainsi que les étrangers présentant une demande de visa. Plus de quatre millions de personnes par an se présentent à eux ainsi qu'aux services centraux.

Dans tous les cas, la qualité du service offert au public doit être l'objectif premier des services consulaires. Le délai de réponse à une demande du public est un instrument de mesure simple et parlant.

L'importance des volumes en jeu justifie de se doter d'un outil de suivi des coûts, de manière à faire des comparaisons pertinentes et à apprécier plus finement les options de réorganisation éventuelles.

INDICATEUR 2.1 : Délai de délivrance des passeports, des cartes nationales d'identité et des actes d'état civil ; délai de traitement d'une demande de visa.

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|---|-------|------------------|----------------|------------------|----------------|----------------|------------|
| Passeports (réseau) | Jours | Non significatif | | 15 | 30 | 15 | 15 |
| Cartes nationales d'identité (réseau) | Jours | Non significatif | | 45 | 45 | 45 | 45 |
| Etat civil (SCEC) | Jours | Non significatif | | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Proportion de décisions en matière de visas de court séjour prises en moins de 11 jours | % | 80 | | 80 | 80 | 80 | 80 |

Les passeports et les cartes nationales d'identité sécurisées (CNIS) sont fournis dans le réseau.

Les visas sont des autorisations administratives d'entrée sur le territoire français délivrées dans le réseau.

Les délais doivent être calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du consulat et la date de mise à disposition de ces documents dans le poste.

Ces indicateurs ne portent que sur les demandes traitées par les postes. Si les actes d'état civil sont établis et traités dans les postes, l'essentiel de l'activité est toutefois réalisée au Service central d'état civil à Nantes. En 2005 : 126 000 actes ont été établis et 1 787 641 actes ont été exploités (apposition de mention, délivrance de copies, etc.). L'indicateur de délais ne portera donc que sur les actes traités par le service central de l'état civil.

Les délais de délivrance des passeports, CNIS, actes d'état civil ainsi que des visas, sont satisfaisants, le Département souhaite maintenir ce niveau de service.

Passeports :

La procédure de délivrance des passeports mise en place depuis octobre 2003 s'appuyait sur la fabrication de ces passeports au centre de traitement des documents sécurisés de Nantes (CTDS) ou dans l'un des sept pôles régionaux spécialisés dans leur fabrication (Bruxelles, Genève, Hong-Kong, Londres, Montréal, New-York, Washington). Les postes consulaires leur adressaient, par voie électronique depuis le printemps 2004, les demandes de passeports qu'ils avaient instruites. Les passeports fabriqués étaient acheminés vers les postes consulaires par la valise diplomatique ou par des prestataires spécialisés.

La mise en place des passeports électroniques, réalisée au cours de l'année 2006, et qui a centralisé la fabrication des passeports sur un site unique (DOUAL) se traduit : par une augmentation des délais (doublement), qui est fonction des temps d'acheminement des passeports par la valise diplomatique (programme 105) et du temps de leur fabrication par l'Imprimerie nationale.

En 2005, 208 192 passeports ont été délivrés.

Une enquête par sondages a été réalisée, auprès de tous les postes consulaires du réseau, pour connaître le délai de délivrance en 2005. Cette enquête sera reconduite chaque année jusqu'à ce que le système d'information soit disponible (prévision : 2007).

L'enquête réalisée sur 2 périodes en 2005, met en avant **un délai moyen de 15 jours** pour la délivrance d'un passeport à l'étranger. Ce délai est satisfaisant : la chaîne de délivrance est maîtrisée par le Département et les Français établis hors de France bénéficient d'un service de qualité.

L'objectif poursuivi par la DFAE est donc de revenir aux délais observés en 2005, dès l'année 2007.

Cartes Nationales d'Identités sécurisées :

Les postes consulaires instruisent les demandes qui sont, ensuite, adressées, par l'intermédiaire du CTDS, au centre de fabrication du Ministère de l'Intérieur à Limoges.

En 2005, 74 687 cartes d'identité sécurisées ont été délivrées (+ 44% par rapport à 2004 : 51 694), l'augmentation de la demande de CNIS semble se poursuivre sur les trois premiers mois de 2006. Le CTDS gère simultanément les demandes de passeports et de CNIS.

L'enquête réalisée sur deux périodes en 2005, met en avant **un délai moyen de 45 jours** pour la délivrance d'une CNIS à l'étranger. Ce délai, relativement long, s'explique par le processus de traitement de la demande, qui fait appel à plusieurs intervenants : le poste consulaire, le CTDS, le Ministère de l'Intérieur à Limoges. Ce processus a été dicté par des contraintes de sécurisation du traitement des CNIS : eu égard à cet élément, le délai de délivrance à l'étranger est satisfaisant. Le seul moyen identifié pour améliorer ce délai serait le développement d'outils de télé-administration entre les postes consulaires et le Ministère de l'Intérieur sur un modèle similaire à celui actuellement en place pour les passeports Delphine.

Visas :

2 411 370 demandes de visas ont été traitées en 2005 par le réseau consulaire et la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France. 92% d'entre elles concernent des visas de court séjour (séjour autorisé de moins de trois mois) qui relèvent d'une réglementation communautaire (convention d'application de l'accord de Schengen). 20% d'entre elles font l'objet d'une demande de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'Intérieur, partenaires Schengen). Les autres font l'objet d'une délivrance directe.

Les délais de traitement des demandes de visas doivent être distingués selon les catégories de visas.

- pour les visas Schengen non soumis à consultation, le délai de traitement de la demande est en moyenne inférieur à trois jours ;
- pour les visas Schengen soumis à consultation, le délai de traitement de la demande se situe en moyenne entre 8 et 14 jours ;
- pour les visas nationaux, le délai de traitement des demandes peut varier en moyenne entre un jour et 8 semaines.

A terme, l'objectif est le maintien d'une performance comparable en absorbant l'introduction de la biométrie dans le processus de délivrance, gage d'une sécurité accrue. Cet objectif est ambitieux.

Pour le maintien des performances actuelles, la DFAE prend comme hypothèse que la mise en œuvre de la base européenne de demandes de visas (VIS) n'aura pas d'impact sur l'organisation des services visas, sur les conditions de délivrance et par voie de conséquence sur les délais de traitement des demandes de visa, et que les moyens nécessaires à l'introduction de la biométrie lui seront effectivement accordés.

Français à l'étranger et étrangers en France

Programme n° 151 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Actes d'état civil :

1 787 000 demandes d'exploitation d'actes d'état civil ont été traitées en 2005 par la SCEC. La mise en place des demandes par Internet a permis un traitement plus rapide et un suivi des délais.

Il faut noter que la poursuite de l'archivage électronique des actes d'état civil permettra un gain en terme de temps de traitement et une amélioration des conditions de travail.

Précisions sur l'indicateur n° 1 de l'objectif n° 2 : l'indicateur est en cours de construction. Le système d'information nécessaire pour bâtir cet indicateur est aujourd'hui en cours de développement pour les passeports et les cartes d'identité (logiciel Racine), en cours de déploiement pour l'état civil (logiciel Greco). Les délais de délivrance seront connus fidèlement à compter de 2007 pour l'état civil et de 2008 pour les passeports et les cartes nationales d'identité.

Sources des données : DFAE – service des Français à l'étranger, sous direction de l'administration consulaire et de la protection des biens ; service des étrangers en France, sous-direction de la circulation des étrangers – cellule statistiques

INDICATEUR 2.2 : Coût par type de document

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|--|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Instruction du passeport (réseau) | € | ND | ND | 35 | 35 | 35 | 35 |
| Fabrication du passeport (CTDS) | € | ND | ND | 8 | 5 | 5 | 5 |
| Fabrication du passeport (Imprimerie nationale) | € | ND | ND | ND | 19 | 16 | 16 |
| Instruction des cartes nationales d'identité sécurisées (réseau) | € | ND | ND | 45 | 45 | 45 | 45 |
| Transmission des cartes nationales d'identité sécurisées (CTDS) | € | ND | ND | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Actes d'état civil - établissement (SCEC) | € | ND | ND | 45 | 45 | 45 | 45 |
| Actes d'état civil - exploitation (SCEC) | € | ND | ND | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Visas | € | ND | ND | 20 | 22 | voir nota | voir nota |

Les demandes de passeports, CNIS et de visas (autorisations administratives d'entrée sur le territoire français) sont instruites dans le réseau : par conséquent, le coût de l'instruction dans les postes doit être le cœur de l'analyse. Cet indicateur est renseigné sur la base des postes pilotes du contrôle de gestion (en 2005 : Barcelone, Bratislava, Budapest, Dakar, Londres, Madrid, Pékin, Prague et Vienne ; en 2006 : extension).

Ces prestations sont donc calculées en coût direct réseau, c'est à dire avec les seules charges de personnel, sans prise en compte des coûts immobiliers ou de fonctionnement tant du programme 105 que du programme 151.

Les actes d'état civil sont établis et traités dans les postes. Toutefois, l'essentiel de l'activité est réalisée au Service central d'état civil à Nantes : 126 000 actes y ont été établis et 1 787 641 actes y ont été exploités (apposition de mention, délivrance de copies, etc.).

Les coûts pour les actes d'état civil sont donc calculés en coûts directs à l'administration centrale sans prise en compte des coûts des fonctions support du programme 105, ni des services support à cette activité.

Les éléments liés à la comptabilité d'analyse des coûts ne sont pas pris en compte.

La mise en place progressive du contrôle de gestion dans des postes pilotes en 2005, permet à la DFAE d'avoir une première indication sur la valeur des indicateurs de coût. Cette expérimentation permet de définir une moyenne pondérée des coûts des différentes prestations réalisées par les consulats.

Le coût d'instruction d'une demande de passeport -réseau- instruit dans les postes diplomatiques ou consulaires :

Selon le niveau du volume de la demande traitée et du coût du personnel dans les pays, le coût d'instruction de la demande du passeport délivré à un Français varie de 20 à 70 euros. Sur les postes pilotes, le **coût moyen pondéré est de 35 euros**.

Au regard des diverses contraintes, des objectifs politiques de qualité du service et de proximité avec les ressortissants français, les coûts sont relativement bien maîtrisés. La cible fixée est le maintien de ce coût.

Le coût d'instruction et de fabrication d'une demande de passeport -CTDS- Centre de Traitement des documents sécurisés de Nantes :

En 2005, le **coût de la fabrication du passeport est de 8 euros** (achat du livret vierge compris). Ce coût CTDS couvre près de 53% des passeports fabriqués par le programme, les 47% restant étant produits par les 7 pôles de fabrication régionaux, pour lesquels l'indicateur n'a pas été mis en place dans le temps imparti.

En 2006, la mise en place du passeport électronique induit un certain nombre de changements. La fabrication est confiée à l'Imprimerie Nationale, toutefois, une partie de l'instruction reste à la charge du CTDS. Le département pourrait estimer que la charge de travail liée à cette instruction devrait être équivalente à celle de l'instruction des demandes de CNIS. Cette estimation à 5 euros sera à affiner au cours des mois à venir.

La fabrication du passeport par l'Imprimerie Nationale :

Le prix facturé par l'Imprimerie Nationale pour produire un passeport électronique est fixé à 19 euros, pour l'année 2006. En 2007, le prix devrait être de 16 euros.

Le coût d'instruction d'une demande de CNIS -réseau- instruit dans les postes diplomatiques ou consulaires :

L'instruction d'une demande de CNIS d'un Français de l'étranger représente un **coût moyen pondéré de 45 euros**, les coûts observés varient entre 30 et 80 euros. Le processus de transmission des données entre le Ministère des Affaires étrangères est lourd et consommateur de temps dans les consulats. Seule la mise en place d'outils informatiques et de télé-administration pourrait permettre l'amélioration de cet indicateur.

Ce coût ne prend pas en compte le coût de transfert des demandes par le CTDS ni le coût de fabrication du pôle de Limoges.

Le coût d'instruction d'une demande de CNIS -CTDS- :

Au cours de l'année 2005, le **coût d'instruction de la demande de CNIS par le CTDS est de 5 euros**.

En 2006, le coût de cette instruction ne devrait pas évoluer. En effet, les procédures de travail et processus d'échange entre les postes – le CTDS et le ministère de l'intérieur ne sont pas amenés à évoluer.

Le coût de l'instruction d'une demande de visa :

Le coût (personnel direct) de l'étude d'une demande de visa varie entre 12 et 130 euros, selon le coût du personnel, les types de visas demandés et surtout selon le niveau de la demande qui permet ou non la mise en place d'une rationalisation optimum de l'organisation. Le coût moyen pondéré est de 20 euros, sur l'ensemble des postes pilotes 2005, et la médiane est de 48 euros. Concernant les visas, les charges de personnel sont un élément important du coût, mais pas essentiel. Les charges de fonctionnement et les immobilisations ont un impact très important sur le coût complet des visas. Aussi, à ce stade, le coût complet moyen du visa pourrait être estimé à près de 40 euros.

Le coût d'instruction de la demande de visa va graduellement augmenter avec la mise en place de la biométrie : surfaces immobilières et personnels supplémentaires nécessaires (taux de comparution passant de près de 50% à 100% et augmentation du temps nécessaire au traitement de la demande du fait de la prise des empreintes et de la photographie). La fourchette va s'élargir, en effet le déploiement de la biométrie se fera progressivement, dans les mois à venir. La prévision et la cible 2007 ne peuvent donc pas être définies actuellement.

Le déploiement du contrôle de gestion dans les postes pilotes fait apparaître des éléments à souligner :

Dans les pays de l'Union Européenne, les demandes de visas sont très spécifiques (longs séjours de compétence nationale), le niveau de la demande est faible et les processus d'instruction sont longs et complexes. Dans ce contexte, les marges de manœuvre sur l'organisation du travail sont extrêmement restreintes, et les coûts observés sont supérieurs à une centaine d'euros.

Concernant Dakar, Londres et Pékin, les trois postes pilotes à très forte activité visas, notamment Schengen, le poids du nombre de demandes de visas traités permet l'optimisation des processus et de l'organisation du travail. Aujourd'hui, ces postes connaissent un taux de comparution variant de 52% à 88%. Avec la mise en place de la biométrie, le taux comparution de ces postes va passer à 100%, les charges de personnel vont donc significativement augmenter.

Le coût d'établissement d'un acte d'état civil (actes dressés et transcrits) :

Le service central d'état civil a établi en 2005 plus de 125.600 actes, réalisés par 95 ETP. Le **coût direct d'établissement de ces actes est de 45 euros**.

La cible fixée est le maintien de cet indicateur, cette cible sera revue en 2007.

Le coût d'exploitation d'un actes d'état civil (copies, mentions,...) :

Le service central d'état civil a traité en 2005 plus de 1.787.000 demandes d'exploitation d'actes, grâce à la contribution de 180 ETP. Le **coût direct d'exploitation d'un acte est de 5 euros**.

La cible fixée est le maintien de cet indicateur, cette cible sera revue en 2007.

INDICATEUR 2.3 : Proportion de décisions annulées par le juge (relatives à l'activité de traitement des demandes de visas).

| Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| % | <0,01 | <0,01 | <0,02 | <0,03 | <0,03 | <0,03 |

L'indicateur rapporte les décisions d'annulation par le juge (Conseil d'État) des décisions de refus de visas opposés par l'administration aux demandeurs. La maîtrise de cet indicateur est très délicate.

Français à l'étranger et étrangers en France

Programme n° 151 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

En effet, d'une part, il est difficile de déterminer avec exactitude les refus de visas qui doivent être retenus dans le calcul de l'indicateur. Par convention, au regard des durées moyennes de procédure contentieuse, (24 mois), les annulations juridictionnelles de l'année n sont rapportées aux décisions de refus de l'année n-2.

D'autre part, le nombre de recours (excès de pouvoir et référés) est en sensible augmentation sur les quatre dernières années (2002 : 236 ; 2005 : 392). Le nombre de refus de visas par l'administration est quant à lui en nette diminution depuis la mise en place du paiement des frais de dossiers au moment du dépôt de la demande qui a induit une diminution des demandes (2002 : 3 044 004 demandes et 1 007 722 refus ; 2005 : 2 411 370 demandes et 307 575 refus). L'augmentation du nombre de recours pourrait être essentiellement due à une culture croissante du contentieux.

Il semble important de souligner que cet indicateur est tributaire de la qualité initiale du traitement des demandes de visas. La décision de refus est délicate et consomme plus de temps que la délivrance. Sous couvert de recherche d'un meilleur résultat, il ne faudrait pas que l'examen des demandes donne lieu trop rapidement à une délivrance de visa.

La cible de cet indicateur a été ajustée par rapport aux travaux de 2005. En effet, les tendances observées ne permettent pas un maintien de cet indicateur à 0,01% ; il paraît plus raisonnable et réaliste d'avoir une cible < à 0,03% pour prendre en compte la montée en puissance des recours en référés (1 en 2002 ; 73 en 2005).

Sources des données : DFAE – service des étrangers en France – sous-direction de la circulation des étrangers.

OBJECTIF n°3 : Garantir l'examen des demandes d'asile conformément aux textes en vigueur (du point de vue de l'usager et du contribuable)

La réforme de l'asile vise à faciliter l'accès au statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire pour les personnes en attente légitime d'une protection de la France. Les dossiers de demandes doivent faire l'objet d'un traitement rapide, pour des raisons de qualité de service aussi bien que de dignité des personnes ; c'est une raison d'être de la loi du 10 décembre 2003. Permettre à l'OFPRA de réduire de manière significative ses délais d'attente contribue également de manière significative à réduire la charge globale du traitement de l'asile en France.

Pour les mêmes raisons, un traitement rapide des dossiers de recours devant la commission des recours des réfugiés est nécessaire. Les gains réalisés dans le traitement administratif ne doivent pas être perdus dans la phase juridictionnelle. Un effort budgétaire significatif a été consenti à cet effet depuis plusieurs années.

INDICATEUR 3.1 : Délai de traitement d'un dossier de demande d'asile par l'OFPRA et d'un dossier de recours par la commission de recours des réfugiés.

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|------------------|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Délai de l'OFPRA | jours | 130 | 101 | 108 | 60 | 60 | 60 |
| Délai de la CRR | Jours | 292 | 284 | 283 | 90 | 90 | 90 |

Comptage en jours calendaires. Cet indicateur mesure le nombre de jours écoulés entre le dépôt d'une demande et la prise de décision la concernant.

En 2004, l'OFPRA avait reçu 57 616 demandes d'asile nouvelles et avait pris 68 118 décisions (hors mineurs accompagnant) ; en 2005, il a reçu 52 066 demandes et pris 51 391 décisions. Il a donc résorbé une partie des dossiers de demandes en instance de traitement, notamment les plus anciens. Ce stock, estimé à 11 700 dossiers en attente au 31 décembre 2005 (11 600 au 31 décembre 2004), représente désormais un peu moins de trois mois d'activité de l'office L'OFPRA a donc atteint son objectif de réduire significativement le nombre de dossiers en instance de traitement mais devra cependant veiller à ce que ce stock ne représente pas plus de deux mois d'activité tout en continuant à réduire l'âge moyen des dossiers en attente de décision.

Réduction de près de 20% en 2005 par rapport à 2004 du temps d'attente imposé aux demandeurs – la prévision pour 2005 a été globalement réalisée. En fluidifiant la prise de décision, l'OFPRA contribue à décourager les demandes d'asile infondées. En 2006, le temps d'attente devrait être réduit de 40 % (60 jours contre 108 en 2005).

Les cibles fixées correspondent aux objectifs du gouvernement.

Sources des données : Tableaux de bord de l'OFPRA

38 563 recours enregistrés à la CRR en 2005, contre 51 707 en 2004 et 44 201 en 2003.

La commission a rendu 62 262 décisions en 2005, contre 39 160 décisions en 2004 et 29 502 en 2003.

Le stock a été ramené à 21 301 dossiers en attente d'une décision (contre 47.746 en 2004), ce qui représente 4 mois d'activité (contre 15 à la fin 2004). Cette performance est à mettre au crédit du recrutement, en 2005, de 125 emplois temporaires pour résorber l'encours de dossiers en instance. Il a été mis fin à ces contrats au 15 décembre 2005, la résorption du stock restant sera plus progressive. Les cibles fixées correspondent aux objectifs du gouvernement.

Sources des données : Tableaux de bord de la CRR

INDICATEUR 3.2 : Coût de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPRA et de traitement d'un dossier de recours par la commission de recours des réfugiés

| | Unité | 2004 Réalisation | 2005 Prévision | 2005 Réalisation | 2006 Prévision | 2007 Prévision | 2007 Cible |
|-----------------|-------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Coût de l'OFPRA | € | 350 | 491 | 501 | 532 | 500 | 500 |
| Coût de la CRR | € | 450 | 351 | 441 | 462 | 430 | 430 |

Hypothèses construites sur la base des dépenses constatées pour 2004-2005 et sur la base du budget primitif pour 2006. Le coût unitaire inclut la mission de protection des réfugiés dévolue à l'Office.

Les dépenses de l'**OFPRA** (hors activité CRR) représentent 57,5% des dépenses de l'établissement public en 2004 ; 49% en 2005 ; estimation 2006 retenue : 55%.

En 2004 : 68 118 décisions prises (hors mineurs accompagnant) ; 51 391 en 2005. Estimation 2006 : 41 000 décisions. Prévision 2005 globalement réalisée.

Les dépenses de la **CRR** représentent 42,5% des dépenses de l'établissement public en 2004 ; 51% en 2005 ; estimation 2006 retenue : 45%. En 2004 : 39 160 décisions prises ; 62 262 en 2005. Estimation 2006 : 48 000 décisions.

L'estimation pour 2005 ne s'est pas réalisée, en raison d'un nombre de décisions sensiblement inférieur à la prévision faite courant 2004 (62 262 vs 78 000).

Sources des données : comptes financiers et tableaux de bord de l'OFPRA.

Français à l'étranger et étrangers en France

Programme n° 151 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|-------------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------------------------|-------------------|--------------------|
| | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total |
| 01 Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 138 666 394 | 35 910 000 | 174 576 394 | 138 666 394 | 35 910 000 | 174 576 394 |
| 03 Instruction des demandes de visa | 47 068 981 | 16 000 000 | 63 068 981 | 47 068 981 | 16 000 000 | 63 068 981 |
| 04 Garantie de l'exercice du droit d'asile | 3 734 479 | 45 755 060 | 49 489 539 | 3 734 479 | 45 755 060 | 49 489 539 |
| Totaux | 189 469 854 | 97 665 060 | 287 134 914 | 189 469 854 | 97 665 060 | 287 134 914 |

DÉPENSES DE PERSONNEL

| Catégorie d'emplois | Emplois exprimés en ETPT | | | | Crédits |
|--|--------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------|--|
| | Exécution 2005 | Plafond autorisé pour 2006 | Demandés pour 2007 | Variation 2007 / 2006 | Demandés pour 2007 (y c. charges sociales) |
| Titulaires et CDI en administration centrale | | 719 | 715 | -4 | 34 456 311 |
| Titulaires et CDI dans le réseau | | 973 | 973 | 0 | 112 270 262 |
| CDD et volontaires internationaux | | 95 | 95 | 0 | 4 900 226 |
| Agents de droit local | | 1 619 | 1 615 | -4 | 37 843 055 |
| Totaux | | 3 406 | 3 398 | -8 | 189 469 854 |

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--|----------------------------|---------------------|
| Rémunérations d'activité | 153 485 034 | 153 485 034 |
| Cotisations et contributions sociales | 35 035 218 | 35 035 218 |
| Prestations sociales et allocations diverses | 949 602 | 949 602 |

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

La ventilation de la masse salariale par programme se base sur la répartition des effectifs PLF 2007 et des coûts réels 2006 par catégorie d'emploi ajustés des modifications prévues en gestion 2007 (GVT, point fonction publique, mesures catégorielles), des transferts intervenant en 2007 et des prestations sociales et allocations diverses.

Les coûts moyens annuels 2007 par catégorie d'emploi pour le programme 151 sont détaillés dans le tableau suivant (hors CAS pensions et hors transferts en provenance d'autres ministères) :

| Catégorie d'emploi | Rémunérations d'activité | Cotisations et contributions sociales | Coût moyen |
|---|--------------------------|---------------------------------------|------------|
| 1. titulaires et CDI en administration centrale | 32 097 € | 5 103 € | 37 200 € |
| 2. titulaires et CDI dans le réseau | 97 303 € | 1 731 € | 99 034 € |
| 3. CDD et volontaires internationaux | 43 554 € | 3 614 € | 47 168 € |
| 5. agents de droit local | 19 635 € | 3 633 € | 23 268 € |

La rémunération des expatriés se compose du traitement indiciaire (ou équivalent le cas échéant pour les militaires et les volontaires internationaux) et des éléments attribuables à l'étranger (indemnité de résidence à l'étranger, supplément familial et majorations familiales spécifiques). Ces éléments varient en fonction de l'évolution des taux de change et des inflations locales.

La rémunération des agents de droit local relève du droit du travail et des règles de rémunération du pays de résidence.

Ce programme connaîtra dans le cadre du contrat de modernisation une diminution de 8 ETPT en 2007 (-4 ETPT catégorie 1 et -4 ETPT catégorie 5).

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concerne que les titulaires et CDI en centrale et dans le réseau.

A ce titre, la prévision ministérielle pour 2007 est, à l'échelle du plafond d'emploi, de 285 départs définitifs, dont 250 départs à la retraite.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, sont affectées d'un « turn over » beaucoup plus rapide (de l'ordre de 25 à 35 % par an).

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Au niveau ministériel, le remplacement de tous les partants est envisagé sauf les suppressions d'effectifs au titre du contrat de modernisation, soit 241 recrutements de titulaires civils (non remplacement de 15 %). Le renouvellement des autres catégories d'effectif est prévu sauf, au même motif, le non remplacement de 174 CDD, 34 personnels militaires et 40 agents de droit local.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

L'impact du GVT solde est estimé à 0,17M€ pour le programme 151 (hors CAS pensions).

Le GVT positif du ministère est de 1,79 %, soit une incidence de 0,45M€ pour le programme 151 (hors CAS pensions).

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2007 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,9795€ le 1^{er} janvier 2007 puis de 54,2494 € le 1^{er} février 2007. La valeur moyenne du point en 2007 est ainsi en progression de 0,71 % par

Français à l'étranger et étrangers en France

Programme n° 151 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

rapport à la moyenne annuelle de la valeur du point en 2006, ce qui représente un montant de 0,44M€ pour le programme 151 (hors CAS pensions).

En outre, l'attribution uniforme d'un point au 1^{er} novembre 2006 représente 0,1M€ en 2007 pour le programme 151 (hors CAS pensions).

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL) est de 0,12M€.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 23,39M€ pour le programme 151, dont 23,25M€ au titre des personnels civils (taux de 50,74%) et 0,14M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité (taux de 0,31%).

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Une enveloppe pour les mesures catégorielles de 0,9 M€ a été prévue pour le programme 151 (hors CAS pensions). Elle tient compte des mesures d'amélioration des carrières prévues par le protocole d'accord conclu dans la fonction publique le 25 janvier 2006.

Ces crédits serviront principalement à financer les mesures catégorielles suivantes :

- mise en place du dispositif de fin d'activité pour les ministres plénipotentiaires et conseillers hors classe ;
- poursuite de la revalorisation indemnitaire des agents du ministère à l'administration centrale ;
- revalorisation de certaines fonctions à l'étranger ;
- rémunération des agents de droit local.

Le montant global du titre 2 du programme (y compris prestations sociales et allocations diverses) est de **166 081 768 €** hors CAS pensions et de **189 469 854 €** avec CAS pensions.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | ETPT |
|--|--|--------------|
| 01 | Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 2 421 |
| 03 | Instruction des demandes de visa | 900 |
| 04 | Garantie de l'exercice du droit d'asile | 77 |
| Total | | 3 398 |

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

| ETPT autorisés en 2007 (*) | | Titulaires et CDI en Adm. Cent. | Titulaires et CDI dans le réseau | CDD et V.I. | Militaires | Recrutés locaux | Total |
|----------------------------|--|---------------------------------|----------------------------------|-------------|------------|-----------------|-------|
| Programme 151 | | 715 | 973 | 95 | 0 | 1 615 | 3 398 |
| Action 01 | Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 501 | 734 | 71 | | 1 115 | 2 421 |
| Action 03 | Instruction des demandes de visa | 150 | 239 | 11 | | 500 | 900 |
| Action 04 | Garantie de l'exerce du droit d'asile | 64 | | 13 | | | 77 |

(*) Hors recrutés locaux des établissements à autonomie financière (EAF).

LES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS ET L'ACTIVITÉ DES SERVICES

Les emplois des actions «Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger» et «Instruction des demandes de visa» correspondent aux emplois de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France (DFAE) et du réseau consulaire. Dans les différents secteurs d'activité concernés, 15 000 décisions individuelles sont prises chaque jour.

1) Fonctions d'état-major de la DFAE : orientations de l'activité des consulats ; participation à la définition de la carte consulaire; à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'immigration et d'asile ; négociation et gestion des accords internationaux touchant à la situation des personnes ; coordination des fonctions de veille et de gestion des crises lorsque la sécurité des Français à l'étranger est menacée.

2) Protection des Français : large périmètre de services administratifs offerts par les consulats et certains services de la DFAE aux Français établis ou de passage à l'étranger.

a) **Sécurité des Français** établis ou de passage à l'étranger : analyse des risques et information du public ; mise en place de procédures et de moyens utiles en cas de crise ; en cas de crise, information et coordination des secours appropriés.

b) Fourniture de **services administratifs aux Français de l'étranger** :

Plus d'un million de personnes inscrites au registre des Français établis hors de France, au total deux millions de Français à l'étranger. Chaque année, plus de 200 000 passeports délivrés, trois millions de documents d'état civil établis ou délivrés. Les consulats assurent également l'inscription sur les listes électorales, l'organisation d'élections, l'enregistrement de contrats (PACS, contrats de mariages...), le recensement des jeunes et l'organisation des journées d'appel de préparation à la Défense.

Réalisée pour l'essentiel dans les postes, cette activité mobilise également des ressources à l'administration centrale (état civil, passeports).

c) **Aide sociale** en faveur de certains de nos compatriotes à l'étranger à travers les comités consulaires pour la protection et l'action sociale et aux Français de passage en difficulté.

d) A travers les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, les consulats peuvent aussi aider nos compatriotes à trouver un **emploi** ou à obtenir une **formation professionnelle**.

e) Outre ces activités de services, les consulats ont une importante fonction d'**analyse et d'influence** : contacts étroits avec les autorités politiques, les acteurs économiques, culturels et sociaux des pays de résidence, sous l'autorité des ambassadeurs.

3/ Activité d'instruction et de délivrance des visas : environ 2 500 000 demandes de visas sont instruites chaque année. Activité d'instruction de dossiers pour les postes consulaires et la DFAE ; activité de directive et de conseil aux postes consulaires, de gestion des recours et des contentieux, de participation à l'élaboration des normes pour la DFAE.

En 2005, 2 411 370 demandes de visas ont été traitées, générant une recette de **73 M€**. 307 575 ont fait l'objet d'un refus.

Français à l'étranger et étrangers en France

Programme n° 151 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

■ AUTRES ÉLÉMENTS

Le montant du titre 2 du programme hors masse salariale est de 949 602 €.

| Prestations sociales (hors famille) | Nombre de bénéficiaires | Prestation moyenne par bénéficiaire | Dotations 2007 Titre 2 |
|--|-------------------------|-------------------------------------|------------------------|
| Trajet domicile travail | 198 | 359 | 71 082 € |
| Congé de longue durée | 6 | 16 207 | 97 242 € |
| Accidents du travail | 0 | 0 | 0 |
| Congé de fin d'activité | 3 | 14 636 | 43 908 € |
| Allocations pour perte d'emploi | ND | ND | 20 001 € |
| Autres prestations | ND | ND | 581 610 € |
| Action sociale interministérielle | | | |
| Étudiants handicapés | 6 | 1 670 | 10 020 € |
| Aides aux mères | CESU | CESU | CESU |
| Séjours d'enfants | 112 | 109 | 12 208 € |
| Action sociale ministérielle | | | |
| Services médico-sociaux | ND | ND | 34 611 € |
| Secours | 5 | 1 000 | 5 000 € |
| Rentrées Scolaires | 240 | 308 | 73 920 € |

Action sociale interministérielle

L'action sociale interministérielle comprend principalement 3 allocations :

- allocation spéciale pour enfants handicapés poursuivant des études ou un apprentissage, versée par le ministère des affaires étrangères, mais attribuée par les commissions départementales de l'éducation spéciale ;
- « aide aux mères », correspondant à l'allocation pour les gardes d'enfants de moins de 3 ans. Elle sera remplacée en 2007 par le CESU – chèque emploi service universel ;
- « séjour d'enfant », qui recouvre les aides aux agents dont les enfants vont en colonies de vacances, centres de loisir sans hébergement, maisons familiales de vacances et gîtes, classe de découverte et séjours linguistiques.

Action sociale ministérielle

L'action sociale ministérielle se traduit par trois dispositifs principaux :

- la rubrique « services médicaux sociaux » inclut les frais médicaux du personnel de recrutement local délégués aux postes à l'étranger ainsi que les frais médicaux des infirmeries du ministère ;
- le dispositif « secours » correspond aux aides individualisées attribuées principalement à des recrutés locaux en activité ou à la retraite pour régler des frais médicaux ;
- les aides de « rentrées scolaires ».

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|-------------|--------------|--------------------|
| Autorisations d'engagement | 138 666 394 | 35 910 000 | 174 576 394 |
| Crédits de paiement | 138 666 394 | 35 910 000 | 174 576 394 |

VENTILATION DES EFFECTIFS

La plupart des agents du ministère des affaires étrangères, en particulier dans les postes consulaires, sont en charge de la mise en œuvre de plusieurs actions. À titre purement indicatif, la ventilation des effectifs et des crédits par action est présentée dans les éléments transversaux du programme.

Une enquête fine est en cours de finalisation, elle permettra de déterminer la part du temps de travail de chacun à la réalisation des actions du programme auquel il est rattaché.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 13 857 152 | 13 857 152 |

L'action 1 se décompose en 4 sous-actions :

| Sous-actions | Titre 3 | Titre 6 | Total AE= CP |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Sous-action 11 : Pôle sécurité des Français | | 1 589 331 | 1 589 331 |
| Sous-action 12 : Télé-administration et accueil | 2 000 000 | | 2 000 000 |
| Sous-action 13 : Pôle social | | 20 163 517 | 20 163 517 |
| Sous-action 14 : Services administratifs | 11 857 152 | 300 000 | 12 157 152 |
| Total action 1 | 13 857 152 | 22 052 848 | 35 910 000 |

Français à l'étranger et étrangers en France

Programme n° 151 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

| | Déterminants | | | Dotation 2007 AE=CP |
|---|---|--|---|------------------------|
| | Activité | Unité | Volume | Titre 3 |
| Action 1 / Offre d'un service de qualité aux Français à l'étranger | | | | 11 857 152 |
| | Assemblée des Français de l'étranger (a) | | | 2 800 000 |
| | Achats à l'imprimerie nationale - documents sécurisés : vignettes visas (b) | Vignette visa : prix de vente 0,71€ TTC | 2 250 000 | 1 600 000 |
| | Achats à l'imprimerie nationale - documents sécurisés : passeports biométriques et autres documents sécurisés (c) | Passeport électronique (prix de vente : 16€) | 220 000 | 987 802 |
| | | Livret de famille (prix de vente : 1,68€) | 110 000 | |
| | | Papier sécurisé (état civil) : 0,055€ par unité | 3 000 000 | |
| | Achats à l'imprimerie nationale – documents non sécurisés | | | 180 000 |
| | Fonctionnement courant de la DFAE (d) | Frais de mission (414 000€) Études (50 000€) | | 464 000 |
| Sous-action 14 : Services administratifs | Service central de l'état civil (e) | Dépenses d'affranchissement | 2 300 000 à 0,42€ par unité soit 970 000€ | 1 295 000 |
| | | Autres dépenses (achats de fournitures, frais de reliure des actes d'état civil) | Besoin global : 325 000 € | |
| | Subventions aux agences consulaires (f) | Agences | 503 agences | 1 220 000 |
| | Entretien des cimetières civils Français (g) | Algérie | 150 000€ | 200 000 |
| | | Autres pays : 10 opérations de réhabilitation | 50 000€ | |
| | Frais de tournée et de représentation consulaires (h) | Frais de représentation des consuls et consuls généraux | pour une centaine de postes | 3 110 350 |
| | | Frais de tournée consulaire | pour les 227 postes consulaires | |

a) L'Assemblée des Français de l'étranger

L'assemblée des Français de l'Étranger (AFE), créée par la loi du 9 août 2004, se substitue au Conseil Supérieur des Français de l'Étranger (CSFE), créé en 1948. Assemblée représentative des Français établis hors de France, elle est placée sous la présidence du Ministre des Affaires étrangères. Le nombre de ses membres élus sera progressivement porté de 150 à 155 à l'occasion des élections (en 2006 et 2009) et le nombre des personnalités désignées par le Ministre des Affaires étrangères passera progressivement de 21 à 12.

La dépense 2007 prend en compte la réévaluation à compter de juillet 2006 des indemnités versées aux membres élus de l'assemblée.

b) Vignettes visas

La délivrance de visas reste constante sur les deux dernières années : 2 059 460 en 2004 et 2 053 378 en 2005. Il convient de prévoir un stock suffisant de vignettes soit le nombre de visas délivrés auquel s'ajoute une proportion constante de pertes sur stock (erreurs de saisies, qualité de la colle, problèmes techniques sur les imprimantes) d'environ 10% du nombre de visas délivrés. Besoin 2007 : 2,25 millions de vignettes, soit un besoin de financement de 1,6M€ au tarif actuel.

c) Autres documents sécurisés

Cette rubrique concerne en premier lieu les passeports électroniques.

Prix du passeport électronique fini vendu par l'imprimerie nationale : 16 € (comprenant : fourniture du livret, achat et intégration de la puce, personnalisation du passeport, enregistrement électronique des données dans la puce, acheminement jusqu'au service de la valise diplomatique).

Activité passeport 2006 : 200 000 – estimation 2007 : 220 000

S'y ajoutent des besoins en matière de livrets de famille et de papier sécurisé pour l'état civil.

d) Fonctionnement courant DFAE

Cette rubrique regroupe :

- les frais de missions d'administration centrale – un effort est consenti, dans la mesure où la mise en oeuvre du programme 151 impose une implication plus forte sur le réseau consulaire et une présence accrue dans le cadre des réunions consulaires régionales (414 000€) ;
- divers crédits d'étude notamment sur la population française hors de France (50 000€).

e) L'activité du service central d'état civil

Les crédits couvrent principalement des dépenses d'affranchissement. En 2005, le Service central d'État civil a expédié 2,3 millions de courriers pour un coût de 948 599 euros (90% des envois réalisés en tarif économique).

S'y ajoutent des dépenses pour reliure d'actes, achat de documentation, de mobilier et matériels.

f) Les agences consulaires

La France dispose, à ce jour, d'un réseau de 503 agences consulaires (contre 525 en 2004). Les consuls honoraires sont des particuliers qui exercent leurs fonctions à titre bénévole sous la responsabilité du chef de poste consulaire auquel ils sont rattachés. Ce réseau est un relais très précieux des consulats (réception des demandes de passeport, de carte nationale d'identité sécurisée, protection consulaire de premier niveau). L'objectif pour 2007 et les années à venir est de maintenir un réseau de consuls honoraires sensiblement moins dense mais mieux doté en moyens et de procéder à un rééquilibrage géographique.

g) Entretien des cimetières civils français

Le programme 151 prend en charge des travaux d'entretien et de réhabilitation des cimetières civils français à l'étranger. Ces crédits sont divisés en deux parties :

- cimetières français en Algérie, pour l'exécution du plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie annoncé par le Président de la République lors de la visite d'État en Algérie le 3 mars 2003 ;
- cimetières et nécropoles civiles dans le monde hors Algérie : dépenses d'entretien et de réhabilitation.

En 2006, 35 pays auront reçu des crédits. Hors Algérie, les opérations de réhabilitation sont moins nombreuses (une quinzaine) et portent également sur des montants peu élevés (5 000 € en moyenne).

Décomposition de la demande 2007 : 10 opérations de réhabilitation (hors Algérie) à 5 000 € soit 50 000 € ; plan de réhabilitation des cimetières en Algérie : 150 000 €.

h) Frais de tournée et de représentation consulaires

Maintien au niveau de dépense consenti en 2006. Les frais de tournée permettent aux consuls et à leurs collaborateurs de se déplacer dans leurs circonscriptions et d'assurer les permanences consulaires.

DÉPENSES D'INFORMATIQUE

La modernisation informatique est un préalable à des réorganisations de grande ampleur du réseau, fondées sur l'utilisation massive de l'administration électronique. Pour 2007, il est envisagé, dans le prolongement des efforts

Français à l'étranger et étrangers en France

Programme n° 151 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

consentis en 2006, d'engager une dépense de 2M€ (soit moins de 2€ par Français inscrit au registre des Français établis hors de France).

| | Détail | Dotation 2007 en AE = CP |
|---|---|-----------------------------|
| Action 1/ Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | | 2 000 000 |
| Sous-action 12 / Téléadministration - accueil | Logiciel de gestion consulaire « Racine » : prolongement des développements réalisés en 2006 : mise en oeuvre de téléprocédures sur intranet pour un traitement réparti et dématérialisé des différents services offerts aux Français (inscription au registre, affaires électorales, appel à la préparation de défense, protection consulaire, protection sociale, délivrance de documents d'identité et certificats administratifs). Temps de développement estimé : 1300 jours homme à 500€. | 650 000 |
| | État civil : évolution des applications permettant la transcription et la délivrance des actes d'état civil des Français nés à l'étranger. Temps de développement estimé : 1400 jours homme à 500€. | 700 000 |
| | Gestion des crises : changement de l'outil de gestion de crise de la cellule de crise du quai d'Orsay pour permettre un meilleur accès aux informations sur le lieu de la crise et faciliter l'interconnexion avec les autres administrations concernées (ministère de l'intérieur, du tourisme, gendarmerie, pompiers). Temps de développement estimé : 1300 jours homme à 500€ | 650 000 |

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------------------|-------------------------------|------------------------|
| Transferts aux ménages | 16 889 517 | 16 889 517 |
| Transferts aux autres collectivités | 5 163 331 | 5 163 331 |

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

| | Déterminants | | | Dotation 2007 en AE = CP |
|--|---------------------------------------|---|------------|-----------------------------|
| | Activité | Unité | Volume | Titre 6 |
| Action 1 / Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | | | | 22 052 848 |
| Sous-action 11/ Pôle sécurité | Veille sécuritaire (a) | Réponse téléphonique en cas de crise | 300 000€ | 1 589 331 |
| | | Rations alimentaires | 289 331€ | |
| | | Matériel de sécurité, réseau radio | 1 000 000€ | |
| Sous-action 14/ Services administratifs | Adoption internationale (b) | Organismes agréés pour l'adoption : subvention moyenne 6 000€ | 30 | 300 000 |
| | | Autorités étrangères reçues (coût moyen : 15 000€) | 8 | |
| Sous-action 13/ Pôle social | Aide aux personnes (c) | Bénéficiaire | 5 200 | 16 089 517 |
| | Sociétés de bienfaisance (d) | Association | 100 | 800 000 |
| | Caisse des Français de l'étranger (e) | Bénéficiaire | 3 700 | 1 405 000 |
| | Emploi et formation (f) | Emploi trouvé | 3 800 | 1 125 000 |
| | Maison des Français de l'étranger (g) | Fonctionnement de la MFE | 1 | 140 000 |
| | Organismes d'assistance (h) | Organismes subventionnés | 7 | 238 000 |
| | Rapatriements (i) | Bénéficiaire | 350 | 366 000 |

a) Veille sécuritaire

- Externalisation de la réponse téléphonique en cas de crise : afin de pouvoir faire face à un trop important afflux d'appels de familles et de proches de victimes lors d'une crise survenant à l'étranger (ex: Tsunami en Asie du sud est - décembre 2004 / janvier 2005 - 130 000 appels reçus en 17 jours d'ouverture de la cellule de crise, mobilisant 450 agents ; Côte d'Ivoire - novembre 2004 - 30 000 appels reçus en 12 jours d'ouverture de la cellule de crise 24/24, mobilisant 110 agents) et compte tenu de la nature de la plupart de ces appels (environ 70 à 80 % ne concernent pas directement les conséquences de la crise), une partie de la réponse téléphonique de la cellule de crise a été externalisée (société Axa) ; ce choix a fait la preuve de sa pertinence dès sa mise en oeuvre en 2006 (crise libanaise).

- Le réseau diplomatique et consulaire français à l'étranger dispose pour assurer la sécurité des communautés françaises de 200 réseaux radios de sécurité (FM, VHF-UHF, satellites) – l'évolution de ce réseau, son entretien et son remplacement éventuels coûtent 1M€ par an – la mise à niveau de l'ensemble des plans de sécurité et la situation sécuritaire dans le monde génèrent un besoin de financement croissant.

- Équipements de sécurité - stocks de rations alimentaires et de survie, matériels de sécurité (tentes, kits de potabilisation d'eau, etc.).

b) Adoption internationale

La réforme de l'adoption a conduit au remplacement de la Mission de l'Adoption Internationale (MAI) par une Agence Française de l'Adoption (pour l'accueil et le renseignement des candidats à l'adoption) et un Secrétariat Général de l'Autorité Centrale. Ce secrétariat général assure désormais, à la DFAE et comme le faisait précédemment la MAI, un soutien financier aux Organismes Autorisés pour l'Adoption (OAA) et mettra en oeuvre un programme d'invitations au profit des autorités centrales étrangères (via l'opérateur Egide).

c) Aide aux personnes

Les missions diplomatiques et consulaires peuvent dispenser une aide sociale en faveur de nos compatriotes les plus démunis résidant à l'étranger par l'intermédiaire des comités consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS) : allocations pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées, secours occasionnels, aide aux Français de passage en difficulté, aide à l'enfance en détresse.

Le ministère des Affaires étrangères cherche à adapter au mieux l'aide sociale consulaire aux situations individuelles et aux conditions de vie locale, tout en veillant à préserver l'équilibre financier du dispositif de protection sociale car c'est la condition de sa pérennité.

Les aides sont majoritairement réservées aux Français inscrits au registre des Français établis hors de France. Elles prennent la forme soit d'allocations mensuelles accordées aux personnes ayant des revenus inférieurs à un certain plafond (le taux de base), soit d'aides ponctuelles non renouvelables. Elles sont fixées en euros, le « taux de base » des allocations variant d'un pays à l'autre en fonction du coût de la vie et de l'évolution du taux de change.

Le taux de base est éventuellement réévalué chaque année en prenant en compte, pour chaque circonscription consulaire, le montant des dépenses mensuelles qu'une personne âgée supporte pour les quatre rubriques suivantes : le logement, la nourriture, la santé et l'habillement ; le taux d'inflation enregistré au cours des douze derniers mois ainsi que la variation du taux de chancellerie durant la même période, afin de connaître l'impact de l'effet change/prix ; le montant du salaire minimum mensuel et des allocations de type revenu minimum d'insertion et minimum vieillesse prévus, le cas échéant, par la législation locale.

En 2005, 5 176 allocations ont été versées (68 % de personnes âgées, 30 % de handicapés, 2 % de personnes aidées ponctuellement).

Pour 2006, le nombre d'allocataires est de 5 151, parmi lesquels : 3 447 personnes âgées, 1 330 adultes handicapés, 323 enfants handicapés et 51 allocataires à durée déterminée. On dénombre en outre 134 enfants secourus au titre de l'enfance en détresse.

A ce stade, la bonne tenue de l'euro a permis, à enveloppe constante, d'augmenter le nombre de bénéficiaires des aides (notamment les adultes et les enfants handicapés).

d) Sociétés de bienfaisance

Les associations locales de bienfaisance sont un des partenaires indispensables de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger. Le plus souvent dirigées par des bénévoles, elles jouent un rôle précieux et

complémentaire de nos consulats en répondant à des situations qui, par leur urgence ou leur nature, ne peuvent trouver de solutions dans le cadre des CCPAS.

e) Caisse des Français de l'étranger (CFE - contribution à la couverture sociale des Français de l'étranger)

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a institué un dispositif d'aide à l'assurance volontaire maladie-maternité de la CFE en faveur de nos compatriotes vivant à l'étranger et disposant de revenus modestes. Ce dispositif a été financé dans un premier temps par un prélèvement unique de 7,6 millions d'euros sur les réserves techniques de la Caisse. Après épuisement de cette réserve de trésorerie, le ministère des Affaires étrangères en assurera le financement.

Jusqu'en 2005, aucune contribution du Ministère n'a été nécessaire mais un déficit apparaît à partir de 2006. Le nombre de bénéficiaires du dispositif, qui a progressé jusqu'à 4.058 personnes en avril 2004, enregistre désormais une légère décline (3 743 fin 2005). Coût du dispositif au titre de l'année 2007 estimé à ce stade à 1,4 M€.

f) Emploi et Formation

Le programme 151 assure un soutien à l'emploi et à la formation professionnelle pour les Français établis hors de France à travers l'action d'une cinquantaine de «comités consulaires pour l'Emploi et la Formation professionnelle» qui supervisent le fonctionnement de bourses d'emploi, l'organisation de stages locaux et la sélection de candidats à des formations professionnelles en France.

En 2005, ce dispositif a permis à 3 840 de nos compatriotes à l'étranger de trouver un emploi. Depuis 2004, le financement privé est encouragé lorsque c'est possible.

g) Maison des Français de l'étranger

La Maison des Français de l'étranger informe le public sur l'expatriation. Son offre d'information est désormais centrée sur un site Internet rénové (ouvert en avril 2006) qui permet une diffusion plus large. Son besoin de financement correspond à des fournitures d'accès Internet, à des achats de documentation et à des actions de communication.

h) Organismes d'assistance

Le ministère des Affaires étrangères souhaite poursuivre son soutien aux associations oeuvrant en France, dont les actions participent de façon réelle et efficace à l'assistance aux Français de l'étranger, en soutien ou en complément de celles qu'il met directement en oeuvre (prise en charge des frais de rapatriement...). A titre d'exemple, le Département apporte un soutien financier au Comité d'entraide aux Français Rapatriés (CEFR), à la Croix Rouge Française et à l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiations (INAVEM). D'autres associations dont l'efficacité en matière d'assistance aux Français de l'étranger est reconnue peuvent être subventionnées, sous réserve d'une transparence de leur gestion financière et comptable.

i) Dépenses de rapatriement

En 2005, 290 806 € ont été dépensés sur la dotation « rapatriements », dont 166 286€ pour les rapatriements sanitaires.

Le nombre de rapatriements de Français résidents ou de passage à l'étranger, pris en charge par le ministère des Affaires étrangères, s'est élevé à 287, toutes catégories confondues (indigence, formation professionnelle, études supérieures). Les rapatriements ont principalement bénéficié aux personnes « indigentes » (209) souhaitant rentrer en France pour y être hébergées par leur famille ou, à défaut, être accueillies au centre de Vaujours du Comité d'entraide pour les Français Rapatriés (C.E.F.R.), ainsi qu'aux personnes devant regagner la France pour raisons sanitaires.

Malgré une diminution ces dernières années du nombre des personnes rapatriées prises en charge par le ministère des Affaires étrangères, il faut tenir compte de l'augmentation du coût moyen d'un rapatriement (+ 10 % en moyenne par an) et de l'impossibilité de déterminer précisément le nombre des évacuations sanitaires, d'un coût souvent très élevé (coût moyen de 40 000 euros). En outre, une situation de crise peut être à l'origine de rapatriements imprévus en nombre : Côte d'Ivoire en 2004.

ACTION n° 03 : Instruction des demandes de visa

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|------------|--------------|-------------------|
| Autorisations d'engagement | 47 068 981 | 16 000 000 | 63 068 981 |
| Crédits de paiement | 47 068 981 | 16 000 000 | 63 068 981 |

VENTILATION DES EFFECTIFS

La plupart des agents du ministère des affaires étrangères, en particulier dans les postes consulaires, sont en charge de la mise en œuvre de plusieurs actions. À titre purement indicatif, la ventilation des effectifs et des crédits par action est présentée dans les éléments transversaux du programme.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 6 000 000 | 6 000 000 |

Cette action comporte, outre des dépenses liées aux effectifs (titre 2), des dépenses de titres III et V destinées à la mise en œuvre des **visas biométriques** dans les consulats.

L'introduction de la biométrie dans les visas découle de la décision de l'Union européenne des 24-25 mars 2004 de créer une base européenne des demandeurs de visas, dite VIS (système d'information sur les visas incluant photos et empreintes digitales) et de la loi du 26 novembre 2003 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

La délivrance de visas biométriques se traduit par la comparution personnelle de tous les demandeurs (40 % en moyenne comparait personnellement aujourd'hui), et la prise des empreintes et d'une photographie. Ceci a pour conséquence d'augmenter le temps de traitement d'une demande (le coefficient multiplicateur étant compris entre 1,5 et 3) d'engendrer des besoins supplémentaires de surfaces (qui implique souvent de réorganiser l'ensemble de l'espace dans les consulats) et d'accroître les charges de personnels. A ceci s'ajoute le coût de l'équipement.

Le comité interministériel de contrôle de l'immigration a arrêté le 27 juillet 2005 une liste de 29 postes consulaires devant être équipés en 2006. L'aménagement immobilier de premiers postes, l'équipement matériel d'une première tranche de 16 postes, ainsi que les premiers travaux liés à l'adaptation du système informatique national réseau mondial visa (RMV) au VIS auront pu être lancés en 2006.

La dépense envisagée pour 2007 s'élève à 16M€ et se décompose de la manière suivante :

- 10M€ : poursuite de l'aménagement immobilier lancé en 2006 pour 16 postes et lancement de nouvelles opérations (Alger et Annaba) ; il n'est pas possible de donner ici de coût moyen dans la mesure où le coût des opérations est extrêmement variable d'un poste à l'autre selon l'adaptation initiale des locaux aux flux supplémentaires générés par la comparution personnelle.
- 3,5M€ : poursuite des travaux nécessaires pour connecter le RMV au VIS ;
- 2M€ : poursuite de l'équipement des postes consulaires en matériel de capture de données biométriques ;
- 0,5M€ : formation des agents des consulats aux nouvelles procédures induites par la biométrie et aux nouvelles technologies mises en place.

Afin d'accompagner dans les meilleures conditions de sécurité et d'efficacité, le développement des titres sécurisés, comme les visas ou les passeports biométriques, les titres de séjour ou les cartes nationales d'identité, le PLF propose

Français à l'étranger et étrangers en France

Programme n° 151 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

la création d'une agence nationale des titres sécurisés. Le ministère des affaires étrangères pourra notamment s'appuyer sur cet établissement pour finaliser les travaux sur la connection du système informatique national réseau mondial visa (RMV) au système européen d'information sur les visas (VIS), ainsi que pour l'équipement des postes consulaires en matériel de capture de données biométriques.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat | 10 000 000 | 10 000 000 |

ACTION n° 04 : Garantie de l'exercice du droit d'asile

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|-----------|--------------|-------------------|
| Autorisations d'engagement | 3 734 479 | 45 755 060 | 49 489 539 |
| Crédits de paiement | 3 734 479 | 45 755 060 | 49 489 539 |

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--|----------------------------|---------------------|
| Subventions pour charges de service public | 45 555 060 | 45 555 060 |

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public à l'OFPPA d'un montant de 45,56 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, soit une baisse de 3,44 M€ de la subvention par rapport à 2006.

Les hypothèses qui sous-tendent le cadrage budgétaire 2007 de cet établissement sont :

- la diminution de la demande d'asile à l'OFPPA entraînant une baisse du nombre de décisions, tant à l'OFPPA qu'à la CRR ;
- le retour à un fonctionnement normal de l'établissement après une période caractérisée par des délais d'attente élevés et des stocks importants de demandes en instance de traitement ;
- le maintien de moyens suffisants pour permettre à l'office de poursuivre ses efforts en vue de réduire ses délais, notamment s'agissant de la CRR.

La répartition des 45,56 M€ en 2007 peut être envisagée comme suit :

- rémunération des agents : 31,2 M€ ;
- loyers : 7,4M€ ;
- frais d'interprétariat, frais postaux, dépenses informatiques, autres dépenses : 7M€.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Transferts aux autres collectivités | 200 000 | 200 000 |

Subventions aux réfugiés

Le programme a un besoin de financement de 200 000 €, dont l'utilisation se décompose comme suit :

- 15 000 € pour des subventions versées à des associations oeuvrant dans le domaine de l'assistance aux réfugiés et présentant un véritable projet d'aide au bénéfice des demandeurs d'asile ;
- 185 000 € pour des allocations à des réfugiés originaires du Maroc et de Tunisie et divers cas particuliers (une cinquantaine de personnes d'origine marocaine et tunisienne résidant en France envers lesquelles notre pays a reconnu une dette pour services rendus et s'est engagé à leur verser une allocation).

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Affectées non engagées au 31/12/2005 | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | | Différence |
|--------------------------------------|---|--------------------|---------------------|---------------------|---|---|------------|
| | Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005 | LFI 2006 + reports | Demandées pour 2007 | LFI 2006 + reports | Demandés sur autorisations d'engagement antérieures | Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles | |
| 0 | 0 | 282 836 259 | 287 134 914 | 282 836 259 | 638 890 | 286 496 024 | 0 |

Français à l'étranger et étrangers en France

Programme n° 151 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

| Nature de la dépense | Exécution 2005 | | LFI 2006 | | PLF 2007 | |
|--|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| Subventions pour charges de service public (titre 3-2) | | | 49 000 000 | 49 000 000 | 45 555 060 | 45 555 060 |
| Dotations en fonds propres (titre 7-2) | | | | | | |
| Transferts (titre 6) | | | | | | |
| Totaux | | | 49 000 000 | 49 000 000 | 45 555 060 | 45 555 060 |

Le programme « Français à l'étranger et étrangers en France » finance un opérateur principal de l'État, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), qui correspond à l'action « garantie de l'exercice du droit d'asile ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

| | Exécution 2005 | Prévision 2006 | Prévision 2007 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère | | 3 406 | 3 398 |
| Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère | | 608 | 608 |

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

Créé en 1952, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, financé par une subvention d'État. Il est composé de deux entités : l'OFPRA proprement dit et la Commission des recours des réfugiés (CRR).

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2003-1176 du 10 décembre 2003, l'OFPRA traite toutes les demandes d'asile (conventionnel, constitutionnel, protection subsidiaire, anciennement asile territorial), au cours d'une instruction unique et assure la protection des réfugiés. La Commission des recours des réfugiés est la juridiction administrative compétente pour examiner les recours formés contre les décisions de l'OFPRA sur les demandes d'asile.

L'OFPRA se rattache à l'action « Garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme « Français à l'étranger et étrangers en France ».

Le PLF 2007 prévoit de doter le programme « Français à l'étranger et étrangers en France » d'un montant de 45,56M€ (AE =CP) au titre de la subvention versée par l'État à l'OFPRA.

Les moyens mis en œuvre depuis 2002 ont pour finalité de traiter avec plus d'efficacité les demandes de protection légitimes. Ils ont permis de raccourcir la longueur excessive des délais de traitement des demandes. Ainsi l'office a-t-il réussi depuis 2002 à réduire ses délais d'instruction et le nombre de dossiers de demande d'asile en attente d'une décision (passés de près de 23 000 au 31 décembre 2003 à 11 700 au 31 décembre 2005).

Pour tenir compte de l'élargissement du champ de compétence de l'OFPRA à toutes les demandes, y compris la protection subsidiaire (anciennement « asile territorial », qui relevait du ministère de l'Intérieur), les crédits et les emplois de l'établissement ont fait l'objet d'une augmentation significative (de 22,7M€ en 2002 à 49M€ en 2006 ; de 346 ETPT en 2002 à 608 ETPT en 2006).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

| Action intéressée ou nature de la dépense | Exécution 2005 | | LFI 2006 | | PLF 2007 | |
|---|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| Action Garantie de l'exercice du droit d'asile | | | 49 000 | 49 000 | 45 555 | 45 555 |
| Subventions pour charges de service public | | | 49 000 | 49 000 | 45 555 | 45 555 |

Français à l'étranger et étrangers en France

Programme n° 151 | OPÉRATEURS

■ 2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

| Subventions de l'État | Autres subventions et dotations | Ressources fiscales | Ressources propres et autres | Total |
|-----------------------|---------------------------------|---------------------|------------------------------|--------|
| 49 000 | 0 | 0 | 507 | 49 507 |

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

| Personnel | Fonctionnement | Investissement | Total |
|-----------|----------------|----------------|--------|
| 28 755 | 19 558 | 1 194 | 49 507 |

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

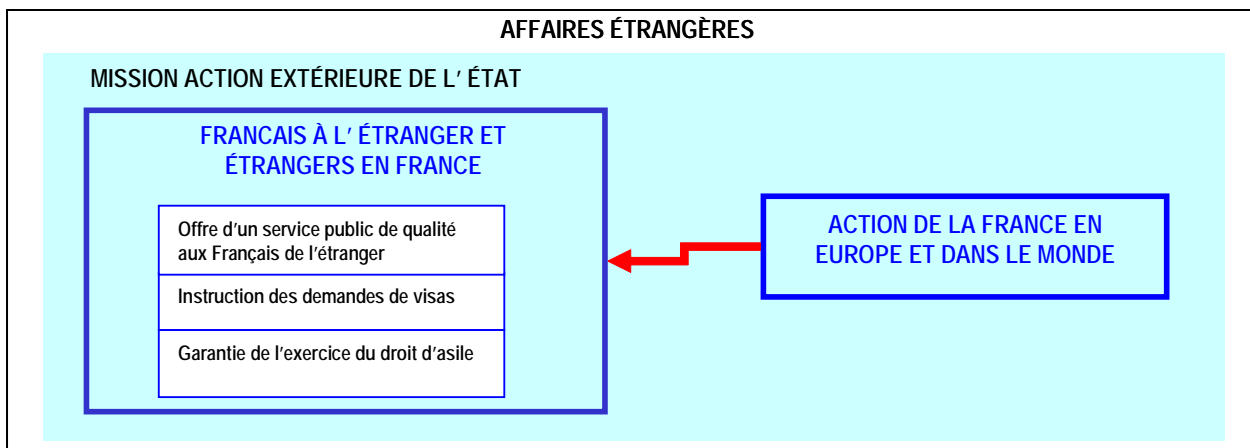
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

| Intitulé de l'action | PLF 2007 (y c. fonds de concours) | Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence | | PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours) | LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours) |
|--|--------------------------------------|--|--------------------|--|--|
| | | au sein du programme | entre programmes | | |
| Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 174 756 394 | | +46 198 193 | +220 954 587 | +285 452 730 |
| Service public d'enseignement à l'étranger (ancien) | | | | | |
| Instruction des demandes de visa | 63 068 981 | | +17 166 952 | +80 235 933 | +85 036 632 |
| Garantie de l'exercice du droit d'asile | 49 489 539 | | +1 468 173 | +50 957 712 | +59 711 102 |
| Total | 287 314 914 | | +64 833 318 | 352 148 232 | 430 200 464 |

| | |
|--|--------------------|
| Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes | -64 833 318 |
| Action de la France en Europe et dans le monde (Mission Action extérieure de l'État) | -64 833 318 |

OBSERVATIONS

AVERTISSEMENT

Les ventilations ci-dessus détaillées sont basées sur des données statistiques dont la précision sera affinée dans le RAP 2007 et dans les prochains PAP. Ces éléments à apprécier avec les réserves appropriées sont notamment la répartition des équivalents temps pleins et les montants des crédits de titre 2 qui en découlent.

Le programme n'étant pas doté de sa propre action soutien, la totalité des ventilations analytiques, soit la somme de 64,8 millions d'euros, provient du programme « Action de la France, en Europe et dans le monde ».

Toutefois, l'action « Offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger » comprend des crédits transversaux au programme qui pourraient faire l'objet d'une ventilation au sein du programme. Il est à noter que les frais d'achats de vignettes visas, pour un montant de 1.600.000€, n'ont pas été déversés de l'action "Offre d'un service public de qualité des Français de l'étranger" vers l'action "instruction des demandes de visas" dans le PLF 2007. En effet, une analyse des coûts transversaux intra programme est en cours. Ces déversements seront opérés à compter du PLF 2008 en application des recommandations du CIAP.

PRESENTATION ET MODALITES DE DEVERSEMENT DES CREDITS DE CONDUITE, DE PILOTAGE ET DE SOUTIEN

Les moyens de gestion de politique issus du programme « Action de la France, en Europe et dans le monde »

Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » comprend deux actions de soutien à l'ensemble des autres actions des quatre programmes du MAE : l'action « Réseau » et l'action « Soutien ». Leur dimension transversale est décrite dans la partie « présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs ».

Les modes de ventilations retenus sont détaillés ci-après. Ils sont fonction de trois critères :

- la nature des crédits à répartir (ressources humaines, informatiques, etc.) ;
- la clé de ventilation retenue sachant que les ETP analytiques (ETP après ventilation des ETP soutiens) est la principale clef. Une répartition analytique de ces derniers a été effectuée afin de vider les actions « soutien » des programmes ;
- la destination, c'est-à-dire la sélection des actions politiques sur lesquelles ces crédits sont ventilés ;

Action « Réseau diplomatique » du programme « Action de la France en Europe et dans le monde »

La nouvelle action « Réseau diplomatique » résulte des recommandations du CIAP. Cette dernière est évaluée à 435 millions d'euros et rassemble donc tous les crédits afférents au réseau.

Une seule nature de crédit au sein de l'action réseau a été identifiée comme concourant à tous les programmes : les crédits relatifs aux rémunérations du personnel des Services Administratifs et Financiers en poste (SAF), soit 34,5 millions d'euros au total. Ces derniers sont donc répartis sur tous les programmes au prorata des ETP analytiques.

Action « Soutien » du programme « Action de la France en Europe et dans le monde »

L'action Soutien est évaluée à 237,9 millions d'euros. Quatre natures de crédits ont été isolées.

Les crédits relatifs au **réseau de communication, au chiffre et à l'informatique** sont répartis au prorata des ETP (plafond d'emploi) de chaque action. La répartition reflète ainsi les consommations des programmes estimées pour 2007.

Ceux alloués à la **gestion des ressources humaines et à la formation** sont ventilés sur toutes les actions politiques au prorata des ETP analytiques suite aux recommandations du CIAP.

Les crédits relatifs aux **investissements, à l'équipement immobilier et à la sécurité** sont répartis au prorata des mètres carrés utilisés, pour les frais de maintenance des sites parisiens, et au prorata des ETP (plafond d'emploi) pour les autres frais. Ainsi, la ventilation reflète les besoins de financement des projets pour 2007. Par exemple, la proportion attribuable aux projets immobiliers relatifs à la construction d'antennes consulaires est ventilée sur l'ensemble des actions du programme « Français à l'étranger et étrangers en France ». La proportion relative aux projets communs est répartie sur l'ensemble des programmes.

Les **autres crédits de soutien**, soit les postes de dépenses correspondant à l'administration centrale, la comptabilité et la logistique diplomatique, sont ventilés au prorata des ETP analytiques suite aux recommandations du CIAP.

IMPACT DE LA VENTILATION DES DEUX ACTIONS

Le programme est abondé par le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » de 64,8 millions d'euros, soit une augmentation de 22,6 %.

L'action « Soutien » du Programme « Action de la France en Europe et dans le monde » se déverse sur le programme à hauteur de 56,8 millions d'euros, dont 40,5 millions d'euros sur l'action « Offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger » et 15 millions sur l'action « Instruction de demandes de visas ».

Le programme reçoit également 8,1 millions d'euros provenant de l'action « Réseau diplomatique » (crédits des SAF répartis au prorata des ETP analytiques).

Ainsi l'action « Offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger représente après répartition 220,9 millions d'euros dont 20,9 % de crédits provenant des actions « soutien » du programme « action de la France en Europe et dans le monde ».

L'action « Garantie de l'exercice du droit d'asile » ne reçoit que 2,3 % de crédits des actions « soutien » du programme « action de la France en Europe et dans le monde », contribution relative la plus faible et avec 1,5 millions d'euros, reçoit la part absolue la moins élevée.